



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

BCU - Lausanne



1094761182

NOTICES ET EXTRAITS

DES

MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.



PARIS.
C. KLINCKSIECK, LIBRAIRE,
RUE DE LILLE, 11.

NOTICES ET EXTRAITS
DES
MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES,
PUBLIÉS PAR L'INSTITUT NATIONAL DE FRANCE,
FAISANT SUITE
AUX NOTICES ET EXTRAITS LUS AU COMITÉ ÉTABLI DANS L'ACADÉMIE
DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

TOME TRENTE-TROISIÈME.



PARIS.
IMPRIMERIE NATIONALE.

M. DCCC. LXXXIX.

DEUXIÈME PARTIE.

TABLE

DE LA DEUXIÈME PARTIE DU TOME XXXIII.

	Page.
NOTICES DES MANUSCRITS FRANÇAIS ET PROVENÇAUX DE ROME ANTÉRIEURS AU XVI ^e SIÈCLE, par M. Ernest Langlois	1

NOTICES ET EXTRAITS
DES
MANUSCRITS
DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE
ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES.

NOTICES DES MANUSCRITS
FRANÇAIS ET PROVENÇAUX DE ROME
ANTÉRIEURS AU XVI^e SIÈCLE,
PAR
ERNEST LANGLOIS.

Les manuscrits dont on lira plus loin la description sont conservés dans les bibliothèques du Vatican, de la Minerve (appelée aussi *Casanatense*), de l'académie des Lincei (bibliothèque Corsini) et des princes Barberini et Chigi; ce sont les seules à Rome qui possèdent des manuscrits français ou provençaux.

On trouvera l'histoire de ces bibliothèques dans Blume, *Iter italicum*, III, 13-14; Carl Greith, *Spicilegium Vaticanum*⁽¹⁾; D. Beda Dudik, *Iter romanum*, p. 122-214⁽²⁾. En ce qui concerne la bibliothèque du Vatican en particulier, deux savantes études de M. J. B. de Rossi, *La Biblioteca della sede apostolica ed i catalogi dei suoi mano-*

⁽¹⁾ *Spic. Vat.*, Beiträge zur nähern Kenntniss der Vatikanischen Bibliothek für deutsche Poesie des Mittelalters, von C. Greith. Frauenfeld, 1838, in-8°. — ⁽²⁾ Vienne, 1875, in-8°.

scritti⁽¹⁾ et *De origine, historia, indicibus scrinii et bibliothecae sedis apostolicae commentatio*⁽²⁾, dispenseront de consulter les travaux antérieurs sur le même sujet.

Un certain nombre de ces manuscrits sont déjà connus. Montfaucon, dans la *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*, a publié des inventaires sommaires des manuscrits du Vatican (fonds Vatican et fonds de la reine Christine). Mais depuis cette époque beaucoup de manuscrits ont passé d'un fonds dans un autre ou ont disparu. De plus, les manuscrits du fonds de la Reine, qui ont fourni les neuf dixièmes des notices qui suivent, ont changé de numéros de classement. Je donnerai, pour les manuscrits français, une table de concordance entre les numéros actuels et les numéros donnés par Montfaucon.

Plus tard, pendant deux voyages qu'il fit à Rome, en 1739 et en 1749, et ensuite, grâce aux relations qu'il conserva dans cette ville, Lacurne de Sainte-Palaye obtint des copies de quelques manuscrits du Vatican. Ces copies sont aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal⁽³⁾.

A la fin du XVIII^e siècle, La Porte du Theil fit faire, pour le Bureau des Chartes, des notices et extraits de tout ce qu'il put rencontrer dans les archives et les bibliothèques de Rome de documents se rapportant à l'histoire et à la littérature françaises. Ces notices sont conservées à la Bibliothèque nationale, dans le fonds Moreau. M. X. Charmes a donné des détails intéressants sur la mission et les travaux de La Porte du Theil dans le 1^{er} volume du *Comité des travaux historiques*⁽⁴⁾.

A part le *Spicilegium Vaticanum* de Greith, les ouvrages mentionnés plus haut n'ont rien appris sur les manuscrits français; j'en dirai

⁽¹⁾ Rome, 1884, in-4°.

⁽²⁾ Introduction aux *Codices palatini latini*, t. I, de M. H. Stevenson (*Biblioteca apostolica vaticana*, Rome, in-4°, 1886).

⁽³⁾ La Bibliothèque nationale, fonds

Moreau 1692, n'a que la copie du ms. Reg. 792, qui contient une chronique catalane.

⁽⁴⁾ Dans la collection des *Documents inédits*.

autant des notices de Bethmann dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*⁽¹⁾.

Au contraire, les notices, fort mal faites d'ailleurs, de P. Lacroix, imprimées d'abord à part, en 1839, comme 7^e volume des *Dissertations sur quelques points curieux de l'histoire de France et de l'histoire littéraire*⁽²⁾, puis réimprimées dans les *Documents inédits*⁽³⁾, ont fait connaître dix manuscrits français.

Mais c'est grâce à A. Keller surtout que les savants ont pu apprécier les richesses de la bibliothèque du Vatican pour l'étude de la littérature française. Dans le *Romvart*⁽⁴⁾, il a signalé ou décrit, souvent en donnant de longs extraits, une trentaine de manuscrits. Il faut reconnaître toutefois que les deux tiers de ces manuscrits étaient déjà connus, que beaucoup d'extraits donnés comme inédits étaient publiés, et que souvent, dans les extraits, des fautes de lecture ont dénaturé le texte⁽⁵⁾.

Dans la *Notice sur 20 manuscrits du Vatican*⁽⁶⁾, de M. L. Delisle, deux manuscrits français seulement sont étudiés.

Le dernier travail d'ensemble fait sur les manuscrits français du Vatican est de M. Élie Berger, qui, dans sa *Notice sur divers manuscrits de la bibliothèque Vaticane*⁽⁷⁾, a décrit 15 manuscrits de chroniques écrits en français.

Je ne parle pas ici des notices ou publications isolées de manuscrits; je les signalerai plus loin, à mesure que je reverrai ces manuscrits.

⁽¹⁾ Vol. XII (1874), p. 201 et suiv. : *Dr Ludwig Bethmann's Nachrichten über die von ihm für die Monumenta Germaniae historica benutzten Sammlungen von Handschriften und Unkurden Italiens, aus dem Jahre 1854.*

⁽²⁾ Paris, in-8°.

⁽³⁾ *Mélanges historiques*, III, p. 258 et suiv.

⁽⁴⁾ *Romvart, Beiträge zur Kunde mittelalterlicher Dichtung aus italienischen Bibliotheken.* Mannheim, 1848, in-8°.

⁽⁵⁾ M. P. Heyse, dans ses *Romanische inedita auf italienischen Bibliotheken* (Berlin, 1856, in-8°), a publié des motets du ms. Reg. 1490, déjà bien connu; il a analysé le Reg. 1362, sans savoir ce qu'il contient, et a publié le *Mors pour les mal embouchiez*, sous le titre d'*Apologia Mulierum*, d'après le ms. Barberini, déjà étudié par A. Keller.

⁽⁶⁾ *Bibl. de l'École des chartes*, 1876.

⁽⁷⁾ *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI.

Les manuscrits provençaux, en général, étaient mieux connus que les manuscrits français, grâce aux travaux de Sainte-Palaye, qui en avait fait prendre des copies partielles, puis de Raynouard, qui toutefois ne paraît pas avoir travaillé sur les originaux; enfin, plus récemment, de MM. Grützmacher, Bartsch, C. de Lollis.

Avant de terminer cette courte introduction, je me fais un plaisir de dire que c'est M. L. Gautier qui m'a conseillé de faire le catalogue des manuscrits français de Rome, que M. L. Delisle et surtout M. P. Meyer ont bien voulu revoir mon manuscrit. Grâce aux observations de ces deux illustres maîtres, j'ai pu éviter bien des erreurs et des inexactitudes. Je témoigne aussi toute ma reconnaissance aux gardiens des bibliothèques où j'ai travaillé, et en particulier à M^{sr} Cicolini et au P. Bollig, custodes de la bibliothèque pontificale. Enfin, mon ami Auvray, membre de l'École française de Rome, a mis son inépuisable obligeance à ma disposition, toutes les fois que, pendant la correction des épreuves, j'ai eu besoin de compléter mes notes sur les manuscrits⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Dans les citations, j'ai imprimé en italique tout ce qui est souligné, ou à l'encre rouge, dans le manuscrit.

I. — FONDS DE LA REINE CHRISTINE.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REGINA 26.

Manuscrit sur parchemin, 0^m,389 sur 0^m,270, écriture du XIV^e siècle, 2 colonnes à la page, 42 lignes à la colonne, 395 feuillets, miniatures⁽¹⁾, reliure en peau rouge aux armes de Pie IX.

Deuxième volume de la Bible du XIII^e siècle. — Ce manuscrit a été décrit par M. S. Berger dans *La Bible française au moyen âge*⁽²⁾, p. 118 et 433, et l'ouvrage qu'il contient dans le même livre, p. 109-156.

Les paraboles Salemon.

Es paraboles Salemon, filz David, rois de Israel
..... Cil qui porte tesmoing de ces choses dist : Neis, je vieng tost.
Amen. Sire Jesu, vien. La grace de nostre seigneur Jesu Crist soit a touz vous.
Amen. Ci fenist l'apocalipse⁽³⁾.

REG. 273.

Parchemin, 0^m,265 sur 0^m,180, XV^e siècle, 30 lignes à la page, 229 feuillets, reliure en parchemin blanc⁽⁴⁾.

Les 40 homélies de saint Grégoire sur 40 leçons de l'Évangile. —

⁽¹⁾ A plusieurs reprises, dans l'ornementation, on trouve un écu *vairé d'argent et de sable au chef de gueules*.

⁽²⁾ Paris, 1884, in-8°.

⁽³⁾ Cet *explicit* est suivi de 12 vers, dont deux ont été effacés. M. Berger en rétablit un ainsi :

Dieu veille qu'il y puisse plaire,
à l'aide du ms. B. N., fr. 6258, identique au Reg. 26, bien que plus récent. Mais on se demande pourquoi un vers aussi in-

signifiant aurait été gratté. Je crois plutôt qu'on a effacé le nom du premier propriétaire du manuscrit et celui du scribe.

⁽⁴⁾ Sur le dernier feuillet, une signature du XV^e siècle : *Pequeniers*. Au-dessous, d'une écriture un peu postérieure : *A Estienne Grenet, a cause de sa femme.* — *A Jehan Courtin, a cause de sa femme.* — *A Estienne Laisan (ou Laisin) a cause de Claude Courtin, sa femme, de la succession de deffuncte A. Grenet, leur mere.*

P. Paris a décrit, dans les *Manuscrits françois* . . . , VII, 227-229, deux manuscrits de cet ouvrage : B. N., fr. 912 et 913 (anc. 7271² et 7271²²). Le traducteur est Pierre de Hangest, sur le compte de qui l'on ne sait rien, sinon qu'il fut prévôt de la cathédrale d'Amiens, clerc et conseiller du roi, et qu'il traduisit encore les *Erres de l'Espouse* (B. N., fr. 913), de Hugues de Saint-Victor. Le manuscrit *Reg.* commence au verset 28, ch. XXI, de saint Luc; la première homélie de saint Grégoire ayant pour thème les versets 25 à 32 du même évangile, il est facile de constater que notre manuscrit n'a perdu que trois versets de la leçon.

. ces choses avendront et commenceront a estre faites, regardez et levez voz chiefz, car vostre redemption approuche. Et leur dist celle similitude en exemple : Tele veez le figuier et tous les abres; quant ils produisent et font fruit d'eulx, vous savez que adonc approuche le temps d'esté.
 Ci fenissent les quarante omelies saint Gregoire, pape, que il fist sur quarante leçons de l'evangile, ou temps que il vivoit en cest siecle; lesqueles omelies furent translatees de latin en françois par très noble et honnorable clerc et de bonne memoire, Pierre de Hangest, prevost en l'eglise d'Amiens et conseiller du roy nostre sire, pour la très grant charité et affection que il avoit aux gens lais et devoz, ausquelz il vouloit estre manifeste et cogneu le grant bien qui est es dictes omelies contenu, pour attraire plus ardanment les devoz cuers des simples gens a l'amour de leur createur. Deo gracias.

REG. 335.

Parchemin, 0^m,179 sur 0^m,147, xv^e siècle, 33 feuillets, environ 35 lignes à la page⁽¹⁾.

La Mendicité spirituelle. — Ce traité, de Jean Gerson, a été imprimé en 1500⁽²⁾. Les manuscrits en sont nombreux. Dans le nôtre, il est précédé d'une table des rubriques.

⁽¹⁾ Au-dessous de l'*explicit*, on lit : *Iste liber est fratrum Celestinatorum de Lugduno signatus. ccx.* On sait que J. Gerson finit ses jours chez les Célestins de Lyon. — ⁽²⁾ Paris, Michel Le Noir, 1500, in-4°.

Cy s'ensuivent les chappitres de Mendicité spirituelle.

Complainte de l'omme a son ame et l'enhorté a mendier espirituelment.

Response de l'ame desconfortee.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

.....
Et seroit expedient en un chascun hospital ou meson Dieu que, par ordonnance faicte, on ne receust aucun malade qui ne se confessast dès le premier jour, ou au moins que ce representast a prestre a ce ordonné.

Explicit la Mendicité de l'ame pour son derrenier trespas. Deo gratias.

REG. 343.

Parchemin, 0^m,208 sur 0^m,147, XIV^e siècle, longues lignes, 26 à la page, 46 feuillets, reliure en parchemin blanc; commencement du 2^e feuillet : *premierement ce qu'il lui avoit. . .*

La Règle de saint Benoit. — La formule du serment que l'abbesse de Saint-Amand devait prêter à l'archevêque de Rouen, placée à la fin du manuscrit, prouve que celui-ci a appartenu au couvent des bénédictines de Saint-Amand à Rouen.

Ceux qui lisent la rigle saint Benoist doivent sçavoir qu'il entendit a enseigner iceulx par soy et par ses oeuvres et par ses paroles la voye a reparer a leur droit heritaige dont ilz furent mis hors par le peché d'Adam.
.aux enfermees suers doibt on commettre tel labour qu'elles ne soyent oyseuses ne trop grevees, que la destresse du travail ne les face encheoir. Pour ce doibt l'abbesse avoir esgard a leur floibesse.

REG. 367.

Parchemin, 0^m,219 sur 0^m,155, XIV^e siècle, 28 vers à la page, 44 feuillets, miniatures ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Deux anciens possesseurs, peut-être trois, nous ont laissé leurs noms. Au fol. 44 v° on lit : *Ce livre est a Michel de Villebresme*; même inscription sur la dernière feuille de garde (xv° ou xvi° siècle). D'une

écriture postérieure, sur le fol. 1 r° : *Devulcolb*. Enfin, même feuillet : *Alexander Petavius, senator Parisiensis*, 1645. — Sur les feuilles blanches qui précédaient le texte, on a écrit au xv° siècle des quittances.

I. *Le Testament de Jean de Meung* (fol. 1 r^o-38 v^o). — Les manuscrits de ce poème sont innombrables; la dernière édition est celle de Méon, donnée à la suite du *Roman de la Rose*. Keller en a publié 40 strophes d'après ce manuscrit (*Romvart*, p. 120-127).

II. *Le Débat de l'âme et du corps* (fol. 39 r^o-44 v^o). — Cette pièce, intitulée tour à tour *Miroir*, *Dispute*, *Disputoison*, *Débat de l'âme et du corps*, a été imprimée dans un volume sans lieu ni date, intitulé *Mirouer* (Brunet, *Manuel*, au mot *Mirouer*). Les manuscrits sont nombreux. Keller a publié 34 strophes de celui-ci (*Romvart*, p. 127-132). Pour les autres rédactions, voir P. Meyer, *Romania*, XIII, 519.

REG. 403.

Parchemin, 0^m,202 sur 0^m,251, première moitié du xv^e siècle, grandes lignes, 32 à la page, 192 feuillets; dans le texte, de nombreuses citations latines à l'encre rouge; miniatures⁽¹⁾.

Le Miroir des dames. — Traité de morale, traduit du latin en français par un cordelier pour Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel. C'est une longue paraphrase du texte *Sapiens mulier aedificat domum suam*. Les manuscrits n'en sont pas rares; P. Paris a décrit le manuscrit B. N., fr. 610 (anc. 7092). Le manuscrit du British Museum, Addit. 29986, et celui de Bruxelles, Bibl. roy., 9555, ont tous deux appartenu au duc de Berry⁽²⁾.

Selon ce que dit un maître qui est nommé Vegecius, en un livre qui fist de ce qui appartient à chevalerie, il fu acoustummé anciennement bonne et saine

⁽¹⁾ Au fol. 1 v^o, dans une grande miniature frontispice, la reine Jeanne, couronnée, entre deux suivantes, joue aux échecs avec un jeune seigneur; celui-ci porte le chaperon sur l'épaule; il est accompagné de deux autres jeunes seigneurs.

Fol. 3, une autre miniature représente la reine assise et accompagnée des deux

mêmes suivantes; l'auteur, à genoux, lui présente son livre.

Fol. 192, on lit : .VIIII^{xx}. et .XXXII. *fellés escrips*. C'est le compte du copiste.

⁽²⁾ *Romania*, VII, 345, et L. Delisle, *Mélanges de paléographie*, p. 232 (Paris, 1880, in-8°).

doctrine mettre en escript, pour offrir et presenter aux princes et aux grans seigneurs.
 Et pour ce avons nous ou livre de Ysaye du roy Ezechias, que en l'oroison qu'il fist a Dieu, pour la mort qui lui estoit par le prophete Ysaye denoncié eschapper, il se print forment a plourer. Et pour ce il lui fu respondu de par nostre seigneur : *Audivi orationem tuam et vidi lacrimas tuas*; j'ay ton oroison oye et tes larmes veues. Et Raphael l'angle disoit a Thobie : *Quando orabas cum lacrimis*; quant tu prioiez Dieu en plourant, je lui presentai ta priere. Amen.

Explicit.

REG. 473.

Parchemin, 0^m,277 sur 0^m,161, XIV^e siècle, 2 colonnes à la page, 41 lignes à la colonne, 18 feuillets numérotés; nombreuses vignettes mal exécutées avec de mauvaises couleurs.

La Passion. — M. Jean Bonnard, dans son étude sur *Les Traductions de la Bible en vers français au moyen âge*, p. 51, compte, à tort, le manuscrit *Reg. 473* parmi ceux qui contiennent la *Passion*, de Geoffroi de Paris, ou du moins intercalée par cet auteur dans sa *Bible des sept estaz du monde*. Le texte contenu dans le *Reg. 473* est le même que celui des manuscrits B. N., fr. 1534 (fol. 1^a-19^a) et 1555 (fol. 154^v-192^r); c'est un poème qui n'a pas de rapport avec celui de Geoffroi; il est beaucoup plus détaillé.

Ci commence la passion nostre seigneur :

Bonnez gent, plaise vous a taire;
 Je pri la vierge debonnaire,
 Qui a seurmonté toutes famez,
 Qu'elle vous sauve corps et amez.
 Recorder vous veil la souffrance
 De Dieu, qui sur toulz a poicence,
 Selon les poinz de l'evengile,
 Sans ajouter bourde ne guile.

Voici la dernière rubrique; les 64 vers qui la suivent et qui terminent le poème sont devenus illisibles :

Comment nostre seigneur s'aparut le jour de pasques a plusieurs personnes, comme a ces apostres, au pelerins, a la Magdaleine et a plusieurs autres.

REG. 489.

Parchemin, 0^m,240 sur 0^m,177; 2 manuscrits réunis sous une même reliure, l'un du XIV^e siècle, l'autre du XII^e; 2 colonnes à la page, 39 vers à la colonne⁽¹⁾.

Ce manuscrit comprend :

- 1° Une vie de saint Édouard en vers français (fol. 1 a-35 b);
- 2° Deux vies de saints en latin⁽²⁾ (fol. 35 d à la fin).

Le premier seul de ces ouvrages nous intéresse.

Vie de saint Édouard. — Ce poème, qui contient environ 5,300 vers octosyllabiques, est une traduction française de la *Vita sancti Edwardi* de l'historien Aelred, abbé de Rievaulx. M. Luard en a reproduit quatre-vingt-quatre vers dans ses *Lives of Edward the Confessor* (p. 384-386).

Voici le commencement et la fin de ce poème :

Le tens aveit ja sun curs fait
Et par nature se ert retrait,
Si aveit le jur amené
Dunt cel saint jur est recordé

Que Deu en tere tramist 5
Saint Esperit, qu'il pramist
As apostoeles, qu'il tant ama,
Quant de tere el ciel en munta.

⁽¹⁾ En marge du fol. 60 r°, la signature : A. Hodgeson (XVII^e siècle).

⁽²⁾ De ces vies, la première (fol. 35-60) est encore celle de saint Édouard, en vers latins. Comme la précédente, elle est d'une belle écriture du XIV^e siècle. L'intervalle compris entre la fin du vers et l'extrémité de la ligne est rempli par une sorte d'enjolivement alternativement rouge et bleu. Cette vie se compose d'environ 1,950 dis-

tiques latins. M. Luard (*Lives of Edward the Confessor, edited by Henry Richards Luard, London, 1858, dans la collection des Rerum Britannicarum mediæ aevi scriptores*) cite, d'après un manuscrit de Cambridge, un passage de cette vie latine, et donne en note les variantes de 62 vers du présent manuscrit. La seconde vie latine est celle de saint Martin, par Sulpice Sévère (manuscrit du XII^e siècle).

Saint Esperit tramist en tere		Del dulz Jesu fait sun refui;	
Pur les fecilz aider et quere;	10	En Deu ert si sun quoer ravi	
Cunfort lur fist de lur dolor,		Que tut le mund mist en ubli,	
E sis empli de sa dulçur.		Puis quant vint al sacrament,	
De bien faire aïst lur desir		Ki fud offert pur tute gent,	50
E esforça de mal souffrir;		A la glorie tant entendi	
Pentecoste est cest jur numé,	15	Que tut son penser i rendi;	
Dunt tut li mundz fut conforté.		A Deu requier sa dulce gracc,	
Li reis Edward fu a cel jur		E ke a sun pople merci face,	55
Coroné a mult grant honur;		E ço mult humblement li prie	
Sun real cors fud aturné		Que pais lur duinst, force et aie.	
Cum l'afaire l'ad demandé,	20	Quant tuz acumengiez esteient	
Cum a tel feste estre deveit,		Ceus ki poeir et aise aveient,	
Kar tel jur coroné esteit.		Li reis Edward sudeement	
Si cum son cors fu aurné		Ad fait un dulz ris sagement;	60
De humaine nobilité,		Od lie chiere, od duz semblant,	
Sun quoer dedenz ensement fu	25	Leva ses oïlz en surriant;	
Aurné de la Deu vertu;		Bele mesure en sun ris mist,	
Poi preisa la foraine honur,		Ja seit que grant joie veïst.	
Si la tint sulum sa valor.		Tuz ceus qui sun ris veü unt	65
Triestut le mielz de sun regné		Esmerveirlez forment se sunt,	
I esteit le jur assemblé,	30	Mais chascuns de ço cert esteit	
E (la) pur la feste e pur le rei,		Que il grant achaisun aveit.	
S'esforça chascuns en dreit sei		Quant par fu fait a grant honur	
Lur quuers pur la feste amender,		Le servise de cel halt jur,	70
Lur cors pur le rei aturner.		Ceus qui le rei ⁽¹⁾ orent veü	
Li reis est en l'iglise entrez	35	E sun semblant aperceü	
E od lui ses riches barnez;		Al rei unt dulcément requis	
Le liu est Westmustier numé,		Que l'achaisun deïst del ris.	
Del quiel saint Pere est avoié.		Li reis ⁽²⁾ , ki simples hom esteit,	75
La messe distrent haltement		Simplement dit que veu aveit :	
De le sainte ordenee gent;	40	« Daneit, » fait il, « tuz s'assemblerent,	
Li reis s'i est mult delité,		De guerrier bien s'aturnerent,	
Si s'est trestut a Deu duné.		Tuz se furent vers la mer trait	
Tut se rendi a sun plaisir,		Pur faire ço que einz orent fait :	80
Cors e quoer e tut sun desir;		Nus destrure, prendre la tere,	
Trestuz li munz li fu ennui,	45	Cum ja firent par altre guerre.	

⁽¹⁾ Ms. : que li reis. ⁽²⁾ Ms. : Li ris.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Trublier voleient nostre pais,
Mais Dans ne lur suffera mais
Que la pais que par lui avum 85
Que nus par eus mais la perdum.
Del fait del ancien pecchié
Nus ad ore Dans chastié;
Noz ancestres mult li meffirent
Relment, e poi s'en repentirent, 90
E pur ço nus out Deus livré
A la danesche poesté,
Mais ço ne quident Daneis mie
Qu'il nus meist en lur ballie,
Ne entendent⁽¹⁾ pas la Deu justise, 95
Qu'il pur eus ad de nus prise;
Quident que fust par lur vertu
Qu'il nus orent si confundu,
Pur ço quident ore ensement
A nus reporter cel turment, 100
Ne sevent pas cum Deus est bons,
Cum il fait tost succurs a suens;
Ceus qu'il plus aime plus chastie,

Murir fait e puis vivifie,
Les plaies sane qu'il ad fait, 105
A duel maine e del duel retrait,
E quanque il fait de murement
Si est de joie aoisement;
Mais ço n'(en) entendent Daneis mie,
Trop se frent en lor folie. • 110
.....
Dunt repret le od ses deus mains,
Si veit que il guari e sains,
Ignelement saut sus e crie,
Pur sun hait sa silence ublie,
Si ad tut as seignurs cunté
Cum sun seigneur l'aveit sané
De treis mauls ki furent itels
Dunt tut li mendres fud mortels;
Dunc oisiez joie e baldur,
Qu'entreus demeinent li seigneur
Pur saint Edward lur awé,
Par qui lur frere out sa sancté.

REG. 520.

Parchemin et papier, in-folio, 424 feuillets⁽²⁾. Sur le dernier feuillet on a dressé, au xvii^e siècle, une table des matières à peu près exacte; la voici légèrement modifiée :

- 1° Catalogus librorum Corbeiensis monasterii;
- 2° Assisia terrarum Britanniae;

⁽¹⁾ Ms. : Ne endentent.

⁽²⁾ Ce volume est composé de cahiers de diverses grandeurs et d'écritures différentes, variant entre le xi^e et le xv^e siècle. Ce manuscrit est bien connu; ainsi le n° 1 a été publié par A. Mai (*Spicil. romanum*, V, 202 et suiv.) et par M. L. Delisle (*Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*,

XXIV, 1, 268, 325; *Bibl. de l'École des chartes*, 5^e série, I, 499); le n° 2 dans les *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, I, 705; le n° 3 par M. M. Prou dans les *Mélanges des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, IV, 345; pour le n° 4 voir Jaffé, *Regesta*, nouv. éd. n° 5409; etc.

- 3° Institutiones capituli Universitatis nigrae provinciae Turonensis, anno 1220;
- 4° Urbani II ad Pibonem, episcopum Tullensem, epistola decretalis;
- 5° Arbre de la génération des rois de France, de G. de Nangis;
- 6° J. Olivarii Andium pontificis epitafium;
- 7° Advertissement pour Jean de Bourboñ, conte de Vendosme, demandeur, contre le procureur général, défendeur, pour la propriété du conté de la Marche;
- 8° Chronicon a Christo nato usque ad annum 1321;
- 9° Mirabilia Urbis Romanae;
- 10° Don de la conté de Dunois à Jean, bastard d'Orléans;
- 11° Vita S. Philberti, abatis;
- 12° De Dedicacione templi;
- 13° Institutio collegii de Plesseio;
- 14° Codicis Theodosiani fragmentum;
- 15° Decretum Childeberti regis;
- 16° Capitulare Caroli Magni;
- 17° Chronicon ab anno 700 usque ad annum 800;
- 18° Capitula Caroli Magni;
- 19° Leges Alamannorum;
- 20° Oratio S. Augustini de libro soliloquiorum;
- 21° Epitaphia Philippi regis.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Chronique des rois de France, de G. de Nangis (fol. 10-23). Papier, 0^m,327 sur 0^m,296, xv^e siècle, 2 colonnes, 44 lignes à la colonne. M. L. Delisle a classé par groupes les 24 manuscrits de cette chronique qui se trouvent à la Bibliothèque nationale. Le *Reg.* se rattache au premier groupe, formé des 5 manuscrits B. N. l. 6763, f. 10468, l. 14663, l. 5696, f. 2622. (*Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, XXVII, II, 228 et suiv.)

Ici comance la genealogie des roys de France.

Pour ce que moult de gens et mesmement li haut home et li noble qui sovent viennent en l'eglise mon seigneur saint Denyse de France
. Et priérons a nostre seigneur que il leur doinst bonne vie et longe et pais en leur reume, a l'honneur de Dieu et de sainte eglise et del essauchement de la foit crestienne. Amen.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 531.

Papier, 0^m,328 sur 0^m,220, belle écriture de la fin du xv^e siècle ou du commencement du xvi^e, 37 lignes à la page, 440 pages, non compris 4 feuillets remplis par la table des chapitres et quelques feuillets blancs au commencement et à la fin du volume ⁽¹⁾.

La Conquête de Jérusalem en prose ⁽²⁾. — Chronique dans laquelle la conquête de Jérusalem, résumée de Guillaume de Tyr, tient relativement peu de place. Notre manuscrit fait commencer le récit à Hérode, mais il paraît n'être que le second volume d'un ouvrage plus complet; il commence en effet par ces mots : « Nous vous avons dit devant coment l'empereur Tiberius. » Elle va jusqu'à la mort de Josselin I^{er} de Courtenay, en 1131, mais l'auteur annonce l'avènement de Josselin II, puis de Josselin III, et le mariage d'Amauris, comte de Jaffé, avec Agnès, fille de Josselin III (1162). Les *Archives de l'Orient latin*, I, 254, en signalent deux autres manuscrits, l'un à Paris, S^{te} Genev. I. F 13, l'autre au Brit. Mus., Roy. 17 F 5.

En tête du manuscrit se trouve une table des chapitres, au nombre de 192, mais sans renvoi aux pages; chaque article est suivi de la syllabe *Sur*, exemple : Coment Herodes Antipas fit décoller saint Jehan Baptiste. Sur... Comme dans le courant du volume les rubriques n'ont pas été reproduites, il s'ensuit que cette table n'a d'autre avantage que de donner un résumé de la chronique. Voici la dernière phrase du manuscrit :

.....Josselin son filz fut assureés de la terre, lequel olt ung filz que

⁽¹⁾ En marge de la page 1 : *Ce livre est a P. Petau, conseiller au Parlement de Paris.*

⁽²⁾ Dans les *Comptes rendus de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, séance du 27 février 1880, p. 13, cette chronique est ap-

pelée « un récit en vers français de la première croisade ». Est-ce un lapsus ? ou bien a-t-on été trompé par les huit premières pages où la liste des rubriques, vue superficiellement, pourrait paraître une série de vers ?

nommés Jossellins et deux filles, l'une olt nom Agnès, que premierement fut mariee a Regnalt de Mares, et puis l'espousa le conte Amauris de Japhé.

Explicit le livre intitulez la conqueste de Jerusalem en prose.

MANUSCRITS
FRANÇOIS
ET PROVENÇAUX
DE ROUME.

REG. 538.

Parchemin, 0^m,41 sur 0^m,30, première moitié du xv^e siècle, 2 colonnes à la page, de 45 à 48 lignes à la colonne, 266 feuillets, miniatures, reliure de l'époque en basane vert-jaune⁽¹⁾.

Le Miroir historial. — Premier volume de la traduction par Jean de Vignay du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. Le second tome du même exemplaire est conservé au musée Britannique, Lansdowne 1179⁽²⁾; le quatrième est à la Bibliothèque nationale, fonds français, 52⁽³⁾. Le troisième tome est perdu ou du moins n'a pas encore été signalé.

Le tome I contient les huit premiers livres du *Miroir*.

Aux fol. 179^v et 266, on lit cette note sur l'emplacement d'une signature préalablement grattée : « Dame sans per. A Prigent. Ce livre est à Prigent, seigneur de Rais, de Coëtivy et de Taillebourg, conseiller et chambellan du corps du roy et admiral de France. » Au bas du fol. 266^v, deux longues notes qui me semblent être d'A. Petau, à qui a appartenu le manuscrit⁽⁴⁾, donnent, la première, d'après du Tillet et de Serres, une courte biographie de Prigent de Coëtivy; la seconde, d'après du Verdier, une notice très brève sur Jean du Vignay et sa traduction.

Ci commence le premier volume du mirouer historial, translâté de latin en françois par la main Jehan de Vignay, selon l'oppinion de frere Vincent, qui en latin le compilla, a la requeste de monseigneur saint Loys. Le prologue.

Pour ce que oiseuse est chose nuisant et commencement et attrait de tous

⁽¹⁾ Les miniatures sont belles, mais elles n'ont pas reçu toutes leurs couleurs. Les marges du manuscrit étant très larges, on a souvent enlevé celles du bas pour en avoir le parchemin.

⁽²⁾ Voir Paul Meyer, premier rapport, *Arch. des Missions*, 2^e série, III, 278.

⁽³⁾ P. Paris, *Manuscrits françois*, I, 57.

⁽⁴⁾ Fol. 1^r : *Alexander Pauli filius, senator Parisiensis, anno 1649.*

vices.....
.....Et ensurquetout je veu a icelle glorieuse vierge Marie seure
cbasteté, que par tant de petit service m'a donné si grant pardon. Dont il est
fait que dès ce que elle se rendi chaaste, l'autre osta toute sa felonnie, et tout
ce ordonna la mere de Dieu au salut de l'une et de l'autre ⁽¹⁾.

Ci fine le VIII^e livre du mirouer historial et tout le premier volume du dit
mirouer.

REG. 606.

Parchemin, 0^m,206 sur 0^m,124, deuxième moitié du XIV^e siècle,
20 lignes à la page, 131 feuillets ⁽²⁾.

I. *Fleur des Histoires de la terre d'Orient* (fol. 1 r^o-106 v^o). —
P. Paris a publié dans l'*Histoire littéraire*, XXV, p. 479-507, une
étude sur Hayton et son *Flos historiarum terrae Orientis*. Il en a étudié
les différents manuscrits conservés à la Bibliothèque nationale. Depuis,
L. Pannier a signalé deux autres manuscrits de la même chronique ⁽³⁾.
C'est au groupe du texte français original que se rattache le ma-
nuscrit *Reg.* Ce texte est encore inédit :

*Ci commence le livre de la fleur des hystoires de la terre de orient, lequel frere
Hayton, segneur du Corc, cousin germain du roy de Armenie, compilla par le com-
mandement du pape Clement quint, nostre seigneur, mil trois cens sept, en la cyté
de Poitiers.*

Cestuy livre est divisé en quatre parties, la premiere partie parole de la terre
d'Aise, qui est la tierce partie du monde, et devise quans royaumes a en celle
partie, et comment l'un royaume marchist a l'autre, et quel gent y habitent...
.....Et comment ce soit que Dieu tout puis-

⁽¹⁾ Ces lignes sont les dernières du
4^e chapitre du 8^e livre, qui, ainsi que
le 15^e chapitre, avaient été oubliés et ont
été placés à la fin du volume.

⁽²⁾ Sur le verso du dernier fol. : *Guil-
laume de Harecourt*. Au-dessous : *Christofle
de Harecourt* (XV^e ou XVI^e siècle). La Ches-
naye des Bois fait mention d'un Christophe

d'Harcourt, chanoine et chancelier de l'é-
glise cathédrale de Rouen, conseiller et
confesseur du roi Charles VII; il était fils
de Philippe d'Harcourt et de Jeanne de
Tilly (*Dict. de la Nobl.*, X, 298).

⁽³⁾ *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1874, p. 93 :
*Notice d'un manuscrit d'Hayton, récemment
acquis pour la Bibliothèque nationale.*

sant et misericordieus nous demonstre par biens demoustrances que il veut delivrer la terre sainte du servage des mescreans, au temps de la nostre sainte paternité, devons tous prier humblement que longue vie beneüree li doint celui qui vit et regne in secula seculorum. Amen.

Ci fine le livre des hystoires des parties d'orient, compillé par religieus homme frere Hayton, frere de l'ordre de Premonstré, jadis seigneur du Corc, cousin germain du roy de Armenie, sur le passage del terre sainte, par le commandement du souverain pere nostre seigneur l'apostole Clement quint, en la cyté de Poitierz, lequel livre je, Nicole Falcon, escriis premierement en franceiz, si comme le dit frere Haiton le dittoit de sa bouche, sans note ne exemplaire, et de rommains le translatai en latin, et celui livre nostre seigneur le pape en l'an nostre seigneur mil trois cens sept, au mois d'aoust. Deo gratias.

II. *Le livre de toutes les provinces et cités du monde* (fol. 107 r^o-131 r^o.) — C'est le *Provinciale* de l'église romaine, c'est-à-dire la liste des provinces ecclésiastiques du monde entier, avec l'indication des églises et monastères qui relevaient directement de la cour de Rome au XIV^e siècle. Il est précédé d'un résumé très court, en français, qui ne se retrouve pas dans les autres manuscrits; le voici :

Ci commence le livre de toutes les provinces et les cytés d'universe monde et devise et nomme les noms de toutes les cytés et quantes il en a en chascune province, selonc le savoir et pouoir de l'eglisse rommaine.

La premiere partie du livre raconte et fait mention quantes eglisses il a en la cyté de Romme, tant de patriarches comme d'autres, et comme li cardinal sont intitulés seur icelles eglises.

La seconde partie de cestuy livre devise et fait mention quans roys il a ou monde et lez nomme par non, et lezquieulx sont couronnés, oings et sacrés, et lezquieulx non, et lesqueles regions de crestiens sont tenues a paier le treü a la court de Romme, et lesquieulx roys sont festés de la dicte eglise de Romme.

La tierce partie parle et fait mention comme les puissans du monde sont couronnés et elleus; c'est a savoir l'emperiere de Romme et de Costantinople. Et premierement de celui de Romme, comment il est elleu et par quieulx prelas, princes ou barons de Alemengne, et les nomme et devise tous; et comment le dit emperiere est couronné de trois couronnes, et comme nostre saint pere le pape couronné de la couronne d'or, qui est la derreniere couronne, si comme il est contenu ou dit livre.

La quarte partie et la derniere fait mention de tous les chastiaux et cités que

TOME XXXIII, 2^e partie.

3

IMPRIMERIE NATIONALE.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

tient le souldan de la partie d'Egypte et qui sont plus du royaume de Jherusalem, et en fait mencion, si comme contenu est ou dit livre.

Le reste du manuscrit est en latin.

REG. 608.

Parchemin, 0^m,200 sur 0^m,136, fin du XIII^e siècle ou commencement du XIV^e, 72 feuillets à 2 colonnes, 25 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet: *se cil contre cui*⁽¹⁾.

Établissements de Saint Louis. — Ce manuscrit est décrit dans l'édition de M. P. Viollet, I, 396-397.

Cit se commence li establissement le roi de France, selonc l'usage dou Chatelet de Paris et d'Oliens et de cort de baronie.

La prumiere rebriche dou premier cas si est: de l'office au provouz en droit.

Li provost [d]'Orlien[s et de P]aris.....
..... Et usage et coustume general s'i acorde. Mesires li rois deffent les armes et les chevauchies selonc les establissementz.

Ci fenissent les establissementz le roi de Franche, selonc l'usage de Paris et d'Oliens de cort de baronie. Explicit.

Explicit iste liber. Sit scriptor crimine liber.

REG. 610.

Parchemin, haut de 0^m,33, XIV^e siècle, 2 colonnes à la page, 62 feuillets⁽²⁾.

La description de ce manuscrit a été faite par M. Élie Berger

⁽¹⁾ Le premier feuillet est en partie enlevé; au verso du dernier, deux signatures du XV^e siècle: *Chamberlain et Loys Esturjant*. On lit aussi: *A tonz ceulx qui ces presentes lettres verront Loyz Esturjant, clerc et secretaire du roy nostre sire et garde*

du scel; et: A un coquart qui fait le sage, Un gros estront en son visage.

En tête du premier feuillet la légende: *οἷς ἀτυχῶ, λίσαν εὐτυχῶ.*

⁽²⁾ Fol. 1 r^o: *C'est a moi, Claude Fauchet.*

(*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 7⁽¹⁾). Il comprend :

1° *Une chronique des Francs, allant de la chute de Troie à la mort de Louis VIII;*

2° *Une table chronologique de l'an 1 à l'an 1361.*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 611.

Papier, 0^m,20 sur 0^m,15, 177 feuillets, tant manuscrits qu'imprimés, les premiers écrits au xv^e siècle; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie IX.

Ce manuscrit a déjà été décrit par M. Élie Berger (*Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome*, VI, 8), mais d'une façon sommaire, qui ne me dispense pas d'en parler ici. Il comprend :

I. *Lignée des rois de France* (fol. 1-2). — Fragment sans valeur.

Ci commence la lignee de la noble maison royal de France, commençant a Loys debonnaire.....

II. *Chronique* (fol. 6 r^o-70 v^o)⁽²⁾. — Cette chronique, qui commence à la création du monde et se trouve brusquement interrompue après le traité d'Arras, par la perte d'un ou de plusieurs feuillets, est dénuée d'intérêt.

Sy ensuyt la generacion de la bible, qui comprend d'Adam jusques au deluge, et après ce divise la generacion de Noé et de ses troys filz, c'est assavoir la lignee de Sem, qui tint la contree d'Ayse, qui dure jusques a Jesus Crist, et de la lignee de Cham, qui tint Auffricque, et divise quelles contrees ilz peuplerent et nommerent de leurs noms, et de la lignee de Japhet, qui tint Europe, et de la lignee de cestuy poursuint nostre matere, qui demostre et ensaigne comment ceulx de Troye en vindrent.....
..... et firent paix et traicté ensemble, par lequel roy Charles demourit roy sa vie durant et le roy Henry seroyt regent et heritier de France et puy le roy

⁽¹⁾ *Notice sur divers manuscrits de la Bibliothèque nationale*, p. 7.

⁽²⁾ Les fol. 3 à 5, 71 à 73 sont en blanc.

Henry s'en alla a Paris et Charles daulphin alla a Monstereul Fautyonne, ou le duc de Bourgogne alla a luy.....

III. *Traité du blason* (fol. 74 r^o-80 r^o). — Commencement :

Le très noble et puissant roy Alixendre, pour exaulcer le nom et vaillance de ses chefs et ayans le gouvernement de guerre et des aultres vaillans hommes et combatans et victorieux et affin qu'ils eussent plus grant et noble vouloir, hardement et courage sur ses annemis, ordonna par meure deliberacion de soy et de son conseil, en especial du très noble docteur et phillosophe Aristote, de donner aux chefs de guerre et aultres de sa compaignie ensaignes de bannieres, pannons.....

IV. *Listes variées* (fol. 80 r^o-93 v^o). — Série de nomenclatures qui semblent se rattacher au traité précédent : énumération des armoiries des grands seigneurs, des neuf preux, au nombre desquels l'auteur propose d'ajouter Bertrand du Guesclin; liste des pairs de France, des vassaux directs du roi, des arrière-vassaux, des évêques classés par métropoles; enfin un état des recettes et des dépenses du royaume pendant une année de la guerre de Cent ans.

V. *Quittance* (fol. 98 r^o). — Reçu donné par Silvestre Maillot à Pierre Grazaulard(?), demeurant aux Raffous, paroisse d'Auryte (Aurice? Landes), du prix d'une location d'herbages. 1^{er} juin 1587.

VI et VII. Deux textes imprimés⁽¹⁾ :

De rebus Turcaram . . . auctore Richerio (fol. 99 r^o-162 v^o);

Des coutumes et manières de vivre des Turcs, par Richer (fol. 163 r^o-177 v^o).

. REG. 624.

Ce manuscrit, qui contient une *Chronique de France*, a été étudié par M. Élie Berger, et décrit dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 9.

⁽¹⁾ Paris, Robert Estienne, 1540. Cf. Brunet, *Manuel*, au mot *Richer*.

REG. 660.

Parchemin, 0^m,152 sur 0^m,116, fin du XIII^e siècle, 67 feuillets à 2 colonnes, 32 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Clément XII. Commencement du 2^e feuillet : *de et a sa vainne gloire*⁽¹⁾.

Le livre de Barlaam et Josaphat. — MM. Zotenberg et P. Meyer ont publié la rédaction, en vers français, de *Barlaam et Josaphat* par Gui de Cambrai⁽²⁾; ils ont fait suivre leur édition d'une étude sur les différentes versions de la légende et sur les manuscrits de ces versions. Ils ont mentionné trois manuscrits de la rédaction en prose, dont celui qui fait l'objet de la présente notice. Pour la bibliographie, voyez G. Paris, *La Littérature française au moyen âge*, p. 269, n° 147.

Commence li livre de Ballaan et de Josaphat.

An cel tans que li mostier et les yglises furent commancié a edifier ou nom nostre signor Jesu Crist et que li saint home commancerent nostre segnor a servir por diverse maniere d'ordre monacal.....
 Cil qui la vie de ces .ii. predomes sorent et virent la me distrent et je l'ecrips en latin en la meniere meïsmes qu'il la me retraïstrent et qu'ele avoit esté, en tesmoniaige de religieux homes qui tote la verité en sorent; et nostre sire par sa misericorde et par le priere de ses .ii. seins Balaan et Josaphat m'outroit que ge l'aie en tele meniere escripte et retraite que ge et tuit cil et totes celes qui après moi la liront et orunt aions preu au cors et aus almes. Amen.

Explicit le livre de Ballaan et de Josaphat, qui fut fil de roy.

REG. 668.

Parchemin, 0^m,166 sur 0^m,12, écrit vers 1344, 89 feuillets⁽³⁾ à longues lignes, 27 lignes à la page⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Ce manuscrit ayant été longtemps sans couverture, le premier et le dernier feuillet sont très sales. Fol. 1 : *Bourdelot*.

⁽²⁾ *Bibliothek des Litterarischen Vereins*, t. LXXV (Stuttgart, 1864).

⁽³⁾ En réalité 90; le premier feuillet avait déjà disparu avant que le ms. vint à la possession de P. Petau, qui a écrit son nom sur le deuxième.

⁽⁴⁾ Les 3 premières pages ont 28 lignes.

Statuts et Établissements de Saint-Jean-de-Jérusalem. — Le manuscrit n'est pas daté, mais le dernier *établissement* est de mars 1344; en parlant d'Élye de Villeneuve, grand maître, il est dit : *Qui modo est et regnat*; enfin les successeurs d'É. de Villeneuve ont été ajoutés par une main postérieure. Le début manque.

M. Delaville Le Roulx a donné une liste des manuscrits de ces *Établissements* dans sa thèse *De prima origine hospitalariorum*, p. 38-39, et dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1887, p. 347. Le *Reg.* 668 n'est pas compris dans cette liste.

..... En Jerusalem envoya ou[dit] hospital .xii^m. dragmes d'argent et la les offrit pour les pechiés des mors et pour doner es povres, car bone chouse est de doner pour les mors et pour les povres. Et tuit li povres de toutes les parties dou monde y furent receu en celluy temps honestement. Antyoques, patriarches, establit que tuit li povre confrere fussient ensamble et davant ce qu'il morust.....

L'énumération des grands maîtres de l'Hôpital se terminait ainsi : « Après fu maistre Elyon de Villa Nova, qui modo est et regnat et qui vivat in secula seculorum. Amen. Summa .xxvi. » (fol. 6 r^o). Huit lignes avaient été laissées en blanc, on a ajouté : « Après fuit maistres freres Dordeaux de Lyle; après fuit freres Pierres Cornoillon; après fuit freres Roigiers dou Pym; après freres Remons Laroingiers (*sic*); après fuit freres Robers de Juilly. »

REG. 687.

Papier, 0^m,25 sur 0^m,21, fin du xv^e siècle, 177 feuillets.

Chronique de Jean Chartier⁽¹⁾. — C'est la chronique de Charles VII, par J. Chartier, son historiographe. Elle est très connue; la dernière édition est celle de Vallet de Viriville⁽²⁾. Dans sa préface⁽³⁾, l'éditeur

⁽¹⁾ La rubrique du ms., *Chronique dionisienne*, est du xvii^e siècle.

Chartier. Paris, 1858-1859, 3 vol. in-12.

⁽²⁾ *Chronique de Charles VII, par J.*

⁽³⁾ Publiée dans la *Bibl. de l'Éc. des chartes*, XVIII, 481-499.

fait une étude sur J. Chartier, sur sa chronique, sur neuf manuscrits et sur les cinq éditions qui ont précédé la sienne⁽¹⁾.

Notre manuscrit s'arrête après la conquête de la Normandie, en 1450.

Ou nom du pere, du filz, du saint esperit, de la glorieuse vierge Marie, de monseigneur saint Denis, patron de France, et de toute la beatitude celeste. Cy commence la cronique du temps du très chretien roy Charles, vii^e de ce nom, roy de France, filz de feu de bonne memoire Charles vi^e de ce nom, appellé le bien aimé, faicte et compilee par moy, frere Jehan Chertier, chantre de l'eglise Saint Denis en France et corniqueur du dict royaume, ad ce commis et deputé de par le roi.....

Voici les dernières lignes, qui font partie du chapitre intitulé : Comment le siege de Cherbourg fut vaillamment tenu :

.....Le roy de sa benignité vouloit qu'on les print pour obvier a l'effusion du sang et a la destruction de son pais et du peuple, qui estoit enclos es dictes forteresses...

REG. 688.

Papier, 0^m,295 sur 0^m,210, xv^e siècle, 154 feuillets, 31 lignes à la page⁽²⁾.

Manuscrit déjà signalé par M. É. Berger⁽³⁾, qui y a justement reconnu « un exemplaire de la chronique dont les éditeurs du *Recueil des historiens de France* ont publié la fin sous le titre de *Fragment d'une chronique anonyme finissant en .M.CCC.XXIII. et continuée jusqu'en .M.CCC.XL., puis jusqu'en .M.CCC.LXXXIII.* »⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ On trouvera encore une appréciation sur cette chronique dans l'*Histoire de Charles VII* de M. de Beaucourt (I, LI et suiv.).

⁽²⁾ Fol. 1 r^o, un dessin au trait rouge représente un moine qui travaille; fol. 112, dans la marge, un autre dessin nous montre *Challes le chauve qui establi le lendit lez Saint Denis en France.* — Les marges ont des manchettes du xv^e et du xvi^e siècle.

Au dernier feuillet, de la même écriture que le ms.: *Ou monde a .XXXII. mers, .LXII. ysles grans, .LXVIII. provinces grans, .LII^e. citez, .LV. fleuves lez, .CXXV. manieres de gens. La premiere eglise chrestienne est l'eglise du mont Syon en Jherusalem.*

⁽³⁾ *Bibl. des Éc. fr. d'Athènes et de Rome*, VI, 10.

⁽⁴⁾ D. Bouquet, XXI, 146. Ces deux continuations ne sont pas dans le ms. Reg. 688.

Les copies de cette compilation sont nombreuses et plusieurs ont déjà été décrites⁽¹⁾. Mais on n'a pas jusqu'à présent remarqué que le texte est le même que celui d'autres manuscrits (Chambre des députés E 169 a, B. N. fr. 17180, *Vat. Reg.* 700) signalés par M. L. Delisle comme contenant la traduction des *Fleurs des Chroniques* de Bernard Gui, précédée d'une chronique universelle⁽²⁾. L'auteur nous apprend lui-même, dans un second prologue, qu'il a fait deux éditions de sa compilation. La première édition n'a qu'un prologue, c'est le cas du présent manuscrit; la seconde en a deux. Certains manuscrits ont un tout autre prologue ou n'en ont pas; c'est sans doute ce qui a fait croire qu'ils contenaient un ouvrage différent.

Après le prologue du *Reg.* 688, je citerai le début et la fin de la chronique d'après le même manuscrit et le *Reg.* 700 :

La cause de faire ceste compilacion fu la grant instance d'un grant baron de France, lequel, comme il eust desir de savoir en quel temps avoient esté les philosophes des payens, pria le compileur qu'il lui feist aucune oeuvre la plus briefve que il pourroit par laquele il peust avoir aucune cognoissance des choses dessus dictes, et enseurquetout la succession de tous les temps et la naissance des royaumes et les faiz plus merueilleux qui sont advenuz en divers lieux, dès le commencement du monde jusques au temps de maintenant. Et saichent tuit cil qui celle oeuvre verront que le compilerres n'y a riens mis, se moult pou non, fors ce qu'il a trouvé tant en bible comme es ystoires du Mengeur, que nous appelons scolastiques, et es ystoires Vincent, et es croniques Martin, et es croniques des François, et ce on pourra legierement esprouver qui voudra et qui se doubtera d'aucune faulcetté. Sanz faille dès le temps ou fenissent les croniques Vincent, il lui a convenu escrire pour continuer son oeuvre, ainsi comme il a enquis et ouy des anciens, et comme il a veu en son temps, car livre ne compilation n'estoient pas faiz souffisamment a quoy il deust adjoüster foy, se pou non. Je prie tous ceulx qui ceste oeuvre feront escrire qu'ilz facent escrire cest prologue au commencement.

⁽¹⁾ P. Paris; *Les Man. françois*, V, 348 et suiv. (ms. B. N. fr. 696, anc. 7136); Molinier, *Catalogue des man. de Toulouse*, 1885, in-4°, n° 452.

⁽²⁾ *Notices et Extraits des manuscrits*,

XXVII, II, 227 et suiv. — M. A. Thomas (*École française de Rome, Mélanges d'archéologie et d'histoire*, I, 259-283), a prouvé que cette traduction n'est pas celle de J. Golein.

REG. 688: *Ci commencent les croniques abregies du commencement du monde jusques au temps pape Jehan XXII, extraites et de ystoires scolastiques et des croniques Vincent.*

Comment Dieu fist tout le monde en sept jours. Premièrement :

Au commencement, ainsi comme la sainte escripture tesmoingne, Dieu crea le ciel et la terre, selon les docteurs et les sains, en une masse confuse, laquelle est appelee caos, qui vault autant comme confusion, car toutes les choses corporeles qui adonques furent faictes et les quatre elemens estoient ensamble en une confusion, sy que on ne pouoit discerner l'un de l'autre. Et ceste matere sanz forme fu faicte avant que il feust nul jour. Et le premier jour Dieu fist la lumiere.

REG. 700 : Au commencement, ainssi comme la saintte escripture le tesmoingne, Diex crea le ciel et la terre, selon les docteurs et les sains, en une masse confuse, laquelle il appelerent matiere sens forme. Et les anciens philosophes appellent celle matiere chaos, qui vault autant comme confusion. Et toutes les choses corporeles, qui adonc furent faictes, et les .iiii. elemens estoient ensemble en une confusion, si c'on ne pouoit discerner l'un de l'autre. Et ceste matiere sans forme souloit estre devant ce qu'il fust nul jour. Et le premier jour Diex fist lumiere.

Le récit de la mort de Charles V et de la condamnation de Pierre de Remi termine le manuscrit 688; dans le manuscrit 700 le récit est plus court, mais cette variante n'est qu'exceptionnelle; en général, il y a plus de ressemblance entre les deux manuscrits. Ce récit est suivi, dans *Reg. 700*, de l'acte d'abjuration de Pierre de Corbières :

REG. 688 : L'an mil.ccc.xxvii., Charles le roy de France morut, la veille de la purrification nostre dame, et fu son corps devisez en trois parties : le corps fu mis a Saint Denis en France, son cuer fu mis a l'eglise des freres prescheurs a Paris et ses entrailles furent mises aux nonnains de Pontoise. Et, pour ce que il n'y avoit point de hoir masle de son corps, le royaume eschut a son cousin germain Phelipe, conte de Valois et d'Angiers, duquel nous avons fait cy dessus mencion, lequel Phelipe fu filz Charles de Valois. Et fu Phelipe couronné a Reins, l'an nostre seigneur mil .ccc.xxvii., le dimenche après la pen-

TOME XXXIII, 2^e partie.

4

IMPRIMERIE NATIONALE.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

thecouste. Par devant cestui Phelipe fu accusé Pierre Remi, qui estoit tresorier et maistre gouverneur du royaume de France; especialment il fut accusez qu'il avoit soustrais les biens du royaume et a soy apropiiez moins deuement. Si fu le dit Pierre arresté a Paris et mis en prison et, il estant en prison, sans les grans revenues et puissances qu'il avoit achetees, sanz les grans garnisons qu'il avoit de tous biens meubles que on peust penser que nul grant baron doye avoir, avec le vaisselement d'or et d'argent, fu trouvé grant quantité et si grant somme de pecune, car c'est grant merveille du raconter. Car, selon ce que on tesmoingne, on trouva bien d'argent monnoyé par cinq fois cent mil livres, avec les autres biens, desquelx on ne pourroit extimer la value. Et pour ce que le dit Pierre ne respondi pas souffisamment aux articles qui furent proposees contre lui et de ces choses et d'autres, pour ce il fu condempné et pendu au gibet de Paris, l'an nostre seigneur dessus dit, l'andemain de la saint Marc euvangeliste, dont celle parole commune fu verifiee : Qui plus hault monte qu'il ne doit De plus hault chïet qu'il ne voudroit. Assez lui vaulsist mieulx avoir gardé les brebis et vescu en petit estat que tant amasser et sy hault monter et puis sy povrement fenir et sy honteusement mourir. Et pour ce dit saint Pol l'apostre : *Ambuletis digne*. Qui veult estre a Dieu amis Et soy a droit a lui veoir (*sic*), Cellui estat ou Dieu l'a mis Il doit venir sanz desvoyer. *Hec via ambulate mea*, etc. Iceste est de Dieu la voye, Qui la tient point ne se desvoye; Or lui prions qu'il nous y tiengne Et en s'amour tousjours nous tiengne, Par quoy sy bien puissons fenir, Qu'a sa gloire puissions venir. Amen. Amen. *Deo gratias*.

REG. 700 : L'an .m.ccc.xxvii. morut Charles roy de France, la vigille de la purification nostre dame, et pour ce qu'il n'avoit point de hoir masle de son corps, li royaumes eschei a son cousin germain, Phelipe, conte de Valois et d'Aingiers, filz de Charles, conte de Valois, dont nous avons parlé dessus. Ce fu ce Phelipe couronné a Rains, l'an mil.ccc.xxviii., le diemenche après penthecouste. Par devant cesti Phelipe fu accusés Pierre Remy, qui estoie tresorier et un des gouverneurs du royaume, et pour ce qu'il ne respondi pas souffisamment aus articles qui furent proposees contre lui, il fu condampnés et pendus au gibet de Paris, l'an dessus dit, l'endemain de la saint Marc l'euvangeliste, dont ceste parole commune fu verefiee : Qui plus haut monte qu'il ne doit De plus hant chïet qu'il ne vodroit.

REG. 689.

Papier, 0^m,285 sur 0^m,205, xv^e siècle, 321 feuillets, 31 lignes à la page; reliure en parchemin.

Ce manuscrit contient :

- I. La chronique de Saint-Denis de 814-1223;
- II. Un abrégé de cette chronique de 1223 à 1377;
- III. Un catalogue des rois de France;
- IV. Une liste des hauts personnages enterrés à Saint-Denis;
- V. Des notices sur les reliques conservées à Saint-Denis.

M. É. Berger a étudié en détail ce manuscrit dans son opuscule déjà cité, *Bibl. des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 11.

REG. 697.

Parchemin, 0^m,275 sur 0^m,195, écrit en 1369, 237 feuillets à deux colonnes ⁽¹⁾.

Les Œuvres de Bernard Gui, traduites par Jean Golein. — On trouvera une notice très détaillée de ce manuscrit, faite par M. A. Thomas, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire* de l'École française de Rome, I, 259-283. Voir aussi L. Delisle, *Le Cab. des Man.*, III, 329.

REG. 700.

Parchemin, 0^m,267 sur 0^m,187, écriture de deux mains différentes du XIV^e siècle, 2 colonnes à la page, 42 lignes à la colonne pour la première main, entre 43 et 47 pour la seconde, 139 feuillets ⁽²⁾, une seule miniature en haut du premier feuillet; reliure en maroquin rouge, aux armes de Pie IX ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le manuscrit avait à l'origine 244 feuillets; il a été fait pour le roi Charles V; il porte la signature de P. Petau (*P. Pet. Genobens.*) et la devise : *Ἦς ἀτυχῶ, λίσσιν ἐτυχῶ.*

⁽²⁾ Quatre feuillets, placés en tête du volume, ne comptent pas dans la numérotation; le premier est un fragment d'un manuscrit de théologie, les trois autres sont des fragments d'un traité des élec-

tions épiscopales, accompagné de gloses marginales, le tout du XIV^e siècle.

⁽³⁾ Ce manuscrit porte divers noms de propriétaire : *De la maison monsieur Fournier, conseiller du roy nostre syre, en sa chambre du Trésor. Fournier* (fin du XVI^e siècle). — *N. Griphon* (à peu près de la même date). Enfin *P. Petau*. C'est ce dernier qui a écrit en tête du volume le titre : *Le Catalogue des Papes.*

Les Fleurs des Chroniques de Bernard Gui. — Manuscrit déjà signalé par M. A. Thomas⁽¹⁾ et rapproché de deux autres que M. L. Delisle a étudiés (Bibl. de la Ch. des députés, E 169^a et B. N. fr. 17120)⁽²⁾.

J'ai déjà donné des extraits de ce manuscrit dans la notice du *Reg.* 688; en voici le début et la fin :

Ci commencent les croniques des papes, des empereus, des roys et de toutes personnes et faiz noctables qui ont estoy depuis le commencement de la creacion du monde jusques au temps du pape Jehan XXII et du roy de France Phelippe quint, et ce furent⁽³⁾. . . . empereur Loys dac de Baviere et l'antipape frere Pieres Be. . . . de l'ordre des freres mineurs, qui furent l'an mil.ccc.xx [. . .]

Ce est bien verité que les anciens pseudommes du temps passé ont fait et traictié plusieurs hystoires et croniques par la subtilité et science qui en eulz estoit qui sont espandues par tout le monde en plusieurs lieux, dont aucun bon y peuvent prendre moult de bons exemples et proufitables aus lisans et escoutans les bonnes vies et vertuz qui en ce livres sont contenues de plusieurs sains pseudommes et philosophes.
. Ou nom du pere et du filz et du Saint Esperit, pour ce que, selonc la doctrine du sage, a celi qui celle ses pechiés direccion est denoiee et a celi qui purement les confesse et du tout les delesse misericorde est promise, pour ce est il que je, frere Piere de Corbaux, de l'ordre des freres meneurs, felon pechour, ce considerant et attendant, veullant estre esdrecié en la voie de verité, que j'ay follement delessiee, et trouver grace et misericorde, ja soit ce que je n'ay pas moult, estans a Pise, devant reverens peres messire Simon, arcevesque de Pise, et messire Guillaume, evesque de Luque, et discret home messire Raymon, es-cien cleric du pape et messagier publique, presens moult de prelas et autres religieux et nobles et pluisieurs de la cité de Pise, aie confessé de ma volonté, avec grant amaritude de cuer, mes erreurs et pechiés, et des dessusdis arcevesque et evesque, de l'auctorité du pape a eulz octroié en celle partie par ses lettres patentez, ma confession premierement receuee a l'abjuracion de mes erreurs et serement donné de escer et obeir au mandement du pape, aye eu le benefice

⁽¹⁾ *Éc. fr. de Rome, Mém. d'archéologie et d'histoire*, I, 260. — ⁽²⁾ *Not. et ext. des man.*, XXVII-II, 227-232). — ⁽³⁾ Les passages laissés en blanc ne sont plus lisibles dans le manuscrit.

d'absolucion de toutes sentences de droit et d'ome, neantmoins encore je, estant en la presence de vostre sainte paternité, Jehan, par la grace de Dieu souverain pape et vray seul vicaire de nostre seigneur Jesu Crist en terre, et de sainte eglise et de vostre saint college des cardenaux, entens et veul recognoistre et abjurer mes erreurs et fere tout ce que vostre sainteté vodra ordener.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 719, 720, 721.

Parchemin, 0^m,43 sur 0^m,31, première moitié du xv^e siècle, 2 colonnes à la page, 57 lignes à la colonne. Le 1^{er} volume va du fol. 1 au fol. 208; le 2^e continue la foliotation jusqu'à 388; le troisième, jusqu'à 493⁽¹⁾. Miniatures⁽²⁾.

Les décades de Tite Live traduites par P. Bersuire. — Cette traduction a été imprimée au xv^e et au xvi^e siècle⁽³⁾; les manuscrits en sont très nombreux. Voir à ce sujet les articles de L. Pannier dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIII (1872), p. 325 et suiv., et dans l'*Intermédiaire* de 1876, question 164.

Le 1^{er} volume, *Reg.* 719, comprend le *prologue du translateur*, la *deklaracion de la significacion des motz estranges qui n'ont point de françoys par quoy on les peust entendre en ceste mesmes exposition et translacion de Titus Livius*, la *table des rubriques de la premiere decade*, enfin la première décade elle-même. Le 2^e volume, *Reg.* 720, contient la troisième décade, faussement appelée la seconde; et le

⁽¹⁾ C'est le scribe qui a lui-même numéroté les feuillets. Au commencement et à la fin de chaque volume, quelques feuillets en blanc.

⁽²⁾ Les deux miniatures qui occupent les deux premiers feuillets du n° 719 sont très intéressantes : Dans la première on voit le roi de France sur son trône, entouré de neuf personnages. Au-dessous, Bersuire, assis, écrit sur ses genoux la traduction de Tite Live, dont l'original est

en face sur un pupitre. Le visage du traducteur est plein d'expression. Aux deux angles du cadre qui entoure cette miniature, un écu fascé d'argent et d'azur à la barre d'argent. La deuxième miniature représente Rome avec ses monuments, tels qu'ils étaient encore au xv^e siècle; çà et là des groupes de meurtres et de combats.

⁽³⁾ Brunet, *Manuel*, sous *Livius*; 5^e éd., III, 1110.

troisième, *Reg. 721*, les neuf premiers livres de la tierce decade (lisez de la quatrième).

719.

Cy commence le livre que fist Titus Livius des excellens faitz des Rommains, lequel contient troys decades, translaté de latin en françoys, a la requeste du roy Jehan, comme il est specifié et declairé ou prologue du translateur.

Prologue du translateur.

A prince de très souveraine excellence, Jehan, roy de France, par la grace divine, frere Pierre Bertheure, son petit serviteur, prieur a present de Saint Eloy de Paris, toute humble reverence et subgection

Cy finist le x^me et derrenier livre de la premiere decade de Titus Livius.

720 ⁽¹⁾.

Cy commence la table et rubriche du premier livre de la seconde decade de Titus Livius.

Commence le premier livre de la seconde decade de Titus Livius, premier chapitre.

Il me plaist a parler en une partie de mon euvre de ce dont plusieurs aultres scripteurs ont parlé au commencement de la leur, c'est a dire de la guerre plus memorable qui oncques fut faite, laquelle ceux de Cartaige orent avecques les Rommains soubz Hannibal, leur duc et empereur

. et en exemple de cestuy, plusieurs aultres, combien que non mie egaulx en victoires, ont prins et puis après fais noctables tiltres d'ouvrages et ont imposé clers surnoms a eulx et a leurs familles.

Cy finist le diziesmez livre de la seconde decade de Titus Livius.

721 ⁽²⁾.

Cy commence la table des rubriques du premier livre de la tierce decade de Titus Livius. Et premierelement le prologue de l'acteur.

⁽¹⁾ Dans le cadre de la miniature frontispice de ce volume, un écu *palé d'argent et d'azur à la barre de gueules*.

⁽²⁾ Un scribe a essayé sa plume en écrivant dans la marge du dernier feuillet : « Je soubz signé confesse avoir prinz deux

.....
 Sy fut ordonné que le consul voueroit et dedieroit dons et offrandes a Appolin et a Esculapius et a Salut, liquelz leur a voué et donné ymages dorees, et li di-homme manderent supplicacions par deux jours, pour cause de celles maladies, par tous marchiés et par tous lieux publiques.

Cy fenist le ix^e livre de la tierce decade de Titus Livius.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

REG. 722.

Parchemin, 0^m,38 sur 0^m,28, xv^e siècle, 2 colonnes à la page, 50 lignes à la colonne, 243 feuillets; reliure en peau rouge, aux armes d'Innocent XIII ⁽¹⁾.

I. *Première decade de Tite Live, traduite par Pierre Bersuire* (fol. 1 r^o-214 v^o). — Voir la notice précédente.

A prince de très souveraine excellence Jehan, roy de France, par la grace divine, frere Pierres Berceur, son petit serviteur, prieur a present de Saint Eloy de Paris, toute humble reverence et subjeccion.....
 Si trouvera on es livres qu'il convenoit aller requerre Esculape en Epidaire et l'amener a Romme, mais neantmoins en cestui an n'en peust estre riens fait pour ce que les consulz furent occupez es guerres, mais que toutesfoiz l'en fist supplicacion pour ung jour seulement a Escullapius.

Cy finist le x^{me} et le derrenier livre de la première decade de Titus Livius.

II. *La Première guerre punique, de Léonard d'Arezzo* (fol. 215 r^o-243 r^o). — Ouvrage introduit ici pour suppléer à la seconde decade de Tite Live. Le traducteur est *Jehan le Bègue*, « nottoire et secrettaire greffier en la Chambre des comptes du roy », qui dédia son livre à

tuyaux d'oye dedenz la chambre de la chappelle, desquelz tuyaux j'en ay fait deux plumes pour escrire. »

⁽¹⁾ A la fin du volume, sur une feuille de garde, on a écrit, au xvi^e siècle, les pensées qui suivent : Plus tost mourir que changer ma pensee. — Il fault mieulx tard que jamais. — Par trop donner en com-mence a voir indigence. — Louange n'est

pas pardurable. — Mourir honorablement vault mieulx que vivre a deshonneur. — Il n'est riens plus convenable a ung prince que convoiter l'amour de son peuple. — Plus penser que dire. — D'ou vient amour folle qui gens abuse, Fors par paresse et par oysiveté? Viandes et vins a superfluité Gastent le corps et l'ame et confuse.

Charles VII. L'auteur, Léonard Bruni, d'Arezzo, mourut en 1444. (Voir P. Paris, *Les Man. fr.*, II, 36.) La traduction de J. le Bègue a été réunie à celle de Bersuire dans l'édition de Tite Live donnée en 1487.

Prologue du translateur ou livre de la premiere guerre punique que compila maistre Leonard de Arecio.

A très hault et souverain prince Charles le VII^e de ce nom, par la divine pourvoiance roy de France, paisible seigneurie soit donnee de cellui par qui les roys regnent, et de par le translateur, qui, pour cause de sa petitesche, nommer ne se doit, soit offerte et presentee honneur, reverence, subjection et obbeissance en tous ses commandemens sans contredit.

Cy commence la translacion en françoiz du livre de la premiere guerre punique, que fist et compila ung notable clerc d'Ytalie, nommé maistre Leonard de Arecio, en l'an mil .cccc. XLV., ou environ.

Certes je doubte fort que aucuns ne cuident.
. exceptez aucun pou de lieux vuider et partir hors de toute la region.

Cy fine la translacion du latin en françoiz de la premiere guerre punique.

Cy⁽¹⁾ après s'ensuit la table de ce livre cy, que maistre Leonardus de Arecio, (qui) translatta de grec en latin, pour servir en lieu de la seconde decade de Titus Livius, lequel traicte (*ms.* : traictié) de conquestes des Romains de la premiere bataille punique, et maistre Jehan le Begue, nottoire et secretaire greffier en la Chambre des comptes du roy nostre sire au palais, après l'a translatté de latin en françoys, pour le roy nostre souverain seigneur. Et commence son prologue : Très haut et souverain prince.

REG. 723.

Parchemin, 0^m,398 sur 0^m,275, xv^e siècle, 2 colonnes à la page, 54 lignes à la colonne, 140 feuillets; même reliure que le précédent.

La quatrième decade de Tite Live, traduite par P. Bersuire. — Voir la notice des manuscrits *Reg.* 719, 720, 721.

Ce manuscrit est de la même époque que le *Reg.* 722, mais à

⁽¹⁾ Les lignes qui suivent ne sont pas de la même écriture que le reste du volume. La table annoncée n'a pas été faite.

l'origine il ne faisait pas partie du même exemplaire; plus tard, on les a rapprochés pour compléter l'un par l'autre, autant que possible. Il manque cependant, pour faire un exemplaire complet, un volume intermédiaire, qui contiendrait la troisième décade.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Tout ainsi comme se je en ma propre personne eusse esté pour ma partie es labours et es perilz de la guerre punique, me plaist il et me aggree dont je suy parvenu a la fin et a la conclusion d'icelle.
. si fu ordonné que le consul voueroit et dedieroit dons a Apollin et a Esculapius, liquel leur a voué et donné ymages dorees. Et les dihommes commanderent supplicacion par deux jours, pour cause d'icelles maladies, par tous marchiez et par tous lieux publiques.

REG. 724.

Papier, 0^m,376 sur 0^m,253, xv^e siècle, 265⁽¹⁾ feuillets à 2 colonnes, 39 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes d'Alexandre VIII. Commencement du 2^e feuillet : *Coment des bretons*⁽²⁾.

Li fait des Romains. — Cet ouvrage, composé vers le milieu du xiii^e siècle, eut un grand succès au moyen âge. Les manuscrits en sont très nombreux. M. P. Meyer, dans une communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, séance du 10 avril 1885, puis publiée dans la *Romania*, XIV (1885), 1 à 81, a, le premier, montra la valeur de cette compilation.

Le prologue du translateur de ce livre intitulé Suetone, des fais de Jules Cesar, selon Lucan et autres historiens rommains.

Chascuns homs a qui Diex a donné sens et entendement se doit pener que il ne gaste le tamps en oyseuseté et qui ne vive comme la beste, qui est encline et obeissant a son ventre tant seullement. La vertu et la force de l'homme est en l'ame et ou corps ensamble, l'a[me] doit commander et le corps servir et obeir, car la vie a en soy l'imaige et la samblance de Dieu, et le corps est plus commun a bestial samblance, et pour ce, qui veult acquerre gloire, il la doit convoictier par ricesse de sens et d'engien que par ricesse de sens et d'avoir; la vie de l'omme

⁽¹⁾ Non compris 5 feuillets occupés par la liste des rubriques.

⁽²⁾ Le dernier feuillet portait une signature à l'*explicit*; on l'a grattée.

est briefve, mais vertu, raison et engin fait longue la memoire de l'omme aprez la mort, car la gloire de beauté et de ricesse est fraille et tost trespassee.

De ceulx qui le ferirent ne survesqui oncques nul plus de trois ans, n'oncques nul n'en morut pour sa mort; les ungs moroient en bataille, les autres noyerent en mer. Telz y ot qui s'occirent de ces greffez mesmes dont ilz orent occis Cesar.

REG. 725.

Papier, 0^m,377 sur 0^m,280, xv^e siècle, 290 feuillets à 2 colonnes, 34 lignes à la colonne; reliure en parchemin. Commencement du 2^e feuillet : *est dicte Paris*⁽¹⁾.

Chroniques de Saint-Denis. — De l'avènement de saint Louis à la mort de Charles V (fol. 27 à 289). La vie de saint Louis paraît être celle de Guillaume de Nangis; celle de Philippe le Bel est très abrégée. En l'année 1349 sont rapportés les deux cantiques des flagellants qu'on trouve dans beaucoup de manuscrits de la Chronique de G. de Nangis continuée, et que Leroux de Lincy a publiés dans le *Recueil des chants historiques français* (I, 233-242).

La chronique est précédée d'un résumé très succinct de l'histoire du monde, depuis la chute de Troie jusqu'à l'avènement de saint Louis (fol. 1 à 14). Les feuillets 15 à 26 sont restés en blanc.

Cy commencent les faiz et gestes du glorieux roy saint Loys.

Ou moys après que le roy Loys fut trespasé et en l'an de l'incarnation de nostre seigneur mil. cc. xxvii., monseigneur saint Loys, son premier filz, qui n'avoit pas encore accomplie la douziesme annee de son aage, fut sacré et couronné en la cité de Rains, le premier dimanche de l'advont nostre seigneur, par

⁽¹⁾ Une grande miniature est placée au commencement de chaque règne : la première, sur parchemin, est très belle (style bourguignon); les autres ne sont pas de la même main.

A la fin du volume, sur le recto d'une feuille de garde : *Ces croniques sont a*

Estienne le Boucherat, marchand, demorant a Troyes, a la Galloe, 1485. Et au-dessous : Et depuis escheutes a son filz Anthoine le Boucherat, marchand et bourgeois de Chaalons, frere de venerable et religieuse dame madame Magdaleins le Boucherat, abbesse d'Argensolles.

la main de Jacques, evesque de Soissons, pour ce que le siege de l'arceveschié estoit vaccant. L'enfant Loys fut bien endoctriné et enseigné de très saige dame et noble madame Blanche, royne de France, sa chiere mere, qui le norrissoit et gardoit pour raison de tuterie et de bail saigement et a grant dilligence.
 Item après fut le cueur du dit roy Charles le quint porté en l'eglise cathedral de Rouen, en laquelle il fut enterré a telle sollempnité comme il appartenoit.

Item depuis les entrailles furent enterrees en l'eglise de Maubuisson, emprés Pontoise, emprés la sepulture de sa mere, si comme il avoit ordonné.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

REG. 726.

Papier et parchemin ⁽¹⁾, 0^m,364 sur 0^m,270, xv^e siècle, 302 feuillets à grandes lignes, 42 lignes à la page; reliure en parchemin.

I. *Chronique de Normandie*. — Plusieurs fois publiée aux xv^e, xvi^e et xviii^e siècles. Voyez Brunet, *Manuel*, au mot *Chronique*.

Combien que les vrayes croniques racontent que Roul fut le premier duc de Normandie, aucunes autres escriptures nous racontent que, au temps du bon roy Pepin, le pere de Charlemaine, il eust Neustrie, qui, a present, est appelée Normandie, ung duc qui avoit nom Ausbert. Cestui Ausbert avoit ung chastel prez ou de costé Rouen, que on appelloit Turinde, et avoit le gouvernement de toute Neustrie soubz le roy Pepin et avoit le tiers des revenues.
 Lors s'en retourna sire Loys et ses François en France, et les terres par les convenances et paix furent rendues aux Norrois, et lors leur pardonna le roy Henry son maltalent et receut d'eulx les hommages. Cel an ensuivant les chrestiens par toutes terres de chrestienté s'esmeurent a eulx croisier pour aler en Jerusalem conquerre la saincte terre. Explicit.

II. *Chronique de France et d'Angleterre* (fol. 96 r^o-302 r^o). — Ce titre ne se trouve pas dans le manuscrit. La chronique s'étend de 1350 à 1422; elle contient bien des détails historiques qu'on ne rencontre pas ailleurs.

⁽¹⁾ Les cahiers sont de 6 feuilles dont la 1^{re} et la 6^e en parchemin, les quatre autres en papier.

Extrait des croniques de messire Jehan Frossart. Le trespasement du roy Philippe de France et le couronnement de son filz le roy Jehan. XII^{XX}. XIII^e chappitre.

En l'an mil .iii^e. cinquante, a l'entree d'aoust, se combati monseigneur Raoul de Caours et plusieurs autres chevaliers et escuiers, jusques au nombre de .vi^{XX}. hommes d'armes ou environ, contre le cappitaine du roy d'Angleterre en Bretagne, appellé monseigneur Thomas d'Agorne, Anglois, devant unz chastel appellé Aulevy, et fu le dit messire Thomas mort et toutes ses gens, jusques au nombre de cent hommes d'armes ou environ
. Et pour ces nouvelles se partirent Anglois et Bourguignons et s'en allerent chascun en leur pais. Et pareillement l'ost des dits François en Berry et en Auvergne. Celuy an mourut, ou mois d'octobre, le roy de France Charles VI^e de ce nom, et fut porté a Saint Denis.

REG. 727.

Parchemin, 0^m,330 sur 0^m,271, belle écriture du commencement du XIV^e siècle, 393 feuillets à deux colonnes, 40 et 39 lignes à la colonne⁽¹⁾. Commencement du 2^e feuillet : *desus et l'avoit*.

Tristan. — On trouvera l'analyse de ce roman dans les *Manuscripts françois*, de P. Paris, I, 192-211. Voir *Romania*, XVI, 601, ce que M. G. Paris dit de la rédaction en prose que contient notre manuscrit et de Luce de Gast, qui passe pour en être l'auteur.

Keller ayant publié les premières lignes du manuscrit (*Romvart*, 134-135), je me contenterai de donner les dernières :

. (Fol. 393.) Or dit li contes que quant Dynadans ot abatu les .ii. freres et mort les eust, s'il vosist, il se repartirent d'illuec si couroucié qu'a poi qu'il n'esrajoient de duel, car il savoient bien que Dynadans en parlera en maint lieu, si chevauchent jusques a Kamaelot et descendent en l'ostel Gauvain leur frere. Quant Gauvain les vit, si sot que il estoient cou[roucié].

⁽¹⁾ Le manuscrit a appartenu à A. Pettau, qui y a mis son nom : *Al. Petavius, sen. Paris., 1645*, et y a écrit ce titre : *Partie de l'histoire de S. Graal, translatee de latin en françois par Luches, chevalier*

seigneur de Gaut. Sur la dernière feuille de garde, on lit : *C'est le livre de l'ystoire de saint Greal et de Tristan (XV^e s.)*. — *C'est le commencement de la nativité de Tristan (XV^e s.)*.

REG. 734.

 MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Papier, in-folio, xvi^e siècle, 169 feuillets; reliure en parchemin.

I. *De l'origine des François et de leur fais depuys C. Cesar jusques au roy Cloujon* (fol. 1-84). — Le manuscrit porte les corrections de l'auteur, il semble préparé pour l'impression. La thèse de l'auteur est que nous ne descendons pas des Germains, mais des Gaulois ⁽¹⁾.

II. Les feuillets 88 à 93 (environ 0^m,304 sur 0^m,202) sont en caractères très fins et très difficiles à lire, de la main même du président Fauchet. Ils contiennent des notes extraites d'un manuscrit relatif à l'histoire d'Anjou. Ce manuscrit contenait la *Chronique des comtes d'Anjou*, par le moine Jean, publiée, pour la Société de l'Histoire de France, par MM. Marchegay et Salmon, et le *Cartulaire de Saint-Laud d'Angers*. Dans la seconde partie du tome XXI des papiers de dom Housseau (Bib. nat.), se trouve une copie de la même chronique. En tête est écrit : *Extrait du chartulaire de l'église collégiale de Saint-Laud d'Angers, au 15^e feuillet recto duquel commence l'histoire des comtes d'Anjou, dédiée à Henri II^e du nom, roi d'Angleterre, par un moine de l'abbaye de Marmoutier*⁽²⁾. Il est évident que dom Housseau et C. Fauchet ont eu entre les mains le même manuscrit. En effet, le manuscrit dont ils se sont servis ne portait pas en tête le nom du moine Jean, qui se trouve dans les autres manuscrits. De plus, la chronique, dans le manuscrit de Fauchet comme dans celui de dom Housseau, commençait à la page 15⁽³⁾ du cartulaire de Saint-Laud d'Angers.

Les premières pages de ce manuscrit contenaient des vers français dont Fauchet donne les extraits suivants. M. P. Meyer y verrait volontiers un poème en l'honneur de la couronne d'épines et d'un clou de

⁽¹⁾ En tête du 1^{er} feuillet, Fauchet a écrit : *A. M. Le Fevre*.

⁽²⁾ Introduction aux *Chroniques des comtes d'Anjou*, par Émile Mabilley,

p. xxxviii (Société de l'Histoire de France).

⁽³⁾ Il est cependant difficile de savoir si Fauchet a écrit fol. 13 ou fol. 15.

la Passion conservés à Charroux. Déjà, à propos d'un passage de *Girard de Roussillon*, où ces reliques sont mentionnées, M. Meyer a cité, d'après Fauchet, ces deux vers du roman perdu de *Doon de Nanteuil* :

Par la foi que je doi la couronne et le clou
Que dans Challes li chaux aporta a Charroux ⁽¹⁾.

Voici les vers cités par Fauchet et les notes qu'il y a ajoutées :

Du chartier de Saint Lo d'Angers.

Au commencement y a de la rime :

Fol. 1, col. 1 : Més Dex par la santisme croiz

Nos geta toz du parfait poiz (Puis.)

Ou enclos avoit ses amis . . .

Col. 2 : Or faites peiz si m'entendez

Cuer et orelles me rendez

A ceus qui Damledé amoient . . . (Domine Dio.)

Col. 3 : N'i avoit iglese remese

Que il n'eüst fondue et rese

Més Dex qui en tel orfenté (Orfanitas.)

Ne voleit pas les suens tenir

Sempres a fait ung mal venir

Si grant sor le cors Constantin . . .

O les suens s'en estoit foiz

Joste Rome en ung pleseiz

Qui estoit a un paisant . . .

Fol. 2, p. 1 : Altresi com toz esbahiz (Pour comme aussi.)

S'est l'empereres arestez . . .

Fol. 2 : Més por les barons se pena

De semblant fere, alques l'oiant . . . (Pour aucun.)

Col. 4 : Celles ont joie et bone estance

Qui devant si se dementoient . . .

Fol. 3, parlant du plessis ou S^t Sylvestre s'estoit retiré, comme j'ai dit ci-dessus :

Joste Rome est en un cortil

Tapis chez ung preudome est cil . . .

⁽¹⁾ *Girard de Roussillon*, p. 190, n. 2.

- Col. 2 : En la croiz ou il fu penez . . . (Pour puni, de *pena*.)
 E a l'ençois qu'il onques porent (Pour le plus vite.)
 A lor seigneur sont revenues (?) . . .
- Col. 3 : Do malage que vos veez (Malage.)
 Qui a surpris vostre cors . . .
 Si vos montréré la pecine (Pesine.)
 Qui guerist pechiez et malages . . .
- Fol. 4, col. 1 : Et les chetis delivrera . . . (Captifa.)
- Col. 3 : De droite main non pas d'enverse (C'est gauche.)
 Trois fois sor lui de l'eve verse
 Et a la tierce fois le plonge. (Baptisme de Constantin.)
 Ensi tos seins et tot hetiez
 Bien vestuz et bien afaitiez
 De dras blans si com il convient . . . (Baptisme.)
 Et forent mises par sept jorz
 Que tant dura li suens (?) sejoz
 Qu'onques son cheval ne monta
 Ne sa blanche robe n'osta . . .
- Fol. 3, col. 1 : Que il en son palais demaine . . . (Pour principal.)
- Col. 2 : Que li traïtor de put lin (Lignage.)
 Hot grans gens o soi amenez
 De serjans et de chevaliers . . . (De pied et de cheval.)
- Col. 4 : Tos les plus sages d'entre vos
 Qui me sachent dire a estrés
 Ce que je lor demanderé . . .
- Fol. 6, col. 3 : Dit entre os Dame nos avomes. (Pour habiamo.)
 Esleü cinq cens de ces homes . . .
- Fol. 7, col. 1 : C'est de les (*sic*) altres aventures
 Ont mis en leurs escritures (?) . . .
- Fol. 8, col. 1 : Et en la † a tort penez . . .
- Col. 2 : Et preu (?) le fesoit por foïr . . .
- Col. 3 : Car qui a la † avendra
 Par estouvoir li convendra
 Que miracle i puisse avenir . . .
- Fol. 9, col. 1 : La vraie † a prise emprès
 Cele qui ere de ciprè[s]
 O Dex mori por ses amis
 Et tantot com il li a mis

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Ung des corons desus le cors
S'elle scilist (*lis. sailist*) de son licet hors
Tote hetie et tote seine . . .
Quant de la forent departi
Et a lor voie reverti . . .

Fol. 10, col. 3 : C'un (?) sol clo avoit nostre sire
Par mi les dos piez embatu . . .

Fol. 11, col. 1 : L'un des trois clos qu'elle avoit prist
Si le fit si com dit la letre
Desus le heaume son filz metre
Que Dex par force de lui
Se gardast des mains a celui
Qui de mal pourchasser ne fine
C'est de deable de s'orine
Et que Dex le halt rei de gloire
Li otroiast force de victoire
Encontre tos ses ennemis
L'autre des clos emprès a mis
A la reine a frein du cheval
Qu'ele veult que Dex de tot mal
Soit a son fius force d'escus
Ne ja ne puisse estre veincus
En bataille ne en estor
Et por ce qu'encor n'ier alhor
Averee la prophetie
Que dite avoit saint Zacarie
Qui dit que le jors avendroit
Que ce que li chevals tendroit
En son frain seroit sainte chose
Més ores a prime iert esclose
La prophetie qu'avoit dite
Li homs plains de Saint Esperite . . .

Col. 2 : Et fet de gent grant aünee . . . (Assemblée.)

III. *De hereticis Valdensibus ex libris Alberti Catalanei de Gestis Francorum* (fol. 94-95). — Le titre seul est de Fauchet.

IV. Les feuillets 96 à 109 (environ 0^m,310 sur 0^m,215) sont écrits

en entier de la main de Fauchet. Les feuillets 96 à 106 étaient primitivement paginés en haut de 49 à 59 et en bas par J 1 à J 4 et K 1 à K 4. Les feuillets 107 à 109 étaient en haut 1 à 3 et en bas A 1 à A 3. Cette partie du manuscrit contient des dissertations mises au net. On en trouvera une copie de La Curne de Sainte-Palaye dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, f. Moreau 1659, fol. 85 à 98. Les titres de ces dissertations sont :

- Du mot Marmouset. Chap. v.
- Des mots Feminie. Des Caoursins. Chap. vi.
- Pour le mot Bonnes et meschantes geus. Chap. vii.
- Costume et Usage. Chap. viii.
- Des cloches et clochers, horloges et cadrantz. Chap. x.
- Du mot Hapelourde. Chap.

Ce chapitre se termine ainsi : Fin du VII^e livre de Recueil.

Les feuillets 108 et 109 contiennent un fragment d'un « Advis sus la publication du concille de Trente », toujours de la main de Fauchet, marqués en haut 2, 3, et en bas A 2, A 3.

V. *Statuta et privilegia universitatis juristarum Bononiensium per Horacium Gabutium Maceratensem.* — Imprimés à Bologne, 1561.

REG. 737.

Parchemin, 0^m,318 sur 0^m,216, XIV^e siècle, 387 feuillets, 2 colonnes à la page, 39 lignes à la colonne, reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX.

Eracles⁽¹⁾. — Ce manuscrit contient :

La traduction de Guillaume de Tyr (fol. 1 a-290 d);

⁽¹⁾ Le titre : *Croniques Godefroy de Bailon*, mis en tête du volume, a été écrit au XVII^e siècle. — Au bas du même folio, on a écrit à la fin du XVI^e siècle : *Inter mss. bibliothecae collegii Mertonensis Oxoniae habetur 58 liber Historiarum partium Oriuntis*

quem Nic. Falcon scripsit primo gallico idiomate et de gallico transtulit anno 1300, p. 11 catal. libb. Oxon.

Une grande miniature, divisée en quatre compartiments, occupe la première moitié du premier feuillet. Dans l'intérieur du

La continuation orientale abrégée (fol. 290 d-339 b);

La continuation occidentale de 1229 à 1248 (fol. 339 b-360 b) et de 1248 à 1261 (fol. 360 b-383 c);

Enfin, la relation de la prise d'Acre par le sultan d'Égypte (fol. 383 c à la fin). Le dernier cahier du manuscrit ayant disparu, le récit de la prise d'Acre est incomplet; il s'arrête dans le chapitre qui a pour rubrique : *La venue du nouveau soudan devant Acre et la manière de l'assembler et la widame de la cité d'Acre*⁽¹⁾.

Ci coumance li premierz livres de Eracle l'empereor et des Mahommez, comment il conquistrent presque toute la terre de Surie.

Les anciennes estoires dient que Eracles, qui fu bons crestiens, gouverna l'empire de Rome. Més en son tens Mahommez avoit ja esté, qui fu mesaiges au deable, et il fist entendant qu'il estoit envoieiz mesaiges de Damedieu ou il assistrent lor tantes, et buissinoient et tabouroient et trompoient mout espoantablement et orioient, et apresterent lor perrieres et leur engiaz . . .

REG. 738.

Parchemin, 0^m,248 sur 0^m,202, xv^e siècle, 154 feuillets à 2 colonnes, 38 lignes à la colonne; reliure ancienne en parchemin. Commencement du 2^e feuillet : *chevaliers qu'il ne s'assemblast*⁽²⁾.

Le Petit Artus⁽³⁾. — Les manuscrits de ce roman ne sont pas rares; celui-ci a été décrit par Carl Greith (*Spicilegium Vaticanum*, p. 82).

[A]près la mort le bon roy Artus, qui tant fu noble roy et gentilz, et tant qu'il fu et regna il estoit toute la noblesce de toute la chevalerie du monde, si comme

volume, en tête de chaque livre, une miniature historiée. Ça et là, dans les marges, quelques dessins à la plume, indépendants du texte; ce sont généralement des casques surmontés d'animaux (xiv^e siècle).

Ce manuscrit a dû appartenir à un Picard : au fol. 129, en marge, en face du mot *Piquegni* qui est dans le texte, on lit :

Picardie la noble. — Piquegny a .iiij. lieues d'Amiens (xv^e siècle).

Il a été classé par le comte Riant, dans les *Archives de l'Orient latin*, I, 251.

⁽¹⁾ D. Martène, V. 769 D.

⁽²⁾ De nombreux espaces blancs ont été ménagés pour des miniatures et des lettrines, qui n'ont jamais été exécutées.

⁽³⁾ Ce titre n'est pas dans le manuscrit.

furent Gauvain et Lancelot et maint autre chevalier preu et bon, il ot en Bre-
taingne un duc preudomme sur tous autres, vertueus et puissant, riche et fort
d'avoir et de amis, qui fu extrait du noble et du hault lignage du vaillant che-
valier Lancelot, qui tant fist de haultes proesses, si comme vous le pouez avoir
oy dire et conter.....

.....Sy dist le conte que Artus ne vesqui que .xxxii. ans, et adonc trespasa
de se siecle, et la royne Florence, qui tant l'avoit aymé que nul cuer de femme
ne pouoit plus amer son seigneur, pour quoy rapport le conte que son pere mourut
de joye et elle mourut de dueil. Et furent le roy Emenidus et Artus et Florence
enterrez tous ensemble, et en leurs trois tombes avoit lettres escriptes qui disoient :
« Cy gist le roy Emenidus et Artus et Florence sa femme, qui menerent si belle
vie ensemble et en si grant amour que oncques ne se courroucerent l'un a l'autre. »
Or ne fait mye a demander se Gouvernans et Hector et le maistre menerent grant
dueil, car ilz le menoyent tel qu'il n'est nul qui n'en deust avoir pitié. Mais sus
tous autres le faisoit le roy Gouvernans et en la fin convint il qu'il le laissat a
faire et le reconforta Alixandre, le filz le roy Artus, qu'il luy avoit laissé en garde.
Et il fu si maistre de luy qu'il estoit tout maistre et sire de luy et du petit. Mais
plus ne parle li conte, ains se taist.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 744.

Deux volumes en parchemin, 0^m,320 sur 0^m,236, fin du xiv^e siècle,
121 feuillets au premier volume et 260 au second, 2 colonnes
de 44 lignes à la page; reliure en parchemin. Commencement du
deuxième feuillet du 1^{er} volume : *Ce sont les chapitres*; du 2^e volume :
contre le roy Hastulphe. La place des initiales est restée en blanc⁽¹⁾.

Chroniques de Saint-Denis. — Tome I :

*Ce sont les croniques de France, selonc ce qu'elles sont composees en l'eglise de
S. Denys en France.*

Cil qui ceste euvre commence a toux ceulz qui ceste histoire liront, salut en
nostre seigneur. Pour ce que pluseurs gens doubtoient de la genealogie des roys
de France, de quel original et de quel lignie il sont descendu, emprist il ceste

⁽¹⁾ I vol., fol. 2^r : *Iste liber cronicorum
pertinet magistro Johanni de Courcellis, ar-
chidiacono et canonico ecclesie Parisiensis.*

J. de Courcellis. — II vol., fol. 260^v : *J.
de Courcellis, consiliarius regis in sua curia
parlamenti. J. de Courcellis.*

euvre par le commandement de tel home que il ne pout ne il ne doubt refuser. . .
..... Le xi^e et le derrenier du premier livre
parole comment li rois ostoia sur les Huncz a .11. pere de olz et comment il
destruit toute celle region et s'en retourna a grant victoyre. Après de l'eresie Cli-
part, l'arcevesque de Tolete, de la conspiracion que Pepins ses ainez filz fist
contre luy, du cunsille que li rois assambla pour dampner l'eresie felicienne, et
puis comment il ostoia derechef contre les Sesnes.

*Ci aprez commencent les gestes du grant roy Charlemainne. Ci dit qui cil fu qui
les gestes escript et de la maniere du vivre des anciens rois de France. 1.*

Tome II :

Ci commence la vie et li noble fet du glorieux prince Charlemainne le grant,
escript et baillié en partie par la main Eginaut, son chapelain, et en partie par
l'estude Turpin, l'arcevesque de Rains, qui presans furent avecque luy par
tous ses fais en divers temps, et sont tesmoing de sa vie et de sa conversacion.
.....

*Comment Hue de Pomponne, chastelain de Gournay, ravit chevaus a marchanz
ou chemin le roy et mena en son chastel, et comment le sire du regné l'asseja a
grant ost et le prist a moult grant paine. XIII.*

Li quens Guis de Rochefort, duquel l'ystoire a la dessus parlé, se forsenoit
touz de couroux et de mautalent, pour ce que le mariage de sa fille et de Loys
le damoisel de France avoit esté despeciez en la presence de l'apostoille, pour
la raison du linage qui prouvez y fu.

Le copiste s'est arrêté ici.

REG. 749.

Papier, 0^m,285 sur 0^m,206, écrit en 1476, 552 feuillets, 31 à
32 lignes longues à la page, pas de miniatures; reliure en parchemin.
Premiers mots du deuxième feuillet : *de manieres et* ⁽¹⁾. . .

Chronique de France. — La chronique dont il s'agit commence
aux origines fabuleuses et s'arrête à l'avènement de Charles VI. Le

⁽¹⁾ Sur le plat intérieur de la première
couverture, un brouillon de lettre de *Pe-
trus, archipresbyter de Spa*, aux clerks ses
subordonnés, datée de l'année 1484. Au-
dessous, la signature de *Bertrand du Fay*

(même époque) et celle de *B. Seguin*.
Sur le recto du premier feuillet de garde:
*L'an mil.cccc.lxxvi., ou mois d'avril, furent
commenciees ces presentes croniques, et fu-
rent eschevees a la fin du mois d'octobre en-*

fonds en a été emprunté aux chroniques de Saint-Denis, mais le compilateur a recueilli dans son œuvre beaucoup de légendes romanesques (Voyez L. Delisle, *Comptes rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1879, p. 199)⁽¹⁾. On n'en connaissait jusqu'ici qu'un seul manuscrit, celui de Paris, Bibl. nat., fr. 5003, qui a été

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

saivant. Longueil. Cette signature est répétée six fois à l'encre rouge, bleue, noire, comme les manchettes de la première partie du volume.

En tête du premier feuillet, cette note de la main de Cl. Fauchet : *J'ai donné une pareille chronique a monsieur de Roissi.* Plus bas, une signature du xv^e siècle (?) : *Grand Remy.* Au bas du feuillet, celles de *J. Boyleau* et de *C. Fauchet.*

Au fol. 552 v^o, un compte des sommes données à *Alain a Sevre.* Le dernier feuillet de garde et le plat intérieur de la couverture ont été faits avec une sentence du Châtelet dans un procès de mitoyenneté, rendue en présence de Symon de la Rue, procureur du roi, le 5 mai 1409; signé : *Fresnes.* Au-dessous, des signatures du xv^e siècle : *Bertran Seguy.* *Le Malbounier.*

Dans le volume, on trouve quelques notes de la main de Fauchet; une d'elles, assez longue, sur Gilles Le Brun, connétable, est signée *C. Fauchet* (fol. 366 v^o).

Fol. 549 v^o-551 r^o : « Les noms des .xii. pers de France, et après des ducz et des contes du royaume, par ordre, et en la fin le nombre des villes a clochier du dict royaume. »

Cette nomenclature se termine ainsi :

« Ainsy appert qu'il y a en France 20 ducs, parmi les 3 spirituelz, les 12 pers de France.

« Item y a ou dict royaume de France, parmi les 3 contes esperituelz, 86 contes,

et royaument, par especial et droit, dovent estre au sacre du roy a Reyns.

« Ou royaume de France a 140000 villes a clocher, lesquelles, quant ilz seroient assises chacune a vint frans par an, l'une portant l'autre, comprinse chacune ville fermee pour un clocher, montent a trente quatre millions par an, sans en ce comprendre les impositions et gabelles.

« Item l'en peut prendre et metre tous les ans sur les champs 10,000 lances au feur de .xxx. frans chacune lance pour aller [] .viii. millions, et si pourroit prendre le capitaine .xxiiii. frans.

« Item l'en peut prendre pour l'estat du roy par an .ii. millions de frans avec son demayne, aides et gabelles.

« Item gaiges d'offices, .ii. millions.

« Item pour repparations de villes et artillerye, .v. millions.

« Encores demeure il de reste 300000 de frans. »

Voir sur ce calcul, *Romania*, VII, 104 et 160.

« C'est la forme et maniere comment les jourz d'aprez Noel et jusques aux Roys se sont gouvernez et pris en l'an mil.cccc. LXXVII.

« Et premierement le vendredi jour saint Estienne a été tout le jour fort froit. . . »

⁽¹⁾ M. Delisle identifie le manuscrit de Paris avec celui auquel Fauchet a emprunté le récit des amours du châtelain de Coucy et de la dame de Faiel.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

utilisé par Guessard dans la préface de *Macaire*⁽¹⁾, par M. G. Paris dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, et cité plusieurs fois par M. L. Gautier dans le 4^e volume des *Épopées françaises*; mais le manuscrit de Rome n'avait jamais été reconnu. M. É. Berger le cite en ces termes : « *Histoire de France, dont le fonds paraît généralement emprunté aux Chroniques de Saint-Denis*⁽²⁾. »

L'en treuve es anciennes histoires, en plusieurs lieux, que ceulx qui yssirent de la cité de Troies la grant fonderent et ediffierent premièrement la cité de Paris après la destruccion de celle cité de Troye et que plusieurs Troiens vindrent es parties de Gaule, qui ores est dicte France, qui estoit adonc ung pays paou habité, et pour ce que j'ay entencion, a l'aide de nostre seigneur Jesu Crist et de sa benoiste mere Marye, vierge très glorieuse, nostre dame, de mettre cy en escript, non pas toutes les croniques de France, car trop longue chose seroit qui voudroit raconter et mettre en escript toutes les aventures et les merueilleux faez qui y sont advenuz depuis la premiere fondacion de Paris, mais seulement voudray traicter des genealogies des seigneurs et nobles princes qui ont gouverné ou dict royaume, et partie de leurs vyes, et quant ilz ont regné, et, affin que la chose plaise plus a lire, diviseré de quelle generacion les nobles françois sont estraitz

. En ce temps furent continuez les traitiés qui estoient commencés entre le roy Charles le quint et Jehan de Montfort, duc de Bretagne. Le filz du roy d'Angleterre tenoit encore le siege devant la cité de Mantes; mais a la fin leva son siege hontueusement, dont Jehan de Montfort fut moult desplaisant.

Et cy finist nostre livre de cronique, a la fin du regne Charlez le quint et au commencement du roy Charlez VI^e; a la gloire et reverence de Dieu le pere tout puissant et de sa benoiste et glorieuse mere, la vierge Marie, et de la benoiste court de paradis. Amen. Explicit. P. Fevre.

REG. 750.

Parchemin, 0^m,294 sur 0^m,200, 2^e moitié du XIV^e siècle, 83 feuillets, 2 colonnes à la page, 37 lignes à la colonne, quelques miniatures; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX.

⁽¹⁾ *Les anciens poètes de la France. Macaire*, préface, p. xxii.

⁽²⁾ *Bibl. des écoles fr. d'Athènes et de Rome*, fasc. VI, p. 749.

Le livre de Jean de Mandeville. — Il existe deux rédactions différentes de cet ouvrage; la seconde, intéressante surtout par les détails qu'elle donne sur la personnalité de l'auteur, n'a pas encore été étudiée; la première, au contraire, qui est de 1358, est très connue; depuis 1480, elle a été souvent imprimée⁽¹⁾; elle a été traduite dans la plupart des langues de l'Europe. Les manuscrits sont en grand nombre. Le *Reg.* 750, qui est contemporain de l'auteur, ou de très peu postérieur, offre un texte très pur de la première rédaction. Il a été copié par *Jehan Hazart*, qui nous a laissé son nom en acrostiche dans les onze méchants vers qu'il a ajoutés à l'*explicit*. C'est probablement le médecin du roi de France dont il est parlé dans le *Reg.* 1334; il était meilleur copiste que poète.

Cy commence le livre Jehan de Mandeville, chevalier, qui parle de l'estat de la terre sainte et des merveilles qu'il y a veues.

Comme il soit ainsy que la terre d'outre mer, c'est assavoir la terre sainte et terre de promission, soit la plus excellente et souveraine de toutes autres terres et si est benoite et consacree du precieux corps nostre seigneur Jesu Crist.
 Et pour ce que je vous ay dit et fait mencion des diversités d'aucuns pays vous doit souffire quant a present. Et je, Jehan de Mandeville dessus dit, qui me parti de nostre pays et passay la mer, l'an de grace mil M^o. XIII., qui mainte terre et maint pais ay depuis cerchiee, et qui ay esté en mainte compaignie et veu maint biau fait, combien que je n'en feisse onques nul bel ne nulle belle emprise ne autres biens dont l'en doie tenir compte, et qui maintenant suy venu a repos malgré moy et par gouttes artetiques qui me distraingnent, en prenant soulas en mon chetif repos et en recordant le temps passé, je ay ces choses compillees et mises en escript, tout ainsy qu'il m'a peu souvenir, l'an de grace .M.CCC.LVIII., le .XXXV^o. an que je me parti de nostre pays. Si prie a tous les lisans, se il leur plaist, que ilz vueillent Dieu prier pour moy, et je prieray pour eulz aussi et pour tous ceuls qui diront pour moy une pater nostre, que Dieux me face remission de mes pechiez. Je les fais personniers et leur octroie part a tous les bons pelerinages et a tous les biens fais que je onques fis et que je feray jusques a la fin. Et si prie a Dieu, de qui toute grace et tout bien vient et descent, que touz les lisans et escoutans crestiens vueille de sa grace leur corps

⁽¹⁾ G. Brunet, *La Fr. litt.*, p. 124. — La bibliothèque de Rennes possède une ver-

sion irlandaise des voyages de Mandeville, faite en 1472 (*Rev. crit.*, 1868, I, 192).

remplir et leurs ames sauver, a la gloire et a la loenge de celui qui est *trinus et unus*, sans quantité, grant, en tous lieux presens et toutes choses en li compre- nans, et le quel bien ne puet amender ne nulz maulz ne puet empirer, qui en trinité parfaite vit et regne par tous siecles et par tous temps. Amen.

Explicit.

Ici en droit faut Mandeville,
El quel est contenu, sanz guille,
Honorablement, le maintien
Aus Sarrasins; et puis très bien
Nomme du grant cam l'ordenance
Honorable; et grant differance
A de son estat au soudan.

Zensis, qui fut paintre paian,
Avroit du prestre Jehan a faire
Recorder son royal affaire
Trop, s'il vouloit trestout retraire.
Explicit, ci me vueil taire.
Qui ces .xi. vers cy lira
Non et seurnom y trouvera.

REG. 752.

Papier, 0^m,294 sur 0,210, 2^e moitié du xv^e siècle, 31 lignes à la page, 194 feuillets⁽¹⁾; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie VI.

Chronique de Charles VII, par Gilles Le Bouvier. — En réalité, le manuscrit porte : *Chroniques de Charles VII, par Alain Chartier.* On sait que cette chronique passa longtemps pour être d'A. Chartier; c'est à lui que l'attribuèrent les trois premières éditions, imprimées en 1528⁽²⁾, en 1594⁽³⁾ et dans les *Œuvres de maistre Alain Chartier*, publiées en 1617 par A. du Chesne⁽⁴⁾. Celui-ci s'aperçut plus tard de son erreur⁽⁵⁾, et c'est sous le véritable nom de l'auteur, Gilles Le Bouvier, dit Berry, roi d'armes, né à Bourges en 1386, mort vers 1460,

⁽¹⁾ Le premier feuillet avait été laissé en blanc pour recevoir une miniature; on l'a rempli par une «*recepte pour bosse et espidymye*» (xvi^e siècle). Les marges des dernières pages et un feuillet, qui était resté en blanc, ont été également couverts, au xvii^e siècle, de recettes pharmaceutiques; sur ce dernier feuillet on lit : *Monsieur de Wyloques* (xvi^e siècle). Dans le corps du volume on a laissé en blanc la place des lettrines.

⁽²⁾ *Les Chroniques du feu roi Charles septiesme, par feu maistre Alain Chartier.* Paris, chez Fr. Regnault, 1528, petit in-8°.

⁽³⁾ *Histoire mémorable des grands troubles de France sous Charles VII, par Alain Chartier.* Nevers, P. Roussin, 1594, in-4°.

⁽⁴⁾ Paris, chez P. Le Mur, in-4°.

⁽⁵⁾ *Bibl. des auteurs qui ont escript l'histoire et topographie de France*, 2^e édit. (Paris, 1627), p. 59.

que Denis Godefroy réédita cette chronique. A. du Chesne avait été induit en erreur par les éditions précédentes, car le manuscrit dont il s'est servi⁽¹⁾, conjointement à ces éditions, ne portait pas le nom d'A. Chartier. Les dix manuscrits de cette chronique, signalés par Vallet de Viriville (*Nouv. biogr. gén.*, sous *Le Bouvier*), sont ou anonymes ou sous le nom de G. Le Bouvier. Le manuscrit que je signale ici est le seul que je connaisse sous le nom d'A. Chartier; mais la rubrique qui donne ce nom est d'une écriture plus moderne que celle du manuscrit et probablement prise sur une des éditions imprimées. Des manuscrits cités plus haut, certains conduisent le récit jusqu'en 1455, d'autres jusqu'en 1458, d'autres enfin jusqu'en 1461; le nôtre s'arrête après la mort d'Artur, duc de Bretagne, comte de Richemont, arrivée le 26 décembre 1458. C'est aussi à cette date que s'arrêtait le manuscrit de Pithou, dont du Chesne s'est servi pour corriger le texte des éditions précédentes⁽²⁾.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE BOME.

En l'honneur de nostre sauveur Jesu Crist et de la glorieuse vierge Marie, au xvi^e an de mon aage, qui fut en l'an mil .cccc. et deux, je euz en vouleté escrire ma pensee ainsi comme Dieu et nature me conseilla et ordonna
. Ou moiz de novembre ensuivant, ou dict an, trespasa messire Artur, duc de Bretagne, conte de Richemont, seigneur de Pertenay et connestable de France, qui en son vivant fut ung vaillant chevalier et prince de hault couraige et eust en son temps de grans victoires a l'encontre des Anglois.

REG. 753.

Papier, 0^m,283 sur 0^m,21, fin du xv^e siècle, 107 feuillets, dont le nombre des lignes varie; reliure en peau rouge, aux armes d'Innocent XIII.

Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Louis XI. — Le manuscrit se divise en trois parties : la première (fol. 1 r^o-48 v^o) va

⁽¹⁾ Ce manuscrit appartenait alors à de Thou; il est aujourd'hui à la Bibl. nat. (cf. Vallet de Viriville, *loc. cit.*).

⁽²⁾ *Œuvres de maître Alain Chartier . . . etc.*, p. 248. Une manchette dit : *Icy finist le manuscrit dont nous nous sommes servi.*

de 1461 à 1465. L'auteur l'a terminée par cette note : « Fait le samedi, xviii^e jour du dict mois de janvier, ou dict au mil .cccc. soixante cinq. » La seconde partie (fol. 49 r^o-65 r^o) est une continuation qui va jusqu'en 1470. Elle est ainsi annoncée à la fin de la première partie : « Le demourant de ce livre est en ung aultre cayer que j'ay aultre part en ce signe fait au premier feuillet. » Le signe indiqué se retrouve, en effet, en tête du fol. 49. La troisième partie (fol. 66-88) va de 1462 à 1464. Fauchet, qui a possédé ce manuscrit, a écrit au commencement de la troisième partie : « Ceci servira pour entendre quelques passages de Philip de Commines et principalement celui du 2^e livre, chap. 5, ou il dit et faict entendre que le roy avoit autrefois tenu le seigneur de Bresse en prison, a cause de deux chevaliers qu'il avoit fait tuer en Savoie, par quoi n'i avoit pas grand amour entre eux deux. »

Quelques lignes plus bas, quand l'auteur parle de Louis XI, « le roi nostre sire a present », Fauchet écrit en marge : « Ceci a esté écrit du temps du roi Loïs unziesme par Jehan Fauchet, mon bisaieul. » Mais plus loin (fol. 80 r^o), en face d'un passage analogue, Fauchet écrit : « Il semble que ce soit un françois qui ait escrit ceci. »

Les feuillets 90 à 107 sont consacrés au récit du sacre de Louis XI. Dans la description de l'entrée du roi à Paris, on lit : « Item est a noter que pluseurs mysteres feurent fais et joués depuis la porte Saint Denis jusques a la grande esglise Nostre Dame, de si grande excellence que le roy s'arresta pluseurs fois et toute sa seigneurie pour les veoir a lesir, desquieulx misteres a present je me taiz. » Il faut aussi noter le passage où l'auteur, en parlant de l'exil de Louis XI, alors qu'il n'était que dauphin, dit : « Je ne l'ai pas mise cy en escript pour ce que je n'estoie pas croniqueur adonques, ne n'avoie l'aage de l'estre, ne l'entendement de l'enquerir, mais on la trouvera par escript es croniques de son dict pere Charles VII^e roy de France, se le croniqueur a fait son devoir. »

Au fol. 107 r^o et v^o, une lettre en latin de Louis XI : *Tibi, sanctissime . . . Dat. Turonis, sub magistro sigillo nostro. 1461.*

Le manuscrit commence ainsi :

Le mercredi xxii^e du mois de juillet, jour de la feste sainte Marie Magdalaine, en l'an mil .iiii^e. soixante et ung, le roy Charles septiesme de ce non ala de vie a trespasement, ou chastel de Mun en Barri, lequel delaisa plusieurs enfens, filz et filles vivens; en especial il delaisa deuz filz, c'est assavoir Loys, son ayné fil et daulphin de Vienne, et Charles, mineur de ans, et lequel Loys, aagé de trente et .viii. ans tous acomplis, le samedi quinziesme du mois d'aoust, jour de la feste de le sumpcion nostre dame, ou dict an, fut sacré roy de France en la grant esglise de Reims.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 767.

Papier, 0^m,285 sur 0^m,200, xv^e siècle, 142 feuillets, 27 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Léon XIII ⁽¹⁾.

Le Miroir historial de France. — L'auteur vivait à l'époque de Charles VII, à qui il a dédié son ouvrage; il dit même l'avoir fait à la requête du roi. Voici le plan du livre :

Ce present tretié, appellé *le miroer historial de France*, il sera divisé en trois parties principales, et sera en chascune d'icelles premierement mis le vray texte des saints docteurs, historiens, croniques et autres. . . . La premiere, depuis le commencement des ducs et roys, et mesmement de Clovis, premier roy chretien d'iceluy, jusques au temps du roy Pipin; la seconde partie depuis le commence-

⁽¹⁾ Le premier feuillet porte deux signatures, celle de *Claude Fauchet*, *Parisius, conseiller du roy*, et celle de *J. Sanson* (xv^e ou xvii^e siècle). Çà et là, dans les marges, quelques notes de Fauchet. — La notice que La Curne de Sainte-Palaye avait prise de ce manuscrit est collée sur le feuillet de garde du volume.

Le manuscrit devait avoir des miniatures; celles-ci n'ont pas été exécutées, sauf deux au trait.

Au fol. 172, l'espace laissé pour une de ces miniatures a été rempli par les vers suivants :

Jeunes espritz, qui ne sçavez comprendre
Comment il fault gagner le jeu d'aymer :
Le jeu de paulme a tous vous peult apprendre
Que amour se doibt pour l'esteuf estimer :
Le premier coup, que quinze on veut nommer,
C'est le devys; au baiser, c'est le trente;
Puis au toucher du tetin a la fente,
Quarente cinq peut conter l'amoureux;
Mais pour gagner le jeu qui tant contente,
Il faut fraper tout droit a l'entredeux.

Fol. 94, mêmes vers. Ils paraissent être de la même écriture que le nom de *Baudoin* plusieurs fois écrit dans les marges. Ils se retrouvent dans le manuscrit de la Bibl. nat., nouv. acq. 4237, fol. 84 v^o.

ment du regne d'icelluy roy Pipin jusques au temps de Huc le grant; la tierce partie depuis le temps de son regne jusques a celluy du roy nostre sire qui est a present, Charles, septieme de ce nom, duquel notre seigneur par sa grace vueille tousjours prosperer les affaires, et après ce regne transitoire luy octroier regne perdurable.

Voici les premières et les dernières lignes de la chronique :

A l'onneur et louenge de Dieu et de sa sainte couronne de France, aornee de singuliere prerogative de grace celestielle, comme plus a plain sera cy après desclairié, et obtemperant a mon pouair et a vostre très convenable desir, roy très excellent et très puissant, especialement honnoré de ce très digne mot très chrestien, qui desirez avoir vraye congnoissance de la très noble generacion et ancienne extraccion des François, paravant appelez *Curiens*, et auxi de la fondacion et augmentation de ce royaume très crestien.
. Jehan, filz ainsné du roy de France, Phelippe, paravant conte de Valois, espousa Madame Bonne de Boesme, fille du roy de Boesme, dont yssirent quatre filz et trois filles. Le premier fut Charles, duc de Normendie et daulphin de Viennois, le second Loys, duc d'Anjou, le tiers Jehan.

REG. 773.

Parchemin, 0^m,237 sur 0^m,169. La première partie (fin du XIII^e ou commencement du XIV^e siècle) est écrite sur 2 colonnes à 35 lignes; la seconde (même époque), en lignes longues, 15 à la page; la troisième (XIII^e siècle), également en lignes longues, 38 à la page. Reliure en parchemin blanc. Commencement du deuxième feuillet : *Milevitanium*⁽¹⁾.

1^o *Liber provincialis* (fol. 1 r^o à 10 v^o)⁽²⁾;

⁽¹⁾ Ce manuscrit ou au moins sa seconde partie a appartenu à Loisel, qui a signé, au verso du fol. 20 : *Ant. Loisel, .IIII. nonus martii, .M.D.LX.* Cette seconde partie faisait autrefois suite au manuscrit actuel *Reg. 1451* et en formait les feuillets 384 à 393. Quand il en fut détaché, il forma

un volume à part coté F 13. Marnier (*Le Conseil de P. de Fontaines, Paris, 1846, p. xli*) et M. P. Viollet (*Établ. de saint Louis, I, p. 5 et 422*) ont déjà décrit ce man.

⁽²⁾ *Incipit liber provinciale. In civitate romana sunt quinque ecclesie que patriarche dicuntur.*

- 2° *Établissements de saint Louis* (fol. 11 r° à 20 v°);
 3° *Liber medicinae dictus Kirannus* (fol. 21 r° à 44 v°) ⁽¹⁾.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Établissements de saint Louis. — C'est une ordonnance sur la procédure du Châtelet et une autre contre les duels; elles correspondent aux chapitres I-IX du 1^{er} livre des *Établissements de saint Louis*.

C'est la forme de pledier que li rois Looïs commanda a garder en France.

Li prevoz de Paris tendra ceste fourme a ses plez : Se aucuns meut question devant lui de marchié que il ait fet contre autre, ou il demande heritage, li prevoz semondra devant soi celui dont l'en se plaindra, et quant les parties vandront au jour, li demanderres fera sa demande.....
 Et voulons que les autres choses soient tenues en nostre demeine, en tele maniere que nous i puissions metre et oster et amender quant il nous plera, se nous veons que bien soit.

REG. 775.

Parchemin, 0^m,202 sur 0^m,150, xv^e siècle, 163 feuillets, 24 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX.

Ce manuscrit a été vu par P. Lacroix et par M. Delisle ⁽²⁾; il contient :

I. *Coutume de Normandie* (fol. 1 r° à 150 v°).

Pour ce que nostre intencion est a desclerer en ceste oeuvre, au mieulx que nous pourrons, les drois et les establissemens de Normandie, par quoy les querelles sont finees, sy que ly ungs ne griefve pas l'autre et a chascun soit rendue sa droiciture, nous voulons premierement monstrier la distincions et les chappitres de chascune partie, si que ceste oeuvre en soit plus clere.....
 Nul n'est tenu a respondre de son heritage en meneur espasse de temps que ou xv^e jour et tel prolongement sy forclost la responce trestous les jours jusque au xv^e jour après la cemonce faicte.

II. *Les drois de meffais selon la coutume de Normandie* (fol. 150 v°).

⁽¹⁾ Cette partie, avant d'être jointe aux précédentes, formait un volume coté J 59. Elle est incomplète.

⁽²⁾ *Notice sur vingt mss. du Vatican* (Bibl. de l'École des chartes, 1876, p. 519).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Ci ensuient les drois des meffais taxés selon la coustume du païs de Normendie, c'est assavoir :

Pour ung coup de paulme.	v s.
Pour coup de poing.	xii d.
Pour chable.	xviii s.
Pour plaie a sang.	xxxvi s.

Et les drois des meffais taxés selon usage :

De plaie a test desouvert.	lxxii s.
De test fendu.	vii l. x s.
D'un coup de pié.	x s.
D'un coup de baston.	x s.
De prinse a la gorge a .ii. mains, .x. s. ; c'est pour chacune.	v s.
D'un burgueis.	v s.
D'un traing.	xviii s.
D'un barboquet.	v s.
D'un fouleis aux genoulz.	x s.
Pour avoir geté ung verre de vin ou l'estimacion au visage.	x s.

III. *La chartre aux Normans* (fol. 153 r^o à 164 v^o) ⁽¹⁾.

Phelipe, par la grace de Dieu. . .

Ce fut fait a Poissy, l'an de grace mil .ccc. xxxix^e., en mois de mars.

REG. 776.

Papier, 0^m,210 sur 0^m,152, commencement du xiv^e siècle, 85 feuillets, 27 à 28 lignes à la page; reliure en parchemin.

I. *Le jugement des songes énigmatiques* (fol. 1 r^o à 46 v^o).

Le jugement des songes oenigmatiques se fait par raisons probables, principalement quand ilz consistent en causes naturelles comme des hommes.

COMPOSITION DE L'HOMME.

Le corps de l'homme est composé des quatre elemens, et est asçavoir du feu, de l'air, de l'eau et de la terre, dont se colligent les jugemens des choses selon leur diversité.

⁽¹⁾ Les feuillets 151 et 152 sont en blanc.

L'explication des songes est faite sur les sujets du rêve classés par ordre alphabétique.

ADULTERE.

Songer commettre adultere signifie noyses et debatz a advenir.

.....

UMBRE.

Songer en quelqu'un et n'en peust voir que l'umbre, c'est figure de grosse maladie.

Fin de ce recueil du jugement des songes oenigmatiques.

II. *Le Viandier Taillevent* (fol. 48 r^o à 85 r^o). — Le *Manuel* de Brunet donne une longue liste des éditions de cet ouvrage.

Cy commence le viandier Taillevent, maistre queux du roy de France, ouquel sont contenues les choses qui s'ensuivent. Et premierement :

Pour dessaler toutes manieres de potaiges;
 Pour oster l'arsure des potaiges que l'en dit aours;
 Bousture de grosse chair;
 Hericoc de mouton bouilly lardé;

.....

Cy après s'ensuit comment on fait les chosses dessusdites. Premierement :

Pour dessaler toutes manieres de potaiges qui seroient trop sallez sans y rien mettre ne oster, prenez une nappe bien blanche et la mettez str vostre pot et la retournez souvent. Et convient traire le pot loing du feu.
 La poulse pour ung chappon gras : Amassez la gresse du chappon et le foye aussi et passez par l'estamine avec boullon de beuf et destrempez ung pou de gingembre avec verjus et mettez boullir en une paille tout ensemble et lyez de moyeux d'oeufz batuz et du succe largement et levez les ailles et cuisses de vostre chappon et versez vostre sausse dessus.

REG. 779.

Papier, 0^m,216 sur 0^m,150, xvii^e siècle, 157 feuillets numérotés, 21 lignes à la page; reliure en cuir rouge, aux armes de Pie VI.

Abrégé champenois des Établissements. — Texte publié par M. P. Viollet, dans les *Établissements de saint Louis*, III, 141-187, d'après les deux seuls manuscrits connus : celui que je décris ici et le ma-

nuscrit Bibl. nat., fr. 13985. Voyez cette édition, tome I, p. 323-328, 429 et 430.

Les quatre premiers feuillets sont occupés par les rubriques.

Ci commencent li establissement de parlement.

Nulles causes ne soient aportees en parlemanz, qui puissent estre delivrees par les baillis.

Qui sera ajornez se presante a celui jor meismes et se face mestre an escrit et atande tant qu'il soit apelez.

.....
Se aucuns se plaint d'un autre qui li ait fait sanc ou plaie qui soit aparissant et montree a joutise, cil qui sera trevez an tort et avra donee la colee et an soit atainz par tesmoinz, il paiera .lx. s. d'amande au seignor et .xv. s. au plaintiff et .xii. d. por son cop, se il les an viaut lever; et amandera au plaintiff ses domaiges et ses chomaiges et li fera sa plaie garir au sien.

Ci fenissent li establissement abregié.

REG. 780.

Parchemin, 0^m,211 sur 0^m,150, XIV^e siècle, 30 feuillets, 2 colonnes à la page, 36 lignes à la colonne; reliure en parchemin blanc. Commencement du 2^e feuillet : *de pactis .l.*

Établissements de saint Louis. — Ce manuscrit est décrit dans l'édition de M. P. Viollet, t. I, p. 403. Voyez *Reg.* 608.

Ci coumencent les establissementz le roy de France que li prevost de Paris et d'Orliens tiennent en leur plaiz.

La premiere rebriche si est : De l'office au prevost.

Li prevoz de Paris et d'Orliens.....

Le manuscrit s'arrête dans le chapitre xiv du livre II⁽¹⁾.

Et se il n'est de s'obeissance, il doit dire en ces maniere : « Sire..... »

⁽¹⁾ Cf. Viollet, II, p. 364, note 15.

REG. 789.

Parchemin, 0^m,328 sur 0^m,168, XIV^e siècle, 92 feuillets à 2 colonnes, 30 lignes à la colonne; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Gloriosus vir, etc.* ⁽¹⁾.

Chronique du ménestrel d'Alphonse de Poitiers. — On possède le texte latin et la traduction française de cette chronique. De courts fragments des deux versions ont été publiés dans le *Recueil des Historiens des Gaules*, sous ce titre : *Extrait d'un abrégé de l'Histoire de France, composé en latin sous le règne de Philippe Auguste, traduit en français par l'ordre d'Alphonse, comte de Toulouse, frère de saint Louis, continué jusqu'à l'an 1226* (X, 278-280; XI, 319; XII, 222-227; XVII, 428-432 ⁽²⁾). Les manuscrits qui contiennent le texte français ne sont pas rares. Voyez *Reg.* 839.

A son très chier seigneur le très bon crestien, la très vaillant personne, conte de Poitiers et de Toulouse, cil qui est ses serjanz, ses menestereus et ses obeisanz, qui a ceste oeuvre translatee de latin en François, encors soit il pou disignes de lui saluer, saluz en Jesu Crist.

Sire, ce sachiez vos, et tretuit cil qui cest escrit verront et orront, que cil qui le latin compila, lequel latin j'ai en François tranlaté, parla en tel maniere et dist : Pour ce que je veoie et ooie moult de gent douter et presque toutes genz des gestes des rois de France, dont li uns en dit avant et li autres arrieres, li uns s'en gaboit et li autres non, li uns en disoit bien et li autres mal, je regardai tout ce et me pourpansé en tant que je me fis dignes pour ce que me sembloit profit

⁽¹⁾ Au recto du premier feuillet, quelques lignes très effacées : *Ce present livre apertient a Gilles Bault, demorant a La Ferté Alesps. Il prie ceux qui le trouveront que luy rande, il paiera le vain a la saint Martin. Faict souz mon saing, ce huict du jour de jeun, mil .DII. Gilles Bault.* Dans l'intérieur du livre, sur les marges, d'autres signatures de *Germain Bault* et de *Denis Bault*. Ces Bault étaient huguenots, comme

il est facile de le voir d'après les épitaphes facétieuses de frères et de papelards, dont ils ont couvert les marges du livre.

⁽²⁾ Pour le texte latin, que renferme un ms. de Saint-Victor, maintenant à la Bibliothèque nationale, voir le Mémoire de M. de Wailly sur les Chroniques de Saint-Denis (*Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, XVII, 1, 386).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

de secourre a lor opinions.
. Quant li rois fu sessiz de tout Normandie, si comme de .vii. citez et de
toulz les chastiaux qu'il ajousta au cors del roiaume, lors avoit il entour .ccc. anz
et .vii. que Charles li simples anciennement avoit esté rois.⁽¹⁾ une grant partie
d'Aquiteinne dessevera li rois Phelippes del roiaume d'Engleterre et l'ajousta
au roiamme de France.

Explicit la geste de rois de France.

REG. 791.

Parchemin, 0^m,212 sur 0^m,162, XIV^e siècle, 27 feuillets écrits sur
2 colonnes, 34 lignes à la colonne; reliure en parchemin blanc. Com-
mencement du 2^e feuillet : *faisoient tel duel que cil de la vile* ⁽²⁾.

Chronique de Normandie. — Cette chronique a été publiée en 1840
par F. Michel, pour la Société de l'Histoire de France, sous le titre
d'Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre. Voir, sur cet
ouvrage, les observations de M. P. Meyer dans les *Notices et Extraits
des manuscrits*, XXXII, II, 50 et suivantes.

Le ms. *Reg.* s'arrête à la page 91 de l'édition de F. Michel.

Ci commence l'estoire de Normandie.

Par la devison que li ancien saige home dou monde firent savons nos que
toute la terre est aclose de la grant mer, que l'en apele Ocean, qui entre par
braz dedens la terre et la devise par .iii. parties, dont la plus mestre est apelee
Aise.
. par peor li otroia li rois et conferma par sa chartre; par cele achoison
quant li rois Jehans s'en fu repairez et il ne volt otroier ce que il avoit fet par
cele paor a Paris au roi de France, si recommença la guerre entre auls.

⁽¹⁾ Le feuillet est lacéré.

⁽²⁾ Fol. 1^r : *C'est a moi, Claude Fauchet.*

Au dernier feuillet, Fauchet a écrit :

« Faut voir la cronique de Normandie qu'a
M. de Roissi, in-folio; celle de M. Le Fevre,
que j'ai cotée. . . » (La cote est une croix
avec un cercle au centre.)

REG. 811.

Papier, 0^m,202 sur 0^m,137, xv^e siècle, 31 lignes à la page, 402 feuillets; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI⁽¹⁾.

Chronique. — M. A. Thomas a déjà parlé de ce manuscrit dans le *Giornale di Filologia romanza*, an. 1879, p. 210. La chronique qu'il contient commence à la création du monde et s'arrête à la mort de Charles VII⁽²⁾. Elle fut écrite après l'an 1488, puisque l'auteur, dans une digression, parle de la mort de François, fils de Richard de Bretagne, arrivée à cette date.

Verité est que les ensiens proudommes du temps passé ont escript plusieurs histoires et croniques par lesquelles nous avons congnoissance des choses du temps passé, et je par cela je treuve que au commencement Dieu fist le ciel et crea les anges et les mist en son paradis, desquelx Lucifer estoit le plus bel. Il s'orguillit de sa biaulté et voutl estre assis sur le siege de son creatur, pour quoy luy et tous les anges qui furent de son consentement furent boutez hors de paradis et condampnés en enfer en pene eternelle sans fin, et quant le createur vit son paradis vuide de ses anges, affin qu'il ramplist ses sieges il crea la terre et les aultres elemens.....
..... Et fina ses jours le jour de la Magdelene, l'an et moys dessus dit, en la dicte ville de Meung sus Yevre. Et fu né l'an mil quatre cens et deux. Son pere trespasa ou moys d'octobre, l'an mil quatre cens vingt et deux, mais, pour ce que les Angloys tenoient tout le pays, il ne peult estre sacré et couronné a Rains jouques en l'an mil quatre cens et trante et ung; ainsy apiert qu'il vesquit cinquante et neuf ans et regna vingt et neuf ans. Il lessa plusieurs enffans; l'esné fut nommé Loys, lequel regna après luy.

REG. 823.

Papier, 0^m,235 sur 0^m,160, fin du xv^e siècle, 183 feuillets numérotés, 34 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX.

⁽¹⁾ C. Fauchet a lu ce manuscrit, comme le témoignent quelques notes de sa main, notes du reste sans importance.

⁽²⁾ M. Thomas a fait remarquer que le récit du règne de Charles VII n'est autre que l'ouvrage de J. Chartier.

Le Rosier des guerres. — M. Kaulek, dans la *Revue historique*, XXI, 312-322 ⁽¹⁾, a démontré que ce traité fut écrit entre 1470 et 1476 par Pierre Choinet, médecin de Louis XI. A la suite des trente-deux vers qui se trouvent en tête de tous les manuscrits du *Rosier des guerres*, le nôtre ajoute le quatrain qui se trouve aussi dans le ms. de Paris, B. N., fr. 1240 (anc. 7434²), et qui contient l'anagramme de l'auteur du *Rosier* :

.....
De par son humble et obeysant subject
Dont le nom est en reproche n'y siet ⁽²⁾,
Car qui a point les lectres en asiet
Trouver le peult, sy ne fault en son giet.

Vient ensuite la table des chapitres, puis enfin le texte dont je donne les premières et les dernières lignes :

Pour ce que des choses qui sont sceues et congnes par experience on scet mieulx et plus au vray parler que de celles que on ne scet que par l'ouye.
..... Depuis, pour aucunes faultes que avoit comises le conte d'Armignac envers le roy, il envoya ses gens d'armes ou dit pays et conquist et mist en sa main toutes les villes, chasteaux et forteresses qu'il luy avoit paravant rendues par benignité.

L'an mil .iii^e .lxx., le derran jour de juing, naquist Charles, filz du dit noble roy Loys, a present dauphin de Viennoys. Dieu par sa grace les vueille maintenir. Amen.

REG. 824.

Parchemin, 0^m,225 sur 0^m,161, XIV^e siècle, 84 feuillets à 2 colonnes, 31 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Voir aussi un article sur les sources du *Rosier des guerres* de M. Hellot (*Ibid.*, XXIX, 75-81).

⁽²⁾ Pierre Choysnet.

⁽³⁾ Fol. 1 : *Alexander Petavius, senator Parisiensis, 1645*. Sur une bande de parchemin collée sur le même feuillet : *His-*

toire de Jules Caesar en romans, ex dono Annae de Pisseleu Stempey (XVII^e siècle). Enfin, sur une feuille de garde à la fin du volume : *Pour la librairie d'Esgreville* (XVII^e siècle). M. Settegast a lu : *Annae de Pissele a Stemp, et de Breuille pour d'Esgreville*. Anne de Pisseleu, duchesse

Histoire de Jules César, de Jean de Thuin. — M. Settegast ⁽¹⁾, qui a publié cette histoire, a connu le présent manuscrit.

C'est de Julius Cesar.

Ci coumenche li hystore de Julius Cesar, ke Jehans de Tuim translata de latin en roumans, selonc les .x. livres de Lucan. Apriès i est coument Cesar escapa de la u il fu souspris en mer par chiaus d'Alixandre; coument il les desconfi; coument il venqui le roi Tholomé; coument il prist Alyxandre; coument il fist Cleopatran reine; coument il venqui Farvachem ⁽²⁾; coument il se combati encontre Scipion.
 Cesar a mené a fin son desirier, nous le vous laisserons a tant et nous en tairons a tant, et Diex soit warde de tous ciaus ki le matere en recevront et ki le roumant oront. Amen. De Julius Cesar fine chi ly hystore. Explicit.

REG. 829.

Parchemin, 0^m,238 sur 0^m,166, belle écriture du milieu du xv^e siècle, 87 feuillets, reliure en bois recouvert de cuir gaufré ⁽³⁾.

I. *Chronique de Noel de Fribois* (fol. 2 r^o-65 r^o). — Cette chro-

d'Étampes, favorite de François I^{er} (1508-1576), était « la plus belle des savantes et la plus savante des belles ».

⁽¹⁾ *Li Hystore de Julius Cesar, eine alt-französische erzählung in prosa von JEHAN DE TUIN, zum ersten mal herausgegeben von Dr. F. SETTEGAST* (Halle, Max Niemeyer, 1881, in-8°).

⁽²⁾ Ce mot étant presque illisible, M. Settegast a passé toute la phrase.

⁽³⁾ Le premier et les deux derniers avaient été d'abord laissés en blanc. Sur le recto du premier feuillet on a écrit, au xv^e siècle : *Le serement que fist ung conte de Brethaigne, nommé Jehan, au roy S. Loys, en l'an mil .ii^e. xxxix.*, plus a plain declairé en la chambre des comptes, ou livre . . . f^o vi^{is}. xv : *Ego Johannes*.
 Au-dessous, d'une autre écriture du même

siècle, l'apanage d'Alphonse de Poitiers, puis ceux des fils de Philippe le Bel. Les deux derniers feuillets ont été aussi remplis, au xv^e siècle, par un traité en français, contre le prétendu déshéritage de Charles VII, à présent régnant, par Charles VI, et par une liste « des ducs et roys de France, selon l'avis des hystoires », commençant à Priam et finissant à Charles VIII, qui « ne mourra de long temps ». — Dans le corps du volume, on rencontre en marge quelques notes, soit en français, soit en latin, du xv^e ou du xvi^e siècle.

Ce manuscrit a appartenu à *Robert de Cossar*, dont le nom (xvii^e siècle) est écrit à la fin du volume, sur le plat intérieur de la couverture. On lit aussi au même endroit : *Invent. xliii* (xvi^e siècle).

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

nique est encore inédite; elle est cependant intéressante, non pas en tant que chronique, mais par les nombreuses digressions de l'auteur, qui, à chaque pas, sort de son chemin pour philosopher sur des citations empruntées à divers auteurs. Elle va de la prise de Troie jusqu'en l'année 1383. Dans le Catalogue des manuscrits de Genève, Senebier⁽¹⁾ en décrit un exemplaire, richement orné de miniatures et ayant appartenu à Petau. Il en signale, avec réserve, un autre dans le fonds de la reine Christine, au Vatican, qui, d'après Montfaucon (*Bibl. Man.* I, 33, n° 808), se terminerait à l'année 1327. C'est une confusion probablement avec les *Fleurs des Chroniques*. Le présent manuscrit contient la chronique tout entière, c'est-à-dire jusqu'en 1383; il y ajoute même un supplément, signalé d'une manière très vague par Vallet de Viriville (*Nouv. biog. gén.*, art. *Fribois*). J'en parlerai plus loin. Voici la préface qui précède la chronique et les dernières lignes de la chronique elle-même.

C'est chose profitable et qui aus roys et princes de France doit estre moult delectable de savoir et congnoistre les haulx et vertueux faicts de leurs très nobles predecesseurs. Afin que ce soit a iceulx roys et princes mirouer et exemple de bien vivre et ensuir a leur pouoir leurs diz predecesseurs, lesquels, par leurs honorables et louables euvres, sont aucunement veuz vivre après leur mort, mesmement envers leurs successeurs; et pour ce qu'il ne leur est pas possible d'avoir devers eulx les histoires, qui par divers historiens ont esté de ce faictes, pour leur grandeur et prolixité, ne de les pouoir veoir et bien entendre, obstans la briefté et fragilité de ceste vie humaine et les grans affaires en quoy ils sont souventesfoiz occupez pour le bien de la chose publique, a l'aide de Dieu, a la gloire duquel toutes choses doivent estre faictes, comme dit l'apostre en son epistre adreçant aux Corinthiens, ou dixiesme chappitre, sur quoy la glose dit : A la gloire de Dieu, c'est assavoir a la louenge divine, aussi a la recommandacion des diz roys et princes, qui de ce monde sont passez, et a l'instruction des vivans, sera cy faicte abreviacion et translacion de latin en françois des croniques et histoires de France, a commencer depuis la destruction de la très noble cité de Troye, jadiz fondee en Frige, en la partie de Aise, qui est la principale du monde, et a finir au temps du roy Charles le debonnaire, que Dieu absoille, pere du roy nostre sire, Charles septiesme de ce nom, a present regnant, que

⁽¹⁾ Genève, 1779, p. 356.

nostre seigneur par sa grace vueille prosperer en ses affaires. Aussi en ceste presente abreviacion et translacion seront mises et recitees aucunes incidences des temps et autres choses utiles et profitables et dignes de memoire, et s'aucun par presumption vouloit contredire aux anciens historiens, saincts, docteurs et auteurs très renommés cy alleguez et veritablement recitez, garde soy bien qu'il ne le face pas sans raison inconvincible, afin qu'il ne soit veu volontai-
rement reprendre ou arguer ce que il ne peut raisonnablement contredire ou impunier.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

.....
Messire Guy de la Tremoille et messire Pierre de Courtenay, tenans notoirement le party des Anglois, furent es lices de Saint Martin des champs a Paris.

L'an mil trois cens quatre vings et trois, le conte de Flandres trespassa, et pour ce que je n'ay plus avant veu de l'istoire du dit roy Charles siziesme, je faiz cy la fin de ce present euvre quant aux genealogies et briefves incidences des temps.

II. *Additions à la précédente chronique* (fol. 65 v^o-84 r^o). — Ce sont des réflexions morales et politiques sur divers points de l'histoire, que Fribois a écrites comme complément de sa chronique. Il le dit lui-même dans l'*Incipit*. Quelques rubriques, que je donnerai plus bas, montreront quelles choses traite l'auteur. Dans les dernières, Noel de Fribois nous fournit pour sa biographie deux renseignements que Vallet de Viriville n'a pas connus : il fut exilé par les Anglais; il y avait plus de trente-six ans qu'il était au service du roi de France quand il écrivait ces lignes.

S'ensuivent aucunes choses notables et singulieres et dignes de memoire pour aucune declaracion et ampliacion de ce present traictié, lesquelles n'y ont peu estre assises ne mises, par ce que alors je ne les avoye pas, et premierement :

De la dignité royal......
Des empereurs......
Pourquoy les Gauls sont ainsi nommez......
Des bonnes meurs et condicions des François......
Des meurs des Italiens, Alemans et Espagnolz et Anglois sera plus a plain escript autre part......
.....
De prince......
Translation (le chapitre précédent est en latin).....

..... Et pour ce que l'ordre de ceste presente histoire de France abregée commence aux princes, en laquelle abreviation, a l'aide de Dieu, qui est fondement, commencement et directeur ou adreceur de tout bon euvre, j'ay procedé jusques au temps du regne de Charles sixiesme de ce nom, jadis roy de France, que Dieu absoille, et pour conclusion finale d'icelle, esperant que par la clemence divine je puisse gagner dix jours de indulgence et pardon, que Innocent pape quart de ce nom a donnez a tous ceulx qui prient pour le roy de France, comme le recite saint Thomas d'Aquin, en son escript sur le quart livre de sentences, en la fin de la quarte question de la vingtiesme distinction; et aussi pour recongnissance, non pas telle comme je suy tenu, mais comme je la puis faire, de l'onneur qu'il a pleu au roy de sa bonté naturelle a moy faire, en moy retenant en son très humble serviteur, après mon exil par les Anglois, ouquel service royal je fu retenu passez sont trente six ans; je prie Dieu, qui est prince des roys de la terre, qu'il doint au roy, qui par singuliere resplendisseur de ses très nobles vertuz et mesmement par sa très grant prudence a tous jours soigneusement entendu a augmenter l'onneur de la royale lignee de France, aornee de prerogative celestielle, et aussi la très ancienne et honorable renommee de ce royaume, prosperité en tous ses affaires; et a ceulx qui loyaument l'ayment, honnorent et servent condigne remuneracion; et, après son royaume terrien et temporel, parvenir au royaume celestiel et eternal. Amen.

REG. 837.

Papier, 0^m,248 sur 0^m,205, seconde moitié du xv^e siècle, 90 feuillets⁽¹⁾.

Le livre de Jehan de Mandeville. — Le texte est bien inférieur à celui du *Reg.* 750; de plus, le début manque. Les rubriques dans le corps du volume, ainsi qu'à la table qui se trouve à la fin du manuscrit, sont en latin. Le copiste se nomme *frater Johannes Descallis*.

⁽¹⁾ Le copiste avait lui-même numéroté les feuillets du manuscrit, au nombre de 103. Ces chiffres ont été en partie rognés par le relieur; ils ne concordent plus, du reste, avec la numération actuelle, par suite de la perte des feuillets 1, 2, 73, 81, etc. de l'ancienne foliotation et de

quelques erreurs de chiffres. Ces feuillets manquaient déjà lorsque le livre appartenait à A. Petau, qui a signé dans la marge inférieure du premier feuillet (à l'origine le troisième): *Alexander, Paali filius, Petavius, senator Parisiensis, anno 1638.*

Le manuscrit commence dans le courant du 1^{er} chapitre :

...voye. Premièrement qui se meut des parties d'occident ainsy comme d'Engleterre, d'Islande, d'Escosse ou de Nomoye, il peut aller par Allamaigne et par la terre de Honguerie, qui marche a la terre de Poullaigne et a la terre de Pannonie et de Silesie. Et pour ce que je vous ay dit moult de diversités des pays de della, vous doit souffire quant au present.

Hic finit liber Johannes de Mandeville.

Et je, Jehan de Mandeville dessus dit, qui me parti de mon pays a passer la mer, l'an de grace nostre seigneur .m^o. m^o. et .xxxii., qui maintes terres et maintz pais ay depuis serchiés, qui ay esté en maintes bonnes compaignies et veu maint biau fait, combien que jamais n'en ay je fait nul ne nulle belle emprinse, de quoy je me doye vanter, et que maintenant sui venu a repos malgré moy, pour goutes antiques qui me destraingnent, quant je deusse prendre mon repos et mon soulas, en recordant le temps passé, j'ay ces choses copulees et mises en escript, ainsi comme m'en peut souvenir, l'an de grace .m^o. ccc. et .xlvii. Si prie a tous les lisans, s'il leur plaist, qu'ils prient Dieu pour moy et dient ung *pater noster*, affin que Dieu me face remission de mes pechiés. Et je les fay participans de tous les pelerinages et aultres biens que jamais fis et que je feray jusques a la fin de mes jours; si prie Dieu, de quoy tous biens viennent et toutes gra(n)ces, que tous les lisans et oyans, et vuelle traire a la siene gloire, *qui in trinitate perfecta vivit et regnat trinus et unus in secula seculorum. Amen.*

Explicit. Frater Johannes Descallis.

REG. 839.

Parchemin, 0^m,222 sur 0^m,162, commencement du xiv^e siècle, 89 feuillets⁽¹⁾ à deux colonnes, 31 lignes à la colonne; reliure en parchemin. Commencement du 2^e feuillet : *anciens aucteurs qui*⁽²⁾ . . .

⁽¹⁾ Le 1^{er} feuillet actuel est le 2^e de la foliotation ancienne.

⁽²⁾ En marge du 1^{er} feuillet, on lit, écrit au xvi^e ou au xvii^e siècle : « *Hujus historiae textus latinus extat apud Sanctum Victorem Paris., in codice praenotato BBB 4, fol. 194.* »

Ce mot de très bon crestien et assés d'autres rencontrés qui sont en ce livre font aisement recognoistre que l'adresse faicte par celuy qui l'a translaté est a Alfons, frere du roy saint Loys, qui, a cause de Jehanne sa femme, succeda au comte de Thoulouse

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Chronique du Ménestrel d'Alphonse de Poitiers. — Voyez Reg. 789.

A son très chier seigneur le très bon crestien, la très vaillant personne, comte de Poitiers et de Thoulouse, cil qui est son serjant et ses menesterex et ses obeissanz, qui a ceste oeuvre tranlatée de latin an françois, encores soit il pou dignes de lui saluer, saluz an Jesu Crist.

Sire, sachiez vos, et tretuit cil qui cest escrit verront et orront, que cil qui le latin compila, lequel latin ge si an françois tranlaté, parla en tel maniere et dist : Por ce que je veoie et ooie moult de genz douter des gestes des rois de France, dont li uns disoit avant, li autres arriere, li uns an gaboit, li autres non, li uns an disoit bien, li autres mal, je regardé tout et me porpensé tant que ge me fis digne por ce que ce me sanbloit proufiz de secourre a leur oppinions.

. Quant li rois fu sesiz de toute Normendie, si comame des .vii. citez et de touz les chastiaux qu'il ajouta au cors du roiaume, lors avoit il entor .ccc. anz et .vii. que Charles li simples, qui anciennement avoit esté rois de France, avoit donnée Gile sa fille a Rollone, le roi des Normanz, a tout une partie de la terre, laquelle partie fu dès lors apelee et nommee par les Normanz meismes Normendie, et est encore au jor d'ui. Et voici les nons des citez de la terre de Normendie : Roem, si est li arceveschiez, Bayeus, Avrences, Esvroues, Ses, Lisyes, Coustances. Ices citez devant nomees et la cité du Mans et cele d'Angiers et cele de Tours et toute Bretaingne et une grans partie d'Aquitaine dessevera li rois Felippes du roiaume d'Engleterre et l'ajosta au roiaume de France.

Explicit la geste des rois de France.

après Rayment son beau pere, qui mourut le 27 septembre 1249; et deceda le dict Alfons l'an 1272. Celui qui a premierement escript ceste presente histoire en latin estoit entre 1200 et 1216, comme appert ci-après f., qui est le milieu du cahier penultiesme. Et ainsi a esté faite soubz Phelippe Auguste. »

Sur le verso du dernier feuillet, une longue note du copiste aurait fourni des détails intéressants pour l'histoire du manuscrit si elle n'avait été grattée;

il n'en reste plus que cinq lignes : *No-
verint universi quod hic liber, continens
supra nonaginta folia, hoc folio presenti et
primo folio in principio non scripto compu-
tatis, confectus in lingua gallica, super origine,
genologia ac gestis et pluribus ystoriis no-
tabilibus et moralibus regni Francorum, a
veris historiis et cronicais eorundem compila-
tus. . .* La note avait encore neuf lignes. Sur l'emplacement, une signature du xv^e siècle, elle-même en partie enlevée : *B. Gand[...]*.

REG. 843.

Papier, 0^m,201 sur 0^m,142, xv^e siècle, 79 feuillets, 24 lignes à la page pour les 51 premiers feuillets, 19 pour les feuillets 52-79⁽¹⁾.

- 1° L'Histoire des trois rois mages (fol. 1-51);
2° Officium in consecratione episcopi (fol. 52-79).

Histoire des trois rois mages. — A part son propre nom, l'auteur nous apprend, dans les lignes suivantes, tout ce qu'on peut désirer connaître sur cet ouvrage, qui manque complètement d'intérêt.

Chy en après s'ensieut l'ystore des trois roys, translatee de latin en franchois⁽²⁾.

Ou nom de la sainte et individue trinité, a l'honneur de la très digne et consacree vierge Marie, a la loenge et exaltation des .iii. sains roys, et a l'instance et petition de vous, très noble et très honoree dame, Ysabeau d'Ally⁽³⁾, femme de très puissant seigneur, monseigneur de Rabodengnes, dame de l'Estoile, du Pont de mer et de Salones, je me suis presumé, enhardi et eslusé a translater de latin en françois aulchunes hystoires et croniques, extraites de plusieurs livres en ung, touchans la vie, gestes et fais des .iii. roys. Et ja soit che que l'istore d'icheulz soit aulchunement traité en la legende auree, toutesfois che n'est point si amplement que en che present livre. Très noble et très honoree dame, je doncquez, vostre humble capellain et petit serviteur, vous presente d'une bonne affection cordiale ce petit livre

(Fol. 3.). Comme il soit ainsi que l'universel monde, depuis orient jusque en occident, soit plain des loenges et merites des .iii. rois très glorieux. par le merite et intercession desquelz puissons nous ren- gner eternellement en gloire celeste, che concedant et otroiant ung soeul Dieu, regnant en trinité in secula seculorum. Amen.

Et sic est finis hujus libelli. Explicit⁽⁴⁾. Explicit l'histoire des .iii. rois, translatee et parfaite le nuit saint Marc, l'an mil .cccc. lxxix.

⁽¹⁾ La 1^{re} partie a été écrite en 1469; la 2^e, en gros caractères, est à peu près de la même époque.

⁽²⁾ Le premier feuillet commence par une très belle grisaille représentant l'adoration des mages.

⁽³⁾ Isabeau d'Ally, sœur de Jean, vidame

d'Amiens, épousa Alard, sire de Rabodanges, qui fut gouverneur de Saint-Omer, puis, après avoir servi dans les armées du duc de Bourgogne, passa en France et s'établit en Normandie.

⁽⁴⁾ Ici un monogramme, que je n'ai pas pu interpréter.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 864, 919, 922, 964, 966.

Ces cinq volumes proviennent, selon toute apparence, de deux exemplaires dépareillés du *Recueil sommaire de la Chronique française*; à un exemplaire appartenait 864, 919, 922, à l'autre 964, 966. Réunis, ils ne donnent pas encore l'ouvrage complet : le livre II manque, tandis que le livre IV est en double. Ils doivent être rangés dans l'ordre suivant : 966 (contient le 1^{er} livre), 922 (3^e et 4^e livres), 964 (4^e livre), 864 (5^e livre), 919 (6^e et 7^e livres). L'auteur de cette chronique est Guillaume Dubois, surnommé *Crétin*, qui fut chargé par François I^{er} d'écrire l'histoire de France. Les autres poésies de Guillaume Crétin ont été imprimées en 1527, sous le titre de *Chants royaux, oraisons et autres petits traités* ⁽¹⁾, et réimprimées en 1723 ⁽²⁾; mais la chronique est restée inédite. La Bibliothèque nationale n'en possède aucun exemplaire complet ⁽³⁾. Cette chronique est divisée en sept livres; le premier va de la chute de Troie jusqu'en 559, année où Clotaire I^{er} devint seul roi de France; le second, de Clotaire I^{er} à Clotaire II; le troisième, de Clotaire II à Pépin le Bref; le quatrième contient l'histoire de Charlemagne; le cinquième s'étend de Louis le Débonnaire à Hugues Capet; le sixième comprend les règnes de Hugues Capet et de Robert; le septième s'arrête à la mort de Louis le Gros. Les cinq premiers livres seulement sont signés de la devise de Crétin : *Mieux que pis*; les deux autres sont signés : *Autant ou plus* ⁽⁴⁾. Chaque livre est précédé d'un prologue, chaque chapitre d'une rubrique en vers.

966 (livre I). — Papier, 0^m,30 sur 0^m,20, xv^e siècle, 111 feuillets, 24 vers à la page; reliure du xv^e siècle en cuir gaufré ⁽⁵⁾.

⁽¹⁾ Paris, in-8°, goth.

⁽²⁾ Paris, in-12.

⁽³⁾ Les manuscrits B. N. fr. 2817-2822 renferment un bel exemplaire sur parchemin des cinq premiers volumes; le fr. 17274, les 1^{er}, 2^e, 3^e volumes; le fr. 17275, les 4^e et 5^e volumes; le fr.

17276, les 4^e et 5^e volumes; le fr. 23145, le 1^{er} volume; le fr. 23146, le 2^e volume.

⁽⁴⁾ J'ignore qui fut le successeur de Crétin.

⁽⁵⁾ Sur le premier plat de la couverture, en lettres d'or : *MIEUX QUE PIS*. Ce qui

Voici les premiers et les derniers vers, après le prologue, dont Keller (*Romvart*, p. 136) a donné le début :

Quatre cens ans et quatre avant que Rome
Eust appareil d'assiette et que par homme
Print aornement d'erection construite,
Fut la grant Troye adnullée et destruite.

.....
Jusques m'en tays que mieulx soye a delivre,
Suffise a tant. C'est fin du premier livre.

Finis. Mieulx que pis.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

922 (livres III et IV). — Papier, 0^m,29 sur 0^m,20, xvi^e siècle, 187 feuillets, 32 vers à la page; reliure en peau rouge.

Voici les premiers et les derniers vers du 3^e livre :

Souventesfoiz fortune a la traverse
Est douce a l'ung et fort a l'aultre adverse :
L'ung mect en jeu, l'aultre sert au rabat,
L'ung fait monter, l'aultre par terre abact.

.....
Mais je m'en tays, assez ont exemplaire
Jeunes prelatz, si a Dieu veillent plaire,
Edifier peuples du bon endroit.
Suffise a tant. Quant chacun yra droit,
Lors charité, qui zele aux cueurs allume,
Les esmouvra. C'est fin du tiers volume.

Mieulx que pis.

Voici maintenant les premiers et les derniers vers du 4^e livre :

Avant que au loing nostre plume se gecte
A demener la matiere subgette,
Fort redoubtant tumber en lourd mespris,
Desir ardant d'affection m'est pris.

.....

prouve que ce volume a appartenu à G. Crétin. Sur le second plat : *Premier volume* sur le *Recueil sommaire de la Cronique française*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMB.

Et pour ce, ceulz qui verront ou je fault
Vueillent sans plus corriger mes deffaultz;
Se feu d'amour a ce leurs cueurs alume,
Tout ira bien. C'est fin le quart volume.

Mieux que pis.

964 (livre IV). — Papier, 0^m,295 sur 0^m,195, même écriture que 966, 99 feuillets, 30 vers à la page; même reliure que 964⁽¹⁾.

Les premiers et les derniers vers sont identiques, même pour l'orthographe, à ceux de l'exemplaire du *Reg.* 922.

864 (livre V). — Papier, 0^m,277 sur 0^m,195, xvi^e siècle, 115 feuillets, le nombre des vers à la page varie autour de 30; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX.

Voici les premiers et les derniers vers, après le prologue :

Prince puissant, quant de ce val decede
Et laissé filz qui du tout luy succede,
En vie et meurs, sans se desgenerer,
De ses vertus l'ung fait l'aultre honorer.
.....
..... Atant vueil supplier
Mon souverain maistre et seigneur, qui ayme
Lecture ouyr, ce volume cinquiesme
Ore accepter de gré aussi affect
Que d'humble vueil le sien Cretin l'a fait,
Selon son rude et maternal langaige.
Ou failent bledz pour argent mect l'en gaige,
Si rendent grain gerbes trop mieulx que espis,
Selon raison. C'est pour fin. Mieux que pis.

⁽¹⁾ Sur le plat de la couverture, en lettres d'or : *Quart volume sur le recueil sommaire de la Cronique françoise.*

Le 1^{er} feuillet porte la devise : *oïe*

ετυχῶ, λίσσιν ετυχῶ. Ce volume faisait partie du même exemplaire que le *Reg.* 966, qui a appartenu, je crois, à G. Crétin.

919 (livres VI et VII). — Papier, 0^m,30 sur 0^m,205, xvi^e siècle, 194 feuillets, 30 lignes à la page; reliure du xvi^e siècle en cuir gaufré.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE NOVE.

Le 6^e livre va du fol. 1 au fol. 80. Voici des extraits du prologue :

L'auteur du livre, en la presente epistre,
Rend grace au roy que de son bon arbitre
Luy ayt mandé l'histoire poursuyvir,
Et de Cretin le chemin ensuyvir.
Mais trop foible est pour si hault oeuvre tistre.

.....
Mais maintenant temps est, sire, que j'entre
A mon phenix. Ainsi jadis ton chancre,
Cretin, ton poethe et noble croniqueur,
A langue d'or et myellee liqueur,
Soy hebergeoit en ton boys de Vincenes,
Et en ce parc, soubz les ormes et chesnes,
Se esbanoyant par la gaye verdure,
En ses haultz chantz prenoit sogneuse cure
A povoir dire aucune chose digne
De ta haulteur et magesté insigne.

.....
Quant il t'a pleu, o roy très chrestien,
Estre envers moy si liberal et large
De me bailler si honorable charge,
Et commander a Jehan de la Chesnaye,
Ton secretaire eloquent, que a tant je aye,
Me mectre en train de l'oeuvre commancee
Et desja jusques a Capet avancee.

.....
Pensant, je crois, que par plus de deux ans,
Ou de vieillesse estoyent ja mal aysans
Les oeulz Cretin, que entour de luy ung peu
Le secouroye, en ce temps je ay peu
Le fil entendre et sienne procedure.....

Voici maintenant les premiers et les derniers vers du 6^e livre :

Tantost après que Loys, le quatriesme
Roy de ce nom et le vingt et cinquiesme

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Entre les roys du siecle, trespasa,
L'an de son dueil en grans maux se passa.
.....
Veis noz, seigneurs, la nostre obeyssance
Faire envers Dieu, qu'il donne paix en France,
Et que les roys, comme as fait au surplus,
Ayment tousjours leur peuple. Autant ou plus.

Le 7^e livre va du fol. 92 au fol. 194; en voici les premiers et les derniers vers :

Le roy Robert, en sa fresle viellesse,
Bien estimant que, pour la grand foiblesse
Ou se sentoit, ne vivroit longuement,
Delibera faire son testament.
.....
Or il mourut après avoir regné
Près de trente ans, puis son corps fut mené
A Saint Denys, ou, selon la coustume,
Les roys de France a grand pompe on inhume.
Autant ou plus.

REG. 867.

Papier, 0^m,278 sur 0^m,184, seconde moitié du xv^e siècle, 87 feuillets, 35 lignes à la page⁽¹⁾.

Le livre de Baudouin, comte de Flandres. — Ce roman a été souvent imprimé, la première fois en 1478 à Lyon, la dernière, par MM. Serrure et Voisin, à Bruxelles en 1836⁽²⁾. On consultera avec intérêt sur cet ouvrage les *Mélanges d'une grande bibliothèque*, t. V, p. 102-126; la *Bibliothèque des romans*, février 1781, p. 88; Dunlop, *History of fiction*, I, 388; le *Bulletin du bibliophile*, 1845, p. 396;

⁽¹⁾ En tête du volume, la devise : οἷς ἀτυχῶ, λίαν ἐτυχῶ. Sur une feuille de garde de la fin : *Ce present livre est a messire Jehan de Moulin, chevalier, seigneur de*

Fontenay en Brie (xvi^e siècle). Cette mention est répétée quatre fois.

⁽²⁾ G. Brunet, *La France littéraire*, p. 19.

dans la *Revue des Deux Mondes*, 1864, p. 714, un article de M. Saint-Marc Girardin, intitulé *Les Origines de la question d'orient*.

Cy commence le livre de Baudoin, conte de Flandres, et de Ferrant, filz au roy de Portugal, qui après fut conte de Flandres.

En l'an mil cent quatre vings avoit en Flandres ung conte nommé Philipès, duquel conte quatorze aultres contez estoient tenues par l'ommaige, c'est assavoir : Holande, Zelande, Alos, Haynault, Tarrache, Cambresis, Vermendois, Noyon, Aumarle, Boulongne, Amiens, Corbie, Rothois et la conté de Guiennes, et la estoient subgetz a luy. Et si estoient l'un des pars de France et avec ce estoit filleul et portoit le nom de Phlipès. Regnoit ung paien d'outre mer nommé Cacquedent, lequel vint devant Romme acompaignié de douze de ses filz qu'il avoit engendrez, et eult bien trois cens mille hommes, qui par force prindrent la cité de Romme et tuerent le pape et les cardinaulx et toute l'autre clergie...

La fin du manuscrit manque; voici la dernière rubrique et les dernières lignes :

Comment le roy de Cecille gaigna la bataille encontre Manfray et aultre chose qui advindrent.

.....:... Et puis s'en retournerent chascun en leur contree et après advint des merveilz assez, car le bon roy Phlippe de France mourut en Arragon, ou il estoit allé quant Pierre d'Arragon fut du pape condempné, et fut le corps du roy porté en France et enterré a Saint Denis. Puis fut roy Phlippe le bel et fut...

REG. 869.

Papier, 0^m,285 sur 0^m,218, xv^e siècle, 150 feuillets, 42 lignes à la page; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie IX⁽¹⁾.

Le premier livre des Chroniques de J. Froissart. — C'est sous ce titre que M. Kervyn de Lettenhove a publié ce manuscrit⁽²⁾, décrit aussi dans l'édition de Froissart de M. Siméon Luce, t. I, p. LXVII.

⁽¹⁾ Ce manuscrit porte la signature *Pa. Petau*.

M. Kervyn de Lettenhove dit qu'il a d'abord appartenu à J. de Moreuil, qui fut

TOME XXXIII, 2^e partie.

tué à Azincourt; je n'ai pu retrouver aucune des marques qu'il indique en faveur de cette assertion.

⁽²⁾ Bruxelles, 1863, 2 vol. in-8°.

Parchemin, 0^m,249 sur 0^m,21, xv^e siècle, 218 feuillets à 2 colonnes, 31 lignes à la colonne; reliure ancienne en parchemin. Commencement du 2^e feuillet : *freres mistrent en leur*⁽¹⁾.

Brutus. — Traduction de l'*Historia Britonum*, de Geoffroy de Monmouth. La table des rubriques occupe les huit premiers feuillets.

(Fol. 8.) *Cy commence le prologue sus le livre de Brutus qui parle des histoires des Bretons jusques après l'incarnacion cinq cens .iiii^{es}. ans. l.*

Tout aussi comme se ea moy estimoie science avoir et faconde de pouvoir souffire d'escripre et revoquer a lumiere tous les fais vertueux, haultes prouesses et industries d'armes des roys et peuples tant puissans et memorables, certes par merites dignes de louenge, qui des exillés et transfuges de Troye, celle très ancienne et très renommee cité, laquelle sanble a poy avoir esté destruite et deserte par benefice de divine providence, affin de mener les exillés d'icelle a commencemens de choses trop plus haultes que en son estat tant florissant en affluence de choses terriennes et mortelles ne reluisoient.....
..... jusques ad ce que les destinees fatales avront sorti et parfais leurs cours, selonc l'ordre de celle très haulte et glorieuse deité, ung Dieu en trois personnes, en une meisme substance, qui vit et regne par inestimable puissance par les siecles des siecles en sa gloire pardurable, laquelle nous vueille donner et octroier li peres et li filz et le benoit saint esperit. Amen. Ainsi soit il. Amen. Amen.

Cy finent les croniques des Bretons contenans les gestes d'iceulx, depuis la venue de Brutus, nepveu de Eneas, jusques au temps du roy Caduvaladrech, qui regna l'an .v. cens .iiii^{es}. et .viii. ans après l'incarnation nostre seigneur, selonc la sentence de Galfroy Monemutensis, qui ce livre composa en latin par le commandement de très noble et puissant prince Henry, roy d'Angleterre.

⁽¹⁾ Fol. 8 r^o, dans une très bonne miniature en grisaille, Geoffroy de Monmouth, la mitre en tête, suivi de trois clercs, offre son livre au roi, accompagné

de trois grands. Sur une feuille de garde, à la fin du volume : *Denis de Landes* (xv^e siècle).

REG. 884.

Papier, 0^m,265 sur 0^m,204, xv^e siècle, 94 feuillets, de 30 à 34 longues lignes à la page; reliure en parchemin blanc ⁽¹⁾.

Chronique de Normandie. — C'est exactement la même que celle du manuscrit *Reg.* 726.

Chi parle du duc Aubert, premier duc de Normandie.

Combien que les vrayes croniques nous racontent que Rou fust le premier duc de Normandie.

REG. 891.

Parchemin, 0^m,264 sur 0^m,191, seconde moitié du xv^e siècle, 59 feuillets.

I. *Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims* (fol. 1 r^o-50 v^o). — Tel est le nom que Jules Quicherat donne à ce récit (*Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc*, IV, 94). Ce journal a été imprimé à Orléans en 1576 et en 1621. Quicherat en a donné en 1847 une nouvelle et définitive édition, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il ne connaissait pas encore le *Reg.* 891, qui lui a été signalé depuis et qui, du reste, n'offre que des variantes insignifiantes.

Petit traictié par maniere de cronique, contenant en brief le siege mis par les Angloys devant la cité d'Orleans et les saillies, assaulx et escarmouches qui durant le siege y furent faictes de jour en jour, la venue et vaillans faiz de Jehanne la pucelle, et commant elle en fist partir les Angloys et enleva le siege par grace divine et force d'armes.

⁽¹⁾ Au fol. 1 : *Alexander, Pauli filius, Petavius, senator Parisiensis, anno 1647*, et le timbre de la Bibliothèque nationale. Au verso du fol. 94, qui est en partie lacéré, on lit : « A. J. Dupleys,

docteur en decret, demourant au cloastre S. Benoyst, a Paris, filz de Henri Dupleys, seigneur de Grimonval en la baronye de Baudemont au Veulguessin le Normant. »

..... En remerciant lequel et louant de sa grace, fays fin par son octroy divin a cestui present et très compendieux traictié preintitulé du siege d'Orléans mis par les Angloys et de la venue et vaillans faiz de Jehanne la pucelle et comment elle les en fist partir et feist sacrer a Reins le roy Charles septiesme par grace divine et force d'armes.

II. *Chronique du siège d'Orléans et de l'établissement de la fête du 8 mai* (fol. 51 r^o-55 v^o). — Dans le manuscrit, cette chronique n'a pas de titre. M. Salmon l'a publiée d'après ce manuscrit, le seul connu⁽¹⁾. Quicherat a reproduit l'édition de Salmon dans son ouvrage cité ci-dessus, t. V, p. 283.

III. *Autres documents relatifs aux célébrations de la fête du 8 mai* (fol. 56 r^o-59 r^o). — Ce sont des indulgences accordées pour la célébration de la fête. Quicherat les a publiées⁽²⁾; elles l'avaient été déjà par Lenglet Dufresnoy (*Histoire de Jeanne d'Arc*, III, 267).

IV. *Défaite des Huns à l'Orbete* (fol. 59 r^o et v^o).

Au temps que monseigneur saint Aignan estoit évesque d'Orléans, les Hunes et Wandalles, gens infidèles, vindrent es parties des Gaules, passerent par Rains, martirerent monseigneur saint Nicaise... (Saint Aignan va chercher des secours à Arles, et quand les Huns approchent, il va à leur rencontre, alors) iceulx infidèles devindrent tous aweugles et furent desconfiz, et depuis, pour cette raison, le lieu s'appelle l'Orbete.

REG. 893.

Parchemin, 0^m,273 sur 0^m,192, fin du XIII^e siècle, 243 feuillets⁽³⁾, 2 colonnes à la page, 34 lignes à la colonne; reliure en parchemin blanc. Commencement du 2^e feuillet: *il plus haut*⁽⁴⁾.

Li fait des Romains. — Voyez *Reg. 724* et *Reg. 917*.

⁽¹⁾ *Bibl. de l'Éc. des ch.*, 1846, p. 50.

⁽²⁾ *Procès de condamnation*, V, p. 299.

⁽³⁾ Les deux premières feuilles de garde sont tirées d'un antiphonaire du XIV^e siècle.

⁽⁴⁾ A la fin du volume, au-dessous d'une

tête grossièrement faite à la plume, on lit: ff. *Edmundus. Ys boke ff. Jon Gegy. gaf me in Englande quen he was seculeri as frele gyf hit hym a gayn nowe he is fe.* — *Asshoton* (XIV^e ou XV^e siècle). Au bas du

Ici comencent li fet des Romains compilé ensemble de Saluste et de Suetoine et de Lucan. Cist premier livres est de Juille Cesar.

Chacuns hom a cui Dex a donee raison et entendement se doit pener que il ne gast le tens en oiseuse et que il ne vive comme la beste, qui est encline et obeisant a son ventre tant seulement. La vertu et la force de l'ome est en l'ame et en cors ensemble. L'ame doit comander et le cors servir et obeir, car l'ame a en soi l'image et la sanblance de Deu et li cors est plus comuns a bestial foiblece. Et por ce, qui veut aquere gloire, il la doit plus convoitier par richece de sens et d'engin que par richece de force ne d'avoir. La vie de l'ome est brès, més vertuz, raisons et engins fet longue la memoire de l'ome après la mort, car la gloire de biauté et de richece est freile et tost trespasse. De cels qui le ferirent ne sorvesqui nus plus de .iii. ans, n'onques nus n'en murut de sa mort; li un morurent em bataille, li autre noierent en mer, tex i ot qui s'ocistrent de ces grefes meisme dont il orent Cesar ocis.

Ici termine Suetoinies, la vie et la geste Cesar.

Ci fenist li premiers volumes des .xii. Cesar.

REG. 894.

Papier, 0^m,225 sur 0^m,205, écrit en 1472, 191 feuillets, 28 lignes à la page; reliure en parchemin blanc⁽¹⁾.

I. *Fleurs des Chroniques* (fol. 1 r^o-142 r^o). — J'ai déjà mentionné deux exemplaires de cet ouvrage dans les manuscrits Reg. 688 et 700. Le manuscrit Reg. 894 est identique au premier, avec cette seule différence qu'il n'a pas le prologue dont j'ai parlé dans la notice de celui-ci. Ce prologue ne se trouve pas non plus dans les manuscrits de Paris B. N. fr. 1406 et 1410, qui contiennent le même ouvrage.

Au commencement, ainsi comme la sainte escripture tesmoigne, Dieu crea le ciel et la terre, selon les docteurs et les sains, en une masse confuse, laquelle ils

dernier feuillet, le scribe a écrit : *Salve sancta parens, enixa puerpera regem, que celum terramque regit in secula. Darcy a William.*

⁽¹⁾ Sur la 1^{re} feuille de garde : *Ex libris Johannis le Féron; fol. 1 r^o : Alexander,*

Pauli filius, Petavius, senator Parisiensis, 1647. — Le manuscrit Reg. 870, contenant la chronique des papes en latin de B. Guy, a aussi appartenu à J. Le Féron (Delisle, *Notice sur les manuscrits de B. Gui*, p. 239).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

appellent matiere sans forme, et les a[n]ciens philosophes appellent cette masse caos, qui vault autant comme confusion. Car tous les choses corporelles, qui adont furent faictes, et les quatre elemens estoient ensemble en une confusion si que on ne pouoit discerner l'un de l'autre. Et ceste nature sans forme fut faicte devant ce qu'il fust nul jour. Et le premier jour Dieu fist la lumiere.
. L'an mil trois cens .xxvii., Charles le roy de France mourut, la veille de la purification nostre dame, et fut son corps devisé en trois parties : le corps fut mis a Saint Denis en France, son cueur fut mis en l'eglise des freres prescheurs a Paris et ses entrailles furent mises aux nonains de Pontoise. Et, pour ce qu'il n'avoit point de hoir masle de son corps, le royaume escheut a son cousin Phelipe, conte de Valois et d'Angiers, lequel Phelipe fut filz de Charles le vaillant, prince duquel nous avons fait dessus mencion, et fut ce Phelipe couronné a Rains, l'an nostre seigneur mil .ccc. et .xxviii., le dimenche après la penthecoste. Par devant ce Phelipe fut accusé Pierre Remy, duquel nous avons fait dessus mencion, qui estoit tresorier maistre et gouverneur du royaume de France; especialement il fut accusé qu'il avoit soubtraictz les biens du royaume et a soy apropiiez mains deuement. Et fut le dict Pierre Remy arresté et mis en prison, et, luy estant en prison, sans les grans rentes et possessions qu'il avoit achetees, sans les grans garnisons de tous biens meubles qu'on peust penser que nulz grans barons aient ou doye avoir, avecques les principaulx precieux vaissellemens d'or et d'argent qu'il avoit, fut trouvé si grant quantité et si grant somme d'or de pecune que c'est grant esbayssement du raconter, car, selon ce que on tesmoigne, on trouva bien d'argent monnoié par cinq fois cent mil livres, avecques les autres biens, desquelz nul ne pourroit estimer la value. Et pour ce que le dict Pierre Remy ne respondit pas souffisamment aux articles qui estoient proposez contre luy et de ces choses et d'autres, pour ce il fu condempné et pendu au gibet de Paris, le landemain de la saint Marc l'evangeliste, dont celle parole fut bien veriffiee en lui : Qui plus hault monte qui ne doit, De plus hault chect qu'il ne voudroit. Assez luy vouldist mieulx avoir gardé et vescu en son petit estat que tant amasser et si hault monter et puis si petitement finer et si honteusement mourir. Et pour ce dit saint Pol l'apostre : *Ambuletis Deo digne*. Qui veult estre de Dieu amis Et soi a lui droit avoyer, Celui estat ou Dieu l'a mis Il doit tenir sans desvoyer. *Hec est via, ambulate in ea, etc.* Iceste est de Dieu la voie, Cil qui la tient pas ne desvoye, Or luy prions qu'il nous y tiengne Et en s'amour tous nous maintiegne; Par quoy puissions si bien finir Que a sa gloire puissions venir. Amen, Pater noster, Ave Maria.

Detur pro pena scriptoris pulchra puella.
Explicit explicat; ludere scriptor eat.

Ces croniques ont été escriptes de la main de Jehan⁽¹⁾, clerc et serviteur de, bourgeois de Paris, et furent achevees le mercredi jour de saint Sebastien, le xx^e jour de janvier, l'an mil .cccc. soixante douze.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

II. *Traité de Jean de Montreuil sur les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France*⁽²⁾ (fol. 146 v^o-183 v^o). L'abbé Sallier, qui avait appris par un passage de Pasquier (*Rech. de la Fr.*, éd. de 1595, p. 88 et 89) l'existence de ce traité, l'a cherché vainement; il n'en a trouvé que la traduction latine faite par l'auteur lui-même. Il en a donné l'analyse dans les *Mémoires de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, XVII, 339. On trouvera aussi quelques renseignements dans la *Bibliothèque françoise* de du Verdier, à l'article Jean de Montreuil.

Dans notre manuscrit, le traité est précédé d'une lettre de dédicace au Dauphin (fol. 144 r^o-145 r^o); d'un arbre généalogique des princes de France, depuis saint Louis jusqu'aux princes actuels (fol. 145 v^o et 146 r^o). Il est suivi d'une lettre au Dauphin pour lui recommander la prudence et la ruse contre les Anglais (fol. 184); de quelques lignes pour expliquer comment les Anglais ont perdu leurs terres de France (fol. 185-186 v^o); enfin d'une dernière lettre sur le même sujet.

En ce petit traité est contenu l'occasion de couleur par laquelle feu le roy Edouart d'Angleterre se disoit avoir droit a la couronne de France, avec les

⁽¹⁾ Le nom du scribe et celui du propriétaire ont été grattés et remplacés, le premier par *Chaveuse*, le second par *Gwichtart Rubent*.

⁽²⁾ Entre la chronique et le traité de J. de Montreuil, le scribe a intercalé quatre définitions:

« *Habit* est une qualité en l'ame d'une personne, par quoy elle est encline a aucune operation. Et pour ce une vertu ou un vice ou un art ou une science et chacune telle chose est un habit, et est ce mot commun en science morale.

« *Passion*, en science morale, est mouvement de l'ame selon l'appetit, pour poursuivre ou pour fuir aucune chose, a quoy s'ensuit delectacion ou tristesse.

« *Speculation* est consideracion et pensee des choses appartenantes aux sciences naturelles et mathematiques ou semblables.

« *Contemplacion* est consideracion de choses appartenantes a science divine, et auonneffois speculation est prise pour contemplacion, selon ce que dit saint Paul: *Revelata facie gloria Domini speculante. Amen. Deo gracias.* »

responses sur ce et l'injustice des Anglois, declairee tant sur le principal comme sur l'accessoir de la guerre qui en est ensuye.....

Le scribe a changé le second vers de son *explicit* :

Detur pro pena scriptoris pulchra puella.
Totum complevi : te rogo, solve michi.

REG. 896.

Papier, 0^m,270 sur 0^m,199, seconde moitié du xv^e siècle, 190 feuillets, 29 à 31 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX⁽¹⁾.

I. *Le petit Jehan de Saintré* (fol. 1 r^o-174 r^o). — Ce titre n'est peut-être pas exactement celui que l'auteur, Antoine de la Sale, avait donné à son roman, mais c'est celui de plusieurs éditions, entre autres de la dernière, celle de J.-Marie Guichart⁽²⁾.

Le prologue et l'*explicit* dans notre manuscrit sont curieux, le premier en ce qu'il revendique pour de la Sale l'*Histoire de messire Floridan et de dame Elvyde*, généralement attribuée à Rasse de Brinchamel, le second par sa date de 1455. Jusqu'ici on a daté de 1459 l'histoire du *Petit Jehan de Saintré*.

[A] vous, très excellent, très puissant prince, monseigneur Jehan d'Anjou, duc de Calabre et de Lorraine, marchis et marquis du Pont et très redoubté seigneur, après mes très humbles et très obeissans recommandacions pour obeir

⁽¹⁾ Différents noms sont écrits sur les feuilles de garde; il faut bien distinguer ce qui est écrit sur la première feuille de ce qui est sur la dernière. Le papier de la 1^{re} feuille de garde n'a pas le même filigrane que le reste du manuscrit; cette feuille a été ajoutée vraisemblablement par un relieur, de sorte que les noms qu'elles portent peuvent s'appliquer à un autre manuscrit. Sur cette feuille on lit : *Jehanne Duperier* (xvi^e ou xvii^e siècle). *Pierre*

Rouault (ou *Renault*) *passé qui de bien fere est lasse et de ma fere c'est avyssé* (à peu près de la même époque). — *Ce livre est a madame la comtesse de Quintin* (écriture un peu plus moderne). La dernière feuille de garde, qui est du même papier que le manuscrit, porte la signature de *Lamote* (xvi^e siècle), et des phrases insignifiantes avec lesquelles le scribe a essayé sa plume.

⁽²⁾ Paris, 1843.

a voz prieres, qui me sont entiers commandemens, me suis delicté a vous faire quatre beaux traictiez en deux livres, pour les porter plus aisiement. Dont ce premier parlera de une dame des belles cousines de France, sans autre nom ne surnom nommer, et du très vaillant chevalier le sire de Saintré. Le deuxieme sera des très loialles amours et très piteuses fins de messire Floridan, chevalier, et de la très belle et bonne damoiselle Elvyde, desquelz le livre dont l'histoire est translatee de latin en françoiz ne les nomme point, fors que l'histoire ainsi que de mot a mot s'ensuit. Et la troizieme histoire sera une addicion que j'ay traictié des croniques de Flendres, qui est très belle chose a veoir.

Et premierement l'histoire de ma dicte dame des belles cousines et de Saintré.

[A]u temps du roy Jehan de France, filz aîné du roy Phelippe de Valois, estoit en sa court le seigneur de Paully en Thoraine, qui en son hostel avoit un très debonnaire et gracieux jouvencel, nommé Jehan, et aîné filz au seigneur de Saintré en Thoraine aussi.....

.....Très hault, excellent et puissant prince et mon très redoubté seigneur, se aucunement pour trop ou peu escrire je avoie failly, ce que de ligier faire pourroye, attendu que ne suis saige ne aussi clerc, il vous plaise, aussi a tous et a toutes, le moy pardonner, car maintes foiz tel fait le mieulz qui puet qui ne fait gueres bien, dont n'est pas mervoilles, moy qui suis et ay tousjours esté rude et de très gros engin en maintien, en faiz et en diz. Mais pour acomplir voz prieres, qui entre tous les seigneurs me sont entiers commandemens, j'ay fait ce livre, dit Saintré, que en façon d'une lectre je vous envoie, en vous suppliant que le prenez en gré. Et sur ce, pour le present, mon très redoubté seigneur, autre ne vous escrips, fors que si très humblement, comme je sçay, et puis me recommande a vostre très bonne et desiree grace ou que je soye, et prie le dieu des dieux qu'il vous doint entiere joye de trestous voz desirs.

Esript au Chastellier sur Oise, le vi^e jour de mars, l'an de nostre seigneur mil quatre cens cinquante et cinq.

II. *Histoire de messire Floridan et de damoiselle Ellvide* (fol. 175 r^o-183 v^o). — Cette nouvelle, qui se trouve souvent dans les manuscrits à la suite du *Petit Jehan de Saintré*, n'est pas d'A. de la Sale, comme le prouve le prologue dont je donne le début; elle lui a seulement été dédiée par *Rasse de Brinchamel*, qui l'a traduite du latin de Nicolas de Clémengis. Le texte latin a été publié par le père Jacques Hommery dans le *Supplementum Patrum*, p. 508⁽¹⁾. A. de la Sale, en supprimant

⁽¹⁾ Cf. du Verdier, *La Bibl. fr.*, I, 696. Voir ci-dessus, page 80.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

les noms de Floridan et Ellvide, a tiré de ce petit conte la quatre-vingt-dix-huitième des *Cent Nouvelles nouvelles*.

Cy commence la très piteuse ystoire de messire Floridam, jadiz chevalier, et de la très bonne et très vertueuse damoiselle Ellvide, et leurs très piteuses fins.

Les haulz et couraigeux fais des nobles et vertueuses personnes sont dignes d'estre racontez et escrips, tant afin de leur baillier et acroistre nom immortel par renommee et souveraine loenge, comme aussi pour esmouvoir et enflamber les cueurs des lisans et escoutans a eviter et fuir envres vicieuses, deshonestes et vituperables, et entreprendre et acomplir choses honnestes, vertueuses et meritoires, pour en vivre en gloire pardurable. Et pour ce que vous, noble homme et bien renommé Anthoine de la Salle, escuier, avez tousjours prins plaisir, et, dez le temps de vostre florie jonesse, vous estes delicté a lire, aussi a escrire histoires honorables, ouquel exercice en continuant vous persevererez de jour en jour sans interrupcion, je, Rasse de Brinchamel, après ce que [a] vostre demande et petition j'ai fait et eschievé très rudement le petit nupcial traitant des mariaiges, selon les decreez et les loys, j'ay voulu en vostre faveur et contemplacion registrer et escrire par lettres et en cler françois une chose nouvelle, nagueres faicte par aventure piteuse. C'est l'istoire d'une noble jone damoiselle nommee Ellvide.

.....
Veu et consideré qu'elle avoit espendu et arousé en sa florie jonesse son virginal couraige d'amour de celle continence et de si grant purté. Et cy donray fin a cest livret des trois histoires.

O vos, mon très redoubté seigneur, si très humblement que je scay et puis, a jointes mains vos requier et supplie que prenez en gré du simple et pouvre mercier la pouvre mercerie, et du pouvre servant la bonne volenté, en moy toudiz offrant aux loiaulz et très desirez services de tous voz commandemens. Et ce sceit le dieu des dieux, qui vous esliesse comme vous desirez.

III. *Addition extraite des Chroniques de Flandres* (fol. 184 r^o-190 v^o). — A. de la Sale est l'auteur de ce petit ouvrage, qui a été plusieurs fois publié, entre autres à la suite du *Petit Jehan de Saintré*, dans l'édition de Paris, 1724.

Adicion extraicte des croniques de Flandres, qui est très belle chose.

Je treuve entre les autres très merveilleuses batailles et estranges rebellions que la plus grant partie des communes de Flandres et d'Artois firent contre le roy et le conte de Flandres en l'an de notre seigneur mil trois cens et quarante.

.....

Endementiers que ainsi se festoient a Gand, les vaisseaulz par mer arriverent pour retourner le roy en Engleterre; lors il print congé et remercia tous les seigneurs qui l'avoient servi. Et cy donray fin a ce que j'ay extrait des dictes croniques, a cause des deux lettres et de la paix, car le surplus, ou sont de très belles et notables choses, pourra on la veoir qui vouldra.

Vostre très humble et obeissant serviteur, Anthoine de la Sale. Explicit.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 897.

Papier, 0^m,28 sur 0^m,21, xv^e siècle, 138 feuillets, environ 34 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX.

Chronique française. — Ces chroniques vont de la guerre de Troie au règne de Charles VII, mais le récit de ce qui précède la guerre de Cent ans n'occupe que 18 feuillets sur 140. Sur la feuille de garde de la fin du volume on lit : « Ces presentes queronniques sont a monsieur maistre Richard Nepveu et furent faites et composees en la ville de Romme l'an. III^e. IIII^{xx}. et ung, par maistre Pierre Lefeuvre, escrivain de la dicte ville de Romme. Les dictes queronniques furent tranlactees de latin en françoyz par maistre Barthelemy Perrin ⁽¹⁾. »

Quelle est la valeur de cette note? Quel cas en aurait fait, s'il l'avait connue, M. Vallet de Viriville, qui a cherché à démontrer que cette chronique est de Cousinot ⁽²⁾?

Geste des nobles françois descenduz de la royalle lignee du noble Priam, roy de Troye, jusques au noble roy Charles, filz du roy Charles sixiesme, qui tant fut amé des nobles et de tous autres.

Troye la grant et le royaume, qui tant furent de grant puissance, après la creation du monde l'an mil trois cens quarante furent fondez, qui en grant felicité durerent jusques au temps du roy Priam neuf cens soixante et douze ans, que destruis furent par les Grecs, ouquel temps furent quatre mil huit cens vingt ans.

De Francoio et de Turcus qui es paluz de Meode prindrent port.

Ou conflict de la destrucion de Troye se departirent entre autres nobles deux

⁽¹⁾ Les mots en italique sont effacés dans le manuscrit. — ⁽²⁾ *Bibl. de l'École des chartes*, XVIII, 105.

princes de la contree, qui a tout grant peuple monterent sur mer et es paluz de Meode ariverent et prindrent port es confines d'Alemaigne.....

Siege mis devant la cité de Troyes.

Devant la cité de Troyes vint le roy Charles de France, le mercredi sixyesme jour de juillet mil quatre cens vingt neuf, et la mist siege de toutes pars, si fist son appareil et ses bombardes asseoir et assortir sur la rive des foussez de la cité, qui forte fut et bien close de muraille, encontre laquelle il commanda faire bombardes gecter.

REG. 899.

Parchemin, 0^m,29 sur 0^m,21, xv^e siècle, 122 feuillets, 36 lignes à la page.

L'arbre des batailles d'Honoré Bonnet ⁽¹⁾. — Ouvrage très connu.

A la sainte couronne de France, en laquelle regne aujourd'hui, par l'ordonnance de Dieu, Charles, le vi^e en icellui nom, très bien amé et par tout le monde redoubté, soit donné los et gloire sur toutes seignouries terriennes. Très hault prince, je suis appelé par mon droit nom Honoré Bonnet, prieur de Sallon, docteur en decret. Souvent et menu ai eu en volenté de faire aucun livre.....
..... Mais je prie à Dieu très humblement que par sa grace et pitié vous doint en tel point gouverner vostre royaume et la sainte couronne qu'il vous a commise que après la fin il vous amaine et parduise a la sienne sainte gloire de paradis. Amen. Explicit arbor bellorum.

REG. 917.

Papier, 0^m,307 sur 0,220, xv^e siècle, 120 feuillets, 2 colonnes de 37 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX.

⁽¹⁾ Le premier et le dernier feuillet sont signés *Nicolas Dumas* (xv^e s.). Le 1^{er} fol. porte aussi la devise *οἷς ἀνυχῶ, λίσσιν ἐστρυχῶ*, 1594.

Sur le 1^{er} feuillet de garde, quelques lignes du xvi^e siècle, reproduites par

M. É. Berger dans la notice qu'il a donnée de ce manuscrit (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 21). A la fin du volume, fol. 122, sont énumérées les obligations de celui qui passe maître dans le métier de parcheminier (xv^e siècle).

Li fait des Romains. — Voyez *Reg.* 724 et 893. Ce manuscrit est en mauvais état, beaucoup de feuillets sont perdus et ceux qui restent, montés sur onglets, sont le plus souvent intervertis.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

« . . . songne et affaire est en quelle maniere en cuidez vous eschapper. — Vrayement », disent les messaigiers, « nous ne sçavons pas bonnement, car le bailly de ceste ville nous semble avaricieux et convoiteux et de peu d'ayde. Nous ne cuidons jamais venir a fin de la besongne pour laquelle nous sommes icy venus, se mort ne nous y met. » Quant Umbreius ot ce ouy, y leur dist : « Seigneurs, je vous enseigneray bien comment vous ystrés hors de ce dangier, mais que vous veuilliés estre secrets, loyaulx, et prendre en vous bon cœur et bon couraige. . . .
. Or ne parlons ycy de nostre bien vivre ne de nostre mal vivre accroistre ne exaucier, mais nous convient voyr cen (*sic*) que nous avons peust demourer a estre nostre ou a nous ennemis. Cy ne doibt nul parler de bonnayreté ne de misericorde, car en ces termes pitié est de mercy. Car donnez les biens d'aultruy n'est ne pitié ne vertus, mais est donner ochoyson de mal faire. Estes vous donquez debonnayre quant vous mettez le peuple en adventure de mort? Povez vous estre debonnaire d'estre piteulx de ceulx qui ne vous vueillent riens laissez? Donnez leur vostre sang si que les

REG. 918.

Papier, 0^m,303 sur 0^m,212, écriture flamande du xv^e siècle, 171 feuillets, 48 à 50 lignes à la page; reliure en parchemin.

I. *Abrégé de la chronique de Jean d'Outremeuse* (fol. 1-22). — Cet abrégé commence à la chute de Troie⁽¹⁾ et s'arrête à l'arrivée de Conrad de Montferrat à Tyr⁽²⁾.

Selon lez croniques de Liege, comment le royaume de France fut devant l'incarnation nostre seigneur gouverné.

L'an de la creation du monde fut mille .viii^e. ix. ans, qui estoit l'an de la nativité d'Abraham .viii^e. xxxv. ans, au iii^e an qui fut duc du peuple d'Israel, fut Troie la grande destruite.
. Et quant le conte de Triple le sceut, qui s'en estoit fuy de

⁽¹⁾ *Ly Myreur des Histors, chronique de Jean des Preis d'Outremeuse*, publié par A. Borgnet (Bruxelles, in-4°, 1864-1867), I, 20. — ⁽²⁾ *Ibid.*, IV, 486.

la bataille, si en fu dolant et esbahy, pour la suspicion que on avoit sus luy, si s'en fuit a Triple sa cité et laissa le marquis convenir.

II. *Abrégé des Grandes Chroniques* (fol. 23-70). — Cet abrégé des Chroniques de Saint-Denis commence comme celles-ci au siège de Troie et se termine à l'avènement de Charles VI.

Croniques de France en brief.

C'est en brief le narré des fais et gestes des François selon le croniques de France qui sont a Saint Denis en France, extrait en brief du contenu en icelles.

Apres la destruction de Troie la grant et la mort du roy Priame, Turtus et Francion, qui estoient cousins germains, car Turtus estoit filz Troylus et Francion estoit filz Hector son frere, tous deux enfans du dict roy Priame.
. Et aussi le duc de Bourbon, frere de la feue royne, pour raison du gouvernement du royaume, fut advisé par conseil que Charles, filz du roy, qui n'avoit pas son XII^e an acomply, seroit couronné et receveroit ses homm[es].
.⁽¹⁾ feroit en son nom quelque ordonnance.

III. *La cité des dames* (fol. 71-132). — Ce traité de Catherine de Pisan, écrit vers 1406, a été imprimé à Paris chez Vérard, en 1497, et chez Ph. Le Noir, en 1503.

La cité dez dames, lequel est divisé en trois parties.

Selon la maniere que je plus en usage et a quoy est plus disposé l'exercice de ma vie, c'est assavoir en frequentation d'estude de lectres, ung jour, comme je fusse seante en ma selle, avironnee de plusieurs volumes de diverses matieres, mon entendement ou presque traveillé de recueillir la pesanteur dez sentences de divers acteurs par moy longuement estudiés, drece mon usage en sus d'un livre, deliberant pour celle fois laisser en paix choses subtiles, me esbatre a regarder aucune joieuseté dez ditz de poetes.
. Et ainsi vous plaise, mez très redoubtees, par lez vertus attraire et fuyr lez vices, acroistre et multiplier nostre cité, vous resjouyr et bien faire, et moy, vostre servante, vous soit recommandee; en priant Dieu que par sa grace en cestuy monde qu'il doint vivre et perseverer en son saint service; et a la fin soit piteable a mez grans desfaultes, et me ottoie la joie qui a tousjours dure, laquelle ainsi par sa grace vous faice. Amen. Explicit.

⁽¹⁾ La moitié du feuillet est enlevée; le verso est blanc, on y lit: *Je, noble femme Jacqueline Bruchet, vesve de noble* (XV^e ou XVI^e siècle).

IV. *Le Quadrilogue invectif* (fol. 133-147). — Le Quadrilogue invectif, d'Alain Chartier, est de 1422. Il a été plusieurs fois imprimé. La meilleure édition est la dernière, celle d'André du Chesne ⁽¹⁾.

MANUSCRITS
FRANÇOIS
ET PROVENÇALS
DE ROMÉ

Cy commence le quadrilogue invectif.

[A] la très haulte et excellente majesté dez princes, al a très honnouree magnificence dez nobles, circonspection dez clerz et bonne industrie du peuple françois, (A) Alain Charretier, humble secretaire du roy nostre sire et de mon très redoubté seigneur le regent, loingtaing imitateur des orateurs, salut en craingte de Dieu, humiliation soubz sa justice, congnoissance de sez jugemens, et retourner a sa misericorde soubz la poincture de sa punition car je afferme loyaument que sus l'esmonvement de cest euvre et par compassion de la necessité publique qui par bonne exortation que pour altruy reprendre. Explicite le quadrilogue invectif.

V. *Le livre de la vraie Amitié, de Tulle* (fol. 148-171). — C'est le traité *De Amicitia* de Cicéron, traduit en français par Laurent de Premierfait, pour Louis, duc de Bourbon, entre 1380, époque où semble commencer la vie littéraire du traducteur, et 1410, date de la mort de Louis de Bourbon. Sur Laurent de Premierfait on trouvera une notice dans les *Manuscrits français* de P. Paris, I, 236-244, et dans *Paris et ses Historiens*, de Leroux de Lincy, p. 412-415.

Cy commence le premier prologue du translateur du livre de Tulle de la vraie amitié.

Trés excellent, glorieux et noble prince, Loys, oncle du roy de France, duc de Bourbon, conte de Clermon et de Forestz, sire de Biaujeu, grant chambrier et per de France, droictement et bien user de vostre dignité et puissance terrienne, victoire desirée de voz ennemys manifeste, et que aiez accroissement de bonnes meurs et vertus et entier accomplissement de bonne esperance. Et envers vous, come seigneur et prince, moy, Laurens de Premier Fait, vostre clerc et serviteur, dessduyr bienveillance et amitié Mais ces choses communes entre nous deux ne sont mie estainctes, ains sont nourries et acreeues par moult souvent penser et aussi par memoire, si dy oestre que se plainement j'estoie privé et forelos de mon

⁽¹⁾ Paris, in-4°, 1617.

pensement et de ma memoire, toutesvoies mon propre aage me apporte et donne grant confort et soulas, car je plus longuement je ne puis estre en ce monde, pour ce que par nature ma vie est ja briefve, et toutes briefves⁽¹⁾.....

REG. 919.

Voyez la notice du manuscrit *Reg.* 864, pages 68 et suivantes.

REG. 920.

Parchemin, 0^m,292 sur 0^m,212, xv^e siècle, 111 feuillets, 2 colonnes à la page, d'abord 33, ensuite 32 lignes à la colonne.

Le livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V, par Christine de Pisan. — Les manuscrits en sont nombreux. La dernière édition, celle de la collection Michaud et Poujoulat (I, 591; II, 1), est précédée d'une notice sur la vie et les œuvres de Christine de Pisan et en particulier sur la chronique de Charles V.

Cy commence la table des rubriques de ce present volume appellé le livre des faiz et bonnes meurs du sage roy Charle, v^e roy d'ycellui nom, fait et compilé par Christine de Pizan, damoisele, acompli le desrenier jour de novembre, l'an de grace mille .iiii^e. et .iiii. Et est parti le dit livre en troys parties.

La premiere partie parle de noblece, de courage en la personne du dit roy Charles et quel chose est tel noblece.

.....

Si prie enfin la benoite trinité, pere, filz et saint esperit, un seul Dieu, que l'ame d'ycellui son sergent devot et très crestien, le sage roy Charles, quint d'y-cellui nom, vueille avoir en la compaignie de ses benoiz esleuz en paradis. Et aussi celle de son bon frere monseigneur de Bourgoigne et de touz leurs autres predecesseurs. Amen.

Explicit le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles.

REG. 922.

Voyez la notice du manuscrit *Reg.* 864, pages 68 et suivantes.

⁽¹⁾ La fin du manuscrit manque.

REG. 925.

Parchemin, 0^m,30 sur 0^m,20, xv^e siècle, 160 feuillets à longues lignes; reliure en parchemin.

Chronique flamande. — Voir la description détaillée de ce manuscrit faite par M. É. Berger dans la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 23.

REG. 936.

Parchemin, 0^m,31 sur 0^m,20, fin du xiii^e siècle, 29 feuillets à 2 colonnes, 50 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI. Commencement du 2^e feuillet : *les gens sor le mer*⁽¹⁾.

I. *Le Pseudo-Turpin* (fol. 1 a-13 c). — Dans sa thèse de *Pseudo-Turpino*⁽²⁾, M. G. Paris reconnaît cinq traductions différentes de cette chronique; c'est la seconde, celle qu'un manuscrit du xv^e siècle attribue à un certain Jean, que contient le présent manuscrit⁽³⁾. Les manuscrits de cette traduction sont nombreux.

Ichi comenche l'estoire de Karlemaine, si comme il conquist Espagne et les cités et isi com Rolans vanqui Fernagu.

Voirs est que pluisor ont oï volentiers et oent encore de Karlemainne, comment il conquist Espagne et Galisce, mais que li autre aient osté et mis. Chi porés oïr la verité d'Espagne, selonc le latin de ceste estoire, ke Michieus de Harnés fist par grant estude cerquier et querre es livres Renaut, le conte de Bouloigne, et pour rafresquir es cuers des gens le oevres et le non del bon roi, le fist translater del romanc del latin a .xii^e. ans de l'incarnation et .vi., el tans Phelipre le noble roi de Franche, et Loeis son fil, et pour chou ke rime se veut afaitier de mos conquellis hors d'istore, veut Michieus que cis livres soit fais sans rime, selonc le latin de l'estoire que Turpins l'arcevesques trata et escrist,

⁽¹⁾ En haut du 1^{er} feuillet : *C'est a moi Fauchet. En bas, un écu palé de vair et de gueules de sept pièces, au chef*

d'or chargé de deux tourteaux de gueules.

⁽²⁾ Paris, 1865.

⁽³⁾ Cf. P. Meyer, *Romania*, XVI, 61.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

tout si come il le vit et oï; si doit estre chier tenue et oïe de tous haus hommes.

Cil enfant près leur perre furent apellé Navar, et cil sont de Navare, et dist autretant navars comme nous (L non) vrais, pour çou qu'il ne furent pas estroit de droit linage. Nadavare fu une cités qui fu en Aufrique, et i preecha sains Mahius li apostres, et de celle cité Nadavare si ont encore nons cil de Navare, et avront tous jors, car cil qui les encaucierent les nomerent ensi.

Chi faut et finne li estoire Karlemainne, que maistres Jehans tranlata.

II. *Chronique de Normandie* (fol. 13 a-29 d)⁽¹⁾. — Traduction libre de Guillaume de Jumièges, dont le début a été publié d'après le ms. de Paris, Bib. Nat., fr. 2137, par F. Michel⁽²⁾. M. P. Meyer a établi l'identité de cette chronique dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, XXXII, II, p. 48 et suiv. M. Meyer signale en même temps d'autres exemplaires du même ouvrage.

Nous trouvons lisant es anchiens ystoires que li sage home enquisent et deviserent la grandour et la reondece del mont, si come elle avironne tout entour l'occident en trois pars, et si deviserent les iaves douces et les mers et les isles : Ozie, Aurope, Aufriche. Ezie dure de bise vers orient.
. Li juvenes Henris espousa adont la fille au roy Loeys de Franche, més il n'ot point tiere devisee. Ric., li quens de Poitiers, n'espousa pas l'autre fille le roy, mais li rois Henris ses pere al cort mantel ot en convent au roy de Franche qu'il le feroit espouser quant elle avroit eage, puis avint que li juvenes rois Henris fu moult larges et dous et preus et sages et courtois et hardis et chevalorous sor tous honmes. Tournoiemens et bons chevaliers amoit sor toutes riens, et tant despendoit et acreoit que nus nel pooit a painnes savoir ne croire; paier nel pooit, dont il estoit mout dolans, et vint au roi de Franche, cui fille il avoit, et se li moustra comment il ert rois sans pooir. Li rois Loeys de France requist adont et proia au roi Henri d'Engleterre qu'il donnast au⁽³⁾.

⁽¹⁾ Entre les deux chroniques, en forme de rubrique, on lit : *Les .IIII. mois c'on doit dormir par jour si sont cil qui sont espeli sans ceste letre si, comme mais, jains et jugnes et aous. Nus de ces .IIII. n'est*

en fers et si sont les iaves plus saines.

⁽²⁾ *Les Chroniques de Normandie*. Rouen, 1839, in-8°, p. 77-95.

⁽³⁾ Le manuscrit s'arrête ici, au verso du feuillet.

REG. 937.

Papier, 0^m,29 sur 0^m,21, xv^e siècle, 142 feuillets à longues lignes ⁽¹⁾.

Abrégé des Chroniques de Saint-Denis. — Ce manuscrit a été décrit par M. É. Berger dans la *Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 25.

REG. 964.

Voyez la notice du manuscrit *Reg.* 864, pages 64 et suivantes.

REG. 966.

Voyez la notice du manuscrit *Reg.* 864, pages 64 et suivantes.

REG. 967.

Papier, 0^m,280 sur 0^m,202, xv^e siècle, 164 feuillets de 40 à 46 lignes longues à la page; reliure en parchemin ⁽²⁾.

I. *Histoire de la destruction de Troie, par Gui de Colonne* (fol. 1-58 v^o). — Guido delle Colonne, juge de Messine, termina son *Historia Trojana* en 1287. L'ouvrage eut un grand succès; il fut traduit en français, en italien, en anglais, en hollandais, en espagnol. La traduction française fut imprimée dès 1480 ⁽³⁾. La Porte du Theil a analysé l'*Historia Trojana* dans le second volume des *Notices et Extraits des manuscrits*, p. 231. On trouvera un bon article de M. Pey sur Guido delle Colonne dans la *Nouvelle biographie générale*. M. Mussafia a publié dans les *Comptes rendus de l'Académie de Vienne*, LXVII (1871), 287-344, un mémoire sur diverses rédactions italiennes de l'*Histoire de Troie*, mémoire qui se complète par l'Appendice que M. Paul Meyer

⁽¹⁾ Le manuscrit a appartenu à Bourdelot. — ⁽²⁾ Fol. 1 : *C'est a moi, Claude Fauchet. Histoire de Hainan.* — ⁽³⁾ Brunet, *Manuel*, sous *Colonna*.

a joint à son étude sur les *Premières compilations françaises de l'histoire ancienne* (*Romania*, XIV, 77-81).

(Fol. 1) « enchergié⁽¹⁾ n'en devés vous sçavoir mau gré et toutesvoies, se me volés croire, vous n'y sejournerés plus, ains vous en yrés avant que pis vous en adviengne. » Et quant il eut sa parolle finée, il s'en retourna devers son seigneur, et Jason et Hercules rentrent en leur nef et se mirent a la mer, et tant nagierent qu'ilz arriverent en l'isle de Colcos.

Comment Jason arriva en l'isle de Colcos et comment les amours commençierent entre luy et Medee, la fille du roy Oetes de Colcos, et des promesses qu'ilz firent l'ung a l'autre. Second chappitle.

Quant les Gregois furent arrivez en l'isle de Colcos, ilz ancrerent leur nef et se mirent a terre et s'en allerent droit a la maistre chité du royaulme, qui estoit nommee Jacomites, en laquelle demouroit le roy Oetes en grant honneur et en grant soullas de tous biens et de toutes joieusetés.
 Pirrus, le fil de cestui Achilles, ochist la royne Penthasilee, et si ochist le noble roy Priant, qu'il trouva desarmé et sans deffense, et comme tirant crueulx il ochist la belle Polixene, la plus belle pucelle du monde et la plus noble et la mieulx moriginee. Diomedes ochist le roy Anthipus, le roy Estorius, le roy Prothenor et le roy Obtomeus.

S'ensieult l'epitaphe d'Ector :

Troum protector, Danaum metus, hic jacet Hector.

(10 autres vers.)

S'ensieult l'epitaphe d'Achilles :

Pelleydes ego sum, Chetides notissima proles.

(9 autres vers.)

Chy fine le livre de la destruction de Troies que composa maistre Guy des Coulompnes, l'an de grace mil deux cens .iiii^{es}. et sept.

Il fait icy a noter que de ceulx qui eschaperent de Troies et qui se espandirent en diverses terres vinrent diverses nacions par le monde, especiaulment envers les parties d'occident. Comme de Anthenor, qui fonda la noble chité de Venise, descendirent les Veniciens; d'Eneas, qui arriva en Ytalie, descendi par plusieurs generations Romulus, qui fonda la noble chité de Romme; de Bruttus, qui arriva en l'isle d'Albion, qu'il conquist et l'appella de son nom Bretagne, qui ores est apellee Angleterre, descendirent les Bretons, ce sont les Angloix; de

⁽¹⁾ Le premier feuillet actuel du manuscrit était autrefois le sixième.

Corineus, qui compains fu a Brutus, qui eult a sa part en la grant Bretaignie la terre des gaians, et l'apella de son nom Cornuaille, descendirent ceulz du pais de Cornuaille; de Franco, le fil Anchises, yssirent ceulz de Franconie en Alemaigne. Ce Franco engendra Griffon, Griffon engendra Baldsigus, Baldsigus engendra Indupingus, Indupingus engendra Alpgisus, Alpgisus engendra Acdulfus, Acdulfus engendra Ansgisus, Angisus engendra Pepin, Pepin fu pere de Charle. Martel, qui fu prince de France, duquel descendi Charles le grant, qui fut roy de France et empereur de Romme. Explicit.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

II. *Histoire de la grande cité des Belges* (fol. 60 r^o-127 v^o).

Chy commence l'istore de la grande cité de Belges, que maintenant l'en nomme Bavay en Haynau, extraite en briefz termes pour avoir congnoissance et memoire de la fondacion de la premeraine dominacion d'icelle Belges.

Chy dist comment et en quel temps la cité de Treves fut fondee par Trevera, qui fu filz du grant roy Ninus de Babilonie. *Premier chappitle.*

Cy dist comment le roy Bavo, après la destruction de Troyes la grant, arriva en envoyé en la seignourie de Treves, en la province de Haynau, qui par ses dieux lui avoit esté promise. *II^e chappitle.*

.....

Pour auculnement avoir congnoissance des histores de Haynau et d'aucuns pays adjacens ou prochains a icellui pays, et meisment (*l.* meismes) du commencement des seignouries d'icellui pays, dont les histores sont recueillies et assemblees en grant prolixité et de pluseurs historiographes, j'ay composé ce present volume es plus briefz termes que j'ay peu, en delaissant pluseurs choses estranges et difficiles a croire, et en mettant et declarant la plus principale matere des dictes histores, ainsi comme il est contenu es livres sur ce fais et composés; par quoy l'en porra congnoistre comment les nobles princes et seigneurs du dit pays de Haynau sont descendus et extrais du noble sang des Troyens et de madame sainte Ubaudrud, noble princhesse et duchesse de Loheraine, laquelle Loheraine s'estendoit jadis depuis la riviere de l'Escault jusques aux rivieres du Rin et de le Meuse; et contenoit en elle le dict pays de Haynau, ceulz de Brabant, de Hasebain, de Namur, de Liege, de Ardenne et de Moselaine, laquelle Moselaine est presentement dicte Loherraine.

.....Toutevoies aucuns tirans ont tollu la dicte seignourie aux Romains et en ont goy aucun temps par force et par turrannie, comme il appert par ce qui est escript cy dessus. Et a tant fine le vii^e livre des histores de Haynau.

III. *Girart de Roussillon* (fol. 130 r^o-164 r^o). — C'est l'abrégé du

roman en prose de Girart de Roussillon, lequel roman fut composé en 1447 par Jean Wauquelin, pour le duc de Bourgogne. Cet abrégé a pris place dans le 4^e volume de la *Fleur des Histoires*, de Jean Mansel. Il a été imprimé à part deux fois : à Lyon, après 1500, et à Paris, en 1520. La première de ces deux éditions a été reproduite par M. de Terrebasse, en 1856. On trouvera, sur ces ouvrages et sur leurs auteurs, des renseignements complets dans *Girart de Roussillon*, de M. P. Meyer⁽¹⁾.

C'est la table du livre.

C'est l'istore de monseigneur Gerard de Roussillon, conte et duc de Bourgogne. Et premierement comment les Wandeles destruisirent le chastel de la Croiz et comment tantost après, par divine vengeance, ilz se entretuerent tous. *Premier chappitle.*

Comment le chastel de la Croiz fu refais et nommés le chastel de Roussillon, et comment la guerre commença entre les troix filz de Loeys le debonnaire, c'est assavoir : Lothaire, Loeys et Charles le chaulve. *II^e chappitle.*

.....
Pour avoir l'entendement et la congnoissance de la vie, des fais et des adventures de noble et puissant prince monseigneur Gerard de Roussillon, jadis duc et conte de Bourgoingne, seigneur d'Auvergne, de Gascoingne, d'Avignon, de Limosin, d'Aussoirre, de Tonnerre, de Nerves et de partie des provinces d'Espaigne et d'Alemaigne, ço est savoir premierement que, non obstant sa grant seignourie et puissance et que de son corps il fust le plus fort, le plus vaillant, le plus preu et le plus hardi prince qui fust en son temps, car l'istore tesmoingne qu'il avoit .viii. piés de haukt et qu'il estoit le mieulz formé de tous membres qu'on eust sceu trouver, et que par sa force il estendoit et ouvroit legierement a ses deux mains quatre fers de cheval tout noeux, non obstant toutes ces choses, si fut il contraint par la subtilleté du roy de France, nommé Charle le chauve, de vuidier hors de tous ses pays et seignouries et d'estre povre et mendiant sept ans entiers, tellement qu'il le convint estre povre vallet d'un charbonnier, et convint madame Berte, sa femme, coudre et tistre pour gaignier sa povre vie.

..... Si prions le benoit confez monseigneur saint Gerard de Roussillon et madame sainte Berte, sa femme, que par leurs beneois merites et intercessions il leur plaise nous impetier le benoit lieu de repos après ceste mortele

⁽¹⁾ Paris, 1884, in-8°, introduction.

vie, lequel lieu nostre seigneur Jesu Crist a appareillié a ceulz qui ses commandemens accomplissent ⁽¹⁾. C'est la benoite gloire en laquelle il vit Dieu et regne cum Deo patre et Spiritu Sancto in secula seculorum. Amen.

S'ensieut l'épitaphe de monseigneur saint Gerard de Roussillon, en l'église de Poulteries ⁽²⁾.

Je, qui tieng sur mon poing ce noble esmerillon,
Nommés a mon vivant Gerard de Roussillon,
A celle fin qu'en soit a tous jours mais memore,
Contre le roy françois euch .XII. fois victore,
Depuis unze moustiers foday et ceste eglise,
Ou on fait pour les mors et pour moy le service.
Par lui fus carbonnier sept ans trestout par comte.
Douze fois le vainquis : lequel eut plus grant honte ?

REG. 1022.

Ce manuscrit, qui contient le *Mystère du siège d'Orléans*, a été décrit et publié par MM. Guessard et de Certain, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France* (1862) ⁽³⁾.

REG. 1055.

Parchemin, 0^m,287 sur 0^m,196, écrit en 1301, 140 feuillets, 2 colonnes à la page, 54 lignes à la colonne (les feuillets 37 à 64 n'ont que 44 lignes à la colonne) ⁽⁴⁾.

Coutumes de Clermont en Beauvaisis, par Philippe de Beaumanoir.
— Ce manuscrit serait d'une grande utilité pour une édition critique; il a été écrit dans le pays de Beaumanoir, cinq ans seulement après la mort de l'auteur. Plusieurs scribes y ont travaillé simultanément;

⁽¹⁾ Ici s'arrête l'édition de M. de Terrebasse.

⁽²⁾ Cette épitaphe n'est pas dans l'édition de M. de Terrebasse.

⁽³⁾ Il a appartenu à A. Petau (*A. Petavius, sen. Par.*, 1636).

⁽⁴⁾ Les deux feuilles de garde pro-

viennent d'un livre de compte du xv^e siècle. L'ouvrier y est payé à raison de 8 deniers par jour. A la fin du volume on lit : « Ce livre est a Jehan , demourant a Beauvais » (xv^e siècle). Le nom a été effacé. — En outre, la signature de P. Petau.

les différentes écritures sont séparées par des blancs à la fin des cahiers. Pourtant l'*explicit* ne nomme qu'un copiste : Durand le Normand, cleric de la chaussée de Pecquigny ⁽¹⁾.

Malheureusement le manuscrit offre deux lacunes : le chapitre xxix n'est pas terminé ; entre le fol. 111 et le fol. 112 manquent la fin du chapitre xliv, les chapitres xlv-lvii et le commencement du chapitre lviii ⁽²⁾.

Sur Beaumanoir et ses œuvres, voyez *Œuvres poétiques de Philippe de Remi, sire de Beaumanoir*, publiées par H. Suchier (Soc. des anc. textes, 1884), t. I, Introduction.

Chi commenche li prologues des coustumes de le chastelerie de Clermont en Biauvoisins.

Le grant esperanche que nous avons de l'aide a cheli par qui toutes choses sont faités et sanz qui riens ne porroit estre fait, ch'est li peres et li fiex et li sains esperis, lesqueles trois très saintes et très precieuses choses sont .i. diex en trinité, nous donnent talent de metre no cuer et nostre entente en estude et en pensee, de trouver livre par lequel chil qui desirrent vivre en pais soient ensaingnié briement comment il se desfenderont de chaus qui a tort et par mauvaise cause les assauront, et comment il connoistront le droit du tort uzé et acoustumé en le conté de Clermont en Biauvoisins.....
..... Nostres sires, selonc sen pooir et selonc sa misericorde, liquiex poirs puet tout et lequele misericorde n'est comparable a nule misericorde, le nous doinst. Et che nous otroit il par le priere de se douche mere. Amen. Explicit.

Chi fine Phelippe de Biaumanoir sen livre, lequel il fist des coustumes de Biauvoisins, en l'an de grace mil. cc. miii. et. iii.

Chil Diex li otroit bone fin
Qui regnera sans fin. Amen.

Durant le Normant, cleric de le cauchie de Pinkegni, escrist chest livre, en l'an de grace mil. ccc. et un.

⁽¹⁾ Il a commencé sa copie au fol. 74.

⁽²⁾ En marge du fol. 112, une note du xvii^e siècle a été mutilée par le relieur :

« Il y a encores i[ci] quatre article[s] omis, fault s[ui]vre le manuscrit d[u] président Loisel en... l'endroit jusqu'au commencement [du] chapitre. »

REG. 1063.

Parchemin, 0^m,348 sur 0^m,290, commencement du XIV^e siècle, 331 feuillets, 2 colonnes à la page, de 40 à 55 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet: *a recevoir heritage*⁽¹⁾.

Ce manuscrit comprend :

- 1^o *La Somme Ace* (fol. 1 à 297);
- 2^o *Consuetudines feudorum* (fol. 298-323).

Voir mon article intitulé *La Somme Ace*, dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'École française de Rome*, année 1885. Le manuscrit de Paris, B. N., fr. 22969, contient le même ouvrage.

REG. 1141.

Parchemin, 0^m,227 sur 0^m,172, écrit en 1304 par Thiébaud de Saint-Pol, enluminé en 1360 par Colin Bossart, clerc de Praels, 130 feuillets à 2 colonnes, 34 lignes à la colonne. Pas de miniatures, nombreuses rubriques rouges. Les lettrines alternent en bleu et en rouge; la première est rouge et verte. Reliure du XVII^e siècle en peau brune; dorure sur tranche. Commencement du deuxième feuillet: *mout en grant chierté*.

Le livre de Sidrac. — Ce livre, appelé aussi la *Fontaine de toutes sciences*, a été composé en français dans la seconde moitié du XIII^e siècle, et non traduit de l'hébreu ou du latin, comme on l'a cru longtemps. Les manuscrits en sont nombreux. Il fut plusieurs fois imprimé aux XV^e et XVI^e siècles. Il fut traduit en italien, en allemand, en anglais, en hollandais. Le texte italien a été publié en

⁽¹⁾ Sur le verso du feuillet 297 on lit: *Fui H. de Jaren*. — *Jehan de Larue* (XV^e siècle). — *Le quay de la Tournelle: Monsieur Chauveau le jeune* (XVI^e siècle).

1868⁽¹⁾. L'éditeur, M. A. Bartoli, annonce pour un second volume une étude bibliographique. En attendant, cette étude, on consultera sur la matière, outre le livre déjà cité de Bartoli, P. Paris, *Les Manuscrits français*, VI, p. 24-31, et l'*Histoire littéraire*, XXII, p. 294, XXVII, p. 501; Ch. Jourdain; *De la philosophie naturelle pendant la première moitié du xiii^e siècle*, p. 101-104; G. Brunet, *La France littéraire*, p. 195; *Il Buonarroti*, an. 1872, p. 241; *Bulletin du bibliophile*, an. 1837, p. 238, un article de Leroux de Lincy sur le *Livre de Sidrach*.

Cest livre est de Sydrac le philosophe, qui est dis. livres de toutes sciences.

(1^{er} prologue, fol. 1 a.) La pourveance nostre seignor le pere tout poissant a esté du commencement don monde et est et sera sans fin de gouverner et de sauver toutes creatures esperituels.

(2^e prologue, fol. 2 b.) Bien avés oï la misericorde de Dieu nostre seignor, raisons fu espartue sur son serf Sydrac, l'astronmien et le grant philosophe, et entendu comment cist livres ala de l'un a l'autre, or entendés des choses qui contienent en cest livre briement du serf Dieu Sydrac.

Ci fenist l'arquement du livre de Sydrac le philosophe.

(3^e prologue, fol. 2 d.) En l'an de nostre seignor Jesu Crist .m. et .cc. XLIII. ans furent faibli prologue et li argument de cest livre a Tolleste, par plusors mestres et clers, de qoi il virent que cest livre est et sera porfitable as ames et as cors des gens.

La table des rubriques va du fol. 3 a au fol. 12 a.

Ci commence le livre du roi Boctus, lequel il fit escrire des sciences de Sydrac, et li mit l'en non le livre de Sydrac de toutes sciences.

Au tens dou roi Boctus, au levant roi d'une grant province qui est entre l'Ynde et Perse la grant, qui s'apele Bectoriens, avint que cil rois Boctus, après la mort de Noé .viii^e. XLVII. ans, voloit fermer une cité en l'entree des Yndes, pour gerroier .i. roi qui estoit encontre lui et ses anemis, et tenoit une grant partie des Yndes, et se nommoit rois Garaab, si que cil rois Boctus fist commencer une cité a l'entree du roi Garaab.

..... Li roi Boctas li remanda, disant par son conseil et de son maistre Sydrac que il avroit de lui merci, se il veut croire en Dieu dou ciel et

⁽¹⁾ *Il libro di Sidrach*, Bologna, 1868, in 8°.

de tout le monde. Celui li manda que il fera tout ce que il vodra. Sur ce li rois Garaab se converti a Dieu et rompi toutes ydoles que il avoit, et, avant que li rois Boctus morut, converti il toutes les contrees qu'il tenoit et mout de terres et de provinces autres, par le conseil de son maistre Sydrac; et après sa mort et la mort de Sydrac, par l'enging au dyable, gerpirent Dieu et tornerent as ydoles, desquels enfers est plains et sera toz jors.

Ici faut le livre dou saige philosophe Sydrac, liquels laissa sa science après lui et pour ce qu'elle fust demonstree as gens par universe monde.

Or prions tuit communement Dieu le creator que il nous doins sa grace, que nous puissions entendre et retenir et metre en oeuvre ce que oest livre dou sage philosophe Sydrac nos enseigne et nous monstre, a l'onor dou cors et a l'onor et au porfit des ames. Amen.

Thiebaut de Saint Pol me escrit. Diex li doint bone vie et en la fin paradis. L'an de grace mil. ccc. quatre, le samedi après le saint Denis ⁽¹⁾.

Colin de Praels me enlumina. Dieux li doint bonne vie et en la fin paradis.

L'an de grace mil trois cens soizante, le lendemain de la feste Dieu ⁽²⁾.

Colin Bossart de Praels, clerck pour le temps de Jehan de Dompierre ⁽³⁾.

REG. 1157.

Papier; 0^m, 210 sur 0^m, 141, fin du xv^e siècle, 95 femillets, de 24 à 26 lignes longues à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX.

Prédications par l'usage de la roue de Pythagore.

Pour sçavoir d'un malade qu'il en adviendra,

Prens garde a une figure qui signifie le corps.
 et puis retournera a sa semblable disposition en ce selon l'accort de la 15^e ⁽⁴⁾.

⁽¹⁾ Le 18 octobre 1304.

⁽²⁾ Le 12 juin 1360.

⁽³⁾ Ce Jean de Dampierre est sans doute celui qui fut plus tard procureur de l'Université de Paris. (Cf. Bulaeus, *Hist. univ. Par.*, IV, 998.)

⁽⁴⁾ A la fin du volume on a tracé au xv^e siècle la figure de la « révolution » de

trois personnes : « Révolution de François Josef, pour le reste de sa vie. »

— « Révolution de Annet de Boncourt, commença le 18^e de junius 1551, pour le reste de sa vie. »

— « Révolution de Jan de le Planque, anno 1000.500.48 (l. 1548), le 15^e de septembre. »

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1211.

Parchemin, 0^m,151 sur 0^m,109, fin du XIII^e ou commencement du XIV^e siècle, 92 feuillets, 24 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes d'Alexandre VII. Commencement du 2^e feuillet : *naturele deguerpist les*⁽¹⁾.

Chirurgie de l'abbé Poutrel. — Ce traité, comme nous l'apprend le prologue, a été composé par Poutrel, abbé, traduit en français par Jean de Prouvile, médecin clerc de Guy de Chatillon, comte de Saint-Pol. Ce Guy de Chatillon est évidemment le grand bouteiller de Philippe le Bel, mort en 1317.

Diex nostre sires Jèsu Cris, qui sovraïns mires est de cors et d'ame, il saut et gart le boin et le gentil conte de Saint Pol, Gui de Casteillon, a qui commandement et requeste li siens clers Jehans de Prouvile, phisiciens, explane ceste ciurgie dite de l'abé Poutrel, traite en roumant du latin, a lequel cose faire Diex se grasse nous otroit. Et jou, pechieres proufès en sainte religion par le grasse de Dieu, ai fait jurer a tous icels qui aront ceste doctrine, sor le peril de lor ames, que il en serviront as povre por l'amour de Dieu et prenderont des riches courtoisement et souffissaument.
. Item buevés le jus de maroel cuit o miel et ce vous osterà toute la douleur dou poumon.

REG. 1212.

Parchemin, 0^m,152 sur 0^m,122, XIV^e siècle, 81 feuillets, 22 lignes à la page⁽²⁾.

Le livre de Maréchalerie, de Giordano Ruffo. — Les manuscrits du texte latin de Giordano Ruffo sont nombreux, surtout en France et en Italie. Une édition en a été donnée à Padoue en 1818⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le titre de ce manuscrit est écrit de la main de Fauchet.

⁽²⁾ Le traité se termine au fol. 80 v^o; sur le fol. 81 le scribe a ajouté quelques recettes hippiatriques.

⁽³⁾ *Ruffus Jordanus Calabriensis. Hippatria nunc primum edidit Hier. Molin. Patavii, typis seminarii* (1818, grand in-8^o).

Plusieurs versions italiennes avaient déjà été publiées aux xv^e et xvi^e siècles⁽¹⁾.

Ci commenche le livre de mareschaudie, c'est assavoir de la nature des chevauls, qui fut composé de noble chevalier mesire Jordain de Calabre.

Entre toutes les bestes que le souverain createur de toutes choses a faites et formées et mises en la subjection de humain usage, il n'est beste si noble comme est le cheval, pour cause de ce que par ly lez princes, lez seigneurs et lez chevaliers sont cogneus et discernés entre lez gens de mendre estat, et par ce que sans moyen de ly on ne porroit point si honorablement assigner difference entre le seigneur et lez aultres princes
. communement ne puet estre delivre le cheval qui a l'estranguilon, qui a grant difficulté et en tirant des narines tire son aleinne et prent vent et qui a tout le josier et le col enflé, ne puet estre gariz sans grans difficulté.

REG. 1217.

Papier, 0^m,188 sur 0^m,138, xv^e siècle, 63 feuillets, 22 lignes à la page. Commencement du 2^e feuillet : *a la cure de la fevre.*

Traité contre la peste, d'Alain Blanchet.

S'ensuit unq petit traictié contre pestillence, contenant quatre petite doctrine, compilé par maistre Alain Blanchet.

En l'onneur de Dieu et de sa benoite mere, amen, et a la requeste d'aucuns messigneurs et amys, j'ay volu, selonc mon petit engin, satisfaire de mes dis en extrayant par maniere d'abreviation aucunes rigles universeles et particulieres consernantes la cruelle percussion d'epidemie.

Fait et parfait par extrect des livres de medecines par moy, Alain Blanchet, maistre en medecine, l'an mille .ccc .LXXIII., en la ville de Paris. Escript par moy⁽²⁾ . . .

⁽¹⁾ Cf. *Branet*, sous *Ruffus*. — *Jacopo Morelli* (*Codices manuscripti bib. Nanianae*) signale une traduction française du même ouvrage à la bibliothèque de Padoue. (Cf.

Tiraboschi, Stor. lett. Ital., IV, 1, 213.)

⁽²⁾ Le mot *moy* termine la dernière ligne du fol. 63 v°; vraisemblablement le nom du copiste se trouvait en tête du fol. 64.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1238.

Parchemin, 0^m,230 sur 0^m,155, commencement du xv^e siècle, 46 feuillets, 27 lignes à la page; reliure en parchemin blanc⁽¹⁾. La première page est encadrée d'une vignette.

La Prodhomie de l'homme. — Traité inédit de Christine de Pisan, dédié au duc d'Orléans.

Cy commence la description et diffinicion de la prodhomie de l'omme, selon l'opinion de monseigneur le duc d'Orléans.

Très excellent, redoubté et puissant prince Loys, très noble duc d'Orléans, humble reverence en salut, avec obeissance et recommandacion vous soit presentee.

.....
Sy pri le tout puissant Dieu que a vous, principe de ceste dicte euvre, et a tous les oyans et lisans, et a moy, qui antigraphe en suy, ottroit au monde juste vie et après la retribucion qu'il donne a ses eleuz. Amen.

REG. 1244.

Parchemin, 0^m,26 sur 0^m,20, diverses écritures⁽²⁾, 60 feuillets; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *licet hominis potestates*⁽³⁾.

1^o *Julii Firmici Matheseos liber* (fol. 1 r^o-52 v^o);

2^o *Le Comput de Philippe de Thaün* (fol. 53 r^o-58 v^o);

3^o *Conquestio Chludovici imperatoris de defectione militum suorum et scelere filiorum suorum* (fol. 59 r^o-60 r^o).

Le Comput de Philippe de Thaün. — Ce poème a été publié, en 1873,

⁽¹⁾ Ce manuscrit a appartenu à Ch. de la Marck, comte de Maulevrier: *Du don de hault et puissant seigneur, monseigneur le comte de Maulevrier, messire Charles de la Marck, chevalier des deux ordres du roy.* Il a aussi appartenu à P. Petau (1614).

⁽²⁾ La 1^{re} partie (fol. 1-52) est du xi^e siècle; la 2^e (fol. 53-58); du xiii^e siècle; la 3^e (fol. 59-60), en papier, est du xvii^e siècle.

⁽³⁾ Au bas du 1^{er} feuillet: *Ex bibliotheca regia romana.*

par M. Eduard Mall ⁽¹⁾, d'après les cinq manuscrits qui en sont connus, au nombre desquels figure celui qui fait l'objet de cette notice; et qui est décrit en détail dans la longue introduction dont M. Mall a fait précéder son édition ⁽²⁾.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Hic incipit compotus secundum Philippum. Prologus.

Philippe de Thaün
Ad fait une raisun
Pur pruveires guar nir
Et la lai maintenir.
.....
Et la u te faldrat
C'un terme te vendrat
Par veir et senz engan,
Se si le fais de an en an,
Ja n'i purras faillir
De tun terme tenjr.

REG. 1254.

Papier, 0^m,26 sur 0^m,185, xv^e siècle, 62 feuillets, de 18 à 26 lignes à la page; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Faulcon dit gersmet* ⁽³⁾.

Traité de Fauconnerie, de Jean de Francières. — Jean de Francières, chevalier de l'Hôpital, commandeur de Choisy et grand prieur d'Aquitaine, vivait au xv^e siècle. Son traité a été souvent imprimé au xvi^e et au xvii^e siècle ⁽⁴⁾. On le retrouve dans les mss. *Reg.* 1331 et 1333.

[T]raicté de faulconnerie extraict et compillé par frere Jehan de Feveires, chevalier de l'orde de l'hospital Sainct Jehan de Jerusalem, commandeur de Choisy en France, des livres de troys souverains maistres faulconniers, en leurs temps moult

⁽¹⁾ *Li cumpoz Philipe de Thaün*, publié par Eduard Mall. Strasbourg, 1873, in-12.

⁽²⁾ Pages 4 à 6.

⁽³⁾ En bas du 1^{er} feuillet : *Alexander, Pauli filius, Petavius, senator Parisiensis, anno 1649.*

⁽⁴⁾ Brunet, *Manuel*, sous *Francières*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

expers et très savans en l'art de faulconnerie et en industrie d'oiseaux. Le premier se nonme maistre Gallopin, en son temps faulconnier du prins d'Anthioce, frere du roy de Cypre. Le second avoit nom maistre Agulphe de Candre, le plus expert sur tous oyseaulx qu'on eust peu trouver lors qui vivoit, car ilz avoit servi le grand turc et aultres grans seigneurs de Tartarie et de la petite Inde. Le tiers estoit maistre Amé Cassien, en son temps faulconnier des grans maistres de Rhodes, et fust moult excellent faulconnier, grec de nation, et vesquit long temps.
Et tousjours soient peüz de chair vive, tant qu'on pourra, et ainsi avront bon pennage.

Fin de la fauconnerie⁽¹⁾.

REG. 1255.

Parchemin, 0^m, 254 sur 0^m, 197, xv^e siècle, 251 feuillets numérotés, 32 lignes longues à la page; reliure en peau rouge, du xvii^e siècle; doré sur tranches. Commencement du 2^e feuillet: *qui en l'ancien temps* ⁽²⁾.

Le livre de Sidrac. — Voir la notice du ms. *Reg.* 1141.

⁽¹⁾ Malgré cet *explicit*, l'ouvrage n'est pas terminé. Il s'arrête après avoir répondu à la rubrique: *Quant on prent des oyseaux ou nit ou en l'aire.* Or dans la table qui est en tête du volume cette rubrique est suivie d'une autre: *Des oyseaux qui ont poulx aulx pennes.* Et après celle-ci les ms. *Reg.* 1331 et *Reg.* 1343 en donnent encore huit autres.

⁽²⁾ Les différents noms de possesseurs inscrits sur les feuilles de garde ont été grattés. On lit encore sur l'une d'elles: *Ce livre a esté veu par . . . passant son ennuy et fuscherie, en l'an. m. v^e. soixante et troy, dou mois de juillet.*

Sur le dernier feuillet du manuscrit, d'abord laissé en blanc, on a écrit au xvi^e siècle la « *Copie d'une histoire advenue en Hollande l'an 1276* ». Cette histoire est authentique, car on la trouve dans « les

croniques tant escripts a la main que imprimés ». La voici: « Marguerite Herman, femme au conte Henneberghe, fille de Floris, quatriesme conte de Hollande et Zellande, seur de Guillaume, roy des Romains et depuis enpereur, et de Allix, comtesse de Haynault. . . . », âgée de vingt-quatre ans, « accoucha par ung vendredy saint, environ neuf heures, en l'an 1276, de trois cens soixante cinq enfans ». Les garçons furent nommés Jean, les filles Elisabeth, et tous moururent le même jour, ainsi que leur mère, et « ontz esté icy enterrez en l'esglise de Losdune ». Auparavant la comtesse, ayant rencontré une pauvre femme qui portait deux jumeaux, lui avait dit que ces deux enfants ne pouvaient être d'un seul homme; la pauvre femme lui avait répondu en lui souhaitant autant d'enfants qu'il y avait de jours dans l'année.

Cy commence l'œuvre de Sydrach le philozophe, lequel est appelé le livre de la fontaine de toute science.

(1^{er} prologue, fol. 1 r^o.) La pourveance de Dieu le pere tout puissant a esté du commencement du monde et est et sera sanz fin de gouverner et de sauver les creatures espritueles.

Cy fenist le prologue de cest livre et commence l'argument de cest livre.

(2^e prologue, fol. 2 v^o.) Bien avez oy la misericorde Dieu nostre seigneur, pour quele raison elle fu espendue sur son serf Sydrach le philozophe, et entendu comme cest livre ala d'un a autre. Or entendez des choses qui sont contenues en cest livre briefment du serf Dieu Sydrach.

Cy fine l'argument de cest livre.

(3^e prologue, fol. 3 r^o.) En l'an de nostre seigneur Jesu Crist mil. cc. XLIII. furent fait li prologue et li argument de cest livre a Toulet, par plusieurs maistres clers, qui virent que cest livre est et sera proufitable aux armes et aux corps des gens.

La table des rubriques va du fol. 3 v^o au fol. 26 v^o.

Cy finent les questions et les demandes de cest livre, lesqueles le roy Bottus requist au saige philozophe Sydrac, et commence le livre et les responses des questions et des chapitres avant nomez.

Ou temps du roy Bottus, en orient roys d'une grant province qui est entre Ynde et Perse, qui est appellee Bottorienne, il avint que cil roy Bottus, après la mort Noé .viii^e. XLVII. ans, vouloit fermer une cité es entrees d'Ynde, pour guerrier un roy qui estoit encontre lui et son ennemi, et tenoit une grant partie des Yndes, et estoit appelé roy Garaab, si que cil roy Boctus fist commencer une tour pour edifier une cité a l'entree de la terre au roy Garaab. Quant le roy Garaab vit que le roy Boctus avoit acomplie et parfaite la tour, si fut tout deconfit et desconforté, et ne sceut plus quel conseil prandre, més cogneut bien que ses idolles ne leur force ne valaient plus rien.

REG. 1256.

Parchemin, 0^m,230 sur 0^m,165, xv^e siècle, 101 feuillets, 2 colonnes, 25 lignes à la colonne, miniatures ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ En tête du volume, quatre miniatures représentant la création du monde. Chaque chapitre est précédé d'une miniature mal

exécutée mais intéressante pour l'étude des mœurs. Le manuscrit porte la signature de *Bourdelot* (fol. 1).

TOME XXXIII, 2^e partie.

14

IMPRIMERIE NATIONALE.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Le livre d'Aldebrant de Florence. — Littré a étudié trois manuscrits de cet ouvrage, dans un article de l'*Histoire littéraire* (XXI, p. 415-418) sur « Alebrant de Florence, médecin »; il y en a beaucoup d'autres; il y a aussi une édition imprimée vers 1480⁽¹⁾. Dans le présent manuscrit le traité n'a ni titre ni prologue⁽²⁾.

Dieu, qui par sa grant puissance tout le monde establi, qui premierement fist le ciel, après fist les .iiii. elemens, c'est la terre, l'eau, le feu et l'air, si luy plot que toutes les autres choses de la lune en aval fussent et soient faites par sa vertu de ces .iiii. elemens. Convient qui jugier veult que il ne gart seulement a .i. des enseignemens que dit vous avon, mais a .iiii. u a .iiii. et tant comme il porra plus, car de tant comme lez enseignemens s'accordent plus ensamble sera plus droit le jugement et les enseignemens qui font plus a droit jugier, si sont dez yeulx et du visaige. Cy fenist ceste partie.

REG. 1264.

Papier, xvii^e siècle, 123 feuillets.

Ce manuscrit contient trois traités de médecine, attribués à Arnould de Villeneuve⁽³⁾ et traduits en français.

I. *Le Trésor, d'Arnault de Villeneuve* (fol. 1-51). — Le traducteur est Guillaume de Toulouse, maître et docteur en médecine :

Le tresor ou traité de très excellent, venerable et souverain philosophe nommé maitre Arnault de Ville neufve, chatelain, très suffisant et expert en l'art de medecine, chirurgie et en plusieurs autres sciences, lequel tresor ou traité il a fait et composé bref et utile; pour les simples clers, sur l'art et science de medecine et de chirurgie, selon les cures et experiences qu'il avoit eprouvé en son temps; en y ajoutant toutesfois les secrets par luy eprouvés des venerables et sages philosophes anciens Hypocrate, Gallien, et de plusieurs autres souverains, medecins et chirurgiens. Par lequel traité un chascun pourra sçavoir et connoitre la nature et condition du corps humain et remedier aux accidens et maladies qui lui peuvent advenir, tant de celles qui arrivent dedans le corps que de celles

⁽¹⁾ Brunet, *Manuel*, au mot *Aldebrandin*.

⁽³⁾ Sur A. de Villeneuve, voir l'*Histoire*

⁽²⁾ Cf. la notice du ms. *Reg.* 1451.

littéraire, XXVIII, 26-126.

qui arrivent au dehors. Et pour ce, moy, maître Guillaume de Tholouse, maître et docteur en médecine, a la requeste d'un mien neveu, chambellan du roy de France, ay traduit ce tresor ou traité en françois.....

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

II. *Les Secrets des femmes, d'Arnault de Villeneuve* (fol. 52-70).

Les secrets des femmes, composés par maître Arnault de Ville neuve, chatellain.
A son très cher amis et compagnon de Capadoce, gouverneur et regent des escolles de Collomne.....

III. *Traité des Herbes et des Eaux distillées, d'Arnault de Villeneuve* (fol. 71-133).

Traité de maître Arnault de Ville neufve, chatellain, par lequel il parle de la vertu des herbes et eaux distillees, et par le commandement du noble roy d'Arragon et de la reine fist et composa ce petit traité en latin... Et ont été les dittes herbes par luy prises et extraittes en partie du livre que fist autrefois le venerable poete Macer... Ce present traité vient a la connoissance de la très souveraine dame, dame Isabelle de Bavieres, autresfois reine de France, laquelle expressement commanda a un sien souverain medecin et secretaire de le mettre a traduire de latin en françois, affin qu'elle pust mieux l'entendre.....

REG. 1294.

Parchemin, 0^m,261 sur 0^m,205, écrit en 1473⁽¹⁾, 114 feuillets, 2 colonnes à la page, de 39 à 47 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX⁽²⁾.

L'Horloge de Sapience, d'Henri Suso. — Les manuscrits de cette traduction sont nombreux; P. Paris en a signalé six à la Bibliothèque nationale⁽³⁾, mais il y en a davantage. La première édition imprimée est de 1493. Elle a été bientôt suivie de plusieurs autres⁽⁴⁾.

Sur l'auteur, on peut consulter le livre du P. Denifle : *Heinrich Suso*. . . (Graz, 1875, in-8°).

⁽¹⁾ Voyez l'explicit.

⁽²⁾ Dans la marge supérieure du fol. 1 r° on lit cette note : *L'auteur de ce livre fust Henry Suso, religieux de l'ordre S' Dominique, vivoit en l'an 1340, et fust translaté en l'an 1389 par un religieux de S' Fran-*

çois, Lorrain de nation. Dans le courant du livre, de nombreuses notes marginales à l'encre rouge.

⁽³⁾ *Manuscrits françois*, IV, 155.

⁽⁴⁾ Cf. J.-C. Brunet, *Manuel*, et G. Brunet, *La France littéraire*, au mot *Orloge*.

 MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

*Cy commence le traictié qui est appellé orloge de sapience, ouquel est parfaicte-
 mant contenue la voye et la maniere de querir sauvement.*

Cy commence le prologue.

Salemon, en son livre de sapience, ou premier chapitre, dit : *Sentite de Do-
 mino in bonitate et simplicitate cordis querite illum.* Sentés et entendés de Dieu en
 bonté, confermés vous a son ordonnance et a sa volonté; querés sapience en sim-
 plesse de cueur et en purité de pensee, car ceulz le treuvent qui ne le temp-
 tent pas, qui font leur devoir de bien faire selon leur puissance, sans actendre
 l'aide particuliere de Dieu, et il se monstre a ceulz qui ont fiance en luy, qui
 après ce qu'ilz font leur pouvoir et leur devoir de bien faire attendent au sur-
 plus la grace et l'aide de Dieu
 Demandés sanz jamaiz rappeler et plus encore, car je dorray a toy et a
 eulx grace et misericorde en la vie presente et a la fin ma gloire, en laquelle je
 regne avec mon pere et le saint esperit de siecle en siecle perdurable. Amen.
 Amen. Amen.

(L)es vers cy escrips trouverez le nom de l'auteur de cest livre, et par qui,
 quant et quelle requeste il a esté translaté de latin en françoys.

Ceste doctrine coronnee
 Fut premierement ordonnee

 Faicte fut la translation
 En l'an de l'incarnation
 Devant dit, le jour .xxviii.
 Du moys d'avril, environ prime

Cest livre est a très hault et puissant seigneur, monseigneur de Chauvygny de
 Chasteau Raulx et vicomte de Brosse, et a esté fait et escript par la main de Jehan
 Biabaud, prestre, demourant a Chaillat, le xx^e jour d'octobre, l'an mil .iij^e.
 soixante et treze. J. BIABAUD.

REG. 1320.

Parchemin, 0^m,307 sur 0^m,224, première moitié du xiv^e siècle,
 176 feuillets, 2 colonnes à la page, 40 lignes à la colonne, minia-
 tures; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement
 du 2^e feuillet : *Coument la lune emprunte*⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Le manuscrit porte la signature de plus ancien se trouve au fol. 4 v^e, où l'on
Bourdelot. Une autre trace d'un possesseur a écrit à la suite des rubriques : *In nomine*

Le Trésor, de Brunetto Latino (fol. 1-169). — Publié par M. Chabaille dans les *Documents inédits sur l'Histoire de France* (1863). Sur Brunetto Latino, voyez Thor Sundby, *Brunetto Latinos Levnet og Skrifter* (Copenhague, 1869, in-8°), traduit par R. Renier : *Della vita e delle opere di Brunetto Latini* (Florence, 1884); *Revue critique*, X, 1-5; *Romania*, IX, 49, XIV, 313.

Le manuscrit qui fait l'objet de cette notice contient la première rédaction du Trésor⁽¹⁾.

La table des rubriques occupe les quatre premiers feuillets; au cinquième, encadré d'une vignette, dans laquelle se jouent des oiseaux, des lapins, le diable qui tue un cerf, commence le texte, dont voici les premières et les dernières lignes :

Chi coumenche li livres qui est apielés tresors, qui parole de la naissance de toutes choses.

Chis livres est apelés tresors, car si comme li sires qui vieut em petit lieu amasser choses de grandesimes vaillances, non pas por son delit seulement, mais por acroistre son pooir et por asseurer son estat en guerre et en pais, il met les plus chieres choses et les plus precieus joiaus selonc sa bonne entencion, tout autressi est li cours de cest livre, si comme pilers de sapience, si comme celui qui est estrais de tous les membres de philosophie en une somme briefment.

.....

Domini, Amen. Anno dominice incarnationis .m°. cⁱⁱⁱⁱ. .xxvii°. ., primi januarii, nata fuit Helyana, filia magnifici domini Herrici de Viginti Miliis et nobilis domine Femie de Montferiano (?), consortis sue, que fuit prima genita, undecime indictionis, in terra Trapani.

In nomine Domini, Amen. Anno dominice incarnationis mill°. cⁱⁱⁱⁱ. .xxxii, xxvii° januarii, die sancti Juliani, nato fuit nobili Franciscus, filio supradicti nobilis, et indictione prima, in terra [L]acte.

In nomine Domini, Amen. Anno dominice incarnationis mill°. cⁱⁱⁱⁱ. .xxxiiii. ., mense septembris, die .xvi. ., nato fuit nobili Riccardus,

filii supradicti nobili, in sacra (effacé), indictione tertia.

Enfin, au-dessous, une troisième mention : *Eu ma dopna contessa dy Alagona imprente kiste libre da presti chiere di Patti le quals ay promett. redr. per tutte le mese di Natal* (écriture à peu près contemporaine de la précédente).

Les derniers feuillets du manuscrit sont occupés par un calendrier. Au feuillet 169, laissé en blanc : .cccc. .xxvii. . folas a y a aqui. Sur le verso du même feuillet : *Johanna Villena.*

⁽¹⁾ Cf. Chabaille, p. xxiii.

Comment tu dois demorer en la vile a rendre ton conte.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMÉ.

Quant te es a ce venus, il te couvient estre quideés et rendre ton conte de ton offisse a toi et as tiens; s'il i a nul qui se plaingne de toi, tu li dois faire baillier le libel de sa demande et avoir conseil de tes sages et respondre si comme il te conseillent. En ceste maniere dois tu demorer a la vile jusques au jor qui fu establis, quant tu pris la provosté; lors, se Dieu plaist, tu seras asols honorablement et prendras congîé dou conseil et dou kemun de la vile et tenras chiés toi a gloire et a honor. Amen.

REG. 1322.

Papier, 0^m,241 sur 0^m,203, xv^e siècle, 128 feuillets, 22 lignes à la page; reliure en parchemin blanc⁽¹⁾.

Le livre des Bonnes Mœurs, de Jacques Legrand. — On trouvera d'utiles renseignements sur cet ouvrage et sur son auteur, dans un article de l'abbé Sallier (*Mém. de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1743, XV, p. 796-808). *Le livre des Bonnes Mœurs* fut souvent imprimé aux xv^e et xvi^e siècles, quelquefois sous le nom de *Trésor de Sapience*⁽²⁾.

Les manuscrits sont très nombreux :

Cy commence la table de la division de ce present livre, intitulé de bonnes meurs, lequel contient cinq parties.

La premiere partie parle des sept pechiez mortelz et des remedes a l'encontre.

La seconde partie parle de l'estat des gens d'eglise et des clers.

La tierce partie parle de l'estat des princes et des seigneurs temporelz.

La quarte partie parle de l'estat du peuple commun.

La quinte et derreniere partie parle de la mort et du jugement.

Suivent les rubriques de la premiere partie, puis :

Cy commence le livre de bonnes meurs. Et ou premier chapitre de la premiere partie est dit comment orgueil fait trebucher les creatures.

Tous orgueilleux se veulent a Dieu comparer en tant qu'ilz se glorifient en eulx

⁽¹⁾ A la fin du volume, une signature : *Roussel* (xvi^e ou xvii^e siècle). — ⁽²⁾ J.-C. Brunet, *Manuel du libraire*, sous *Magnus*; G. Brunet, *La France littéraire*, p. 109.

mesmes et es biens qu'ilz ont, desquelles choses la gloire est deue principalement a Dieu.....

..... Pour quoy il appert que peu vault l'esperance de ceulx qui dient que le monde durera longnement. Et ainsi fin de ce present livre. Explicit.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE NOME.

REG. 1323.

Papier, 0^m,289 sur 0^m,208, écrit entre 1475 et 1480⁽¹⁾, 261 feuillets⁽²⁾.

I. *Le Bestiaire de Pierre* (fol. 2 r^o-36 r^o). — Publié dans les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature* (t. II et III), par le P. Cahier. On possède de cet ouvrage d'assez nombreux manuscrits.

Cy commence le livre de la propriété et nature de plusieurs bestes et oyseaulx et premierement.

Il est apelés ainsy pour ce que il devise de la nature des bestes et oyseaux, car toutes les creatures que Dieu crea en terre il les crea pour l'omme et pour prendre exemples en elles de foy et de creance, et fut ce livre translaté de latin en françois et y mist grant travail et grant paine Pierres, qui voulantiers le fist par le commendement de l'esvesque Phelippon Ceurs, en qui service ne prist mie.....

⁽¹⁾ Le copiste s'est nommé à diverses reprises : fol. 36 r^o, fol. 63 v^o, fol. 86 r^o (voyez les *explicit* des articles I, p. 112, II, p. 112, VI, p. 114). Jean Panier n'était pas un copiste de profession, mais un amateur qui copiait pour son propre compte. Il le dit lui-même au fol. 258 : *Cy s'ensuit la table de ce present livre, appartenant a Jehan Panier, marchand du palais, escript de sa main.* Ce J. Panier n'est pas complètement inconnu, car c'est probablement le même qui a recueilli et copié, sur papier format in-4°, vingt-six sermons de J. Cantin, ou Quentin, écrits le 12^o jour de mai l'an 1480..... lesquels se voient écrits à la main en la bibliothèque

de Georges du Tronchay. (Cf. le *Diet. de La Croix du Maine*, au mot *Cantin*). — Après J. Panier, ce manuscrit a appartenu à *Jehan de Gouy* (xvi^e s.), qui a mis son nom sur le premier feuillet.

Ce manuscrit a été vu par P. Lacroix (*op. cit.*) et étudié par Keller (*Romvart*, p. 141-157), mais leurs notices, même réunies, sont incomplètes et inexactes. Ce qu'en a dit Bethmann, dans l'*Archiv de Perz* (XII), est aussi insignifiant qu'incompréhensible.

⁽²⁾ Les feuillets 244-247 manquent; ils contenaient l'*Espistre des Roumains*, comme l'indique une table des matières écrite par le scribe lui-même (fol. 258 v^o-259 r^o).

..... Et toy, homme qui ce as entendu, escoute: Tu ne dois mie oublier, mais tu dois certainement croire que Dieu aidera a tout homme qui bien fera, et ausy rendera la deserte selon ce que il avra deservi en ce ciecle ou bien ou mal.

Explicit le grant bestiaire, commensé par moy, Jehan Panier, a Pons Sainte Mexence, et parchevé au chasteau de Bouillencourt, le lundi xviii^e jour de septembre, mil .iiii^e .LXXV.

II. *L'épître d'Othéa, de Christine de Pisan* (fol. 36 v^o-63 v^o). — L'abbé Sallier a donné une étude et une analyse de cette pièce dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres* (XVII, p. 515; 2^e éd., XXVII, p. 417). Les manuscrits en sont assez nombreux; on en a plusieurs éditions du xv^e siècle. Keller a donné les six premiers vers de ce manuscrit (*Romvart*, p. 142); voici l'*explicit* :

Explicit l'espistre de Othea, contenant cent autorités, escripte par moy, Jehan Panier, au chasteau de Guermigny en Sautoirs, faite le jour saint Remi, l'an mil .iiii^e .LXXV⁽¹⁾.

III. *De la nature des chiens* (fol. 64 r^o-73 r^o). — C'est le xv^e chapitre de la *Chasse*, de Gaston Phébus.

La nature des chiens.

Après ce que j'ay dit de la nature des bestes, tant de douces comme que l'en chasse, si vous diray ores de la nature des chiens qui les chassent.

.....
Item pour garrir chiens de la gale, prenez de l'escorse de la noix et la broiés fort en ung mortier et destrampés de vin aigre et puis en frotés le chien la ou il avra la gale et gardez bien que il ne se couche quand il sera oint en ort lieu.

Explicit.

IV. *Inscription touchant la mort du comte de Saint-Pol* (fol. 73 v^o).

Le samedi xxii^e jour de juing, mil .iiii^e .LXXVI., fut par le commendement du roy mis et assis ung pillier de pierres a .viii. pans, ouquel avoit deux epithafes, celle d'en hault en latin, contenant ce qui s'ensuit⁽²⁾ :

Detegit imbelles animos nil fortiter ausa
Sedicio tantumque fugam meditata joventus.

⁽¹⁾ 1^{er} octobre 1475.

⁽²⁾ On lit dans Adrien de But, *Chron.*

relatives à l'hist. de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne 2 (vol. in-4^o,

Celle en françois :

C'est le lieu ouquel Loys de Luxembourg, conte de Saint Pol, jadis connetable de France, fut par ses demerites envers le roy et le royaume, par justice et arrest de parlement, decapité, le XIX^e jour de décembre, mil. IIII^e. LXXV.

En la place de greve, devant l'ostel de la ville a Paris.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

V. *Tombeau et épitaphe d'Enguerrand de Marigny* (fol. 73 v^o).

L'an mil .IIII^e. LXXV., fut mis et assis une stature de pierre, avec une épitaphe, en l'esglise de Nostre Dame d'Escouis, contenant ce qui s'ensuit⁽¹⁾

Voir la suite dans *Romvart*, p. 142.

VI. *Le Nouvelet* (fol. 74 r^o-86 r^o). — Ce poème est composé de 250 couplets de quatre vers chacun; les trois premiers vers du couplet sont de dix syllabes et riment entre eux; le quatrième n'a que

Bruxelles, 1873, t. I, p. 588) : « Parisius, ubi per dominum de Sempières ductus, .XIX. decembris ante Natale Domini, velut reus laesae majestatis, decollatus est, quo mox loco rex lapidem erigi fecit cum sculptura tituli demeritorii, scilicet : « Hic est quo L. de Lucemburgo, « comes S^u Pauli, fuit decapitatus », et in eadem lapide versus duo latine legebantur insculpti; scilicet : « Detegit. . . . »

On trouve également ces deux vers dans Tristan de Soliers, *Archives curieuses de l'histoire de France*, t. I, p. 48 (édit. Cimber et Danjou).

Enfin Sauval, dans ses *Antiquités de Paris* (t. III, Preuves, p. 428, passage reproduit par M. Le Roux de Lincy dans son *Histoire de l'Hôtel de ville de Paris*, p. 60 et 61), donne la mention suivante, qui figure aux comptes de 1476, parmi les articles de dépense du domaine royal à Paris : « A Denys Aubert, maçon et tailleur de pierre, et Nicolas Evrard, tombier, demeurant à Paris, la somme de soixante livres parisis, à eux due par le

roy, pour avoir fait de leurs mestiers les ouvrages qui s'ensuivent, c'est à sçavoir : Denys, une colonne de pierre de liais en façon de pilier, contenant douze pieds de haut, base et chapiteau, et icelle assise en la place de greve; en laquelle a une épitaphe insérée dedans la colonne, contenant certains mots et dits de feu Louis de Luxembourg, jadis connetable de France.

« Item au dit Nicolas Evrard, tombier, auquel, par marché fait avec lui, est due la somme de dix livres parisis, pour avoir par lui quis et livré le laton pour la dite épitaphe, engravé dedans icelle les mots et dits que le roi nostre dit seigneur avoit ordonné estre mis, et asseoir la dite épitaphe dedans la dite colonne à agraffe de cuivre. »

⁽¹⁾ Enguerrand de Marigny, pendu le 30 avril 1315, fut enseveli, en 1317, dans le chœur des Chartreux de Paris et, seulement une dizaine d'années après, transféré dans l'église collégiale d'Écouis, qu'il avait fondée. Son tombeau est reproduit dans les *Antiquités nationales* de Millin.

quatre syllabes et rime avec les trois premiers du couplet suivant. Keller (*Romvart*, p. 143) a donné les neuf premiers couplets, avec quelques fautes de lecture ⁽¹⁾; voici les trois derniers :

Icy acheve, bonne gent, mon roumant,
Peu y a de sups(e)tence et petit sentement;
Prenés en gré, bien say que rudement
Le vous ay tret, :

De son engin et ygnorent estret,
Més tant y a vecy tout mon retrait :
Oyr pour l'esbastre, pour nul mal ne set fet,
Bien m'en croyés.

Trop longuement je vous ay ennuiés,
Plus n'en y a, d'autres vous pourvoiés;
Le nouvelet sy fault; a Dieu soyez.

Explicit le nouvelet, excript par moi, Jehan Panier; fini le mardi xxix^e jour de janvier, mil. iiii^e. LXXVI.

VII. *Arrêt de condamnation du comte de Saint-Pol* (fol. 86 v^o-87 v^o).

Cy s'ensuit l'arrest et condempnacion de feu mesire Loys de Luxenbourc, jadis connestable de France et conte de Saint Pol.

Cet arrêt forme le chapitre XXVIII des *Chroniques de Jean Molinet*, éditées par Buchon.

VIII. *Épitaphe du comte de Saint-Pol* (fol. 88 v^o). — Je ne crois pas que cette épitaphe se retrouve autre part, et, pour cette raison, je la donne *in extenso* ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Vers 3, *lieca jôie* au lieu de *plie*; vers 6, *achouon* au lieu de *ochouon*; vers 7, *demourer* au lieu de *dermourer*; vers 22 et 23, *maladis* et *escondie* au lieu de *maladir* et *ecendir*.

⁽²⁾ On en trouvera une autre de 10 vers latins dans le ms. B. N. fr. 20794, fol. 570

(xvi^e s.); une en 20 vers français dans le ms. B. N. fr. 11512, fol. 2 v^o. Dans le ms. B. N. fr. 1707, fol. 42 et suiv. (xv^e s.), à la suite d'un rondeau à la louange de la vierge, dix épitaphes du comte de Luxembourg commencent successivement par un des vers du rondeau.

Épithaphe de feu Loys de Luxembourg, jadis connestable de France.

Calligo dira domus Lucenburge, Ludovicus,
 Necnon feda labes hac tumulari humo,
 Que[m] Deus et natura simul fortunaque summis
 Corporis atque animi dotibus obtulerat,
 Quemque eciam undenus Francorum rex Ludovicus
 Immensis opibus auxit et officiis,
 Ordinis alta sui junxit nam insignia collo,
 Contu[er]it atque sibi jugera lata soli,
 Regine illustrem grande cum dote sororem
 Connub[i]is stabili junxit et inde sibi,
 Pos[t]que creavit eum connestabulum atque potenti
 Regno prefecit milicieque sue,
 Sed quia non Midas sitivit crisis et aurum
 Cor volut illuens arcit avaricia,
 Que semper in eo que pecunia crescens ⁽¹⁾
 Crevit precidia prodicioque simul
 Reddere curavit regy pro melle venenum,
 Pro fructu penam, pro pietate dolum.
 Commovit proceres dyvo regi esse rebeles,
 Postea promissam fregit utrisque fidem;
 Hostes induxit Anglos, quos inclita virtus
 Regis ab hoc regno deppulit absque malo,
 Illorumque vetus odium dirumque furorem
 In sumam tendens vestit amiciciam. ⁽²⁾
 In suo optatam regno pacem stabilivit,
 Dignius ab hec (*sic*) summo semper honore coli;
 Alter permiciem (*sic*) regni cum quireret ense
 Ipse suum, ut meruit, perdidit ense caput,
 Unde alios sicut facit eluxenscere virtus,
 Sic sibi perpetim crimine novus erit.
 Hunc timeant casum, cunctique procedere regem
 Querant (*sic*) quos similis exitus iste movet.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE TOME.

IX. *Le livre des échecs moralisés* (fol. 89 r^o-139 r^o). — L'ouvrage de Jacques de Cessoles, *Liber scacchorum secundum regimen virorum*

⁽¹⁾ Vers tronqué. — ⁽²⁾ Il doit y avoir ici une lacune.

illustrium, eut deux traducteurs, Jean de Vignay et Jean Ferron; la traduction de J. de Vignay fut exécutée entre 1318 et 1350; celle de J. Ferron est de 1347, elle est dédiée à Bertrand Auber de Tarascon. Plusieurs fois la grande célébrité de J. de Vignay a fait qu'on a mis sous son nom la traduction de son émule J. Ferron⁽¹⁾. C'est ce qui est arrivé dans le présent manuscrit; tout en reproduisant le prologue que Jean Ferron avait mis en tête de sa traduction, on a substitué au nom du véritable traducteur celui de Jean de Vignay. La traduction paraît être celle de J. Ferron⁽²⁾.

Le prologue donne la date du 4 mai 1357, au lieu de celle du 4 mai 1347⁽³⁾.

Le livre des échés moralisiez.

A noble homme et discret, Bertran Aubert, escuier, de Tarascon, frere Jehan de Vignay, de l'ordre des freres de Hault Pas, son petit et hunble chappelain, sur tout. La sainte ecripture dist que Dieux nous a fet a chascun commendement de pourchasser de toux nos prochains leur sauvement.....
..... Et pour ce, chers frere, deprions le roy des rois, de qui toute grace et toute vertus vient, que il nous doint sy vraiment demener nostre vie en ce monde que se soit a sa gloire du roy de paradis et de toute sa glorieuse compagnie des cieulx et a l'onneur des corps et au salut des ames. Amen. Explicit le jeu des eschez moralisiez.

X. *Jugement et exécution du comte de Saint-Pol* (fol. 139 v^o-141 r^o).

Coppie de l'arest de monseigneur le connestable, prins es papiers du greffe du palais a Paris, et n'y a que cestui cy.

Du mardi .xix. jour de decembre, mil .iiii^e. Lxxv.

En ce jour ne fut plaidoyé, pour l'occupacion de monsieur le prevost de Paris.....

C'est le récit très circonstancié du jugement et de l'exécution de Louis de Luxembourg. Il ajoute des détails nouveaux et précis au passage correspondant de la chronique de Jean de Troyes.

⁽¹⁾ P. Paris, *Les Man. fr.*, V. 14 et suiv., (ms. 7068². Voir aussi manuscrits 7072²⁹ et 7073².)

⁽²⁾ Tout ce qu'on a dit jusqu'ici sur la

distinction à faire entre ces deux traductions est plein d'erreurs et de confusions.

⁽³⁾ Voir l'article de M. Leber dans le *Bulletin du bibliophile*, 1837.

XI. *Mandement des Concordats* (fol. 141 v^o-143 r^o). — Ce sont les *Lettres patentes pour la réception et homologation des concordats faits entre le pape et le roi*⁽¹⁾.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Loys, par la grace de Dieu roy de France, a tous ceulx qui ces presentes lettres verront, salut. Comme nous eussions envoyé par devers nostre saint pere le pape.
.Donné a Amboise, le dernier jour d'octobre, l'an de grace 1460 (*lisez* 1472).

XII. *Exécution du prince d'Orange* (fol. 143 v^o). — Voir la chronique de Jean de Troyes (col. Michaud et Poujoulat, IV, 332).

Le samedi, xii^e jour de may, l'an mil . iiii^e . lxxvii . , fut crié et publié par les carrefours de Paris a son de trompe, par le commandement du roy nostre sire, et attaché a la porte du palais et a celle du chastelet, pendu par .i. pié a unes fourches et armé sur .i. feu, et le deable qui lui arrachoit la langue et les boiaux saillans hors la teste en bas de la pourtraiture du prince d'Orange, et y avoit en escript ce qui s'ensuit : « Messire Jehan de Chalon, chevalier prince d'Orange, auquel le roy notre souverain et les seigneurs chevaliers de son ordre avoient fait si grant honneur comme de l'asocier et acompaigner au très noble et très excelent ordre de monseigneur S^t Michel, a esté et est, par grande, solennelle et meure deliberacion, privé et destitué du dict ordre et de toutes honneurs et dignitez, pour ce qu'il a esté et est atteint et convaincu de très villains, detestables et abhominables crismes contre Dieu et l'esglise, contre le roy et les seigneurs chevaliers du dict ordre, en ce que il est heretique et invocateur, usant d'ars diaboliques, ainssy que par lettres signees de sa main et autrement deument il est apparu clerement que il est magnifestement decleré traitte, rebelle et desobeissent subget du roy, de la couronne et de tout le royaume de France, en cometent crisme de traïson publicque, de parjure, de felonnie, de infidelité et de leze magesté, par quoy il est decleré, tenu et reputé a jamés faulx, traïste, dif-famé, deshonoré, menteur, parjure et villain chevalier. »

XIII. *Le songe de la Pucelle* (fol. 144 v^o-150 r^o). — Cette pièce, plusieurs fois imprimée, l'a été en dernier lieu par M. de Montaiglon, dans son recueil des *Anciennes poésies françaises*, t. III, p. 204.

⁽¹⁾ *Ordonnances des rois de France*, XVII, p. 548.

Keller (*Romvart*, p. 144)⁽¹⁾ a donné les cinq premiers couplets; voici le dernier :

Et s'il y a riens tant soit peu
Qui soit digne d'estre en memoire
Et dont on doive estre repeu,
On fera bien s'on le veult croire;
Et qui vouldra de ceste ystoire
Que le non peut je le vous celle,
C'est le songe de la pucelle.

Explicit.

XIV. *Ballade à ce propos* (fol. 150 r^o et 150 v^o). — A la suite du *Songe de la Pucelle*, dans l'édition de M. de Montaignon et dans une des éditions gothiques, il y a aussi une *Ballade à ce propos*, mais ce n'est pas la même que celle-ci :

Vous qui avez voz ans jeunes passés.
.....

XV. *Chastie-Musart* (fol. 151 r^o-170 v^o). — M. Tobler⁽²⁾ a signalé très sommairement en quoi ce texte diffère du *Chastie-Musart* publié par Jubinal. L'article le plus récent sur ce poème est celui de M. P. Meyer dans la *Romania*, XV, p. 604. Keller a publié les six premiers quatrains (*Romvart*, p. 145 et 146)⁽³⁾; voici le dernier :

C'est une grant merveille que tant il vous ont creux,
Car ilz par ce moyen sont demourés recreux,
Et outre plus ausy ja més n'en seront creux,
Més tous jours més dès ores il en seront mescreux.

XVI. *Complainte sur la mort du comte de Saint-Pol* (fol. 172 r^o-

⁽¹⁾ Voici les principales fautes de lecture qu'il a faites :

Vers 2, *creefar* pour *criefve*; vers 4 et 5, *griefur* et *briefur* pour *griefve* et *briefve*; vers 20, *aitufar* pour *neufve*;

vers 27 et 28, *onnor* et *ennor* pour *euvre*.

⁽²⁾ *Zeitschrift für romanische Philologie*, IX, 330.

⁽³⁾ Vers 5, lisez *ou* pour *au*; vers 9, *desier* pour *desriz*.

172 v°). Keller l'a publiée dans le *Romart*, sans savoir qu'elle l'avait été déjà par Lenglet du Fresnoy⁽¹⁾. Elle se retrouve avec des variantes dans les trois manuscrits suivants de la Bibliothèque nationale : fr. 1707, fol. 42 (xv^e siècle); fr. 20794, fol. 570 (xvi^e siècle), et Dupuy 488, fol. 222 (xv^e siècle).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMR.

XVII. *Le livre d'Agriculture* (fol. 173 r°-224 v°).

Cy ensuit le livre *de agricultura*, c'est a dire de planter et enter arbres et de semer noyaux et semences. Premièrement, les lieux que veullent les arbres selon leur nature.

Dans un chapitre sur les propriétés de la mélisse, on lit :

On dist que ceste determinacon de l'erbe nommee meslise a esté baillee par ung reverent mestre et honorable religieux de saint Benoit, apelé frere Rogier, très excelent et expert en grant science de medecine (fol. 217 v°).

XVIII. *Le lai de Paix* (fol. 225 r°-228 v°). — Composé par A. Chartier, très peu avant 1435, et publié dans le recueil de ses œuvres⁽²⁾.

Le lay de paix, fait par mestre Alain Chartier, notaire et secretaire du roy nostre sire.

Paix, eureuse fille du dieu des dieux,
Engendree au trosne glorieux
Et transmise par le conseil des cieulx,
Pour maintenir la terre en viuté,
Essillee en France et aultres lieux,
Par oultrage et discors furieux,
A vous, princes nez du litz precieux,
Trés excelante en toute digneté.

.....
Et les beguins courtoys et gracieulx
Se gouvernement selon humanité,
Leurs fais durent et leurs estas sont tieulx

⁽¹⁾ *Mémoires de Commines* (Londres et Paris, Rollin, 1747, 4 vol. in-4°), t. III, p. 458.

⁽²⁾ *Les OEuvres de M^r Alain Chartier*,

publiées par André du Chesne, Tourangeau (Paris, chez Samuel Thibourt, 1617, in-4°), p. 542.

Que honneur leur croist et meurent fors et vieulx,
Et qu'au laisser leurs frailes corps morteulx,
Leur ame est sauve avec la deité.

Cy fine le lay de paix, fait par mestre Allain Chartier, notaire et secretaire du roy nostre sire, envoié au duc de Bourgongne au traité d'Arras.

XIX. *Satire contre les femmes* (fol. 228 v°). — Ce petit poème a été publié par Wattenbach⁽¹⁾, mais le texte de notre manuscrit offre de très nombreuses variantes :

Fuge cestum feminarium,
Namque omnis flatus harum
Prava dat stipendia.
Si sit virgo quam tu gliscis,
Dampna rerum concupiscis
Cordis et incendia.
Maritam si quis amat,
Pacem spernit, se difamat,
Incidit pericula.
Si viduam, hec est data
Fraude plena, delicata,
Radit ut nonacula.
Sy monialis fit, placet,
Semper petit, nunquam tacet,
Rodit ut facula.
Sy begute socieris,
Mox per eam difameris,
Eris in ridicula.

XX. *Proverbe* (fol. 228 v°). — Publié dans le *Romvart*, p. 149.

XXI. *Le Breviaire des Nobles, d'Alain Chartier* (fol. 229 r°-235 v°). — Publié dans les *Œuvres de M^e Alain Chartier*, par A. du Chesne, p. 581.

Le breviaire des nobles, fait par mestre Alain Chartier.

Noblesse.

Je, noblesse, dame de bon vouloir,
Roïne des preux, princesse des haulx fais,

⁽¹⁾ *Anzeiger für Kunde der deutschen Vorzeit* (1870), XVII, p. 10.

A toux ceulx qui ont voulenté de avoir,
 Paix et salut par moy, savoir vous fais
 Que, pour oster les maulx et les torfais,
 Que vilénie a entreprins de faire,
 Chascun de vous sy veuille estre refais
 Ses heures die en cestui breviaire.

.....

Vostre mestier recorderz,
 Nobles hommes, en ce livre;
 Quant vous, freres, discordez,
 Vostre mestier recorderz;
 Voz failz au non acordez,
 Se noblement voulez vivre;
 Vostre mestier recorderz,
 Nobles hommes, en ce livre.

Explicit le breviaire des nobles, fait par mestre Alain Chartier, en son vivant notaire et secretaire du roy nostre sire.

XXII. *Une prophétie* (fol. 235 r°). — Publiée par P. Lacroix ⁽¹⁾ et, d'après lui, par A. Dinaux ⁽²⁾. Il faut lire *Beillemotte* où ces éditeurs ont imprimé *Brillemote*, et *mouvront* au lieu de *mourront*.

XXIII. *Le Psautier des Villains* (fol. 235 v°-241 v°). — Dans le *Manuel* de Brunet, sous *Psautier*, et dans *La France littéraire* (p. 169), l'attribution de cet ouvrage à A. Chartier est combattue, mais on n'en donne pas l'auteur. Notre manuscrit nous l'apprend, c'est *Michault Taillevent*. Or il est évident que Michault Taillevent est le même personnage que *Pierre Michault*, l'auteur du *Doctrinal du temps présent*, du *Doctrinal de Cour*, de la *Danse des Aveugles*.

P. Michault, secrétaire du comte de Charolais, plus tard Charles le Téméraire, est mort probablement avant 1467, puisqu'il ne figure pas dans l'état des officiers et domestiques des ducs de Bourgogne, qui est de cette époque.

Le *Psautier des Villains* a été écrit postérieurement au *Breviaire* d'A. Chartier et antérieurement à notre manuscrit; il a donc été com-

⁽¹⁾ *Op. cit.*, notice du ms. 1323. — ⁽²⁾ *Trouvères du nord de la France*, III, 19.

posé entre 1430 et 1480, limites extrêmes. La vie active de P. Michault rentre dans cette période.

Bien plus, notre manuscrit dit de Michault Taillevent qu'il était « varlet de chenbre du duc de Bourgogne », renseignement qui met hors de doute l'identité des deux personnages.

Le saupthier des villains.

Le saupthier des vilains, fait par Michault Taillevent, varlet de chenbre du duc de Bourgogne, a l'a[n]contre du breviaire des nobles, fait par mestre Alain Chartier.

Des nobles hons j'ai veu le breviaire,
Que fist jadis en son temps mestre Alains,
Et pour ce m'est il prins talant de faire,
Selon mon sans, le saupthier des villains,
Car vilenie et laide et en vis lains,
S'en sont virtus forcloses et banies.
Pour tout oyés comment es fais mondains
Seux sont vilains qui font les vilenies.

.....
Est cil gentil qui cheval esperonne,
Ou cyl vilain qui son asne talonne?
Je n'en veuil point de ce rendre santance.
La fin du tout est vraie experience.

Explicit le saupthier des vilains.

XXIV. *Complainte, d'A. Chartier* (fol. 241 v^o-243 v^o). — Ce poème se retrouve dans un grand nombre de manuscrits; il est publié dans les *Œuvres de M^e Alain Chartier*, par A. du Chesne, page 581.

Complainte faite par mestre Alain Chartier quant sa dame fut morte.

Contre toy, mort douloureuse et mauldite
Engoisseuse, malureuse et maudite

.....
Autre bien n'ay, autre bien ne saveure,
Fors seulement l'atante que je meure,
Et me tarde que briefment viengne l'eure
Que après ma mort en paradis la voie.

Explicit la complainte faite par mestre Alain Chartier.

XXV. *Le Regret d'Honneur* (fol. 248 r^o-253 v^o). — Ce poème est composé de 47 strophes, la plupart de 7 vers octosyllabiques, disposés ainsi : *ababbcc*; trois couplets consécutifs dans l'intérieur du poème, sont de 12 vers : *abababbabba*. A la suite de ces 47 strophes viennent un rondeau, une ballade, une chanson en forme de virelai, et enfin un rondeau. Keller⁽¹⁾ (*Romvart*, p. 150) a publié les deux premières strophes; voici la dernière :

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

.....
Ainssy demeure fort pensif et confus,
Et n'est plaisir, par ma foy, que j'acquiere;
J'atans du bien ou du tout le refus
En ung hault bois, desus une riviere,
Ainssy me tiens sans fere grant maniere,
Loing des desirs ou est mon esperence,
Plus mort que vif, en desirant la biere,
Fors de penser a vous, ma souvenance.

Rondeau.

Va-t-en, soupir de mon ame.
.....

Balade.

En ung desert, le long d'une riviere
.....
Vivant en deuil, se par vous je n'ay joie.

Chanson en virelay.

Ne say s'esper me mentira,
Mais quant devers vous me tira
Et qui me mist
A vous servir, il me promist
Et me jura,
Combien que mon ceur s'y gemist,
Se jouyra.
.....

⁽¹⁾ Keller a lu, vers 3, *arnes* au lieu d'*ariver*; v. 8, *mis* au lieu de *ens*; v. 12, *la menoit* au lieu de *la me menoit*; v. 15, *masnoer* au lieu de *m'asurer*.

Rondeau.

Prenez en gré ce petit don

.....

Explicit le secret d'honneur.

XXVI. *Le Mariage des quatre fils Aymon* (fol. 254 r^o-256 r^o). — Cette facétie a été plusieurs fois imprimée, en dernier lieu par Jubinal, dans les *Mystères inédits*, p. 369. M. Brunet (*Manuel*, au mot *Mariage*) la croit du xvi^e siècle; l'âge du présent manuscrit prouve qu'elle est plus ancienne. Keller en a publié le début, mais avec de nombreuses fautes de lecture.

REG. 1326.

Papier, in-fol., fin du xv^e siècle ou commencement du xvi^e, 2 + 90 feuillets⁽¹⁾, 32 lignes longues à la page⁽²⁾.

La Chasse, de Gaston Phébus. — Traité imprimé plusieurs fois au xvi^e siècle, et plus récemment par M. J. Lavallée, qui a fait précéder son édition d'une biographie de l'auteur, Gaston III Phébus, comte de Foix (1331-1391)⁽³⁾.

PHÉBUS⁽⁴⁾.

En nom et a l'honneur de Dieu, le createur et seigneur de toutes choses, et du

⁽¹⁾ Les deux feuillets qui contiennent la table des matières ne sont pas compris dans la numérotation.

⁽²⁾ Sur une feuille blanche on lit : *Do[no] me possidet Nicolaus Merillus* (com. du xvi^e s.). Au 1^{er} feuillet on a effacé un autre nom de propriétaire. Sur un feuillet de garde on a écrit : *La t...e m'y tue, esperance me conforte, tropt m'y dare l'endurer, bonne fortune me doint Dieu.*

En quelque place que je soye,
Quant de vous ay souvenance,
Je n'ai riens qui n'ayt joye.

Soulas habondamment, esperance,
Que de brief aye bon reconfort,
Et en bonne amour vivrons
En tous pointz jusque a la mort.
Par le tout vostre et plus que vostre,
Mon nom savez et moy le vostre,
Par setuy qui point ne se nomme,
Qui vous ayme plus que persone.

⁽³⁾ Paris, 1854, in-8°.

⁽⁴⁾ Sur la première page, de nombreuses corrections au texte, faites d'après un autre manuscrit par le propriétaire, dont on a rendu le nom illisible.

benoit filz Jesu Christ et du saint esprit et de toute la sainte Trinité et de la vierge Marie et de tous les sains et saintes de paradis, et en la grace de Dieu, je, Gaston, par la grace de Dieu seurnommé Phebus, conte de Foye, seigneur de Beurn, qui tout mon temps me suis delicté par especial en trois choses : l'une est en amours, l'autre est en armes et l'autre si est en chasse; et des deux premieres choses y a eu trop de meilleurs maistres que je ne suis, car trop de meilleurs chevaliers ont esté que moy, et aussi de meilleures cheances d'amours que moy ont eu trop de gens. Desquelles je me tays, car il me semble que j'ay touchié au meilleur de la venerie selon mon petit sçavoir et entendement. En priant tous ceulx qui cest present livre verront, liront ou orront ilz excusent mon ignorance, et se aulcune chose y est escripte qui ne leur plaise, qu'elle me soit pardonnee, comme je croy que a l'ayde de Dieu feront, qui nous doit tous tellement chasser que puissions le royaume de paradis. Amen. Explicit.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1330.

Papier, 0^m,283 sur 0^m,205, xv^e siècle, 83 feuillets, 39 lignes à la page ⁽¹⁾.

Traité d'astrologie.

I. (Fol. 1-11.) *Cy commence un petit traictié de la signification des comettes, extrait des dictz de Tholomee, Albimazar, Haly, Alquindus, Gille de Romme et autres plusieurs astrologiens.*

Le premier chapitre sera assavoir que c'est de comette, de quelle nature sont les comettes et autres estoilles courantes, et de quelle figure elles sont.

Pour la declaracion de ce premier chapitre, dit Ptholemee, au nonante et ix^e chapitre de son livre appellé *De centum verbis*, que les estoilles courantes et celles qui ont crins ou cheveux ou comes, comme sont les comettes, suivent les autres estoilles, c'est assavoir les fixes ou planetes que l'on nomme estoilles errantes, mais elles ne sont pas de leur substance.

II. (Fol. 13-38.) *Le traictié de frere Gile, de l'ordre des freres prescheurs, de l'essence et mouvement et signification des comettes.*

Pour ce que j'ay congneu plusieurs courages esbahiz et l'entendement de plu-

⁽¹⁾ *Al. Petavius, 1645.*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

seurs doubtans a l'occasion d'une estoille couee ou chevelue, laquelle apparut au royaume de France en orient devant soleil levant, depuis la xix^e kalende de aoust jusques a la v^e none d'octobre, l'an de nostre seigneur mil deux cens soixante et quatre

III. (Fol. 39-57.) *Ung autre livre de la significacion des cometes.*

En ce livre sont contenus les dictz des saiges de la significacion des cometes, de la figure, et est divisé en .xvi. chapitres.

Le premier chapitre est a savoir quelle chose est comete.

Le second a savoir de quoy sont les cometes et de quelle figure.

Le tiers a savoir quantes cometes sont et leurs noms, selon Ptholomee, Alquindus et les Caldees.

Les traités suivants sont en latin :

(Fol. 59 et 60.) *Libellus Hali de Collectione proprietatum lunae.*

(Fol. 63-73.) *Alius tractatus de Astrologia.*

(Fol. 75 à la fin.) *Argumentum contra increpantes, detrahentes et in mathematicos sive astronomos invehentes sive objurgantes, falso asserentes illos esse suspiciosos.*

REG. 1331.

Papier, 0^m, 282 sur 0^m, 188, grosse écriture de la fin du xv^e siècle, 148 feuillets⁽¹⁾, 35 lignes à la page; reliure ancienne en parchemin.

I. *La Chasse, de Gaston Phébus* (fol. 1-98). — Le commencement de la table des rubriques a disparu avec le premier feuillet. Il y a de même une lacune à la fin du manuscrit. Le premier feuillet actuel commence ainsi : Comment on prent les loups aux fossés a train .LXVI. Voir sur ce traité la notice du manuscrit *Reg.* 1326.

[A]u nom et en l'onneur de Dieu, createur et seigneur de toutes choses, du be-noist Jesu Crist, son filz, du saint esperit, de toute la sainte Trinité, de la vierge Marie et de tous les sains et saintes qui sont en la grace de Dieu, je, Gaston, par la grace de Dieu surnommé Phebus, conte de Foix, seigneur de Bearn, qui tout mon temps ay prins plaisir par especial en trois choses : l'une est en

⁽¹⁾ Fol. 98 et 147, la signature *De Saintyon* (xvi^e s.).

amours, l'une en armes, l'autre si est en chasse; et combien que des deux offices ait il esté de meilleurs maistres que je ne suis, car de trop meilleurs chevaliers ont esté que je ne suis, et aussi en amours en a eu qui ont eu de meilleures chances que je n'ay.....
 Desquelz je me taiz, car il me semble que j'ay assez touché de la venerie, selon mon petit pouoir.

Cy fine de la chace, que parle de la nature des bestes que l'en chace communement; après parle de la nature et condiction des chiens et de leurs malladies et de leurs curations, et comment on les doit gouverner; après aprent comment on sera bon veneur; après aprent et enseigne comment on peut prandre et chacer toutes manieres de bestes.

II. *Traité de Fauconnerie, de J. de Francières* (fol. 104-137). — Voir la notice du manuscrit. *Reg.* 1254.

Cy commence ung beau livre de medecine d'oyseaulx, tant et par especial de sept manieres de faucons qui sont plus dangereux a gouverner et maintenir, lequel frere Jehan de Francieres, chevalier de l'ordre Saint Jehan de Jerusalem, commandeur de Choisy en France et de Tyais, a (*ms.* et) assemblé de tous les meilleurs livres de trois notables maistres faulconniers cy après nommez, lesquels furent jadis moult experts et très savans en la dicte medecine selon l'art et nature desdicts oyseaulx, comme cy après sera devisé et moustré par chacun chapitre.

Le premier maistre ot nom maistre Melepin. Cestuy fut en son vivant maistre faulconnier du prince d'Anthioche, jadiz frere du roy de Chipre. Le second ot nom maistre Michelin. Cestuy fut tout son temps faulconnier du dit roy de Chipre. Et le tiers ot nom maistre Aymé Cassyani. Cestuy fut grec, de l'isle de Rodes, et fut faulconnier du grant maistre de Rodes, et comme dit icelluy de Francieres, il mesmes a veu le dit maistre Aymé besongner et fere pluseurs belles et notables cures ou dit fait de faulconnerie.....
 Encores celluy vault moult a descharger rhume de la teste et contre toutes manieres d'aguiilles et fillandres que oyseaulx pourroient avoir dedens le corps, et font bonne alayne, comme dessus est dict, .v. ou .vi. cloux de girofle envelopés en ung petit de coton, ainsy que est devisé ja pieça devant, en aucunes receptes escriptes ou present livre, et ne point donner chair froide a vostre oyseau sans la tremper en belle eaue, et vostre oyseau garira pour vray, et sur toutes choses gardés que soiez tousjours le plus doux et gracieux que pourrés au manyer ou de bailler vostre dit oyseau, et par especial au faulcon Gerfault, dont assés a esté parlé, sur tous les autres. *Et sic est finis.*

 MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

III. *Autre traité de Fauconnerie* (fol. 137-148). — J'ignore quel en est l'auteur.

Cy commence ung autre livre de cirrugie de tous oyseaulx de proye faiz au leurre et au poing et de leurs maladies et les manieres de les garir chacun selon leurs maladies, lequel livre ung nommé Caldoyen envoya au roy Tholomeus, tant pour oyseaulx gentils que pour tous autres vivans de proye dont les hommes se peuvent aider et deduire en fait de gibier; et est sept manieres de faulcons, selon que dit le maistre. La premiere maniere de faulcons est nommee faulcon pelerins, et sont moult bons et moult legers et les peult on legierement nourrir.
. Quant la penne de l'oyseau est despeece et vous voullés que la rice isse hors, prenez le sanc d'une beste appallee griolle, ou le sanc d'une souris nommee garry, puis en oygnés vostre oyseau et la penne s'en partira. Se voulez que nouvelle penne y naisse, cuysez miel en ung net vaisseau, et quant il sera bien cuyt et escumé, faictes une vergete a la mesure du pertuys et bouctés ens et nouvelle penne y viendra.

REG. 1333.

Parchemin, 0^m,246 sur 0^m,17, xv^e siècle⁽¹⁾, 44 feuillets⁽²⁾, 30 longues lignes à la page⁽³⁾.

Traité de Fauconnerie, de J. de Francières. — Voir les notices des manuscrits *Reg.* 1254 et 1331.

Le faulcon dit sacré.
Le faulcon dit lanier.
Le faulcon dit tunitran.

⁽¹⁾ Copié par Jean Basty (voir l'*explicit*).

⁽²⁾ Il y en avait à l'origine 48. Le 1^{er}, le 41^e et le 45^e manquent; le 40^e actuel, ancien 42^e, est très mutilé.

⁽³⁾ Au folio 1, la signature de *P. Petavius*.

Dans la marge du folio 43 :

En quel desert, en quel [lieu] plus sauvaige,
Cruel amour, me pouré ge sauver,
Pour t'enpaischer de me venir trouver
Et m'afranchize (*sic*) de ton cruel servaige?

Ces vers sont écrits par la même main que quelques mots du feuillet précédent, signés *Jehan de la Forest* (xvi^e s.).

Au bas du dernier feuillet : « Memoire que misire Thomas Maulgare (?), prestre, a receu .iiii. l. de mademoiselle de Laleu, le deuyeme jour de juillet (xvi^e s.).

« Mademoiselle de Laleu, je me recom-
mande a vot boune, ce vou remercie du
bein qui vous plect de me ferre. »

Le faulcon dit gentil.

Premierement le faulcon dit gentil naturellement est bon croumer dessus et dessoubz et a toutes manieres d'oyseaux, comme aux rousseaux ressablans a heron et espluquebaux, a pothes, a garsotes et a moult d'autres manieres d'oyseaux. Encores ce luy vault moult a descharger rume de la teste et contre toutes manieres d'aquilles et fillandres que oyseaux porroient avoir dedans le corps et sont bonnes a l'alayne, comme dessus est dit, cinq ou six clotz de girofle enveloppez en ung pou de coton, ainsi que est divisé ja pieça devant, en aucunes receptes escriptes en present livre. Et surtout ne donnez chair froide a vostre oiseau sans tramper et bien lavee. Et sic est finis hujus libri. Per manum Johannis Basty.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1334.

Papier, 0^m,29 sur 0^m,20, xv^e siècle, 93 feuillets, en moyenne 32 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie VI.

I. *Traité d'Aldebrant* (fol. 1 r^o-77 r^o). — Voir la notice du Reg. 1256. Le traité est précédé du même prologue que dans le manuscrit B. N. fr. 1287 (anc. 7454) signalé par Littré (*Hist. litt.*, XXI, 411).

Tout li auteur qui onques traictierent de fisique dient, et voirs est, que medecine fu trouvee principaulment pour garder le corps en santé et après pour oster les maladies. Et pour ce que Fedris, qui jadix fu empereres de Romme, qui puis fu condempnez a Lyons sour le Rone de pape Inocent, en concille general, qui plus desiroit a garder le corps en santé que aquerre le salu de s'ame, si comme il moustroit par ses euvres, fist cest present livre metre de griyois et de latin en roumans, et le fist maistre Halebrandis de Scenne, et fu fais en françois en l'an de l'incarnacion nostre seigneur Jesu Crist mil deux cens trente quatre. Et aprent cilz livre comment femme se doit garder puis qu'elle est ençainte, et comment on li doit aprendre a plus legierement delivrer de son enfant, et briefment comment on doit garder corps de homme et de femme en santé dès celle eure que li enfes est conceus el ventre de la mere, dusques a celle heure qu'il doit mourir par mort naturel, c'est dusques a .LXX. ans ou la entour, si comme vous pourrez oïr par les chapistres de cest premier livre.

Dieux, qui par sa grant puissance le monde establi, car premierement fist le

ciel après les quatre elemens, c'est la terre, l'eau, l'air et le feu, se li pleut que toutes les autres choses de la lune en aval fussent et soient faites par les vertus de ces quatre elemens.

. Il convient qui veut jugier de ces choses devant nommees a droit qu'il ne regart mie seulement a un des enseignemens que dit vous avons devant, mais a .III. ou a .IIII. ou a tant comme pourra, car tant comme li enseignement s'accordent plus ensamble sera plus droiti li jugement et li enseignement qu'il sont plus droit juger, si sont cils des yeux et du visaige.

Explicit le livre de medecine conservatives.

II. *Varia.* — A part les feuillets 78 et 79, ce qui suit est écrit de la même main que le traité d'Aldebrant.

Fol. 78 v°. Comment on trouve le jour de Pâques, d'après la lune, en latin : « Quando luna currit per .i. prima die dominica post nonas aprilis erit pasqua »

Fol. 79 r°-v°. Diverses formules; en tête de l'une d'elles, entre des signes cabalistiques je remarque : « . . . recipe opti . . . magister Johannes Hazardi fisici regis Francorum. » C'est sans doute ce J. Hazard qui a copié le manuscrit *Reg.* 750.

Fol. 80 r°-84 r°. Considérations sur les signes du zodiaque : « Ci s'ensuivent les signes qui sont bons a marchander . . . »; sur la lune : « Dicunt sapientes : Se la lune est en signe muable quant maladie prend . . . ». Prière qu'il faut dire « pour oster clous de piés de chevaux . . . » etc. Pronostics pour la saison tirés du jour où tombe le 1^{er} février, Noël : « Se la kalende de fevrier eschiet en dimenche, l'hiver sera bon . . . »

Fol. 85 r°-89 v°. Recettes et formules avec signes cabalistiques; aventure arrivée à un moine de Citeaux; prophéties en prétendus vers latins pour l'année 1554.

Fol. 90 r°. Pronostics tirés des lignes de la main.

Fol. 91 r°. Tableau pour trouver le jour de Pâques.

Fol. 91 v°-93 r° : Incipit liber celestis imperatoris ad reges revelatus divinitus beate Brigide principice Nericie de regno Francie

REG. 1337.

 MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Papier, 0^m,288 sur 0^m,204, diverses écritures du xv^e siècle ⁽¹⁾, 151 feuillets; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽²⁾.

I. *Traité astrologique* (fol. 3 r^o-28 v^o). — Nombreuses figures.

Qui savoir veult le cours du soleil et de la lune, premierement lui fault savoir que le ciel est party en 12 partyes esgallement, lesquelles partyes sont appellees signes, desquelz signes les noms ensuivent : Aries, Taurus.
 et toutes ces choses sont foibles a faire; es autres regardez comme en quart en la conjunction et en l'opposition.

II. *Traité de la sphère* (fol. 29 r^o-44 v^o).

Cy commence l'espere en françoys. Le prologue.

La figure de la disposition du monde, le nombre et ordre des elemens et les mouvemens des corps du ciel appartiennent assavoir a tout homme qui est de franche condition et de noble engin.
 et trouver ayseement le chappitre auquel tel mot est devant exposé, car chacun est exposé ou diffini au chappitre la ou il est premierement trouvé.

III. *De l'astrologie judiciaire, par Pélerin de Prusse* (fol. 45 v^o-88 r^o). — Le prologue et l'explicit nous apprennent que ce traité a été écrit en deux livres, par « Pelerin de Pruce », au commandement du dauphin Charles, duc de Normandie, et qu'il a été terminé le 11 juillet 1361, en la petite conciergerie de l'hostel du duc de Normandie, « de costé Saint Paul lez Paris ».

Au nom du très misericors et piteable Dieu nostre sire Jesu Crist, vray Dieu et homme

Cy finit le prologue et commence la particuliere division du livre.

Ce livre est parti en 3 parties, comme dit est devant. Et la premiere partie est introduction.
 selonc que nous avons mestier en nostre election.

⁽¹⁾ Les feuillets 3-28, 29-110, 111-140, 141-151 sont écrits par quatre mains différentes.

⁽²⁾ Fol. 3 r^o: *François Rasse de Neux,*

chirurgien a Paris, 1546. C'est Rasse de Neux qui a écrit les titres des traités. Sur cet homme, voir Cabinet historique, XXI, p. 25 et suiv.

Et cette regle generale ay je mise au bout de ceste partie de ce livre des elections universelles de 12 maisons, affin qu'elle soit la clef de toutes autres et fermeure, lesquelles j'ay accomply par l'aide de Dieu a mon pouoir l'an de grace 1361, le 11^e jour de juillet, ascendant le 15^e degré de libre, le soleil a midy, etc., en la petite consiergerie de l'ostel de monseigneur de Normandie, de costé Saint Pol lez Paris.

IV. *Composition et usage de l'astrolabe* (fol. 89 r^o-92 v^o).

La science du firmament et du mouvement des estoiles en la partie de pratique ne peut en aucune maniere bounement sans instrumens estre mis parfaitement en oeuvre.
. par telle maniere comme j'ay dit a la premiere partie du 13^e chapitre en parlant des costés de quarreure et leur 12 pointes en ce faisant boune diligence.

V. *Introduction d'Alcabice sur les jugemens des étoilles* (fol. 93 r^o-110 r^o).

Cy commence le prologus de Alcabice introducteur a jugemens des estoilles, interpreté de Johannes de Ypoleuse, qui le translata de Arrabie en latin.

Requise de nostre seigneur prolixité de vie et du glaive de son regne, durableté de son honneur, garde de ses cuvres et de ses biens et alongement de son empire, commençons ce que nous voulons la conter. Ainsi comme je veisse.
. Cy sont toutes les choses qui eschient de parties. Et avons mises ces parties derrenieres, affin que nous ne laissons aucune chose de l'introductoire. Ja soit ce que la narration en soit feible, nostre introductoire, dit Allrabice, est parfait avec la louenge et ayde de Dieu. Deo gratias ⁽¹⁾.

VI. *Pratique de l'astrolabe, par J. Fuson* (fol. 111 r^o-120 v^o). — Le prologue nous apprend que ce traité a été fait par Jeàn Fuson, cleric, par le commandement de « Pierre de Navarre, filz du roy et comte de Mortaingne ».

[H]onourable chose ert et moult a priser aux princes et sages après leurs diverses occupations de leurs seigneuries.
. pareillement pouez savoir de nuyt par les estoilles, pour avoir les heures esgales, l'ascendent et toutes les 12 maisons.

⁽¹⁾ Suivent (fol. 108 r^o-110 r^o) les tables astronomiques du traité.

VII. *Composition de l'astrolabe* (120 v^o-139 v^o).

Cy dessoubz s'ensuit la composition de l'astrolabe, translaté de latin en françoys.

Qui veut faire un astralabe doit estre subtil.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

VIII. *Traité des élections, d'Albumazar* (fol. 141 r^o-151 r^o).

Cy commence le livre Albumazar des elections selon les regards et les conjuctions et oppositions de la lune aux planete par les 12 signes.

Ce dist Albumazar : Entre les autres livres que j'ay faiz des jugemens des signes, il me pleust a dire aucunes choses des elections de la lune.

REG. 1338.

Parchemin, 0^m,278 sur 0^m,198, xv^e siècle, 93 feuillets, 38 lignes longues à la page.

I. *Le Quadriloge, d'A. Chartier* (fol. 1-23). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 918.

A la très haulte et excellente majesté des princes, a la très honnoree magnificence des nobles, circonspeccion des clers et bonne industrie du peuple françois, Alain Charretier, humble secretaire du roy nostre sire et de mon très redoubté seigneur mon seigneur le regent, loingtain imitateur des orateurs, salut en crainte de Dieu, humiliacion soubz sa justice, cognoissance de ses jugemens et retourner a sa misericorde soubz la pointure de sa punicion.
. Si ay acompli de mon petit sentement les commandemens d'icelle dame par ce present escript, et a chascun lecteur prie le vouloir interpreter favorablement et y jugier et cognoistre la bonne affection plus que la gloire de l'ouvrage, car je afferme loyalment que l'esmouvement de cest euvre est plus par compassion de la necessité publique que par presumpcion d'entendement et pour prouffiter par bonne exortacion que pour autrui reprendre.

II. *Dialogus familiaris Amici et Sodalis super deploracione gallice calamitatis, ab Alano Aurige editus* (fol. 24-33).

III. *Espérance ou Consolation de la Foi et de la Charité* (fol. 33). — Traité composé par A. Chartier, vers 1428, plusieurs fois imprimé, entre autres dans les *Œuvres de M^e Alain Chartier*, par A. du Chesne.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

L'acteur.

Ou dixiesme an de mon dolent exil,
Après maint dueil et maint mortel peril
Et les dangiers qu'ay jusques cy passez,
Dont j'ai souffert, graces a Dieu, assez.
.....

Par ceste digression deppendant de la demande dessus pues tu savoir que oracion et sacrifice prouffitent a conserver et establir les choses privees et publiques; sur tout pren pour confirmacion Valere, qui te dit par arrest que les seigneuries anciennes furent tousjours establies tant comme ils servirent et sacrifierent deuement a divinité.

REG. 1350.

Parchemin, 0^m,197 sur 0^m,145, écrit en 1444, 92 feuillets, 28 lignes longues à la page⁽¹⁾.

Répertoire du Roman de la Rose. — Fait en 1444, par Étienne le Gris, chanoine de Lisieux, qui l'envoya à Jehan le Besgue, citoyen de Paris et greffier de la Chambre des comptes⁽²⁾. L'auteur explique dans un long prologue quelles raisons l'ont déterminé à faire cet ouvrage (fol. 1-3); suit la table des mots du répertoire (fol. 3-4), et enfin le répertoire lui-même.

Aage, Abstinence contrainte, Acheron, acteur, avocat, Adonis.....

AAGE. En quel aage a vigour ou regne amour, premier foillet, .ii., au commencement, *illec* :

Au vintiesme an de mon aage.

En aage de viellesce sapience a vigour, .iiii., ii., au commencement, *illec* :

Mais tant a que je ne finay

de ceste matiere plus a plain en viellesce.

⁽¹⁾ Fauchet, à qui a appartenu le manuscrit (fol. 1 : *C'est a moi, Claude Fauchet, 1596*), a mis des manchettes au prologue de l'auteur.

A la fin du volume, une note de J. le

Besgue, qui dit avoir reçu ce livre le 6 juillet 1444. Sur sa signature effacée, celle de *Lourdault*.

⁽²⁾ Sur ce personnage, voir la notice du ms. *Reg.* 722.

Selon Platon on tient mieulx en memoire ce que on a aprins en aage de jeunesse, de quelconque science que ce soit, .III^{xx}., .I., au commencement, *illec* :

Car se Dieu plest, quant la vendra,
Car Platon dit, c'est chose voire,
Que plus tenable est la memoire
De ce qu'on aprent en enfance,
De quoy c'onques soit la science

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

ZEPHIRUS et Flora sa femme sont dieu et deesse des flours, .LX., .I., *illec* :

Et quant ly ans est apaisiez.

Explicit repertorium romancii de rosa.

REG. 1360.

Parchemin, 0^m,202 sur 0^m,131, commencement du XIV^e siècle, 102 feuillets, 31 vers à la page; l'espace compris entre la fin du vers et l'extrémité de la ligne est rempli par un trait tremblé; reliure en parchemin blanc.

Aspremont. — M. Léon Gautier signale 13 manuscrits de cette chanson de geste⁽¹⁾, dont celui-ci. Il y faut ajouter un fragment de 400 vers conservé aux archives de Mende et que j'ai publié dans la *Romania* (XII, 446-448).

Le manuscrit du Vatican a perdu beaucoup de feuillets; le feuillet 18 actuel, par exemple, était à l'origine le 25^e. Keller (*Romvart*, p. 157-178) a publié les 600 premiers vers; voici les derniers :

(Fol. 101 v^o.) • Hulyen, frere, dit K. lou vaillant,
Vos et Galindres, qui m'alez menacent,
Ce me (*ms. ne*) diroiz au fort roi Agoulant
Que lou treü que il va demandant,
Ses .iiii. dex, qui ierent d'or luisant,
Mes soudoiers je les livra errant,
Qui lor brisarent les costez et les flanz,
Trés par mi l'ost les menarent batant.
An tout mon regne n'en sa .i. paisant

⁽¹⁾ *Les Ép. fr.*, III, 71 (2^e édit.).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Qui si vil ait sa fanne ou son anfant
Qu'il la livrast a paien tant ne quant
Por nul avoir, par lou mient asciant. »
.....

Le feuillet 102 est lacéré dans le sens de la longueur, de sorte qu'on ne peut y lire qu'une moitié des vers; il contenait les 25 derniers vers de la précédente laisse en *ant* et 30 vers d'une laisse en *ce*, dont voici les deux derniers :

.....
..... de toute parz puiplee
..... cele gent deffee.

REG. 1361.

Ce manuscrit n'est plus au Vatican; il y était encore vers 1780, époque où La Porte du Theil en fit la notice très courte qui suit et qui est conservée dans le manuscrit de la Bibliothèque nationale, f. Moreau, 1659; cette notice m'a permis d'identifier ce manuscrit avec celui que le professeur von der Hagen prêtait, en 1829, à Im. Bekker⁽¹⁾, et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque impériale de Berlin. Il contient des fragments d'*Aubri le Bourgoing*, de *Meraugis*, du *Roman des Eles*, de la *Voie de Paradis* et d'*Agolant*. Il a été sommairement décrit par I. Bekker et par M. Michelant⁽²⁾.

Voici la notice de La Porte du Theil :

In-4°, parchemin, XIII^e siècle, 190 feuillets.

Ce fut un jour de feste saint Martin
Que li franc dus se leva par matin;
Vait oïr messe au mostier Saint Fremin.
Auberi est sus ou palais marbrin,
Il n'i avoit ne oncle ne cosin.

Il me paraît qu'il y a trois fragments dans le volume, dont le 1^{er} commence comme cy dessus et est attribué à Aubri; dure jusqu'à la feuille 143. Le 2^e a pour titre, d'une main moderne : C'est un fragment de *Meraugis* por le gens (*sic*)

⁽¹⁾ *Der Roman von Fierabras*, p. p. Im. Bekker (Berlin, 1829, in-4°), p. LIII et 169.

⁽²⁾ *Meraugis de Portlesgues*, Paris, in-8°, 1869.

de robe, par Raoul de Houdans, et dure depuis le fol. 144 jusqu'au fol. 157; le 3^e porte ce titre d'une main récente : Autre roman d'Aigolan, S. Charlemagne et Balaan, du fol. 158 jusque au fol. 190, où il finit :

Si li a dit hautement en oiant :
 « Tenez mon gage maintenant en present
 Per le mindre homme qui soit en Dieu creant.
 — Amis, dit K., atempre ton talent ;
 Tu pers bien estre preudons a ton semblant . . . »

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROMR.

REG. 1362.

Papier, 0^m,198 sur 0^m,135, fin du xv^e siècle, 143 feuillets⁽¹⁾, 21 vers à la page; reliure molle en parchemin. Commencement du 2^e feuillet : *Ce bien petit que . . .*⁽²⁾.

I. *Le Chevalier des Dames* (fol. 1 r^o-132 v^o). — L'auteur est inconnu. Pour les éditions, voir le *Manuel* de Brunet, sous *Chevalier* (5^e édit., I, 1838). M. Heyse a donné, dans ses *Romanische inedita* (p. 125-127), les deux premières strophes de ce manuscrit.

Cy commence le livre du chevalier des dames.

Pensifz et agravé [de] deuil,
 Loingtain de tout confort et joye,
 Plorant lermes⁽³⁾ de cueur et d'euil,
 Comme ung qui desperez devoye,
 Ainsi n'a gueres me trouvoye
 Sur ung lit, cuidant m'endormir,
 Mais le repos, dont fain j'avoye,
 Falloit qu'il tournast en gemir.

.....

Icy transmet l'acteur son livre es seigneurs et dames et leur pryé qu'ilz le tiennent pour excusé, car il n'en a esté que le secretaire.

⁽¹⁾ Plus 8 feuillets blancs au commencement du livre et 16 à la fin.

⁽²⁾ Sur le 1^{er} feuillet : *Bourdolot*. Sur une

feuille de garde : *Le grand Fouchere* (xvi^e s.).

⁽³⁾ Au lieu de *lermes*, M. Heyse a imprimé : *(h)um(il)*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Hystoire.

Ainsy, dames et damoiselles,
Princes, barons, vous tous ensemble,
Je vous transmetz de mes nouvelles,
Qui sont plaisantes, se me semble :
Quant vostre riche court s'assemble,
Deduissez y vous, nobles ames,
Et s'il vous plaist et bon vous semble,
Nommez le chevallier des dames.

Se la matiere est belle et bonne,
Je n'en desire los ne pris,
Et s'il y a riens qui mal sonne,
Il m'en desplaist d'avoir mespris;
Mais moy, qui cestuy livre escrips,
Ne futz qu'a veoir destiné,
Et metz partout en mes escriptz
Le non du doulant fortuné.

A toutes celles qui liront
Mes ditz, que le veult aberger,
En quelque lieu qu'elle diront,
Soit en chambre ou en vergier,
Je leur requier ung don legier,
Sans avoir aultre rien du leur,
C'est qu'elles prient qu'alegier
Me veulle Dieu de ma douleur. Amen.

Le non du livre est appellé le chevallier des dames.

II. *Complainte d'Alain Chartier à la mort de sa dame* (fol. 133 r^o-137 v^o). Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1323, art. XXIV.

La complainte que fist maistre Alain Charretier pour sa dame.

Contre toy, mort doloureuse et despite,
Angoisseuse, maleureuse et mauldicte,
.....
Riens ne m'est bon, autre⁽¹⁾ bien ne saveure,

⁽¹⁾ *Ms.* : nature.

Fors seulement l'actente que je meure,
Et ne requiers si non que l'heure viengne
Qu'après ma mort en paradis la voye.

Explicit la complainte de maistre Alain Charretier.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

III. *Rondeau* (fol. 137 v°).

Homme mortel, subject a fiens,
Dont l'ame est faicte a ma semblance,
Avras tu point de remembrance
De moy, qui t'ay fait tant de biens ?
Despendras tu ce que tu tiens
De moy a ta seule plaisance,
Homme mortel ?
S'ainsi les despans ou retiens,
Sans m'en faire reconnoissance,
Compte en rendras sous ma puissance,
Sans que je t'en pardonne riens,
Homme mortel.

IV. *Hommage à Notre-Dame, par Pierre de Nesson* (fol. 138 r°-143 v°).
— C'est le plus connu des poèmes de Pierre de Nesson; on le trouve aussi intitulé : *Requeste, Oroison, Testament, Supplication de Pierre de Nesson a Nostre Dame* ⁽¹⁾. Les manuscrits connus sont : Paris, Bibl. Nat., fr. 1642, 1889, 3939, et celui qui fait l'objet de cette notice. Il y en a plusieurs éditions. Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1682.

Cy s'ensuit l'hommage que fist maistre Pierre de Nesson a la vierge Marie. Jesus.

Ma douce norrice pucelle,
Qui de vostre tendre mamelle
Vostre createur alectates
Et qui vostre pere enfantastes,
Ma dame et ma loyalle amye,
Combien que je ne soy mie
Digne d'estre en vostre service,
Je vous supplie que sans office,
S'aucun m'enquiert a qui je suis. ⁽²⁾

⁽¹⁾ Voir l'article de Vallet de Viriville sur Nesson, dans la *Nouvelle Biographie générale*. — ⁽²⁾ Il y a ici une petite lacune.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

De la court la royne des cieulx.

.....
Donnés nous, ma dame Marie,
La douce perpetuelle vie,
Laquelle doit par sa puissance
La très haulte divine essance,
Ung Dieu regnant en trois personnes,
A tous les Nessonns et Nessonnes.

Explicit le livre nommé le chevalier des dames. Finis.

REG. 1363.

Parchemin, 0^m,263 sur 0,163, xv^e siècle, 249 feuillets⁽¹⁾, 18 vers à la page; reliure en parchemin blanc, aux armes de Léon XIII.

I. *La complainte de l'amant trépassé de deuil* (fol. 1 r^o-9 r^o)⁽²⁾. — Keller (*Romvart*, p. 178) a donné les deux premières strophes et les deux derniers vers.

II. *La confession et testament de l'amant trépassé de deuil* (fol. 9 v^o-63 r^o). — Se retrouve dans les manuscrits *Reg.* 1720 et 1723.

Le povre amant, en amours maleureux,
Le plus dolent de tous les doloieux,
Gisant au lit, malade griefvement,
Transy de dueil et d'ennuy rigoureux,
Triste de cuer et de corps langoureux,
Sain touteffoiz assez d'entendement.
.....

Comment il rent l'ame.

A ce cop l'esperit rendray
Et plus avant ne passeray,
Car icy doit finer mon terme;
Je m'en vois, plus ne revenray :

⁽¹⁾ Plus 4 feuillets blancs en tête du volume et 5 à la fin. Sur un des premiers, une table des matières, du xvii^e siècle. ⁽²⁾ Pas de rubrique dans le manuscrit.

Adieu, jamais ne vous verray,
Je vous recommande mon ame.

Cy fine la confession et le testament de l'amant trespasé de dueil.

III. *L'inventaire des biens de l'amant trépassé de deuil* (fol. 63 v^o-84 v^o).
— Keller (*Romvart*, p. 180-182) a publié les quinze premières strophes et la dernière de ce poème, qui en a 153.

IV. *Le débat d'une demoiselle et d'une bourgeoise* (fol. 85 r^o-105 r^o).
— Publié dans le 5^e volume des *Anciennes poésies françaises*, de M. de Montaignon. Keller (*Romvart*, p. 182-186) a imprimé les onze premières strophes et la dernière. Cette pièce se retrouve dans le manuscrit *Reg.* 1720.

V. *L'amant rendu cordelier a l'observance d'amour* (fol. 105 r^o-164 v^o).
— Voir l'édition de M. de Montaignon pour la Société des anciens textes, 1881.

Cy commence le livre de l'amoureux rendu cordelier de l'observance d'amours.

Au son d'un batouer cliquant
D'une très belle chamberiere,
Chantant et sa voix decliquant
Ainsi q'une seraine clere,
Sur ung pré joignant la riviere
M'endormy si soudainement
Que perdy propos et lumiere
Ne ne sçay que devins vraiment.

.....

Plusieurs gens si envoient a Romme,
Qui a leur huis ont le pardon,
Il n'est loier que de povre homme,
Ne charité que de pur don.
Aiez, mes dames, pitié don
Des amoureux de l'observance,
Car ilz ont très piteux guerdon;
Dieu leur doint bonne pacience.

Cy fine le livre de l'amoureux rendu cordelier de l'observance d'amours.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

VI. *Le jugement du pauvre amoureux banni* (fol. 165 r^o-208 v^o). — Cette pièce se trouve aussi dans le manuscrit *Reg.* 1720. Keller a publié (*Romvart*, p. 186-189) les huit premières strophes et la dernière du présent manuscrit.

VII. *Les erreurs du jugement de l'amant banni* (fol. 209 r^o-216 v^o). — Keller a publié (*Romvart*, p. 189-192) les dix premières strophes et la dernière de cette pièce, qui en a 31 dans le manuscrit.

VIII. *Les erreurs du jugement de la belle dame sans merci* (fol. 217 r^o-249 v^o). — Cette pièce est composée de 132 strophes; Keller en a publié (*Romvart*, p. 192-199) les vingt-quatre premières et la dernière.

REG. 1364.

Parchemin, 0^m,188 sur 0^m,123, seconde moitié du XIII^e siècle, 240 feuillets, 34 vers à la page; après le vers, la ligne est terminée par un trait tremblé; reliure en parchemin. Commencement du 2^e feuillet: *Et de bonnes coustumes*⁽¹⁾.

Roman d'Alexandre. — M. P. Meyer a fait, dans la *Romania* (XI, 213-332), une étude très détaillée sur les manuscrits du *Roman d'Alexandre*, qui sont fort nombreux. Voir surtout, du même auteur,

⁽¹⁾ Au recto d'une feuille de garde on lit :

Huet, cher ami, je vous pr... porteur de
ceste cedule vo... pourpont a vestir desous.
... peron e se Mons. de To... ur ne apr.
... au plus tost je vous en certifyrai et paie.
... a vostre volenté e aussi d'autres choses
de quoy j'ay a compter a vous noe soit
garde je vous escript a Montargis .xvii. jous
de septembre. Tout vostre, Colin Baillet
(xv^e siècle).

Au verso du même feuillet, ces frag-

ments d'un poème moral en quatrains :

..... ains en la mue
..... chescun jor li seigles et remue
..... oiz nes que un beste mue
..... porpens plus li sans me remue
..... le pais me covient a retraire
..... li seicles felon et de pute ere
..... gens nulle rien n'ose (?) trere
..... le papalart fere
..... en lour estovoir
..... lent point d'argent ni d'avoir
..... bien et si le fois savoir
..... gant qui le font recevoir.

Alexandre le Grand dans la littérature française du moyen âge (Bibl. franç. du moyen âge, t. IV et V).

Le manuscrit du Vatican se termine, comme ceux de l' Arsenal et de Venise, par la laisse en *ure*, dans laquelle Alexandre de Bernay, l'auteur, non de tout le poème, mais de la dernière partie, est nommé. Keller a publié (*Romvart*, p. 199-200) une soixantaine de vers de ce manuscrit, à partir du feuillet 3. La première page est fort effacée et ne peut guère se lire qu'avec l'aide des autres manuscrits.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Qui d'une riche estoire vuet entendre et oïr ⁽¹⁾,
Pour penre bon exemple et proueece acueillir,
De counoistre raison, d'amer et de hair,
De ses amis gardeir et durement tenir,
De les anemis [grever que] n'en puist eslargir,
Des laidures vengier et des bienfais merir,
De haliers (?) quant leus est et a terme souffrir,
Oïés [donc bonement le premier] a loisir.
Ne l'ora [ja nus om] cui ne doie plaisir.

Le reste de la page, 32 vers, est à peu près complètement illisible.
Voici les derniers vers, qui sont également très effacés :

Si fenissent li ver, dès or mez est mesure,
Del bon roi Alixandre qui tant ama [droiture] ⁽²⁾
Sour la tonbe de lui ot fait mai[n]te peinture]
Et de mer e de terre de toute creature.
El mont n'a chose viv[e] dont [n']i eüst fig[ure],
De poissonz et de bestez dont [n']i ou]t portrait[ure].
Li Greu s'en sont torné la pe[tite] ambleüre.
Alixandre remest dedens sa sepouture.
Diex li face merci, qui fet la nuit os[cure],
S'il onques a cel tans ot de nule arme[üre].
Si fenissent li ver, l'estoire plus ne dure.
Ce raconte Alixandre de Bernai ver[s Eü]re,

⁽¹⁾ La rubrique est illisible.

même que celui des feuillets précédents.

⁽²⁾ Le bord de ce feuillet est enlevé, de

Il ne reste presque rien du feuillet 137.

Qui onques ne joi longement d'aventure.
S'un jor le trova blanche, lendemain l[ot obscure(?)].
Explicit li romans d'Alexandre ⁽¹⁾.

REG. 1389.

Papier, 0^m,197 sur 0^m,137, 220 feuillets. Les 137 premiers feuillets sont manuscrits, de la fin du xv^e siècle; les autres sont imprimés⁽²⁾. L'ensemble comprend :

I. *Le livre des Bonnes Mœurs* (fol. 1 r^o-137 r^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1322.

Cy commence la table des rebrices du livre intitulé de bonnes meurs, lequel est divisé en cinq parties.

La premiere partie parle du remede qui est contre les sept pechez mortelz.

La seconde partie parle de l'estat des gens d'eglise.

La tierce partie parle des princes et seigneurs temporels.

La quarte partie parle de l'estat du commun peuple.

[La] quinte partie parle de la mort et [du j]our du jugement.

En la premiere partie le premier chappitre parle comment orgueil d[esplai]st a Dieu.

La second chappitre parle comment orgueil [aveugle] l'entendement.

Comment orgueil desplaist a Dieu, chappitre premier.

Touz orgueilleux se veulent a Dieu comparer en tant qu'ils se glorifient en eux mesmes et es biens qu'ilz ont, desquelles choses la grace est deue principalement a Dieu.....

..... Par quoy il appert que pou vault l'esperance de ceulx qui dirent que le monde durera moult longuement. Et ainsi fine le livre present de bonnes meurs.

⁽¹⁾ Le copiste a terminé sa page par ces quatre vers :

Saige felon doit on cremir
Et sot felon doit on hair,
Sot debonaire deporter
Et saige debonaire amer.

⁽²⁾ Ce volume a appartenu à *Bourdelot*. Le nom d'un possesseur plus ancien se lisait autrefois au verso du fol. 219, mais il a été enlevé : *Ce present livre appartient a L.....* (xvi^e siècle).

II. *Le Trésor de Sapience, de J. Gerson* (fol. 138-152). — 29 lignes à la page; 15 ff. goth. Brunet (*Le Manuel du libraire*) n'a pas connu cette édition.

Cy sensuyt le livre du tresor de sapience lequel | fist et composa maistre Jehan Jarson docteur a Paris ou | il y a des bonnes doctrines.

.....
Amen. Cy finist le tresor de sapience.

III. *Fragments en vers* (fol. 153-155). — Très mutilés. Même justification et mêmes caractères que ci-dessus.

IV. *Martiloge des fausses langues* (fol. 155-175). — Même justification, mêmes caractères. Édition inconnue à Brunet.

Cy commēce le chapitre general des faus | ses langues tenu au tēple de denger.....

Cy finist le martiloge des faulses lāgues | tenu ou temple de dāgier. Imprime a Paris | par Jehan Treperel. le troyzieme iourt daust mil | .cccc. quatre vingtz & treze.

V. *Purgatoire de Guy de Turno* (fol. 176-191). — 26 lignes à la page; 16 ff. goth. On ne trouve aucune édition de cet ouvrage dans *Le Manuel du libraire*. Les manuscrits sont nombreux. Le texte latin a été plusieurs fois imprimé. Voir *Hain*, n° 8218.

En l'an de lincarnatiō nostre seign̄r Jesu | Christ mil .ccc. xxiiii. pour plus grāt espe | rance de la vie perdurable avoir et pour | exaulcer la foy catholicque le glorieux Dieu de pa | radis par sa grāde misericorde nous a voulu mō | strer une chose moult digne de memoire.....

Cy fine le purgatoire | de Guy de turno.

VI. *Les Proverbes communs* (fol. 193-210). — Marque de Denis Mellier; 28 lignes à la page. Brunet cite une édition sans lieu ni date, qui a la même justification; comme il n'a pu en trouver l'auteur, j'hésite à l'identifier avec celle-ci, qui porte la marque de D. Mellier (*Manuel*, sous *Proverbes*).

Les proverbes comuns selō lordre de | la. b. c. Et premierement ceux qui com | mencent par .a.....

TOME XXXIII, 2^e partie.

Cy finiēt les proverbes communs : | qui sont en nombre sept cens quatre
vingtz | et deux.

VII. *Les rues de Paris* (fol. 211-219).

Les rues de Paris. Et premierement | Le quartier des Halles.....
Cy finissent les rues les eglises | la despence, le tour le clos de ladicte | ville
de paris avec lenclos du boys | de vincennes : et les epytaphes de la grosse tour
du dit boys qui premiere[ment] | la fonda : & qui la parfist & ach[eva].

VIII. *Le Blason de Paris* (fol. 220). — C'est un fragment en caractères gothiques, collé sur une feuille de garde; les initiales des vers 1-5 forment le nom de Paris.

Le blason de Paris
Paisible demaine
Amoureux vergier
Repos sans dangier
Justice certaine
Science haultaine
Cest Paris entier.

REG. 1408.

Parchemin, 0^m,170 sur 0^m,128, XIV^e siècle, 21 lignes à la page, 57 feuillets; reliure molle en basane marron⁽¹⁾.

L'Ordre de chevalerie. — C'est le même texte que celui des manuscrits de la Bibliothèque nationale fr. 1971, 1972 et 1973.

Cy commance le livre de l'ordre de chevalerie.

A la loenge et a la gloire de la pourveance divine, Dieu, qui est sires et roys souverain par dessus toutes choses celestes et terrestres, nous commençons cest livre de l'ordre de chevalerie, pour demonstrier que a la signifiance de Dieu, le prince tout puissant, qui seigneurist sur les .vii. planetes, et les .vii. planetes, qui sont cours celestiaus, ont pouoir et seigneurie en gouverner et ordener les corps terrestres, que aussi doivent les roys et les princes avoir puissance et seigneurie

⁽¹⁾ Au bas du dernier folio, une signature que je n'ai pas pu lire.

sur les chevaliers et les chevaliers par similitude doivent avoir pouvoir et domination sur le menu peuple. Et contient cest livre .viii. capitres :

Le premier chapitre dit comment le chevalier hermite devisa a l'escuier la riulle et l'ordre de chevalerie.

Le secont est du commencement de chevalerie.

Le tiers de l'office de chevalier.

Le quart de l'examination que l'en doit faire a escuier quant il veult entrer en l'ordre de chevalerie.

Le quint en quele maniere escuier doit recevoir chevalerie.

Le vi^e de la signifiante des armes du chevalier toutes par ordre.

Le vii^e parle des coutumes qui apartiennent a chevalier.

Le viii^e parle de l'onneur qui doit estre faite au chevalier.

Ci finent les titres des chapitres du livre de l'ordre de chevalerie, et après commence le premier chapitre qui dit comment le chevalier hermite devisa a l'escuier l'ordre de chevalerie.

En une terre avint que un sage chevalier, qui longuement avoit maintenu l'ordre de chevalerie, et que par la noblesce et la force de son haut coraige et sagesce et en aventurant son corps avoit maintenu guerres, joustes et tournoiz, et en maintes batailles havoit eu moult de nobles et glorieuses victoires.
 maintes sont les honneurs et les reverences qui doivent estre faites a chevalier. Et de tant comme le chevalier est greigneur de tant est il plus obligié et chargé a honorer chevalerie.

En ce livre ci avons parlé assez briefment de l'ordre de chevalerie, pour ce ferons nous ci fin, a l'onneur et a la loenge de Dieu, nostre sire glorieux, et de nostre dame sainte Marie, soient benois par tous les siecles des siecles. Amen.

Ci fine le livre nommé l'ordre de chevalerie.

REG. 1419.

Parchemin, 0^m,119 sur 0^m,090, xvi^e siècle, 81 feuillets. Les lettrines n'ont pas été faites, pas plus que la miniature qui devait se trouver en tête du fol. 1⁽¹⁾.

Le Jeu de Fortune⁽²⁾. — Il ne s'agit pas ici du *Dodechedron*, fausse-

⁽¹⁾ Sur les plats extérieurs de la reliure, la devise : *Quiesco tandem*.

⁽²⁾ Sur la feuille de garde : *A l'abbé de Saint Jean de Laon, 1559*. Au-dessous : Ce

n'est pas grand cas, il n'en faut que rire, celui qui l'a faite avoit bon loisir. — Le 1^{er} feuillet porte la signature de *Alexander Petavius, senator Parisiensis, 1645*.

ment attribué à Jean de Meung et plusieurs fois imprimé au XVI^e siècle⁽¹⁾, mais, comme l'auteur le dit lui-même dans son prologue, d'une réduction du *Dodechedron*⁽²⁾.

Ce manuscrit est ainsi divisé : fol. 1-2, le prologue; fol. 3-8, les 12 mansions de la lune; fol. 8 v^o-9, la table; fol. 10-81, les 144 chapitres. Je vais citer, à titre de spécimen, le commencement du prologue et le dernier chapitre; la première mansion a été donnée par Keller (*Romvart*, p. 201).

[E]ntre tous autres livres de fortune dont j'aye eu cognoissance, le plus artificiel et compendieux est cestuy que fist maistre Jehan de Mehun pour le roy Charles le quint, car il procede selon astrologie et fait .xij. questions sur chacune des .xij. maisons du ciel, qui font en nombre cent et .xlviij. questions, duquel livre, pour eviter prolixité et pour plus aisement venir a la responce de la question dont on voudroit querir, j'ay obmis le prologue et fait une table nouvelle, ou lieu de deux tables qu'il y avoit ordonnees, et ay osté les divers noms d'icelles, car ce qui peut estre par moins ne doit estre par plus.....

VII^{es} III^e CHAPPITRE.

- I. [C]il n'a nulz ennemis ouvers,
S'ils ne sont envyeulx couvers.
- II. Comme qu'il voit bonne esperance,
Le cueur resjouist et avance.
- III. Quiere honneur en estranges metes,
Car nul n'est en son lieu prophetes.
- III. Cil bon religieux sera
Qui jeune lui applicuera.
- V. Mais que cil en bien se maintiengne,
Ne lui chaille quant la mort vienne.
- VI. S'il ne vault rien a brief parolle,
Aux armes mettez le a l'escolle.
- VII. Cil ne sera pas longuement
Malade, s'il vit sagement.

⁽¹⁾ Cf. Brunet, au mot *Meun*.

Le Jeu de Fortune, composé par Jean de

⁽²⁾ Petau a écrit en tête du manuscrit : *Meung*.

- VIII. Cil messaigier qu'on me propose
Est bien digne de plus grant chose.
- IX. Cil lieu fu fait si justement
Qu'il durra pardurablement.
- X. Cil bien et bel se maintiendra
Si que nul ne le reprendra.
- XI. Cil doit estre de sa nature
Larges, adroit et par mesure.
- XII. Sil n'acomplira ja s'emprise,
Se trop grant cure n'y est mise.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1420.

Parchemin, 0^m,134 sur 0^m,101, xv^e siècle, 93 feuillets; reliure en parchemin blanc.

I. *La table de Salomon* (fol. 11 r^o-32 r^o)⁽¹⁾. — Ce traité, d'environ 900 vers, est imprimé dans le *Nouveau recueil de Fabliaux et Contes de Méon* (I, 364-393), d'après un autre manuscrit.

S'ensuit la table Salmon.

Sal[e]mon, qui la seigneurie
Ot de science et de clergie,
De grant honneur et de haultesse,
Ot un enfant en sa jeunesse
D'une femme qu'il moult ayma
.....

La lane premiere.

Sal[e]mon dit, que pas ne ment,
Que la lune au commencement,
Qui premiere lune est appelee⁽²⁾,
Est de tout bien enluminee.
.....

⁽¹⁾ Les feuillets précédents sont occupés par un calendrier en latin, disposé de manière à servir de table à la *Table Salomon*.

⁽²⁾ Lisez : Qui premeraine est appelee, ou : Qui prime lune est appelee.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

A qui Dieu donna en sa vie
Richesse, honneur et clergie
Plus que a nulz homs qui fust nez
Ne a femme d'omme engendrés.
Amen. Explicit.

II. *Livre des fortunes et infortunes* (fol. 39 r^o-83 r^o)⁽¹⁾.

In nomine Domini nostri Jesu Christi amen. Cy commence ung petit livre des fortunes et infortunes de toutes creatures humaines, tant hommes come femmes, selon les .xii. moys de l'an et selon les douze signes lesqueulx sont colozés ou zodiaque. leur vie est divisee en deux parties : la premiere est a plaisir, et s'il passe .xl. ans, il vivra jusques a quatre vingts .x. ans, selon nature, ils auront fortune en toutes couleurs noires. Explicit. Deo gratias.

III. *Le saut d'Ezechiel* (fol. 83 r^o-85 v^o)⁽²⁾. — M. Paul Meyer a publié, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes* (1883, p. 109), un petit poème donnant des pronostics pour toute l'année sur le temps et sur les récoltes. C'est ce petit poème, mis en prose, que contient ce manuscrit. Voir *Reg.* 1709, art. I.

Le tractié de Hezechiel.

Cestuy tractié est appelé le tractié de Hezechiel le prudhomme, qu'il fist jadis, luy estant en la terre de labour et de promission, lequel nous enseigne a reconnoistre les fortunes.

En l'an que janvier commence par le dimanche, pou sera de froment et petit de vin, d'uille, de miel et d'avoyne.

REG. 1441.

Parchemin, 0^m,186 sur 0^m,108, XIII^e siècle, 384 feuillets, une

⁽¹⁾ Fol. 32 r^o-33 r^o : « *Incipit prologus quem disposuit Daniel propheta in Babilonia, in diebus regis Nabugodonosor. Primo. Luna prima quidquid videbis, bonum est. Luna secunda. Luna xxx^a infra miii^{or} dies sompnum fiet. Deo gratias.* »
Fol. 33 v^o-39 r^o : « *Ab imperatore se*

videre osculari gaudium significat. Aurea vestimenta vestire, tristitia. Zyzanias seminare rixas significat. Explicit. »

⁽²⁾ Les huit feuillets qui suivent sont occupés par des notes détachées, en latin, de même nature que les traités précédents.

seule colonne à la page, 31 vers à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX.

Chanson d'Auberi le Bourgoing. — Ce précieux manuscrit a tout à fait l'aspect d'un manuscrit dit de jongleur : petit, écrit sur parchemin de mauvaise qualité, détérioré par un usage répété. C'est le plus ancien des manuscrits d'Auberi le Bourgoing; malheureusement il a perdu son premier cahier, c'est-à-dire près de 500 vers. Ça et là, dans le corps du volume, plusieurs feuillets ont été renouvelés au XIV^e siècle; l'écriture est alors plus grosse et le vers occupe deux lignes. La dernière lettre du vers est isolée au bout de la ligne.

Les autres manuscrits de ce poème sont : Berlin, B. imp. fr. 48 (voy. ci-dessus, *Reg.* 1361); Paris, B. N. fr. 860, fr. 859, fr. 2436. (Cf. L. Gautier, *Épop. fr.*, 2^e éd., I, 235.)

Keller, qui a le premier signalé le manuscrit de Rome (*Romvart*, p. 203-243), en a publié les 21 premiers feuillets⁽¹⁾; M. Tobler a publié ensuite les feuillets 22 à 200⁽²⁾. Voici la dernière laisse du manuscrit :

(Fol. 384 r^o.) La cort depart, si comm avés oï,
 Et conte et prince, tuit se sont departi.
 Huedes de Lengres s'en vait o Amauri,
 Li preus Raous et sa femme autresi.
 Gas. baissent, si comme lor ami.
 A molt grant joie sont arriere verti.
 Tuit li baron sont fievé et saisi,
 Et Gas. est remés tot ensi.
 Dedens Baiviere comme roi l'ont servi.
 Bien tint la terre, que nus rien n'i perdi,
 Et Seneh. l'ama molt et chieri.
 Molt bone vie menerent puis se d[i].
 Guib. se rent o le cors seignori
 Dedens Baiviere, .i. mestre esta[ubli],

⁽¹⁾ Au second des vers publiés par Keller, lisez *destrainier* au lieu de *desterminer*, etc.

⁽²⁾ *Mitteilungen aus altfranzösischen Handschriften*, von Ad. Tobler, I : *Aus der Chanson de Geste von Auberi*. Leipzig, 1870.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

La devint none, ensi còm j'ente[ndi],
Et mainte dame por s'amor s'i rendi.
En cel moustier que je vos conte ici
La avoit on roi Ouri enfoi,
Qui por Dieu ot le chief der bu parti,
Et les iex trais et tot le cor bruï :
Por la loi Dieu grant martire soffri,
Et Dieu de gloire guerredon l'en rendi.

.....

Cette laisse a encore 22 vers sur le verso du feuillet, mais le parchemin s'est graissé et ils sont aujourd'hui à peu près complètement illisibles.

Explicit d'Auberi le Borgignon et de Lanbert d'Oridon.

REG. 1448.

Papier, 0^m,292 sur 0^m,210; écrit par Pierre Roland, prêtre, et terminé le 18 avril 1475; 2 colonnes à la page, 58 lignes à la colonne; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie VI⁽¹⁾.

Le Miroir du Monde. — Les manuscrits de cet ouvrage, qui fut

⁽¹⁾ En tête du volume on a relié une quittance sur parchemin, datée de l'an 1424.

Sur une des deux feuilles de garde qui sont en tête du manuscrit, le même scribe qui a copié tout le manuscrit a écrit un poème de 126 vers, dont voici le commencement et la fin :

*Horologe de la passion nostre seigneur,
contenant .XXIII. heures.*

Ceste horologe est de la passion
De Jesu Crist, qui le veult mediter,
Vingt et quatre heures fault en particion
De quatre quars chascune heure compter;
A chascun quart ung mistere adjouster
Des griefves peines que souffrit Jesu Crist,

Depuis huit heures, que l'aignel veult gouster,
Jusques a l'eure que ou sepulcre on le mist.

A .VIII. heures.

Quant Jesu Crist eut de l'aigneau gousté,
Les piex lava aux apostres et baisa,
Puis a de pain son saint corps consacré.
Soubz celle espece a iceux se donna.

.....

VII.

En ung suaire nect fut envelopé,
Puis fut encloz dedens le monument :
La mere au pere a son filz commandé,
Et a J. entre la cité simplement.

Priez pour J. Q.

Mon createur, redempteur et vray pere,
Verité, vie, et la voye d'adresse,

composé en 1289, par un frère prêcheur appelé Laurent, sont nombreux et portent différents titres⁽¹⁾. C'est sous celui de *Somme des vices et des vertus* que ce traité fut imprimé à la fin du xv^e siècle, par A. Vêrard⁽²⁾. Nous le retrouverons dans le manuscrit *Reg.* 2055.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Cy commencent les chappitres du livre, lequel est appellé le mirouer du monde, que aucuns appellent vices et vertuz, et les autres l'appellent la somme le roy. Et contient .c.iiii^{xx}.ix. chapitres.

Le premier chappitre est des dix commandemens de la loy et de chascun par ordre.

Des articles de la foy Chappitre ii^e.

Des deux racines dont tous maulx et tous biens viennent iii^e.

.

Le premier chappitre.

Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. Math. xix. On dit communement que Qui bien voit et mal prend, A bon droit s'en repent. Et c'est ce que dit Salmon, en ung livre que nous appellons ecclesiastique, ou xvi^e chappitre
. mais cy finera ma matiere, A la gloire nostre seigneur, A qui est trestout l'onneur, Qui nous maint en sa compaignie, La ou est pardurable vie. Chacun amen en die. Amen.

Ce livre compila et feist ung frere de l'ordre des prescheurs, selon l'euvangile et selon la sainte escripture, et selon les auctoritez des sains, a la requeste du roy de France Phelippe, en l'an de l'incarnacion mil .cc. .iiii^{xx}. et .ix.

Escript par moy, Pierre Roland, prestre, et finy le xviii^e jour d'avril, l'an mil .cccc. lxxv. Amen.

Ta grant douceur, grace et amour appere
Sur ma povre ame, tant ville et pecheresse.
Fiche en mon cueur la recordacion
Des blaphemes de l'obprobre et injure
De ta cruelle et dure passion,
Des crachemens et double flagelleure;
Delivre moy de peché et d'ordure,
Par ton saint sang, qu'en si grand habundance
Tu espanzid en croix et en torture,
Pour mon meffait et desobeissance.
Amen. Pater noster.

Enfin, une main du xvi^e siècle a écrit à la suite les détails suivants sur la passion du Christ :

TOME XXXIII, 2^e partie.

S'ensuyt le nombre des playes que nostre seigneur a revellé a sainte Brigitte, comme on trouve a Romme, en l'esglise de Saint Paul :

Cinq cens quarante six mille gouttes de sang espanzid nostre seigneur Jhesu Christ a sa passion.

Six mille six cens soixante six playes et cent et demy de buffes

⁽¹⁾ Lajard, *Histoire littéraire*, XIX, p. 397-405; P. Paris, *Les manuscrits françois*, III, p. 338.

⁽²⁾ Conf. Brunet, *Manuel*, au mot *Somme*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇALS
DE ROME.

REG. 1451.

Parchemin, 0^m,256 sur 0^m,176, fin du XIII^e siècle ou commencement du XIV^e, 383 feuillets, 15 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *et clerement*⁽¹⁾.

Conseil de Pierre de Fontaines. — Ce manuscrit est décrit dans l'édition de Marnier (1846) du *Conseil de Pierre de Fontaines*, p. xli-xxii. Marnier l'attribue au même copiste que le *Reg. 773*, 2^e partie.

Cist livres est apelez li livres la reigne, et enseigne droit a fere et justice a tenir très especiaument.

Tu, qui te veus endotriner de droit fere et de justice tenir, je te lo que tu aies en toi .iiii. choses principalement : la premiere est cremeur de Dieu, la seconde est contenemanz de toi, la tierce est chastiemenz de tes sergenz, la quarte est amor et deffendemenz de tes sougiez.....
.....Cil meisme empereur dient a Sopatre : Cil qui porsiet autrui choses, ja soit ce que il soit en present, et n'ait mi le droite cause de tenir les, il n'est pas contreinz de rendre les, fors a celui qui acomplist s'entention.

⁽¹⁾ Sur un feuillet blanc, qui précédait le volume, on a écrit, au XVII^e siècle, la table des rubriques de l'ouvrage. Sur un autre feuillet blanc, à la fin du volume, quelques renseignements sur P. de Fontaines.

Le manuscrit porte la signature d'*Ant. Loisel.*

Sur les marges, qui sont très larges, on a commencé à écrire (XIV^e siècle) le livre d'Aldebrant de Florence (Conf. la notice du ms. *Reg. 1256*). Ce fragment couvre les marges du fol. 2 et du fol 3 r^e; il commence ainsi :

L'écriture qui est ici escripte par desouz est .j. livre de fisique, et l'autre escripte par

desuz est .j. livre de droit : Au commencement de ce livre si dirons por quoy il fu fais, et la ou il fu pris, et quant il fu fais a la requeste la contesse de Provence, qui fu mere a la roine de France, la roine d'Engleterre, la roine d'Allemengne et contesse d'Anjou, et si le fist mestre Alebran de Florence, en l'an de l'incarnacion Jesu Crist mil .cc. et .lvi. ans, quant elle dut venir veoir ses fillez, si comme elle fist. Et li fist ce livre por ce qu'il ne pouoit aler avec li, car elle ne voust pas qui lessat les marchans d'outre lez mons qu'il avoit encore, et tenoit plus de lui que d'ung autre. Si li fist faire ce livre pour porter avec li.....

C'est le même prologue qui se trouve en tête du manuscrit de Paris. Bibl. nat. fr. 2021.

REG. 1468.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Papier, 0^m,282 sur 0^m,201, xv^e siècle, 11 feuillets, 35 à 37 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Clément XI.

1^o *Armoiries italiennes* (fol. 1 r^o-44 v^o)⁽¹⁾.

2^o *Quintaessentia a Raymundo Lulli edita* (fol. 51 r^o-72 v^o)⁽²⁾.

3^o *Doctrinal de la Seconde Rhétorique, de Bauldet Herenc* (fol. 73 r^o-111 v^o).

Ce recueil est formé de deux manuscrits originairement distincts : le premier contenait les Armoiries; le second, la Quintessence et le traité de Seconde Rhétorique. Celui-ci était classé n^o 156 *non Petavianum*⁽³⁾. La troisième partie seule rentre dans mon sujet.

Doctrinal de la Seconde Rhétorique. — Ce traité, composé en 1432 par Bauldet Hérenc, de Chalon-sur-Saône, est divisé en trois parties : la 1^{re} est un syllabaire où les mots sont rangés d'abord par ordre de voyelles, puis par ordre de consonnes; la 2^e, un dictionnaire de rimes et de *consonances*; la 3^e, un recueil comprenant la définition sommaire des différentes espèces de poésies et des exemples de chaque espèce.

MM. Daremberg et Renan ont publié des fragments de cette troisième partie dans les *Archives des Missions* (1, 267-278).

C'est le doctrinal de la seconde rethorique, fait par Bauldet Herenc, l'an de grace mil quatre cens trente et deux.

Premièrement s'ensuit un A B C sur les .v. voyeux, pour aprendre a espelir en la dite secunde rethorique :

A	E	I	O	U	Basilique
	BA				Baline
	Balance				Baril

⁽¹⁾ C'est un recueil d'écus, placés par ordre alphabétique des noms, de familles italiennes.

⁽²⁾ Les fol. 45 à 50 sont en blanc.

⁽³⁾ Le premier porte la signature de

Bourdelot (fol. 1); au fol. 72 v^o, une autre signature illisible : *C'est a moy, du 13 aoust 1514. Le []*. Le nom a été couvert d'encre; il semble qu'il se terminait en *on*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Fourme du rondel rondelant.

Ma très douce amye Tassine,
Voeulle faire pour Tassinnet;
De vraye amour moustre ta signe,
Ma très douce amye Tassine;
Se pour toy veoir jour t'assigne,
De loyal coeur que t'as si net,
Ma très douce amye Tassine,
Voeulles faire pour Tassinnet.

REG. 1488.

Parchemin, 0^m,305 sur 0^m,260, xv^e siècle, 96 feuillets, 35 lignes longues à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Après je demande.*

L'arbre des Batailles. — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 899. Le prologue manque.

En cestui livre ara quatre parties. La premiere sera des tribulacions de l'eglise jadis passees devant l'avenement de Jesu Crist et après. La seconde partie sera de la destruction et des tribulacions des quatre royaumes de jadis. La tierce partie sera des batailles en general. La quarte partie sera des batailles en espicial.

.....
Mais je prie humblement a Dieu qu'il par sa grace vous doint en tel point gouverner vostre royaume et la sainte coronne qu'il vous a commise qu'il après la fin vous amainne et parduise a la sainte gloire de paradis. Amen.

Cy finist le livre le quel est appellé l'arbre des batâilles.

REG. 1489.

Parchemin, 0^m,302 sur 0^m,218, fin du xiii^e siècle ou commencement du xiv^e, 380 feuillets, 2 colonnes à la page, 40 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *duel en son cuer* ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ En tête du manuscrit, une petite miniature grossièrement exécutée. Sur le recto du dernier feuillet, une signature du

xv^e siècle : *J. de Herselaines*. Sur le verso, une autre : *Du Cassen*. On lit aussi : *Conegude cause sie a totz que messer.*

Lancelot du Lac. — P. Paris a donné une analyse de ce roman, dans les *Manuscrits français*, I, 176-192, puis l'a mis « en nouveau langage », dans les tomes III, IV et V des *Romans de la Table Ronde* ⁽¹⁾. Le manuscrit que je décris ici s'arrête après la branche de *Méléagant*, avant celle d'*Agravain*. P. Paris, lui aussi, s'est arrêté dans sa traduction à cette dernière branche, dont il s'est contenté de donner une analyse.

La bibliographie des divers travaux qui ont *Lancelot* pour sujet est considérable; on la trouvera dans la *Littérature française au moyen-âge* (§ 53-64) ⁽²⁾ de M. G. Paris.

Keller (*Romvart*, p. 243, 244) ⁽³⁾ a publié les premières lignes du manuscrit; en voici les dernières :

..... Quant Mordret fu montez, si se part du chevalier et de la demoisele, et il s'en vet en son chemin, emsint comme il avoit fét le jor devant. Més a tant se test li contes a parler de lui et retourne a Agravain son frere.

Si faut la branche de Meleagant, et commence après de Agravain.

REG. 1490.

Parchemin, 0^m,306 sur 0^m,210, commencement du XIV^e siècle, 181 feuillets à deux colonnes, 31 lignes à la colonne, miniatures. Le premier couplet de chaque chanson est accompagné de la musique. Reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du deuxième feuillet : *Ce sont les chançons Adan le Boçu*.

Chansonnier ⁽⁴⁾. — Ce très précieux manuscrit contient des poésies

⁽¹⁾ Paris, 1868-1877, 5 vol.

⁽²⁾ Paris, 1888, 1 vol. in-8°.

⁽³⁾ P. 243, l. 20, lisez *Bretaigne au lieu de Brataigne*; p. 244, l. 12, lisez *Borges au lieu de Bonges*, etc.

⁽⁴⁾ M. G. Raynaud dit que ce manuscrit provient de Fauchet; P. Lacroix suppose qu'il a appartenu à Peiresc ou à P. Petau. Ces attributions ne reposent sur aucun témoignage. Les feuilles de garde et les

marges de certains feuillets sont couvertes d'annotations empruntées aux *Anciens poètes français*, livre II, de Cl. Fauchet. Sur un feuillet de garde, ces anagrammes : *Marquis docor, Marc d'or a qui, Qui cor d'amor. Quid Maro cor. Marquis docor, médecin* (XVII^e siècle). Sur le premier feuillet, le timbre de la Bibliothèque nationale de Paris.

légères groupées par genre dans l'ordre suivant : Chansons, Pastourelles, Motets et Rondeaux, Chansons Notre-Dame, Jeux-partis⁽¹⁾. Dans chacun de ces genres, les pièces sont classées par noms d'auteurs. Malheureusement, le manuscrit était orné de miniatures qui ont tenté quelque amateur peu scrupuleux. Celui-ci, pour se les approprier, a enlevé 22 feuillets. L'ancienne pagination comptait 193 feuillets numérotés; 10 autres feuillets n'étaient pas cotés. De ces 10, les 4 premiers sont occupés par la table des matières; les 6 autres sont aujourd'hui les feuillets 128 à 133; les pièces qu'ils contiennent ne figurent pas à la table des matières; ils forment un cahier à part, et les vers y sont distingués les uns des autres, tandis que dans le reste du manuscrit ils se suivent comme de la prose.

Une copie de ce manuscrit, faite par La Curne de Sainte-Palaye, se trouve à l'Arsenal : Ms. 3101 (anc. B. L. fr. 62, I). Paul Lacroix a donné une notice de l'original⁽²⁾; A. Keller en a publié un grand nombre de pièces (*Romvart*, p. 244-327); enfin, M. G. Raynaud a donné, dans la *Bibliographie des Chansonniers français*, I, 219-232, la liste des chansons, des pastourelles et des jeux-partis⁽³⁾. Les motets et rondeaux sont publiés dans l'ouvrage du même auteur intitulé : *Recueil de Motets français des XII^e et XIII^e siècles*⁽⁴⁾. La liste des chansons dressée par M. G. Raynaud correspond à l'état actuel du manuscrit et ne signale pas, par conséquent, les chansons perdues; cette liste peut être complétée, grâce à la table des matières qui précède le manuscrit du Vatican⁽⁵⁾. Sur 25 pièces qu'il faut joindre à la liste de M. Raynaud, 5 ne se trouvant dans aucun autre chansonnier n'ont pas encore été signalées; j'ai fait suivre les 20 autres du numéro d'ordre sous lequel elles sont placées dans la *Bibliographie des Chansonniers*.

⁽¹⁾ Le manuscrit contient, en outre, les 168 premiers vers du *Jeu de la Feuillée*, d'Adam le Boçu, publiés dans le *Théâtre français au moyen âge*, par Monmerqué et F. Michel, p. 94-96.

⁽²⁾ *Documents inédits (Documents historiques*, III, 287).

⁽³⁾ Voir aussi Brackelmann : *Archiv für das St. der n. Spr. und Lit.*, XLII, 60-61, et Maetzer, *Altfr. Lieder*...

⁽⁴⁾ Tomes I et II de la *Bibliothèque française du moyen âge*.

⁽⁵⁾ Du reste, cette table figure dans la copie de Sainte-Palaye.

- (Fol. I.) Empereour ne roi n'ont nul pooir. (*Roi de Navare*, 1811.)
 (Fol. IX.) A vous, amant, plus k'a nul autre [gent]. (*Castelain de Couci*, 679.)
 (Fol. XIII.) Quant li tans pert sa coulour. (*Gautier de Dargies*, 1969.)
 (Fol. XXV.) Nus hom ne set d'ami ki puet valoir. (*Ugon de Bergi*, 1821.)
 (Fol. XXVIII.) Nouvele amour qui m'est el cuer entree. (*Jakemon de Cison*, 513.)
 (Fol. XXXIII.) Tel fois chante li jougleres. (*Willaume le Vinier*, 903.)
 (Fol. XLI.) Puisqu'il m'estuet de ma dolour [chanter]. (*Ricart de Fournival*, 805.)
 (Fol. XLVII.) Encor a si grant poissance. (*Mouniot*, 242.)
 (Fol. LI.) D'amourous cuer voel canter. (*Adam le Boçu*, 833.)
 (Fol. LXI.) Tels conseille autrui sagement. (*Gaidifer, cleric.*)
 (Fol. LXV.) Loial amours ki en moi maint. (*Jakemon le Vinier*, 151.)
 (Fol. LXV.) Helas! ci maus me debrise. (*Jakemon le Vinier.*)
 (Fol. LXVIII.) Se j'ai canté sans guerredon avoir. (*Robert de Castel, cleric*, 1789.)
 (Fol. LXXXIII.) Li grans desirs de deservir amie. (*Jehan Bretel d'Arras*, 1100.)
 (Fol. LXXXIII.) Je ne cant pas de grande joliveté. (*Jehan Bretel d'Arras.*)
 (Fol. III²VII.) Cele que j'aim veut que jou cant pour li. (*Robert de le Piere*, 1053).
 (Fol. III²XI.) Ma boine fois et ma loiaus pensee (*Jehan Fremaut de Lisle*, 544.)
 (Fol. III²XIX.) Quant jou plus em paour de ma vie. (*Blondel de Niele*, 1227.)
 (Fol. CIII.) Boin jour ait hui cele a cui sui amis. (*Gilebert de Berneville*, 1519.)
 (Fol. CXI.) Pour çou me sui de canter entremis. (*Cuvelier d'Arras*, 1529.)
 (Fol. CXVII.) Tant ai seü en amours et trouvé. (*Jehan Erart d'Arras.*)
 (Fol. CXVII.) Li biaux tans ne la saisons del. . . . (*Ibid.*)
 (Fol. VI²III.) Touse de vile campestre. (*Pastourelle*, 957.)
 (Fol. VI²III.) Entre Godefroi et Robin. (*Ibid.*, 1377.)
 (Fol. VII²V.) Maistre Simon, .j. essample nouvel. (*Jeu-parti*, 572.)

REG. 1492.

Parchemin, 0^m,328 sur 0^m,258, xv^e siècle, 230 feuillets; les vers sont sur 2 colonnes, la prose en lignes longues, 39 vers à la colonne; miniatures; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Timbre rouge de la Bibliothèque nationale (R. F.).

En tête du volume on a intercalé un feuillet d'incunable commençant ainsi : *serpens couchant ou berceau. Et comment*

Amphitriou et Alcmena furent moult esbahis de celle aventure. . . .

Sur une feuille de garde, la signature : []royet. (Je n'ai pas pu lire la première lettre du nom.)

Keller a analysé très sommairement ce manuscrit (*Romvart*, p. 327-337), qui comprend :

I. *Roman de la Rose* (fol. 1 a-149 a). — Dans le cours de cet ouvrage, j'aurai l'occasion de décrire une dizaine de manuscrits de ce poème; pour chacun d'eux je reproduirai le début, les vers de raccord entre la partie de Guillaume de Lorris et celle de Jean de Meung, enfin les derniers vers :

Maintes gens dient que en songes
N'a se flables non et mensonges,
Mais l'en peut telz songes songer,
Qui ne sont mie mensongier,
Ains sont après bien apparant,
Si en puis bien traire a garant
Ung aucteur qui ot nom Macrobes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ainçois descript la vision
Qui advint au roy Cyprion.

.....
Mais durement sui esmaiez
Que entroublié ne m'aiez,
Si en ay dueil et desconfort;
Ja més n'iert riens qui me confort,
Se je pers votre bienvoillance,
Car je n'ay més ailleurs fiance.

Cy commança maistre Jehan de Meun a parfaire ce romant, encommencié par Guillaume de Lorris⁽¹⁾.

Et si l'ay je perdue espoir,
A pou que ne m'en desespoir.
Desespoir! las! je non feray,
Ja ne m'en desespereray;
S'esperance m'estoit faillans
Je ne seroie pas vaillans

⁽¹⁾ Ici un espace laissé en blanc pour une miniature qui n'a pas été exécutée.

Ains que d'ilec me remuasse,
 Ou mon vueil encor demorasse,
 Par grant joliveté cueilly
 La fleur du biau rosier fueilly;
 Ainsi oy la rose vermeille.
 A tant fu jour et je m'esveille.
 Et puis que je fu esveillie
 Du songe qui m'a traveillié,
 Et moult y ay eū a faire
 Ains que je peüsse a chief traire
 De ce que j'avoye entrepris;
 Mais toutevoye ay je pris
 Le bouton que je desiroye,
 Combien que travailliez m'y soye,
 Et tout li soulaz de ma mie,
 Maugré Dangier et Jalousie
 Et maugré Raison ensement,
 Qui tant me ledenga forment;
 Mais Amours m'avoit bien promis,
 Et aussi le me dist Amis,
 Se je servoye loyaument,
 Que j'aroye prouchainement
 Ma volenté toute acomplie.
 Folz est qui en Dieu ne se fie
 Et quiconques blasme les songes
 Et die que ce sont mensonges,
 De cestuy ne le dy je mie,
 Car je tesmoigne et certefie
 Que tout quanque j'ay recité
 Est fine et pure verité.
 Explicit.

II. *Le Testament de Jean de Meung* (150 a-179 a). — Voir la notice
 du manuscrit *Reg. 367*, art. I.

Li peres et li fis et li sains esperis,
 Un Dieu en trois personnes aorez et cheriz.

.....
 TOME XXXIII, 2^e partie.

21

IMPRIMERIE NATIONALE

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Cy finera mon dit ou nom de Jesu Crist,
Et chascun qui l'orra en mercie Jesu Crist,
Se lui prie humblement que nous soions escript
Ou saint livre de vie que il meismes escript.

Et, pour ce que plus tost en puissions estre oy,
Prions en tous ceulx qui de Dieu sont joy,
Qu'avec eulx puissions estre ou filz Dieu conjoy,
Qui deux fois en la crois escria Heloy.

Heloy. Amen. Explicit.

III. *Le Codicille de Jean de Meung* (fol. 179 b-179 d). — Dans l'analyse qu'il a faite de cette petite pièce (*Hist. littér.*, XXVIII, 427-429), P. Paris dit qu'il en a examiné au moins trente-cinq manuscrits. La dernière édition est celle de Keller, d'après le manuscrit dont je m'occupe ici (*Romvart*, 328-331).

IV. *La Consolation de Boèce, traduite par Jean de Meung* (fol. 181 r^o-216 v^o). — Deux traductions différentes, du *De Consolatione philosophiae*, l'une en prose, l'autre mêlée de prose et de vers, sont précédées de la même dédicace de Jean de Meung à Philippe le Bel. Laquelle des deux est véritablement de Jean de Meung? M. Delisle s'est prononcé en faveur de la première (*Anc. trad. fr. de la Cons. de Boèce*)⁽¹⁾. MM. P. Meyer (*Romania*, II, 271) et P. Paris (*Hist. littér.*, XXVIII, 412) ont émis l'opinion contraire, qui, en effet, est plus vraisemblable. Les manuscrits de cette traduction sont nombreux. Voir la notice du manuscrit *Vat.* 4788.

Prohemium Boecii.

Ille est miser cujus animus innitatur fortunam, et dicitur animus noster innitari fortunam.

Cy commence l'epitre maistre Jehan de Meun contenant comme il translata Boece de latin en françois et l'envoya au roy Philippe.

A ta loyal magesté, très noble prince, par la grace de Dieu roy de France, Philipe le grant, je, Jehan de Meun, qui jadis ou romant de la rose, puis que Jalousie ot mis en prison Bel Accueil, enseignay la maniere du chastel prendre

⁽¹⁾ *Bibl. de l'École des chartes*, XXXIV, 5 et suiv. et *Inventaire des ms. fr. de la Bibl. nat.*, t. II.

et de la rose cueillir, et translatay de latin en françois le livre de Regece, de chevalerie, et le livre des merveilles d'Irlande, et la vie et les epitres maistre Pierre Abalart et Heloys sa femme, et le livre Elred, de spirituel amistié, envoye ores Boece, de consolacion, que je t'ai translaté de latin en françois.....

MANUSCRITS
FRANÇOIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Cy commence Boece, de consolacion, translaté du latin en françois par maistre Jehan de Meun ⁽¹⁾.

Je qui souloye dicter et escrire
Les livres de haulte matire,
Et d'estude avoye la fleur,
Fais or dits de dueil et de pleur;
Les musetez qu'aux premiers ans
Enseignent rimer les enfans,
Que je tins près en ma jeunesse,
Me confortent en ma viellesse,
.....

o vous, mortels, quant vous faictes toutes voz euvres devant les yeux de cellui juge qui tout voit, lequel par sa benigne grace nous doint a l'encontre de toutes temptacions si fort resister que nous puissions acquerir le royaume du ciel. Amen.

Cy finist Boece, de consolacion. — Explicit la fin de Boece, de consolacion.

V. *Les sept articles de la foi, de Jean Chapuis* (fol. 216 a-227 b). — Cet ouvrage est intitulé dans le manuscrit : *De Codicille maistre Jehan de Meun*. C'est une erreur; le véritable titre paraît être : *Les VII articles de la foi*, ou bien : *Le livre de Trinité*, deux noms souvent donnés au codicille; l'auteur est *Jean Chapuis*, qui a pris soin lui-même de nous donner son nom, sous forme de calembour, dans la dernière strophe de son poème ⁽²⁾. Le nombre des strophes de cette pièce varie selon les manuscrits; dans celui dont je m'occupe ici il est de 134. Keller en a publié les sept premières et la dernière (*Romvart*, p. 332-335).

⁽¹⁾ En marge : « *Carmina qui quondam, studio florente, peregi, etc. Le premier metre du premier livre.* »

⁽²⁾ P. Paris, *Les Manuscrits françois*, III, 175 (6985³); *Histoire littéraire*, XXVIII, 428.

VI. *Le Codicille de Jean de Meung* (fol. 227 a-227 d). — Nous en avons déjà vu un exemplaire dans ce même manuscrit (art. III).

Ci après commence un autre dictié du dit maistre Jehan de Meun.

Dieux ait l'ame des trespassez,
Car des biens qu'ilz ont amassez,
Dont ilz n'orent oncques assez,
Ont ilz toute leur part eüe

.....
Et quant vous avrez la sceü
Comment vous fustes deceü,
Quant vous ne m'avez pas creü,
A tart vous en repentirez.

VII. *Les Proverbes des Philosophes* (fol. 228 a-230 b). — Ouvrage très répandu, qui porte le plus souvent le titre de *Proverbes des Sages*. On en possède de nombreux manuscrits. Voyez Le Roux de Lincy, *Le Livre des proverbes*, 2^e édition, II, 549-557, et G. Raynaud, *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1887, p. 78. Il se compose dans notre manuscrit de 69 quatrains, chacun sous le nom de l'auteur à qui il est attribué. Keller a publié les neuf premiers quatrains (*Rompant*, p. 335-337); voici le dernier :

JULLES.

Promesse qui n'est tost rendue
Fait tenir les gens a felue.
Ce siecle cy n'est qu'un trespas :
Tel est huy qui demain n'est pas.

VIII. *Dictons* (fol. 230 b-230 c). — Je réunis sous ce titre les vers suivants, qui, comme écriture, sont un peu postérieurs au reste du manuscrit; les quatrains se trouvent aussi dans le manuscrit *Vat. 4794*, décrit plus loin :

Beauté sans bonté, honneur sans valleur,
Espoir sans exploit, cuider sans sçavoir,
Sans grant raison joye et sans cause pleur,
Parolle sans fait, voulloir sans pouair,

Confort en souhait sont pareilz abus,
Comme a la fontaine trouva Narcizus.

Le mors est bon qui tient la beste
Et luy fait droit porter sa teste,
Aussi raison baille les frains,
Desquelz se ta langue refrains,
Chascun te tiendra pour honneste.
C'est ung cas qui ton honneur touche,
Se chevaux veulx bien emboucher
Et qu'on te puisse reproucher
Que toy mesmes as malle bouche.
Il fault mors autre que de fer
A faire aux gens la bouche bonne,
Vertu pour deux frains nous ordonne
Bien amer Dieu et craindre enffer.

PHILIPPES, duc de Bourgoigne.

[V]oulant aimer la ou point ne m'asseure,
N'ose esloingner ce que au cuer m'est contraire,
Par quoy sans tost veis nul lez me retraire,
Froit entre deux, comment que je demeure.

CHARLES, roy de France.

Lyon, les bras n'a pas si au desseure
Qu'a par toy seul puisse ung monde deffaire,
Branle ou tu veulx, mais pence en ton affaire,
Cent ans a creu : tout ce paye en une heure.

HENRY, roi d'Angleterre.

[P]eu de vous deux m'est il qui rie ou pleure :
Vers nul ne suis en dangier de complaire,
Si non pour vous ensemble entredeffaire,
Moy joindre a l'ung pour l'autre courir seure.

CHARLES.

Boutte ou tu veulx feu en paille ou en feurre,
Car peu je crains ton fier bras sagitaire,
Mais demourray roy regnant solitaire,
Si plaist a Dieu qu'en vain je ne labeure.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

PHILIPPES, duc, etc.

[S]amour tenoit la voye de son cueurre,
La ou bon sang luy monstre son repaire,
Ung cueur, un corps demourroient sans reffaïre,
La ou le tiers ne pourroit une meure.

HENRY, roy, etc.

Secrete envie entre vous deux demeure,
Grant gloire a l'un a l'autre est traversaire,
Et moy a part a tous deux adversaire,
Tousjours m'atans y ravoïr mon demeure.

Enfin, une troisième main a écrit huit vers italiens, publiés par Keller (*Romvart*, p. 337)⁽¹⁾.

REG. 1501.

Parchemin, 0^m,303 sur 0^m,223, XIV^e et XV^e siècles⁽²⁾, 112 feuillets⁽³⁾ à 2 colonnes, 33 lignes à la colonne, miniatures. Commencement du 2^e feuillet: *Voloit fare chouse*⁽⁴⁾.

I. *Giron le Courtois* (fol. 1-99). — Les manuscrits de ce roman,

⁽¹⁾ Vers 6, au lieu de *Que a done*, lisez *Que a tute done*.

⁽²⁾ Ce sont deux manuscrits qui étaient déjà réunis avant que le volume appartint à Fauchet.

⁽³⁾ Manquent les feuillets 1, 6, 8, 9, 16 entre XI et XII actuels, 20 entre XIV et XV, 22 entre XV et XVI, 37 entre XXIX et XXX, 49 entre XL et XLI, 56 entre XLVI et XLVII, 75 entre LXIV et LXV, 82 entre LXX et LXXI, 86 entre LXXIII et LXXIV.

⁽⁴⁾ Fauchet a écrit en tête du premier feuillet :

« Partie du roman de Giron le Courtois, qu'il appelle Gurom, voyez fol. 3.

Avec un traité de l'Astrolabe d'astrologie, a la fin. »

Au fol. 46 v^o, on lit : « A tous seulx qui verron et oron Jehan Apichier, licencié en loyes, garde et tenent le cel royel, establiz on contralz a Rion (?) pour le roy nostre sire, salut. Savoir fesonz que par devient Benoud de Malimires (?), l'eung des noteres ordenés pour le roy nostre sire personnellement estably, Jehan Gargnié, levoren et habitant de Sent Reunys (?), lequel de son . . . » (XVI^e siècle).

Fol. 89 v^o : « Just de Tournon, sieneur et barun Rebellion . . . » (Le reste a été gratté.)

attribué à Élie de Boron, sont nombreux. Dans celui-ci, le début et la fin manquent; l'écriture est du xiv^e siècle.

... ves or. M. Galehot dit au roi Uter Pandragon, au roi Boort: « Seignor », fet il, « je veil aler por vostre comgié briser mon glaive et por fere aucun honor a nostre partie. — Faites a vostre volonté », font il, « adonc ne demorés plus. » M. Galeot se met avant tot maintenant et li baniere comence a crier: « Qui veult la jostre au chevalier as armes a dragon (*ms.* diagon) viengne avant. » Et adonc vient les .iij. M. Lac, que mout estoit buen chevalier et fort et puissant. Et après ne demore gaires que le quens que mout est liez de ce que le rois li a mis devant con cellui que bien cui[doit morir]. . .

II. *Traité d'astrologie* (fol. 100-111). — Le texte est accompagné de figures; l'écriture est du xv^e siècle.

Le premier chappitre pour faire et composer le dos de l'astralabe :

Premiers fault faire une table assez espesse pour le matere de la grandeur telle come vous volrés

REG. 1502.

Deux volumes en papier, $0^m,292$ sur $0^m,205$; le premier a 141 feuillets, le second va du folio 144 au folio 261; tous deux reliés en parchemin blanc.

Le second volume renferme un écrit original qui avait été préparé pour l'impression: *Petri Victorii explicationes suarum in Catonem, Varrorem, Columellam castigationum.*

M. Élie Berger⁽¹⁾ a analysé en détail le second volume, mais il a omis le contenu des feuillets 21 à 41, remplis par des notes d'une écriture du $xvii^e$ siècle⁽²⁾, et des feuillets 62 à 71, où l'on trouve une liste de mots classés par ordre alphabétique, avec des renvois qui ne se réfèrent pas au manuscrit actuel. Les notes des feuillets 21 à 41 ne manquent pas d'intérêt.

⁽¹⁾ *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, VI, 37-39.

⁽²⁾ Ce n'est certainement pas l'écriture de Fauchet.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Voici les premières⁽¹⁾ :

De Baudouyn conte de Flandres et Doolin de Mayence.

Bassinot, esventer, ventaille. — Le marquis haulsa la visiere de son bassinot pour s'esventer : la ventaille, bassinot ou heaume, et non la visiere tant seulement, car la ventaille cachoit lez oreilles aussi.

Mettre la pouldre aux yeulx a quelqu'un. — En prouesse il met la pouldre aux yeulx a tous lez gentils hommes de la court : il lez surpasse. Cela est prins dez mieuls courans, qui laissent la pouldre de leur course et galop a ceulx qu'ils devencent.

Laisser aucun en rature. — Quant a ung tel, je le laisse en rature : je ne l'estime digne d'en estre fait mention. Tiré de la chancellerie. Au contraire : il peut bien en l'escripture.

Voici la dernière phrase :

Si je suis en alarme, nul ne s'en doit estonner, car le glaive, le meurtrier et la mort sont logez aux forsbourgs de ma vie.

Je signalerai encore les deux notes suivantes :

(Fol. 32 v°.) Blanchart le noble, natif de Chaalons, qui fut fondeur d'artillerie du grant Turc Mahomet Ottoman, et après des Venitiens, et despuis orfevre de madame Marguerite de Flandres, veit en Lediles, isle de l'archipel, le colosse de Helaine de marbre blanc, qui estoit de la haulteur de cinq femmes modernes, lequel estoit enterré jusques au nombril et sans teste, la luy ayant ostee ung Genevois, pour la donner au sieur Virgille Ursin, gentilhomme romain.

(Fol. 35 r°.) Nicolas Rucleu escripvist l'histoire des Belges en vers et Clarubault en rime, Lucius de Tongre en prose françoise, Hue de Toul au langage de son país.

REG. 1505.

Parchemin, 0^m,284 sur 0^m,220, milieu du xiv^e siècle, 232 feuillets, 2 colonnes à la page, 40 vers à la colonne, miniatures⁽²⁾; reliure

⁽¹⁾ On en trouvera la copie, faite par les soins de La Curne de Sainte-Palaye, sur le manuscrit du Vatican, qui était alors coté Ottob. 2110, dans le manuscrit de la Bi-

bliothèque nationale, f. Moreau, 1659, fol. 202 et suiv.

⁽²⁾ Les miniatures sont nombreuses et très grandes, mais d'un travail assez gros-

en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet :
Il cravanteient Ylion ⁽¹⁾.

Le Roman de Troie, de Benoit de Sainte-More. — Manuscrit non
utilisé dans la publication de M. Joly ⁽²⁾.

*Ici commence le plege en l'estoire de Troye et de Greze, faite par Daere et par
Datis, et translatee en françois par Beneoit de Sainte More.*

Salemons nos ensegne e dit,
E sel liç an son escrit,
Che nuls n'en doit son sen celer,
Ainz le doyt l'on si mostrer
Or l'om i ayt pro et honor ;
Car si firent li ancessor.
Se cil qui troverent les arz,
Et les granz livres de set arz,
Les filosofes les traitiez,
Don toz li mons est anseigniez,
S'il fuserent taū, verament
Vesquist li siegles folement
Come bestes aüssent vie.
Or fust savoyr ne que folie :
Ne saüst l'on sol esgarder,
Ne l'un de l'autre desevrer.
Remembré seront a tos tens
E coneü par lor grans sens.
Et si en ce qui est taüe
Est tost obliee et perdue.

sier ; elles sont accompagnées de légendes ;
voici les trois dernières : *Dictis, Grezois, es-
crist delle traïson jusque la fin, et il o ses eus
le vit.* — *Daires, Troïens, chi escrist cest
livre jusque la traïson de Troie, et o ses eus
vit.* — *Beneoit de Sainte More, chi tot le
livre translata de latin en françois, ainsi com
avez oy.*

⁽¹⁾ Ce manuscrit porte la signature de
Bourdelot. Dans le cadre qui orne le pre-

mier feuillet, un écu de sable à deux
fusces d'or au chef chargé d'un lion passant
d'or.

⁽²⁾ *Benoit de Sainte-More et le roman de
Troie, ou les métamorphoses d'Homère et de
l'épopée gréco-latine au moyen âge.* Publié
dans les *Mémoires de la Société des antiquaires
de Normandie* (1869), C, VII, 51-902. Ti-
rages à part : Caen, 1869, in-4° ; Paris,
1870, in-4°.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Qui seit et n'enseigne o ne dit
Ne pot estre ne s'entrobilit;
Science qui est bien oïe
Germe et florist et fructife.
Qui voet savoir et qui entent,
Sachiez que mielz l'en est sovent.

.....
Ci ferom fin, bien est mesure :
Auques tient nostre livre et dure.
Ce que dit Daire et Ditis
I avom si retraire et mis,
Que se plaiset as jangleors,
Qui de ce sunt encuseors,
Qu'autres unt faiz et reprenanz,
Qui a toz biens sunt envianz,
Ne qu'a ja riens n'avra honor,
Qu'il n'aient ire et dolor,
Cil se porroient molt bien traire
De l'ovre blasmer et retraire ;
Car tels i voldreit afaitier
Qui tost i porreit enpirier.
Celui gart Dex et tienge et voie
Qui bien essauce et molteploie. AMEN.

*Explicit romancium belle Trojanorum. Explicit.
Finito libro, referamus gratia Christo.*

Ci faut li romanz de Troie.
Deus mantegne et doint joie
Celui qui le fist escrire
Et celui qui ot pene a l'escrire,
Et jor et nuit i soffri granz martire.
Ci poet l'om tel chose lire
O l'om devreit granz sen prendre,
Et qui raison set entendre
Ne croie que par romanz
Seit dannez nus homs vivanz.

Icest livre ot chartes .cc. xxx. iiii^{or}., por la graze de Diés et de S. Jaque.

REG. 1508.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMME.

Papier, 0^m,237 sur 0^m,203, xv^e siècle, 72 feuillets, 24 lignes à la page; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie VI⁽¹⁾.

Consolation de Boèce, traduite par Jean de Meung. — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1492.

Le prologue a été ajouté à la fin du xvi^e siècle. La même main qui l'a écrit a fait en marge des six premiers feuillets de nombreuses corrections, à l'aide d'un autre manuscrit⁽²⁾.

Boece, de consolation, en françois [.] du latin pour ceux qui prennent soulas et plaisir au latin et au roman, translaté par maistre Jehan de Meun, a la requeste de très excellent prince chrestien, roy de France, Philippes le quart, dict le bel.

A ta royale majesté, noble prince, par la grace de Dieu, roy de France, Philippe le quart, je, Jehan de Meun, qui jadis ou roman de la rose, puis que Jalousie out mis en prison Bel Accueil, enseignay la maniere de prendre le chastel et de la rose cueillir, et translatay de latin en françois le livre de Vegece, de la chevalerie, et le livre des merveilles de Yllande, et la vie et lez epistres maistre Pierre Abaalart et Helois sa femme, et le livre Clariot⁽³⁾, de spirituelle amistié, envoie ores Boece, de consolation, que je t'ay translaté du latin en françois.

Je qui soeul dieter et escripre
Les livres de hault matiere,
Et d'estude avoir la flour,
Fai or dis de deul et de plour.
Les musetes, qui aux premiers ans
Enseignent rimer les enfans,

⁽¹⁾ Ce manuscrit a appartenu au célèbre Jean Nicot (1530-1600) : *Ex bibliotheca Nicotiana*. Le folio 1^r porte sa double devise :

ὄφραω καὶ παρρησια.
Ne senza sfinga ne senza Edipo.

⁽²⁾ Ce pourrait bien être l'écriture de J. Nicot.

⁽³⁾ Les autres manuscrits, au lieu de *Clariot*, donnent en général *Aelred*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Que je tingz près en ma jonesse,
Me confortent en ma viellesse;
.....

Soyez doncques ennemy aux vicez et frequentés les vertus et levez vous ceurs a droictez esperances et envoyez prieres humbles devers le ciel quant necessité vous est enjoincte et enchargee de prouesse et de bien faire, se vous ne voullés disimuler et faindre, o(r) vous, morteulx, quant vous faictes vous euvres devant les yeulx de celluy qui tout veoit.

Explicit Boece, de consolacion et de confort. Amen.

REG. 1514.

Parchemin, 0^m,275 sur 0^m,210, xv^e siècle, 153 feuillets à 2 colonnes, 30 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽¹⁾.

I. *Le Secret des Secrets* (fol. 1a-34a). — Cet ouvrage, mal à propos intitulé dans le manuscrit *Le livre du gouvernement des roys et des princes*, titre qui pourrait prêter à confusion, est la traduction la plus fréquemment copiée du *Secretum secretorum*, qu'au moyen âge on attribuait à Aristote. Elle a été imprimée à la fin du xv^e siècle. C'est la version que M. P. Meyer désigne par la lettre C, dans sa notice sur les traductions françaises de cet ouvrage (*Romania*, XV, p. 188).

Cy commence le livre du gouvernement des roys et des princes.

Dieu le tout puissant vueille garder nostre roy et la gloire de ceulx qui croient en lui, et conferme son royaume pour prendre la loy de Dieu, et le face regner a l'exultacion, loange et honneur des bons. Je, qui suis serviteur du roy, ai mis a execution son commandement et ay donné oeuvre d'aquerir le livre des bonnes meurs au gouvernement de lui, lequel livre est nommé le secret des secrez, et le fist le prince des phillosophes, Aristote, filz de Mahomet de Macedoine, a son disciple, l'empereur Alixandre, filz de Phillippe, roy des Grecs, lequel Alixandre ot deux couronnes.....

⁽¹⁾ Sur le recto du premier feuillet, à la place d'une miniature non exécutée, on a écrit: *Ce present livre appartient a Adrien Le*

Bouchenat, marchand, demourant a Troyes, aux quatre filz... changez (xv^e siècle). Au-dessus, la signature de Bourdelot.

..... Cil est de bonne nature et de bonne compleccion qui a la char mole et moiennant soueve et aspre, et qui n'est ne trop long ne trop petit, et qui est en couleur entre blanche et vermeille, et qui a doux regart et les cheveux doux et plains et les yeulx moiennement grans et rons et la teste moiene et bien fete par mesure et bon col et soufisamment long, et que les espauls se baissent un pou, et n'ait point les jambes trop charnues ne les genoulz, et la voix attrempeement clere, et soufisamment les palmes longues et les dois longs et non pas trop gros, et qui rit pou, et qui ne se moque de nulluy, et le visage riant et joyeux. Toutesfoyz, chier filz, il ne te convient pas du tout jugier sur un signe, mais considere tous les signes qui plus habudent en lui et tiens a la meilleur et a la plus proufitable chose.

II. *De l'art de parler et de se taire* (fol. 34a-42a). — Traduction d'un traité latin d'Albertano de Brescia, extraite du second livre du *Trésor de Brunetto Latino*⁽¹⁾.

Cy commence une notable matiere, extraite du tiers livre du tresor de sapience, laquelle enseigne comment et pourquoy on parle et a qui on doit et peut bien parler sans vice.

Qui tu es qui veulz parler.

Chier filz, avant que tu dies mot, consideres avant en ton cuer qui tu es qui veulz parler, et puis gardes se la chose appartient a toy ou a autruy.....
 Car Jesu Crist commanda que tu apreignes avant que tu juges, et que tu entendes avant que tu parles. Mais cy fenissent les enseingnemens de parler, ne plus n'en dira l'en quant a present. Amen.

III. *Le livre des Quatre Vertus, de Sénèque* (fol. 34a-42a). — Traduction, par Jean Courtecuisse, du traité *De Quatuor virtutibus*, ou *Formula honestae vitae*, de Martin de Braga, opuscule qu'au moyen âge on attribuait à Sénèque. Cette traduction paraît avoir été terminée en 1403⁽²⁾; les manuscrits n'en sont pas rares; elle a été souvent imprimée. On trouvera des renseignements sur cet ouvrage dans les

⁽¹⁾ Cf. Th. Sundby, *Brunetto Latinos Levnet og .Scribter* (Kjöbenhavn, 1869), traduit par R. Renier : *Della vita e delle opere di Brunetto Latini*, Florence, 1884.

⁽²⁾ Cette date est donnée dans l'*explicit* de notre manuscrit et dans celui du ms. B. N. fr. 591.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMÉ.

Manuscrits français, de P. Paris, t. II, p. 121, et t. V, p. 88 (mss. B. N. fr. 190 et fr. 581, anc. 6850 et 7074), et sur Jean Courtecuisse dans l'*Histoire littéraire du Maine* (III, p. 148-176), de M. Hauréau, et dans la *Nouvelle Biographie générale* (sous *Courte-cuisse*). Le texte du manuscrit du Vatican se rapproche beaucoup de celui de Paris, B. N. fr. 591.

Des .iiii. vertus, translatees en français. Le prologue du translateur.

A très hault et très puissant prince Jehan, filz de roy de France, duc de Berri et d'Auvergne, conte de Poictou, d'Estampes, de Bouloingne et d'Auvergne.

Combien, mon très redoubté seigneur, que je soie tousjours très volentiers de vous, a mon petit pouoir, obeir et servir encore me rendre plus ardent a ce faire, ce que je voy entre les nobles sollicitudes du noble gouvernement de vostre très haulte seignourie, si vous loist quelque temps vaquer, voz occupacions sont en choses les plus honnestes et proufitables qu'elles puissent estre, et que pour occasion d'icelles me voulez emploier. Quelles choses peuent estre plus honnestes ne plus dignes de prince que après les cures des administracions des choses temporelles soy occuper en veoir et oir une fois les histoires et les beaux fais des bons chevaliers et vaillans hommes du temps passé?

Explicit le livre de Seneque, des quatre vertus, traduité en français par Jehan Courtecuisse, l'an mil .cccc. et trois, a Paris.

IV. *Les Moralités* (fol. 62 a-83 b). — M. P. Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, an. 1879, p. 73⁽¹⁾, a le premier fait remarquer que ce texte n'est que la traduction du *Moralium dogma*, ouvrage imprimé à tort sous le nom de Gautier de Lille. Les manuscrits, très nombreux, de ce poème le présentent sous différents titres, que M. Meyer a relevés dans l'article cité plus haut.

Cy commence le livre des dis des philosophes.

Talent m'estoit pris que je racontasse l'enseignement des philosophes de celle clergie qui est appelée moralité, laquelle est espendue par plusieurs volumes, si que je puisse une partie de leurs bons dis raconter briefment. Endeme[n]tiers que je pensoie a ceste chose, en celle heure il avint que je me endormy
. ainsi

⁽¹⁾ Cf. *Romania*, XVI, 69.

sont donné les commandemens que on ne doit pas avoir pour ouvrir, mais pour mettre peine et usage a ce que ilz commandent faire. Amen.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

V. *Lucidaire* (fol. 84 a-99 d). — Traduction de l'*Elucidarium*, d'Honorius d'Autun, souvent imprimée⁽¹⁾.

Cy commence le très noble livre que on appelle lucidaire, qui traite et respont a moult de questions touchans nostre foy.

Quant a parler de noblesce espiretuelment, la greigneur noblesse qui soit ne que home ne femme puisse acquerre, si est de trouver voie et affection de amer parfaitement son createur de tout son cuer et d'acquerre congnoissance de divines ordonnances. Comment et pour quoy il fist anges, hommes et femmes, mariage, paradis, enfer, et ou ilz sont constituez et ordonnez, et pour quoy nostre seigneur souffrist mort et passion pour les pecheurs, ne pour quoy il vout naistre de la glorieuse vierge Marie, et que signifioient jadis ces fees et estries, et des autres choses de la mesgnie Hellequin, et des ces femmes qu'on dit qui vont en leurre, et de veoir merveilles et moult d'autres choses non accoustumees (et moult d'autres choses), et d'antechrist, et des ames aux trespassez de ce siecle en l'aatre; et comment on se doit confesser. Or enquerons doncques de ces choses aussi comme un disciple enquerroit et demandoit de son maistre de toutes choses et le maistre lui respont la verité de toutes ses demandes.

Maistre, quelle chose est Dieu? — Mon enfant, Dieu est une substance espirituelle
. . . . Maistre, en quelle maniere vendra antecrist et ou il naistra? — Mon enfant, il naistra en Babilonie, d'une mauvaise femme, qui sera de la lignie Dan, et dès le ventre sa mere il sera plain de mauvais esperit et si nourrira entour soy des enchanteurs, et sera emperiere de tout le siecle et mettra tout dessoubz soy; c'est assavoir en .iiii. manieres : les riches par donner, les moyennes par paour de sa justice qu'il voudra faire et essaucier sur le clergié par sa grant sapience dont il sera plain. Car de fait il savra tous les .vii. art entierement et toutes les escriptures des sains hommes et que par les signes et miracles de fait il fera espouventables merveilles et commendra le feu descendre du ciel, qui ardera tous ses ennemis devant lui, et fera les mors ressusciter, non vrayement, mais non obstant ce le deable entrera es corps des mors et des hommes dampnez que on lui apportera et de fait tantost les fera parler par son enchantement, tout aussi

⁽¹⁾ Brunet, *Manuel*, au mot *Lucidaire*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

comme se ilz feussent tous vifs en coffres en Jerusalem et se fera aourer comme Dieu. Amen.

Cy fine le très noble livre qu'on appelle lucidaire.

VI. *Griselidis* (fol. 100 a-111 b). — Le fond de cette nouvelle est à peu près le même que celui de la *Patience Griselidis* et du *Miroir des femmes vertueuses*, mais la forme diffère.

Cy commence l'istoire du miroer des dames mariees, c'est assavoir de la haulte et merueille vertu de pacience, obediencie, vraie humilité et constance de Griselidis, marquise de Saluces.

Les confines de Pymont en Lombardie, aussy comme au pié de la grant montaigne qui devise France et Ytalie, en une contree longue et lee et très bien habitee d'aucunes citez, chasteaux et villes, et est aournee de bois, de rivieres, de vignes, de foins et de terres arables, laquelle contree a anciennement seignourie naturelle au temps passé et a toujours esté gouvernee jusques au jour d'uy par aucuns nobles et puissans princes appelez marquis de Saluces. Or est ainsi, selon l'istoire, que jadis entre les marquis ot un appellé Gautier sans per, d'icelle contree.....

..... Et pour ce dit le noble poeste: « Je l'atribueray a très vaillans et justes et constans hommes qui oncques sera cellui qui, pour son Dieu, sans murmurer, souffrera ce que ceste povre femme, nee de grant povreté, entre les menues gens, sans honneur et science, souffry pour son mortel mary. »

Explicit Griselidis.

VII. *Le Purgatoire de saint Patrice* (fol. 113 a-124 c). — Cette version d'une légende bien connue a été plusieurs fois imprimée en caractères gothiques⁽¹⁾; M. Tarbé l'a publiée de nouveau, d'après un manuscrit de Reims⁽²⁾. M. P. Paris (*Les Manuscrits françois*, VI, 399) l'a confondue à tort avec le *Voyage du Pays Saint Patrix*.

Comment l'abbé dist au chevalier qu'il ne voise point au purgatoire⁽³⁾.

Cy commence l'istoire du purgatoire saint Patrice.

Au temps que saint Patrice le grant preschoit en Yslande la parolle de Dieu, nostre seigneur conferma son preschement par glorieux miracles. Saint Patrice

⁽¹⁾ Brunet, *Manuel*, au mot *Purgatoire*.

⁽²⁾ *Li Purgatoire de Saint Patrice*, in-16, Reims, 1842.

⁽³⁾ Légende d'une miniature qui n'a pas été exécutée et dont l'emplacement est resté en blanc.

trouva les gens de celles terres aussi sauvages a creance come se ce fussent bestes, et il mist moult grant peine a les enseingnier, et souvent leur parloit des tourmens d'enfer et des joyes de paradis, pour ce qu'il les cuidoit par la doubtaunce de tourmens retraire de leur mescreance et pechié, et par la douceur des joyes qu'il leur promettoit a avoir les cuidoit confermer en foy, en bonnes euvres, mais ce ne leur valoit riens.....

..... Mais oncques ses playes ne porent estre sauvees, ains estoient adès fresches et nouvelles, et si en avoit aucunes si parfondes que tu y eusse bouté le plus long doit de ta main tout jusques a la paume, et quant il veoit une parsonne faire desordonnement une chose quelle qu'elle feust, il lui disoit : « Se ja toutesfois savoies com grant peine il te convient souffrir pour ce que tu fais, tu n'en feroies rien. » Et je mesmes vis les plaies et le senti maintes fois, et graces et mercis rens a nostre seigneur de ce que je l'ensevelis a mes deux mains.

VIII. *Extraits du Miroir historial de Vincent de Beauvais* (fol. 125 a-153 c). — Ces extraits ne sont pas puisés dans la traduction de Jacques de Vignay; le n° 9, que je donne plus bas, à titre d'exemple, permettra de faire la comparaison entre les deux versions.

1° L'histoire du ravissement de l'ame Condale et de sa vision (fol. 125 a-142 d). Vinc. de Beauvais, *Mir. hist.*, l. XXVI, chap. LXXXVIII à CIV⁽¹⁾.

2° Histoire de saint Guillaume de Bourges, arcevesque (fol. 143 a-144 a). *Ibid.*, XXIX, LXII.

3° De Pierre de Corbueil et de l'entredit en France et du refusement de Ingeborc royne (fol. 144 a-c). *Ibid.*, XXIX, LXIII.

4° De jeu, de chant et de beauté et d'enfance (fol. 144 c-145 c). *Ibid.*, XXIX, CXLIV.

5° Que de toutes ces choses vie de cloistrier est le refuge (fol. 145 d-146 d). *Ibid.*, XXIX, CXLV.

6° Que après le veu de la vie cloistriere nulle autre n'apparisce (fol. 146 d-147 c). *Ibid.*, XXIX, CXLVI.

7° De la diferance du veu solempnel et du simple (fol. 147 c-148 a). *Ibid.*, XXIX, CXLVII.

8° Que ou temps de saint Benoist les novices ne muoient point de habit seculier (fol. 148 a-149 a). *Ibid.*, XXIX, CXLVIII.

⁽¹⁾ Les renvois sont faits sur l'édition de Douai, 1624.

9° De la vengeance Dieu sur ceulz qui menoient les caroles ou cimetièrre Guillaume (fol. 149 a-149 d). *Ibid.*, XXV, x⁽¹⁾.

10° De la femme qui estoit sorciere, qui fut ravie du deable (fol. 149 d-150 d). *Ibid.*, XXV, xxvi⁽²⁾.

11° Du jovencel qui espousa parson anel l'image de Venus (fol. 150 d-152 a). *Ibid.*, XXV, xxix⁽³⁾.

12° De Berengier et de sa penitance (fol. 152 a-d). *Ibid.*, XXV, xxx⁽⁴⁾.

13° Du clerc a qui son compaignon mort apparut (fol. 152 d-153 c). *Ibid.*, XXV, lxxxix⁽⁵⁾.

De la vengeance Dieu sur ceulz qui menoient les caroles ou cimetièrre Guillaume.

En l'an .c.xlviii., advint une telle adventure en une ville de Saxoine, en laquelle ville l'esglise de Saint Grant, martir, estoit : En la vigile de la nativité nostre seigneur, Robert, prestre, avoit commancié par nuit la premiere messe, et ou cimetièrre estoit Oberth, avec .xviii. compaignons, .xviii. hommes et .iiii. femmes, qui menoient les karoles et chantoient chançonnettes seculieres, et empeschoient si le prestre que pour les paroles d'iceulz entre les saintes solempnités des messes il ne pouoit estre entendu, et dont leur manda il qu'ilz se teussent, par quoy ilz en orent despit, et dont pria le prestre Dieu et dist : « Plaise a Dieu et saint Grant que vous chantez tousjours ainsi jusques a un an! » Et ces paroles orent force. Jehan, le filz du prestre, print sa seur, qui chantoit, par my le bras et la vult mettre hors, et tantost il lui esracha le bras hors du corps, mais il n'en yssi oncques goutte de sang. Et celle vraiment remaint tout cel an avec les autres, menant les caroles et chantant. Oncques celle annee pluye ne chey sur eulz, ne ilz n'orent ne froit ne chaut, ne ilz ne furent point travailliez, ne leur vesteure ne leur chauceure n'empira oncques, mais ilz chantoient comme hors des sens; et premierement la terre abaissa soubz eulz jusques aux genoulx, et après ce jusques aux cuisses; la couverture de la maison aucunefois, par la volenté de Dieu, s'estandoit jusques sur eulz, que ils n'eussent point de pluie. Et quant l'annee fut acomplie, Herbert, evesque de Couloingne, les absolt et deslia des veux de quoy leurs mains estoient tenues et liees et les reconsila devant l'autel saint Grant, et la fille du prestre morust tantost, avec-

⁽¹⁾ Conf. Guillaume de Malmesbury (Migne, *Patr. lat.*, CLXXIX, 1146).

⁽²⁾ *Ibid.*, 1188.

⁽³⁾ *Ibid.*, 1190.— Voir aussi Graf, *Roma nella memoria e nelle immaginazioni del medio evo* (Turin, 1881-1883, 2 vol. in-8°);

et le compte rendu de ce livre, fait par M. G. Paris dans le *Journal des Savants*, octobre 1884.

⁽⁴⁾ Conf. Guillaume de Malmesbury (Migne, *Patr. lat.*, CLXXIX, 1256).

⁽⁵⁾ *Ibid.*, 1221.

ques les deux autres femmes, et les autres si dormirent .iii. nuys continuellement l'une après l'autre, et après ce aucuns d'eulx morurent et furent, si comme l'en dit, enluminez par miracles, pour ce qu'ilz s'en estoient moult repentis, et les autres demonstroient leur peine en tremblant, car ilz trambloient tousjours de leurs membres. Et ceste chose delaisa ainsi en escript Herbert, qui fut l'un d'iceulx, et est escript ainsi en la fin de celui escript : Lettres nous furent donnees de monseigneur Peregrin, successeur du bemoist Hebert, en l'an mil et treize.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1517.

Parchemin, 0^m,257 sur 0,203, commencement du XIV^e siècle, 179 feuillets, 2 colonnes à la page, 29 vers à la colonne jusqu'au fol. 130, après, 38 lignes; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Qu'en France n'ait* ⁽¹⁾.

I. *Garin de Monglane* (fol. 1-130). — Cette chanson de geste est encore inédite; les dernières études dont elle a été l'objet sont celle de M. Léon Gautier, dans la tome IV des *Épopées françaises*, p. 126-171, et celle de M. G. Paris, dans la *Romania*, XIII (1884), p. 1-13 : *Le Roman de la geste de Monglane*.

Les seuls manuscrits connus sont, outre celui-ci, celui de Paris, Bibl. nat. fr. 24403, et celui de Londres, Musée Brit. Roy. 20 D. XI⁽²⁾. Ces trois manuscrits donnent le même texte.

Celui qui fait l'objet de la présente étude est lorrain, mais rien ne prouve qu'il ait été exécuté à Metz même, comme M. L. Gautier est porté à le croire. Il paraît toutefois avoir été écrit dans la région voisine, ce que semblent indiquer les notes suivantes, avec lesquelles un scribe a essayé sa plume, sur le verso du fol. 130 : *A son boins amins*

⁽¹⁾ A la fin du vol. (fol. 179 v^o), une main du XV^e siècle a écrit cette énigme :

*En mey Paris ait une chose,
Qui en mey Paris est enclose :
Que celle chose osteroit
Par tout le monde pais seroit.*

Il y avait aussi d'autres lignes qui ont été

effacées, il n'en reste que les 4 dernières :

*Adont li respont la bergier
Comment l'entendeiz vous ?
L'amin Gaudechon, plumez
Vostre con con con cons.*

⁽²⁾ Il s'en trouve aussi un fragment à Oxford (*Rom. Studien*, I, 380-409).

*lou prevost de Brieis, Gerart, prevost de Lonwy, salut. A son boin amin
lou prevost de Lonwy, Gerart, prevost de Joppecourt*⁽¹⁾, *salut. Keller en
a publié près de 1,000 vers (Romvart, p. 337-365).*

Oiez, signor, por Deu le voir omnipotent,
Que Damedeux vous dont honor et joie grant!
Oit aveis chanteir de Bernart de Brubant
Et d'Arnart de Biaulande, d'Aymer son enfant,
De Girart de Vianne a l'orguilloz samblant,
Et de Renier de Jennes, cui Dex par ama tant,
Qui fut peire Ollivier, le compaignon Rollant,
De Guillaume et de Fouche et dou prou Viviant,
Et de la fiere geste don chantent li auquant,
Qui tant soffri de painne sor sarrazine gent;
Mais tot en ont laissié le grant commendement
De Garin de Monglanne, le chevalier vaillant,
Dont issi ceste geste dont on parolle tant.
Ja saveiz qui i fu e dont e de queil gent,
Et commant il conquist Monglanne et Montirant
Et la terre environ une jorneie grant,
Qu'en icel tans teneient felont et souduant,
Et qui fu celle dame dont furent li enfant
Que on apelle geste dès le commencement
El reaulme de France.

.....
Mabil. la belle d'un bel fil delivra;
Hernat l'apella on quant on le batiza.
En .vii. anz et demi, enci c'om me conta,
Ot elle .iiii. fis que Ga. engendra :
Hernaut, Rennier, Millon, Girart, que Dex ama.
Tant les norri Ga. et itant guerroia
Que avoires li failli, por ce que tot dona.
Quant furent bel et granz Ga. les regarda;
Povres les vit et nus, molt forment l'en pesa.
Quant vestir ne les pot por pou ne forcena.
A .i. jour de paskour le roi les envoia,
Qui les fist chevalier et ci les adouba.

⁽¹⁾ Joppécourt est aujourd'hui un petit village de l'arrondissement de Briey.

De l'estoire Ga. plus avant n'en i a,
 Ne mais de ces afans, qui plus dire en voudra,
 Assez i ait estoire que rimeir elisera.
 Cias qui l'ont escoutee Jesu, qui tot forma,
 Et qui de son argent volantiers me donra,
 Otroit beneisson, que n'i defaille ja,
 Et dont a touz grant joie. Amen.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Explicit li romanz de Ga. de Monglance. Priez pour celui qui l'escrit.
 Ci roumanz fut faiz l'an de grace nostre signour quant li milliaires par mil
 .ccc. et vint et quatre, le samedi après le sairement.

II. *Merlin* (fol. 131-179). — On trouvera l'analyse de ce roman dans P. Paris, *Romans de la Table ronde*, II, 16-97. Dans le manuscrit du Vatican le récit commence au moment où la mère de Merlin, après avoir perdu son père, sa mère, son frère, sa sœur aînée, vient d'apprendre au prud'homme Blaise que l'*ennemi* s'est emparé de sa plus jeune sœur. La lettre initiale, semblable à celle qui commence le roman de Garin de Monglance, prouve que le manuscrit n'a jamais eu le début du récit. Keller a publié (*Romvart*, p. 365) les premières lignes; voici les dernières :

..... Quant il fu sacreiz et la messe fu chantee, si issirent forz dou moustier,
 si esgarderent et ne virent point dou paroir et ne sorent qu'il fu devenus. Ensi
 fu Artus esleus a roi et tint la terre et le regne de Logrez lonc tens em pais.

Si fenist li livres Mellin, que Blaises ces maistres escript.

Qui le sen de Mellin en son cuer retenroit
 Des belles damoicelles sa volenté feroit.

REG. 1518.

Papier, 0^m,199 sur 0^m,181, xv^e siècle, 132 feuillets, 34 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX⁽¹⁾.

I. *La Consolation de Boèce*, traduite par Renaud de Louhans (fol. 1 r^o-

⁽¹⁾ Au fol. 1 r^o la signature suivante : *Guilleillet*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

117 v^o). — Les manuscrits en sont très nombreux⁽¹⁾. M. Vayssièrre a publié, en 1873, un livre intitulé : *Renault de Louens, poète franc-comtois du XIV^e siècle*⁽²⁾. Voir la notice du manuscrit Vat. 4788.

Fortune, mere de tristesse,
De douleur et d'affliction,
Mettre me fait en ma vieillesce
Mon estude et m'entencion
De faire ung rommant sur Boece,
Qu'on dit de consolacion,
Qui donne confort et leesse
A ceulx qui ont tribulacion.

.....
Je souloie jadis penser,
Dictier, enseigner et escripre
Les livres qui sont a penser
Et qui sont de haulte matiere.

.....
Se vous voulez sçavoir l'annee
Et la ville et la journee
Ou le frere parfist s'entente,
L'an mil .m^o. six et trente,
Le derrain jour de may prenez,
Si savrez quant affin menez
Fut cilz rommans, a Poiloinny,
Dont le frere c'est pou loigny
Qui le rommant en rime a mis.
Dieu garde au frere ses amys
Qui se petit rommant a fais
Et lui pardoint tous ses meffais.

Explicit Boece.

II. *Le Codicille de Jean de Meung* (fol. 117 v^o-119 r^o). — Voir la notice du manuscrit Reg. 1492, art. III.

⁽¹⁾ L. Delisle, *Ano. trad. fr. de la Consolation de Boèce* (Extr. de la Bibl. de l'Éc. des chartes, XXXIV, 1873) et *Inventaire gé-*

néral et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale, t. II, appendice.

⁽²⁾ Paris, in-8°, 16 p.

Dieu ait l'ame des trespasés,
 Car des biens qu'ilz ont amassez,
 Dont ilz n'eurent oncques assez,
 Ont ils toute leur part eüe;
 Et nous qui les amasserons,
 Sy tost que nous trespaserons,
 La part que nous en lesserons
 Celle arons nous toute perdue.

.....
 Lors se vous ne voulés ce croire,
 Quant il avra sur vous victoire,
 Sans retour, en sa chartre noyre,
 Au feu d'enfer ardoir yrés;
 Et quant vous avrés la sceü
 Comment vous feustes deceü
 Que vous ne m'avez pas creü,
 A tart vous en repentirés.

Explicit le petit testament Jehan de Meun.

III. *Les sept articles de la foi, de Jean Chapis (fol. 119 v^o-133 v^o). —*
 Voir la notice du manuscrit *Reg. 1492*, art. V. Ici la pièce n'a que
 72 strophes.

[O] glorieuse Trinité,
 Une essance en vraye unité,
 En troys singulieres personnes,
 O glorieuse deité,
 En souveraine magesté,
 Qui ung Dieu de tous pars sommes (*l. sonnes*),
 Qui toutes chosez faiz bonnes,
 Qui les quatre eslemens esbonnes,
 Qui regnes en eternité,
 Qui vivres et entendement donnes
 Et tous tes biens nous habandonnes,
 Ayde moy ad ce dicté.

.....
 Et pouvre dame debonnaire,
 Qui je me vueil de tout ce taire
 De toy louer, et si ne puis

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Toutes tes louanges retraire,
Te pry je qu'il te vueille plaire
A prendre en gré ce que j'en puis,
Car je croy vraiment que puis
Mon cuer si ne peut de ton puis
Saichier tout ce qu'il en veult traire,
Que les coipeaulx et le chappuis
Prendras en gré ce que j'en puis,
Car, ce te plaist, ton en peult faire.
Explicit le condicile. Deo gratias.

REG. 1519.

Parchemin, 0^m,260 sur 0^m,189, xv^e siècle, 37 feuillets, 2 colonnes à la page, 35 lignes à la colonne; reliure en peau rouge. Commencement du 2^e feuillet : *parler a moy* ⁽¹⁾.

I. *Griselidis* (fol. 1-8). — Voir la notice du manuscrit *Reg. 1514*, art. VI. Le début manque; le manuscrit commence dans le courant du premier chapitre :

..... laquelle est pou trouvé en mariage, se scevent ceulz qui l'ont esprouvé. Toutesvoies, pour vostre amour, je me soubzmetz a vostre volenté. Vray que mariage est une chose douteuse, et maintes foiz les enfans ne ressemblent pas aux peres. Toutesfois, s'aucun bien vient a l'omme, tout ce vient de Dieu de lassus a lui.....
..... Et pour ce dit le noble poete : « Je l'atribueray a très vaillans et justes et constans homes qui oncques sera celui qui, pour son Dieu, sanz murmurer, souffreray ce que ceste povre femme, nee de grant povreté, entre les menues gens, sanz honneur et science, souffri pour son mortel mary. »

Explicit *Griselidis*.

II. *Le Rebours de Matheolus* (fol. 9-37). — L'auteur de ce poème, Jean Le Fèvre, né à Ressons-sur-Matz, près de Compiègne, vivait

⁽¹⁾ En tête du *Rebours de Matheolus*, une miniature grossière et très effacée représente des femmes dans différentes occupations. C'est sans doute une autre minia-

ture qui a fait enlever le premier feuillet du manuscrit.

Au bas du feuillet 36 on lit deux fois le nom de *Bertrand Chartier*.

sous le règne de Charles V. M. Morand, *Bulletin du bibliophile*, X (1851), p. 375-398, de même que l'abbé Gouget et plusieurs autres, avait nié que *Le Rebours de Matheolus* fût de Le Fèvre, mais M. Tricotel, *Ibid.*, XXXII (1866), p. 491, 553, 604, a prouvé le contraire.

Le Rebours de Matheolus a été plusieurs fois imprimé au commencement du xvi^e siècle. L'une de ces impressions a été reproduite en fac-similé à Paris en 1846.

Sur Jean Le Fèvre et ses ouvrages, en particulier sur *Le Matheolus* et *Le Rebours de Matheolus*, on consultera avec beaucoup d'intérêt les articles de M. Morand et de M. Tricotel, cités plus haut. Keller (*Romvart*, p. 368-379) a publié les 365 premiers et les 18 derniers vers de notre manuscrit.

REG. 1520.

Parchemin, 0^m,27 sur 0^m,19, grosse écriture de la fin du xv^e siècle, 60 feuillets, 20 lignes à la page. Au fol. 2 une très belle miniature, qui occupe les deux tiers du feuillet, représente l'auteur offrant son livre à la reine Marguerite.

Le Temple de Boccace. — Cet ouvrage, sans titre dans notre manuscrit, est aussi quelquefois désigné sous le nom de *Livre de l'Inconstance de Fortune*. L'auteur est Georges Chastellain. La première édition est de 1517⁽¹⁾. M. Kervyn de Lettenhove en a donné une nouvelle édition dans le tome VII des *Œuvres de Georges Chastellain*. (Bruxelles, 1863-1866, 8 vol. in-8°.)

Excellent et très utile traictié de messire George l'adventurier, philosophe et poete vulgaire, faict et composé en l'an mille quatre cens .LXV., pour la consolation de madame Marguerite, fille du roy de Secille, femme du roy d'Angleterre, Herry vi^me de ce nom, laquelle fust dechassée en France, ou elle trespasa⁽²⁾, et eust son mary et son filz unicque Edouard vaincus, prins en bataille et miserablement occiz en la tour de Londres.

⁽¹⁾ Paris, Galliot-Dupré, in-fol. *Le Temple Jehan Boccace*. (Cf. Buchon, *Collection des Chron. nat. et Panthéon litt.*, Œuvres de G. Chastellain.) — ⁽²⁾ En 1482.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Scelera ablue tua fientque candia de nigris (Isa. 1^r).

Une dame naguaires, demenant grant dueil et soy complaignant a moy de fortune, quy, dure en perverse, luy avoit procuré, ce disoit, importable ennuy et donné nouvellement en son estat confuse morsure.....
.....Je prie aux voyans avoir fait agreable ce que de mon pooir est et qui en petit pooir ay desir de complaire, leur plaise avoir en recommandation mon bon voloir, qui ay hourdy cest oeuvre au meismes de l'omme.

REG. 1522.

Parchemin, 0^m,239 sur 0^m,202, commencement du xiv^e siècle, 172⁽¹⁾ feuillets, 2 colonnes à la page, 40 vers à la colonne; nombreuses miniatures; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX⁽²⁾.

I. *Le Roman de la Rose* (fol. 1 a-139 b). — Voir la notice du manuscrit Reg. 1492, art. I.

Maintes gens dient que en songes
N'a se fables non et mençonges,
Més l'en puet tieulz songes songier
Qui ne sont mie mençongier,
Ains sont aprez bien aparant;
Si en puis bien traire a garant
.I. aucteur qui ot nom Macrobes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ançois descript la vision
Qui avint au roi Cypion.

.....
Moult durement sui esmaiez
Que entroublié ne m'aiez,
Si en ai duel et desconfort;

⁽¹⁾ Jusqu'au fol. 139, c'est-à-dire jusqu'à la fin du *Roman de la Rose*, la foliotation est marquée en chiffres romains; à partir de là, elle continue en chiffres arabes jusqu'au feuillet 182 et dernier; mais, de 139, la numérotation passe à

150, de sorte qu'en réalité le manuscrit n'a que 172 feuillets.

⁽²⁾ Fol. 1 : *C'est a moi Fauchet*; sur une feuille de garde de la fin du volume : *A.-J. Manier. Fauchet a écrit quelques notes dans les marges.*

Ja mais n'iert riens qui me confort,
 Si je pert vostre bienvueillance,
 Quar je n'é mais aillours fiance⁽¹⁾.
 Et si l'ai ge perdu, espoir,
 A poi que ne m'en desespoir.
 Desespoir! las! je non ferai,
 Ja ne m'en desespererai,
 Quar, s'esperance m'iert faillans,
 Je ne seroie pas vaillans.

.....
 Ains que d'illeuc me remuasse,
 Ou mon vueil encor demorasse,
 Par grant joliveté cueilli
 La fleur dou biau rosier fueilli;
 Ensi oi la rose vermeille.
 A tant fu jor et je m'esveille.

Ci fenist li rommans de la rose.

II. *Jeux-Partis* (fol. 139 c-170 b). — Ils sont au nombre de 66, sous le titre : *C'est ung recueil de chançons de plusieurs autheurs*. Keller (*Romvart*, p. 379-390) a publié, en tout ou en partie, les numéros 1, 3 à 7, 10⁽²⁾. M. Brakelmann, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XLII, 61-62, a comparé ce recueil aux autres chansonniers; enfin M. G. Raynaud a donné la liste complète des pièces, désignées par le premier vers de chacune d'elles⁽³⁾.

III. *Le Tournoiement aus dames de Paris* (fol. 170 c-182 c). — Ce

⁽¹⁾ Ici, une miniature représentant Jean de Meung, assis, écrivant sur un livre posé devant lui sur un pupitre. Dans la marge, cette rubrique : *C'est la priere au Dieu d'amours pour mestre Jehan de Meun.*

⁽²⁾ Page 381, v. 11, lisez *ses* pour *ces*; v. 13, *sougis* pour *songis*; page 383, v. 19, *un* pour *on*; v. 20, *courelment* pour *conrelment*; page 384, v. 7, *retenir* pour *renir*, et ajoutez à ce dernier jeu-parti, c'est-à-dire au quatrième, les cinq dernières

strophes, que Keller a omises sans en prévenir; page 385, v. 20, lisez *blamez* pour *blasmez*; v. 25, *d'emmi* pour *denmi*, page 387, v. 6, *repus* pour *repris*; v. 9, *Vous* pour *Nous*; v. 26, *engingnie* pour *engignie*; v. 30, *tesmoignier* pour *tesmoigner*; page 388, v. 21, *Devoit* pour *Leuroit*; page 389, v. 32, *m'en* pour *me*; page 390, v. 4, *baer* pour *buer*.

⁽³⁾ *Bibliographie des Chansonniers français*, I, 232-236.

poème, d'environ 2,000 vers, a été composé par Pierre Gentien; Keller (*Romvart*, p. 390-398) a imprimé les 220 premiers et les 36 derniers vers⁽¹⁾; le reste du poème est encore inédit. Fauchet, à qui a appartenu le présent manuscrit⁽²⁾, a fait de P. Gentien et de ses vers le sujet du 127^e et dernier chapitre de son *Recueil de l'origine de la langue et poésie française*. Ce chapitre est reproduit dans la *Bibliothèque française* de du Verdier⁽³⁾ (V, 280-281).

REG. 1616.

Parchemin, 0^m,196 sur 0^m,128; deux manuscrits reliés ensemble, l'un du XI^e, l'autre du XIV^e siècle; 124 feuillets, 33 vers à la page pour les poèmes français.

Ce manuscrit comprend :

- 1° *Tractatus magistri Guidonis Augensis super musica* (fol. 1-16);
- 2° *Fabula Phedri* (fol. 17-18 r°);
- 3° *Oratio sancta* (fol. 18 v°-19 r°);
- 4° *Kyrie eleison* (fol. 19 et 20);
- 5° *Fragment de Fierabras* (fol. 21-92 et 103-108);
 - ° *Roman d'Otinel* (fol. 93-102 et 109-124).

I. *Fierabras*. — MM. Kræber et Servois ont publié le texte français de *Fierabras* dans le recueil des *Anciens poètes de la France*⁽⁴⁾, faisant usage du fragment de Rome, dont voici les premiers et les derniers vers :

Ung autest de la coefe en abatit ou pré⁽⁵⁾
Et des chevoux du chief grant partie rasé.

⁽¹⁾ Lisez, page 390, ligne 15 : *que vent* au lieu de *querent*; p. 391, l. 3 : *dormir* au lieu de *dormit*, etc.

⁽²⁾ C'est lui qui a écrit le titre : *Le tournoiement as dames de Paris, fait par Pierre Gentian*.

⁽³⁾ Voir aussi Méon, *Contes nouveaux*, I, 394, et F. Michel, *Chanson des Saxons*, II, 194.

⁽⁴⁾ Paris, 1860.

⁽⁵⁾ Vers 1470 de l'édition.

Damedex le garda que en char ne l'a touché.
 Et li cuens refiert lui par vive postaé;
 I esma .i. grant cop sor le heaume gemé.
 F. voit le cop que il la a finé;
 Ce que il tint de l'escu a encontre geté,
 Que tot a desouvert li flanc et li costé.
 Ol. l'aperçoit, mout l'a bien avisé.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

.....
 La fut la traïson de Roll. porpensee :
 Ganelon le vendit a la gent deffae
 Puis en fu a chevax sa char detraïnee.
 Pinabïax en fu mort sor le jonc en la pree,
 La l'enversa Tienri au trenchant de l'espee;
 Puis fu penduz armez par la gole bae.
 Toz jorz vont traïtor a male destinee;
 Ou a loing ou a près, ja n'i avront duree.
 A Deu vos comant toz, ma chanson est finee.
 De cest romans est bone et la fin et l'entree,
 Ou milieu et par tot, qui l'a bien escoutee.
 Explicit, expliceat, ludere scriptor eat.

Cest romanz fu fet a Seint Brioc, l'an de grace mil et .iii. cenx et .xvii. anz.

II. *Otinel*. — Ce poème a été publié, dans le recueil des *Anciens poètes de la France*⁽¹⁾, par MM. Guessard et Michelant, qui ont donné une bonne description du présent manuscrit dans la préface (p. x-xii) de leur édition. Depuis, un nouveau fragment d'*Otinel* a été découvert (*Romania*, XII, 433).

REG. 1629.

Parchemin, 0^m,248 sur 0^m,176, xv^e siècle, 54 feuillets, 2 colonnes à la page, 81 lignes à la colonne.

Le Cœur d'amour épris. — Keller (*Romvart*, p. 398-403) a publié

⁽¹⁾ Paris, 1858. La mention du monastère de Fleuri, que signalent les éditeurs, peut ne s'appliquer qu'à la première partie du manuscrit.

le début et la fin de ce manuscrit. On en connaît deux autres ⁽¹⁾ du même ouvrage, qui est du reste imprimé. (Voir Lecoy de la Marche, *Le roi René*, II, 158-162.)

REG. 1632.

Parchemin, 0^m,257 sur 0^m,167, première moitié du XIV^e siècle, 113 feuillets, 2 colonnes à la page, 41 vers à la colonne, reliure en peau rouge, aux armes de Léon XIII ⁽²⁾.

Beuves d'Hanstonne. — Ce manuscrit a perdu son premier cahier et de nombreuses taches empêchent quelquefois de lire complètement ceux qui restent; par erreur on a relié les feuillets 92, 93 à la place des feuillets 20, 21 et *vice versa*. Il commence au vers 1477 du manuscrit de Paris B. N. fr. 12548.

Le scribe avait terminé son ouvrage par cet *explicit* : *Ci finist le romanz de Bueve de Hanstone*; une main postérieure, dans l'espace laissé en blanc entre le dernier vers et cet *explicit*, a répété ce dernier : *Ci fenist le romanz de Bueve de Hantone*. Enfin, à ce second *explicit*, une main du XV^e siècle a ajouté : *Qui fut fait le x^e jour de mars mil trois cens et quatre*. Assurément, cette dernière ligne a été prise sur un autre manuscrit, et celui qui l'a transcrite croyait qu'elle s'appliquait à la composition du poème et non à celle du manuscrit.

Pour les autres manuscrits de cet ouvrage, voir P. Meyer, *Daurel et Beton* (édition de la Société des anciens textes français), p. XXI.

Keller a publié environ les 240 premiers vers du manuscrit de Rome (*Romvart*, 403-404), mais les fautes de lecture rendent son texte inintelligible ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Bibl. nat. fr., 1509 et 24399.

⁽²⁾ Signé : Bourdelot.

⁽³⁾ Page 404, v. 10, lisez *Devant* au lieu de *quant*; v. 25, *vif* au lieu de *vis*; v. 26, *guerredon* au lieu de *gerredon*; v. 29, *receut* au lieu de *jetent*; p. 405, v. 4, *percevant* au lieu de *parceuant*; v. 6, *per-*

creüz au lieu de *parcreuz*; v. 8, *ne* au lieu de *na*; v. 11, *ceanz* au lieu de *seanz*; v. 12, *aisemant* au lieu de *aisement*; v. 14, *Ou voit* au lieu de *O vitoit*; v. 16, *alez* au lieu de *aler*; v. 24, *willance* au lieu de *we-rillance*; v. 27, *Si l'alez...* et *comant* au lieu de *Sil alet...* *peomant*, etc.

.....
 [Bueves] li enfes s'en est bien perceü.
 [Et de] de la pome ot mangé a geün,
 Devant li a .i. bla[nt] le[vrier v]eü ;
 Molt le leraï, que [son parrastre] fû,
 Il li gita [.....]edeü
 Et le manja, qu'il ne sot que ce fu.
 Li cuers dou ventre li est par mi rompu,
 Devant la table chei mort estendu :
 « Adieu », dist B., « glorious roi Jesu,
 De ceste chouse aorez soies tu!
 Qui ce m'a fet ne me tient mie a dru,
 Petit m'ama qui m'anvoia celui. »

.....
 Molt ot grant gent en cele riche citez :
 .XIII. roi furent, ce est la veritez.
 Après souper s'en vont a leur ostiex.
 Li rois de France est ou palés remés.
 Buevon et Gui, et des autres assez,
 Couchier se vont, chascun fu molt iriez.
 Li rois de France est en la chambre entrez.
 Ainz qu'il se fust endormiz n'acoisiez
 Ez vos .i. angre qui li dist : « Rois prisiez,
 Le matinet, quant jor iert esclarez,
 Alez tot droit a la forest des blez ;
 La troverrez B. que vos tant amez,
 A la mort est, de verté le sachiez :
 Demein sera o Dieu acompaignez.
 Toz est quites vers Dieu de ses pechiez. »
 Li bers l'entent, mervoilles en fu liez.
 Vet s'en li angres, n'i est plus atargiez.
 Li rois se lieve quant jor fu esclarez.
 Aus fiuz Buevon fu l'afere nuncez.
 Chascuns en fu molt joianz et molt liez.
 Li roi monterent, n'i sont plus atargiez,
 A l'ermitage sunt tantost repoiriez.
 B[uevon trover]ent qui près i ert devies.
 Ses fiuz baisa, la fu pris li congiez.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Mors est li rois qui tant par fu prisiez.
Ses espirs fu devant Dieu herbergiez,
Car aquitez se fu de ses pechiez.
Ains l'ermitace, don haut fu li mostiers,
Fu enterré li rois qui tant iert fiers.

Ci fenist le romanz de Bueve de Hantone (2^e main).

Qui fut fait le x^e jour de mars, mil trois cens et quatre (3^e main).

Ci finist le romanz de Bueve de Hanstone (écriture du scribe).

REG. 1659.

Parchemin, 0^m, 252 sur 0^m, 167; composé de 2 manuscrits: le premier (fol. 1-90), du XIII^e siècle, de 32 à 37 lignes à la colonne, 2 colonnes à la page; le second (fol. 91-100) est d'une fine écriture anglaise du XIV^e siècle, 70 lignes à la colonne, 2 colonnes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX⁽¹⁾.

I. *Le Livre d'Ambroise* (fol. 1 r^o-89 v^o). — Récit en vers de la troisième croisade, écrit par un témoin oculaire, nommé Ambroise; c'est l'original de l'*Itinerarium Peregrinorum et Gesta regis Ricardi*, comme il sera démontré dans la préface de l'édition qui doit paraître de cet ouvrage dans la *Collection des Documents inédits* par les soins de MM. G. Monod et G. Paris⁽²⁾.

II. *Le Petit Plait, de Chardry* (fol. 91-100). — Publié par Koch⁽³⁾.

⁽¹⁾ Sur la première feuille de garde, un titre de la fin du XVI^e siècle: *Roman des guerres de la Terre-Sainte. Le Péripée*.

Sur le fol. 1, le timbre rouge de la Bibliothèque nationale: R. F.

La feuille de garde de la fin est un fragment liturgique du XII^e siècle.

Fol. 89 v^o et 90 r^o, une chanson française, paroles et musique (écriture du XIII^e siècle), intégralement reproduite par Keller (*Romvart*, p. 425).

⁽²⁾ Keller (*Romvart*, p. 411-424) en a déjà publié les 447 premiers vers et les 11 derniers.

Cf., sur la relation du poème et de l'*Itinerarium*, le rapport de M. P. Meyer, *Revue des Sociétés savantes*, 5^e série, VI, 93-98 (en extrait dans la *Romania*, II, 381-383).

⁽³⁾ *Chardry's Josaphaz, Set Dormanz und Petit Plet*, Heilbronn, 1879, in-12 (Altfranzösische Bibliothek).

Keller (*Romvart*, p. 425-436) a donné les 365 premiers et les 13 derniers vers de ce manuscrit.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1668.

Parchemin, 0^m, 313 sur 0^m, 201, xv^e siècle, 82 feuillets, 2 colonnes à la page, de 45 à 50 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽¹⁾.

I. *Le Pèlerinage de la vie humaine* (fol. 1 a-63 a). Deuxième rédaction. L'auteur est Guillaume de Digulleville. Une lettre de M. Paul Meyer, imprimée dans un des volumes de la *Chaucer Society* ⁽²⁾, contient d'intéressantes observations sur la versification de ce poème.

A ceulx de ceste region,
Qui point n'y ont de mansion,
A moy sont tous, come dist saint Pol,
Riche, povre, sage et fol,
Soyent roys ou soient roynes,
Bons pelerins ou pelerines,
Une vision vueil noncier,
Qui en dormant m'avint l'autrier.
.....
Que chascuns prenge tel chemin,
Qu'il puist venir a bonne fin;
Celle fin est le guerredon
Et la remuneracion
De la joie de paradis
Que Dieux doint aux mors et aux vis.

⁽¹⁾ Sur le feuillet de garde : *Le Pèlerinage du Monde en vers françois avec plusieurs instructions des péchés et de confession.*

Une signature, répétée à la fin du volume, parait être *Pleter*.

A la fin du volume, un autre nom a été gratté; au-dessous, on lit : « *Hunc librum tradidit in custodia... natione Britannus,*

vocatus Oliverius » (xv^e siècle). Le mot que j'ai remplacé par des points a été effacé par le timbre du Vatican.

Enfin, cette mention : *Aux Celestins de Marcousié* (xvi^e s.).

⁽²⁾ *Trial-forewords to my Parallel-text edition of Chaucer's minor poems*, p. 100-102.

II. *Enseignements d'un père à son fils* (fol. 64 a-82 d). — Cet ouvrage, pas plus que le précédent, n'a de titre dans notre manuscrit, mais d'autres manuscrits l'intitulent *Enseignements d'un père à son fils*. Il est précédé d'une table des chapitres :

Cy après sont contenues plusieurs des demandes que le filz demande au pere. Et premierement dist le pere au filz qu'il lui apranra du saint baptesme.....	I
Item de son sauvement qui soit diligent.....	II
Item de .III. manieres de non saichans.....	III
.....	
Item comment l'en se doit appareillier contre la mort.....	XXXII

Biaux très doux filz, entens mes parolles et les retieng et met en euvre, car enseignement qui est ouy et n'est retenu et mis a euvre ne vault riens. Et je te diray et enseigneray con au commencement du saint baptesme et après des autres choses qui font prouffilt au sauvement.....
..... Ceste balance ne doit pandre ne a destre ne a senestre, car par amour privee ne pour bien temporel ne pour haisne d'autrui ne doit l'en lessier a dire verité; quant mestier en est, mençonge ne fausseté ne doit l'en dire pour nullui.

REG. 1678.

Papier, 0^m,268 sur 0^m,187, xv^e siècle, 129 feuillets, 24 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX ⁽¹⁾.

Le livre des échecs moralisés. — Cette traduction paraît être celle de J. de Vignay; en tout cas, elle est précédée du prologue de ce traducteur. Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1323, art. IX.

Cy commence le jeu des eschetz, translaté de latin en françoys par frere Jehan de Vignay, de l'ordre de saint Jaques du Hault Pas.

A très noble et très excellent prince Jehan de France, duc de Normandie et aîné filz de Phelipes, par la grace de Dieu roy de France, paix, santé et joye vous doint le pere eternal et vous doint tous jours force et victoire sur voz enemys. Très chier et redoubté seigneur, pour ce que j'ay entendu et scenu quel

⁽¹⁾ Un des anciens propriétaires de ce manuscrit a mis son nom au fol. 129 v^o. Il semble qu'on puisse lire *Tuffier* (xv^e s.).

vous voyez volontiers et ouez choses profitables et honnestes tendant a information de bonnes meurs, je, frere Jehan de Vignay, vostre petit religieux entre les autres de vostre seignorie, ay mis ung petit livret de latin en françoys, lequel m'est venu a la main nouvellement, ouquel plusieurs auctoritez et diz de docteurs, de philozophes, de poetes et d'anciens saiges y sont racontez, et est fait a la moralité des nobles hommes et des gens de peuple, selon le jeu de eschetz, lequel livre, très puissant et redoubté sire, j'ay fait ou nom et soubz l'ombre de vous, pour laquelle chose, très chier sire, je vous supplie et requier de bonne volonté et de cueur que il vous deigne plaire de recevoir le livre en gré, aussi bien comme d'un plus grant maistre que moy, car la très bonne volonté que j'ay de mieulx faire, si je pouoye, me doit estre repputee pour le fait; et pour clerement proceder en ceste euvre, j'ay ordonné que les chappitres du dit livre soient escripts et mys au commencement, affin de veoir plus clerement la matiere de quoy le dit livre parle.

Cy fine le prologue de cest livre.

Suit une table des rubriques, au nombre de 24, puis :

Le premier chappitre. Soubz quel roy le jeu des eschetz fut trouvé.

Entre tretous les mauvais signes qui peuvent estre en homme.....
Et pour ce, cher sire, deprie je le roy de qui toutes graces et toutes vertuz viennent qu'il vous doint demener vostre vie en ce siecle tellement que ce soit a la gloire du roy de paradis et de toute la compaignie des cieulx et a l'honneur du corps et au prouffit des ames. Amen.
 Explicit.

Detur pro pena scriptori pulchra puella.

REG. 1682.

Parchemin, om,300 sur om,262, première moitié du xiv^e siècle⁽¹⁾, 125 feuillets⁽²⁾, 2 colonnes à la page, 40 lignes à la colonne, miniatures; reliure en parchemin blanc.

Ce manuscrit a déjà été signalé par M. Stengel (*Zeitschrift für rom.*

⁽¹⁾ La table chronologique, qui se trouve en tête du volume, s'arrêtait en 1329, époque où, selon toute vraisemblance, fut écrit le manuscrit. Les miniatures sont de quelques années postérieures; elles sont bon-

nes; les lignes sont à l'encre, les ombres à l'encre et au crayon, il n'y a pas de couleur.

⁽²⁾ Primitivement il y en avait davantage, mais les premiers et les derniers ont disparu.

Phil., V [1881], 581), qui en a indiqué sommairement le contenu; M. Stengel a aussi fait remarquer le rapport étroit qui existe entre ce manuscrit et celui de Paris, B. N. fr. 24429, dont M. Gröber a donné une notice dans la *Zeitschrift für rom. Phil.*, IV (1880), 351⁽¹⁾.

I. *Annales* (fol. 1 a-4 b). — Le début est perdu; ces annales commencent maintenant à l'année 832; primitivement elles s'arrêtaient à l'an 1329⁽²⁾, mais, dans l'espace laissé en blanc pour une miniature entre cette année et le début du bestiaire qui suit, on a ajouté les années 1330 à 1355.

D CCC XXX II

D CCC XXX III

D CCC XXX IIII. Ci morut pape Leo.

D CCC XXX V

.....

II. *Le Bestiaire divin* (fol. 4 b-26 c). — L'auteur de ce poème, *Guillaume le clerc, de Normandie*, a été l'objet déjà de nombreuses études; la dernière est celle de M. Adolf Schmidt (*Romanische studien*, IV [1880], 493-542).

Le Bestiaire, écrit en 1211, a été publié d'abord par le P. Cahier dans les *Mélanges d'archéologie, d'histoire et de littérature*⁽³⁾, et une seconde fois par Hippeau, dans le 19^e volume des *Mémoires des Antiquaires de Normandie*⁽⁴⁾. Ces deux éditions laissent beaucoup à désirer.

⁽¹⁾ On peut ajouter que dans le manuscrit de Rome, comme dans celui de Paris, le titre des pièces est répété en haut de chaque page.

⁽²⁾ Dans le manuscrit de Paris B. N. fr. 24429, le tableau des années s'arrête à 1338. Le dernier fait relaté est de 1296. Viennent ensuite *Les aages du monde, Li empereur de Rome, Les rois de France, Les apostoiles de Rome* (fol. 1 r^o-25 r^o); le dernier pape mentionné est Urbain

qui nez fu de Troies en Champaigne. Le tout est précédé de cette rubrique : *Ici commence le nombre des anz et des aages des sainz et apostoiles et des empereurs de Romme et des roys de France et de la nativité nostre seingnor, jusques a nostre tens d'orendroit.*

⁽³⁾ Paris, 1847-1854, II, 85-252; III, 203-288; IV, 55-67.

⁽⁴⁾ Année 1851, p. 423-476 (tirage à part, Caen, 1852).

Dans l'introduction à son édition du *Besant de Dieu* (Halle, 1869),
M. Martin signale 12 manuscrits du *Bestiaire divin*.

Au lieu du *Bestiaire*, le manuscrit B. N. fr. 24429 a un *Lapidaire*
en prose⁽¹⁾ (fol. 25 a-28 b).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Livres de bone commençaille,
Qui avra bone defnaille
Et bon dit et bone matire,
Veult Guillaume en romanz escrire
De bon latin ou il le trove.
Ceste ovraigne fu faite nove,
Ou temps que Phelippe tint France,
Que Angleterre fu entredite,
Si qu'il n'i avoit messe dite
Ne corps mis en terre sacree

.....
Or prions Dex qui nos cria,
Qui nous fist nestre et qui nous a
Mis en cham et en la bataille,
Qui nous consent et qui nous vaille,
Qui nous perdoint par sa merci
Si bien combatre et passer ci
Par entre les biens temporaus
Que nous les biens esperitaus
Ne perdon en nule maniere,
Ne sa joie ne sa lumiere,
Et nous doint tel repentement
Que nous au jour dou jugement
Soion a sa destre partie.
Amen, amen chescun en die.

III. *Méditations sur la passion de Jésus-Christ* (fol. 26 c-31 c). — Ce
morceau n'a pas de titre. Il n'est pas dans le manuscrit B. N. 24429.

Li livres especialment en quoy nous devons lire senz nule entrelaisse si est la

⁽¹⁾ *Ci commence li livres des pierres precieuses que on apele lapidaire.*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

douce remembrance de la mort et de la passion Jesu Crist, de quoy cil livres parle assez Qui savroit bien recorder chascun jor ces .vii. hores et penser en son cuer, il chanteroit bones hores a nostre seigneur.

IV. *Les Autorités* (fol. 31 d-35 d). — Se trouvent aussi dans le manuscrit B. N. fr. 24429, fol. 28 c-34 a⁽¹⁾.

Ci comencent les auctoritez.

Or oiez que nostre sires dit en l'euvangile : Soiez sobres et si veillez en oraisons, car vous ne savez de quele hore nostre sire doit venir Cesarius dit : Contre touz les vices nous convient combattre, mais contre luxure n'a mestier de combattre, més foir.

V. *Les Moralités* (fol. 35 d-42 c). — Voir la notice du manuscrit. Reg. 1514, art. IV. Dans B. N. fr. 24429, fol. 34 a-45 c.

Ci comence les moralitez.

Talenz m'est pris que je recontasse des philosophes de cele clergie qui est appelee moralitez, qui espadue est en plusors volumes, si que je peüse une partie de leurs bons diz mestre en .i. livret briefment. Endementres que je pansoie a ceste chose, en icelle hore qu'on appelle le premier somme, si avint que je m'endormi Autresi sont doné li ommendement que l'en ne les doit pas avoir por oïr seulement ne pour escouter, ançois doit l'en metre us et peine a faire ce que il comendent.

VI. *Sermons de saint Grégoire* (fol. 42 c-45 b). — Au nombre de trois. Ils sont aussi dans le manuscrit de Paris, B. N. fr. 24429, fol. 53 d-56 d.

1°

Un sermon saint Gregoire.

Nous avons oï en la leçon de la sainte euvangile la voix nostre seigneur et sa sentence espoentable et desirable. Espoentable por ce qu'il dit : Departez vous de

⁽¹⁾ Dans le ms. de Paris, les *Autoritez* sont suivies des *Vers d'aumosne* (en prose, fol. 45^r-46^r); d'un *Traité de la confession* (sans titre, fol. 46^r-49^r); d'une *Exposition du paternoster* (en prose, fol. 49^r-51^r) et d'un *Sermon mon seigneur saint Pol* (fol. 51^r-53^r).

moy, maleoit, ou feu pardurable; desirable por ce qu'il dit.
 que vous puissiez eschaper ce pardurable feu et parvenir au
 regne des cielx, et cil le nous otroit a cui et gloire et honor est par toz les siecles
 des siecles. Amen.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

2° *Un sarmon saint Gregoire.*

Seigneurs, tant devons creimbre le jour ou quel nostre seigneur Jesu Crist, li
 rachatierres de tout, vendra o flambe dou feu qui enflabera et ardra les aver-
 saires et touz cels qui font felonie et tort.
 De ceste poine nous doit sostraire par sa saintisme grace
 li puissanz sires Jesu Crist, qui vit et regne avec le pere et avec le saint esperit
 par touz les siecles de siecles. Amen.

3° *.I. autre sermon saint Gregoire.*

Seigneurs, nous avons oï ce que li apostres dit en ceste leçon qui a esté re-
 citee par devant nous, que nuls hons ne puet metre autre fondemenz fors celui
 qui est mis, ce est Jesu Crist, et qui edifie seur ce fondement or et argent,
 pierres precieuses, busches, foin, estoubles.
 Or nous travaillons donc tant come nous poons a l'aide Deu,
 si com je vous ai ja dit plusors faiz, que nous nous puissions eschaper.

VII. *La Convoitise (fol. 45 b-d). — Bibl. nat. fr. 24429, fol. 56 d-57 a.*

Ici lesdange covoitise.

Nus ne puet les esperiteuls batailles recevoir se il ne dante avant les covoitises
 de la char, la pensee ne puet estre franche a Dieu resgarder qui bee aus desirers
 et aus covoitises de cest monde.
 il n'est pas conte por abstinence ou la souleté est du ventre.

VIII. *Prologue de la règle de saint Benoit (fol. 45 d-47 a). — Bibl. nat. fr. 24429, fol. 57 a-58 c.*

Ci commence .i. sermon saint Benoit, au commencement de sa reugle.

Escoute, fiuz, les commendemenz de ton maistre et les monestemenz de ton
 debonaire pere volentiers reçois, et si la emplis par oevre, que tu puisses o celui
 repairer par le labour d'obedience de qui tu estoies desevez par la paresce d'ino-
 bedience.
 Les officines ou l'en doit toutes ces choses faire et tenir sont les
 cloitres des abbayes et de bones congregacions.

IX. *Les Méditations* (fol. 47 a-48 a). — Dans le manuscrit de Paris, B. N. fr. 24429, fol. 58 c-63 b.

Ci commencent les meditations.

On dit en reprovier que qui bien aime tart oblie, voirs est que veraye amour oblier ne puet ne faindre ne set, ne faillir ne velt de nulle chose qu'ele sache ne puisse faire. Moy semble que ge ay envers toy vraie amor, car elle est de Deu et volentiers feroie et diroie selonc mon poair. A garir de luxure convient confession, jeune et oroi[son].

X. *Vers sur la Mort* (fol. 48 a-51 c). — M. P. Meyer a montré que ce poème doit être attribué à Hélinand, abbé de Froidmont, mort en 1229⁽¹⁾. Les manuscrits en sont très nombreux⁽²⁾. Même texte dans le manuscrit B. N. fr. 24429, fol. 63 b-66 d.

La mort.

Mort, qui m'as mis li cuer en mue
En cele estuve ou li cors sue

.
De si chier morsel n'ai ge cure,
J'aim mieulz mes pois et ma poree.

XI. *Du bon ange et du mauvais* (fol. 51 c-54 d). — Dans le manuscrit de Paris, B. N. fr. 24429, fol. 66-69.

Ci commence d'un bon angle et du malvés.

Seingneurs, de par Dé vous semon
Qu'atendez tuit a m'oroison,
Ne quidez pas que je vous die
Chose qui tort a truandie,
Ainz vous voil tel chose retraire
Que moult nous doit a trestouz plaire.
Ne vous veil gaires delaier,
Que il n'i a neguns de nous
Qui ne vousist qu'il durast plus.

⁽¹⁾ *Romania*, I, 365. — ⁽²⁾ Voir le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1878, p. 50, et *Romania*, XVI, 64.

Ja n'en y avra nuls qu'il l'oie,
 S'il est bons hons, qu'il n'en aist joie,
 Et ne porquant ire et corroz
 Nous en covient avoir a toz.
 Seigneur, ceste joie et ceste ire,
 Donc je vous a empris a dire,
 Chascuns hons devant sa mort,
 Quant il n'i a més nuls confort
 Qu'il ne l'estruisse outre aler
 Et l'ame dou corps dessevrer.

.....
 Or i a moult de tels chaitis
 Qui si grant folie ont apris,
 Qui dient qu'il vuelent pechier,
 Qui seront quipte de ligier.

XII. *Les sept vices et les sept vertus* (fol. 54 d-58 a). — Dans le manuscrit de Paris, B. N. 24429, fol. 69-73.

Ci commencent les .vii. vices.

Vous qui creance en Deu avez
 Comunaument, or m'entendez,
 Que moult devez bien escouter,
 Que parler vueil de .vii. vertuz,
 Par que li monz est maintenuz.
 Sachiez que moult grant mestier ont
 Et oez queles elles sont :
 La premiere est humilité,
 Qu'avoir devons en chierté,
 Que Diex l'aime et moult l'ama,
 Tant com ou monde conversa ;
 Et l'autr'a a non obedience,
 Et puis leesce et pacience,
 Et après est sobrietez,
 Et puis largesce et charitez.

.....
 Nuls de vous riens n'en portera,
 Fors seul itant com fait avra.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

XIII. *La Conception de Notre Dame* (fol. 58 b-69 b). — Déjà deux fois publiée, par MM. Mancel et Trébutien, d'après le manuscrit B. N. fr. 25532, par M. Luzarche, d'après un manuscrit de Tours.

Les manuscrits sont nombreux⁽¹⁾. Même texte dans le manuscrit B. N. fr. 24429, fol. 73 a-83 c.

Ci commence la conception nostre dame.

En non Dé, qui nous doint sa grace,
Oyez que nous dit mestre Gace :
En quel temps, comant et par qui
Fu comencié et establi
Que la feste fu celebree
Que (*ms.* fu) conceüe et engendree
Fu madame sainte Marie.
N'en fu onc més parole oye
Que en nul ainçois feïst l'on
Feste de la conception,
De ci au temps au roy Guillaume,
Qui les Anglois et le roiaume
Par force et par bataille prist,
Viles, chasteax, cistez conquist,
Homes i ot mainz morz et pris,
Li rois Eraiz i fu ocis,
Donc fu Guillaumes dux et rois :
Dux des Normanz, rois des Anglois.
.....
Que il parçoniens nous en face
Par sa pitié et par sa grace,
Par madame sainte Marie.
Amen, amen chascuns en die.

XIV. *Les Moralités des trois Marie* (fol. 69 b-80 d). — Le titre placé en tête de la pièce est *Les Mortalitez des trois Maries*, mais celui qui est reproduit en haut de chaque feuillet est bien *Moralitez*.

⁽¹⁾ Voir P. Meyer, *Romania*, VI, 10; et *Notices et Extraits*, XXXIII, 1, 48 et suiv.

Le poème a 1,800 vers; il se trouve aussi dans le manuscrit B. N. fr. 24429, fol. 83-94⁽¹⁾.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Les mortalitez des .iiii. Maries et l'amor que Diex nostre seigneur mostra a la Magdalene.

Puisque de chanter me semont,
Ne leroie por tout le mont
Que ne die ce que je pens,
Tant com je ai et lieu et temps.
Traire vueil, quar je l'arc tendu,
Ainz que le m'aient deffendu;
Cil sont trop fols et envieux
Qui tiede sont et pareçous,
Qui prennent por le grein la paille
Et lessent les noiz por l'eschaille,
Le siecle aiment et Diex oblient,
Ceux qui Diex aiment contralient
Et dient que pas bien ne croient,
Pour ce qu'il eschiver leur voient,
Toute mauvese acoustumance.

.....
En la compaignie Seraphyn,
Qu'il aime et amera senz fin,
Amen dites qu'il nous en oie.
Amen, amen, ce est la fin;
Beissiez la teste tuit enclin.

XV. *Histoire de Joseph* (fol. 81 a-92 a). — 1,570 vers. Dans le manuscrit 24429, fol. 94-105 a.

Ci comenche l'histoire de Joseph.

D'une ancienne ystoire
Vous veil faire memoire,
D'une haute leiçon
Vous ferai le sermon;

⁽¹⁾ Voici la rubrique du 24429 : *Ici commence la moralité des .iiii. Maries et l'amor que la Magdalene ot et mostra de nostre seigneur Jesu Christ.*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Treste est de l'escripture,
Du livre de nature;
Sainz Moyses la fist
Si com Deu la li dist.
Par le saint esperite
Fut trouvee en escripte;
Grant sen i puet aprendre
Qui bien i veut entendre.
De cest nostre sermon
Oiez l'entencion :
Saichiez que de folie
N'est faite ne d'envie;
Pour neis une achoison
Ne menez traison;
Ne devez Deu faillir
Pour paour de morir
.....
Dex nous appelle frere
Et si est nostre pere;
Et il par sa pitié
Nous giet touz de pichiez
Et saus trestouz nous face
Davant la soue face.

XVI. *Les Peines d'enfer* (fol. 92 a-96 a). — Ce poème a dans notre manuscrit 620 vers; il est aussi dans deux manuscrits de Paris, B. N. fr. 24429, fol. 133 v^o-140 v^o; 24432, fol. 91 c; et dans le manuscrit du Musée britannique, Addit. 15606 ⁽¹⁾.

Ci commencent les poines d'enfer ⁽²⁾.

Seingneurs, ore escoutez, qui Damledé amez,
Qui les poines d'enfer et les dolors cremez,
Je vous feroie entendre, si croire me volez,
Coment pecheors hom iert en enfer penez.

⁽¹⁾ Voyez *Romania*, VI (1877), p. 11.

⁽²⁾ Rubrique du manuscrit 24429 :
Ici commencent les painnes et les tormenz

*d'enfer que saint Michiel l'archange moustra
a saint Pol l'apostre avant que il receust
mort.*

Des granz poines d'enfer vous dirai grant partie,
 Par garant d'escripture, si n'en mentirai mie,
 Coment pecheors hom les desert en sa vie,
 Qui Dieu ne vieult amer et il maint en folie.

.....
 Qu'il nous pardoint les faiz dont nos somes chargié,
 Qu'en enfer ne soions pené ne travaillé;
 La nos doit parvenir ou li bon sont moult lié,
 En perdurable vie, en son saintisme fié. Amen.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

- XVII. *Chatonet* (fol. 96 a-102 a). — C'est une des nombreuses traductions des *Distiques de Caton*, celle de Jean de Paris. Les vers 3-42 manquent, par suite de la mutilation du feuillet 96. Cette traduction se retrouve dans le manuscrit B. N. fr. 24429, fol. 105 b-110 c, et en maint autre.

Ci comeince chatonet⁽¹⁾.

Seignours, vous qui metez vos cu[res]
 Es fables des aventures.

.....
 Orendroit prenent finement
 De Chaton li comendement.
 Jehan de Paris fist cest livre,
 Au mieulz qui onques pot escrivre
 Les vers de latin mot a mot;
 Por ce le fist quar molt li plot;
 Riens n'i volt ajostier du sien,
 Fors .i. comendement molt bien.
 Et saichent tuit cil qui tendront
 Sanz doute a bone fin vendront :
 C'est que nuls ne face a autrui
 Que ne veult qu'autres face a lui.

- XVIII. *De l'amour de Dieu pour l'homme* (fol. 102 a-108 a). — Environ 900 vers. Dans le manuscrit B. N. fr. 24429, fol. 110 c-115 d.

⁽¹⁾ Ms. 24429 : *Ici commance Chaton*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMB.

De l'amor que Dex a a home ⁽¹⁾.

Bien est amez qui amors aime
Et qui de par lui se reclaime;
De touz mauls est asseürez,
Tant com il est en tel conduit;
Toz biens li vient, toz mals li fuit
Et de tout est beneürez.

.....
A ce port touz vous arivez,
Ou vous regnez, sire, et vivez,
Sans nulle fin, en trinité,
Uns et trebles en unité. Amen.

XIX. *Le livre de Vertus* (fol. 108 a-109 c). — Soixante quatrains monorimes décasyllabiques. Dans le manuscrit 24429, fol. 115 d-117 b.

Ci comence li livres de vertuz ⁽²⁾.

Questioner vous vueil d'un jugement :
Si .i. haut sires envoie son present,
Cil qui le porte le retient ou le vent,
Esgardez vous qu'il mefface nient?

Et se il a la rente au seigneur prise,
Pour vivre soi du sien en son servise,
Quant il le sert en einsi faite guise,
Est vous avis que doie estre requise?

.....
Diex veult sa graice eslargir en pardons,
Contre lui est que nos en marcheons;
Ahi Judas, tant avra compaignons,
Qui por avoir font de Deu livroisons!

XX. *Paraphrase du psaume Eructavit*. — Ouvrage composé pour Marie de France, comtesse de Champagne, de 1164 à 1198. Les manuscrits en sont nombreux ⁽³⁾. Dans le manuscrit 24429, fol. 117 c-130 c.

⁽¹⁾ Ms. 24429 : *Ici commence le romans de l'amor que nostre sire ot a homme*. — ⁽²⁾ Ms. 24429 : *Vertuz*. — ⁽³⁾ Voir le *Bulletin de la Soc. des anc. textes*, 1878, p. 50.

Ci comence la glose de eractavit.

Une chançon que David fist,
Que nostre sire ou cuer li mist,
Dirai madame de Champaigne,
Cele qui Damledex enseigne
Et espire de touz les biens,
Si qu'en li ne faut nule riens.

.....

Sainte vertuz, sainte clartez,
Ja de moy ne vous despartez,
Jusque cil que par vos m'a fait
Par vos m'ait a sa gloire trait,
Que touz mes cuers puisse servir
A lui loer et obeir. Amen.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

XXI. *Enseignements* (fol. 124 b-125 b). — 176 vers rimant deux à deux. Dans le manuscrit 24429, fol. 132-133.

Ensegnemenz.

Qui veut estre beneürez
Ne soit pas trop asseürez,
Ainz mette s'entente et sa cure
A la beneürtez qui dure,
Quar la joie du monde est casse:
A poines vient et tost trespasse;
Si lait le gabèr et le rire
Qui la joie du ciel desire.

.....

En tel lieu nous face seoir
Que touz tans le puissions veoir,
Il meismes nous doint tel sen
Que nous le puissions fere. Amen.

XXII. *Les Peines d'enfer* (fol. 125 c-d). — Nous n'en avons ici que les 66 premiers vers, les autres se sont perdus avec les derniers feuillets du manuscrit; mais le poème complet (206 vers) est dans le manuscrit 24429, fol. 130 b-131 d, où il est suivi de *Les. x. commandemenz* (fol. 131 d-132 c), en 90 vers; *Un enseignement* (voir ci-dessus,

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

art. XXI); *Les painnes et les tormenz d'enfer* (voir ci-dessus, art. XVI);
La Vie de sainte Thäise (fol. 140 r^o-161 v^o), en 1,768 vers.

Ci comence les poines d'enfer.

Qui liroit en la vie Job
Il ne foloieroit pas trop,
Car de bons essamples i a;
Et cil sires qui tout cria,
Que Symeon soustint au temple,
Nous doint ensuivre essemble.
.....
Les ames sospirent et giement,
N'est pas merveilles ne les criement,
Endementres que elles crient
Et li deable ulent et rient.....

REG. 1683.

Parchemin, 0^m,306 sur 0^m,214, xv^e siècle, 113 feuillets ⁽¹⁾,
30 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽²⁾.

L'ornementation de ce manuscrit est restée inachevée : à cette circonstance paraît due la conservation des dernières miniatures, qui ne sont pas terminées; celles de la première moitié du volume ont été enlevées, ainsi que la plupart des lettrines, souvent avec les feuillets tout entiers où elles se trouvaient.

En marge, quelques gloses ont été écrites à la même époque que le texte, à l'encre rouge, dans des phylactères. Voici, comme exemple, celle qui se trouve en face de la strophe sur la génération dans les Vigiles des morts : *Sperma est purissimus sanguis officio testicularum dealbatus. Ypocras.*

⁽¹⁾ A l'origine le ms. en avait davantage, le ou les premiers feuillets ont disparu; en outre on constate de fréquentes lacunes.

⁽²⁾ Ce manuscrit a été vu par Fauchet, qui a écrit de nombreuses notes en marge de l'*Apparition de J. de Meun.*

I. *Les Vigiles des morts, de Pierre de Nesson* (fol. 1 r^o-20 v^o). — Ce poème, connu aussi sous le titre de *Paraphrases de Job* ou de *Leçons de Job*; est une espèce de commentaire des principaux versets du livre de Job. Vallet de Viriville⁽¹⁾ en a signalé quatre manuscrits, à savoir : 1^o Paris, B. N. fr. 578 (fol. 122-129); 2^o Paris, B. N. fr. 1889 (fol. 107-148); 3^o Rome, Vat. Reg. 1728, qui sera décrit plus loin; 4^o celui dont il est ici question.

Il a été imprimé à Lyon, à la fin du xv^e siècle⁽²⁾.

Le début dans le présent manuscrit a été enlevé.

.....
Le corps tantost estouferoit
L'ordure qui croist dedens luy.

L'on puet donc bien apercevoir
Que corps humain de son devoir
Naturel si se doit norrir
En son limon, car Dieu l'en fist,
Et pis, car, parce qu'il mesfist,
La le fault retourner pourrir.

.....
L'acteur parle.

Faictes donc bien en vostre vie,
Vous qui vivez, n'attendez mye
Que voz hoirs pour vous nul bien facent;
Prenez exemple au fait d'autruy,
Car veez que font au jour d'uy
Les hoirs pour tous ceulx qui trespissent.

Cy fineray ma petite euvre,
Qui mon ignorance desqueuvre,
En ceste neufiesme leçon,
Et tous les lisans je requier
Qu'il leur plaise de corriger
Leur humble disciple Nesson.

⁽¹⁾ *Nouvelle Biographie générale.* — ⁽²⁾ G. Brunet, *La Fr. litt.*, p. 148.

II. *Le lai de guerre* (fol. 21 r^o-32 r^o). — L'auteur est encore Pierre de Nesson, qui fit ce poème à l'imitation du *Lai de paix* d'Alain Charretier. Il n'a pas été publié. Dans notre manuscrit le début manque, mais le poème est en entier dans le ms. de Paris, B. N. fr. 1727 (fol. 179).

.....
 Que sans l'autrui ne pourrions tenir,
 Car il n'est rien l'ou il failhe tel mize
 Qu'a nous tenir, ne qui tant gens destruize.
 Or ne puet om, si com l'en dit sen failhe,
 Jamaiz grant fiens faire sans autrui pailhe,
 Pour ce fault il que les gens j'apovrisse.
 Et les rebours faisoit l'ort vielle lisse
 Qui, quant regnoit au royaume de France,
 Donnoit a tous a grant foizon chevance,
 Ainsi que dit son ribaut Charretier,
 Qui d'elle fit une rime avant ier,
 En blamant ceulx que je norris et pais,
 Et l'appelle, le truand, le lay de pais.

L'acteur Nesson parle.

Et après ce que guerre ot fait son cry,
 J'en retins ce que je peuz et l'escry,
 Pour l'envoier au bon duc de Bourbon,
 Chevalereux, affin qu'en sa prison,
 L'ou je ne puis autrement luy aidier,
 Je le peusse ung pou desanuyer,
 Pensant en moy qu'il en oubliera
 De ses regretz, tandis qu'il le lira.
 Autrement, las! ne le puis je servir,
 Dont me desplaît que ne puis deservir
 L'onneur que fait m'a la noble princesse,
 Luy estant prins, ma dame la duchesse,
 De moy avoir tenu son officier,
 En la bonne conté de Monpencier;
 Si luy supply preingne en gré le present,
 Car je ne say mieulx faire de present,

Dont j'ay en moy et m'en donne grant honte,
 Car je say bien qu'il en tendra pou conte,
 Comme celuy qui congnoist dès s'enfance
 Mon pou de sens et ma grant ingnorance,
 Et sy say bien que, qui que le luy baille,
 Il congnoistra bien ma mauvaise taille
 Et avra tost dist : C'est de la façon,
 Je me tiens fort, de ce quoquart Nesson.
 Et le fera pour soy en mocquer lire.
 Or je suis las de rimer et d'escripre.

Explicit.

 MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

III. *Le lai de paix* (fol. 33 r°-38 r°). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1323, art. XVIII.

Le lay de paix.

Paix, eureuse fille du dieu des dieux,
 Engendree au trosne glorieux
 Et transmise par le conseil des cieulx,
 Pour maintenir la terre en unité,
 Exillee de France et d'autres lieux
 Par oultrages et discors furieux,
 A vous, princes nez du liz precieux,
 Très excellent en toute dignité,

 Et les benigns, courtoys et gracieux
 Se gouvernent selon l'humanité,
 Leurs faiz durent et leurs estas sont tieulx
 Que mieulx leur croist et meurent sains et vieulx,
 Et, en l'issue des fresles corps mortieulx,
 L'ame est sauvee avec la deïté.

Explicit le lay de paix.

IV. *L'Apparition de Jehan de Meung, mise en vers* (fol. 39 r°-87 v°)
 — P. Paris a le premier montré toute l'importance de *l'Apparition de Jehan de Meung*, composée en 1398, en vers mêlés de prose, par Honoré Bonnet (*Man. fr.*, V, 243-274).

Cet ouvrage a été depuis publié par la Société des Bibliophiles français⁽¹⁾.

L'auteur envoya une copie de l'*Apparition* au duc d'Orléans, une à Valentine de Milan et une troisième à Jean de Montaigu; ce sont ces deux dernières que possède aujourd'hui la Bibliothèque nationale, fr. 810 et 811. Jusqu'ici on n'en connaissait pas d'autre; pourtant, comme on le verra par les passages que je cite plus bas, H. Bonnet envoya un quatrième exemplaire, précédé d'une dédicace, au duc de Bourgogne. Cet exemplaire, ou, bien plus probablement, une copie de cet exemplaire, appartient quelque temps après à un évêque d'Arras. Cet évêque, trouvant sa copie défectueuse, chargea un scribe de la corriger. Celui-ci, non content de sa tâche, crut la relever en mettant en vers les passages qui étaient en prose dans l'original, puis il renvoya à l'évêque les deux manuscrits, celui de l'original et celui du remaniement. C'est une copie de ce dernier que nous avons ici :

A reverend et venerable⁽²⁾,
 Noble de meurs, de sens estable,
 Prestre de la plus noble eglise
 Qui soit dedens Artoys assise,
 Homme enluminé de science,
 Honneur, service et reverence.
 Pere reverend, j'ay visé
 Du livret et bien avisé
 A grant deliberation,
 Qui se dit l'apparition
 De maistre Jehan de Meun,
 Qui n'est mie encore au commun,
 Qu'a ung povvre rude bergier

⁽¹⁾ *L'Apparition de Jehan de Meun ou le Songe du prieur de Salon*, par Honoré Bonnet, prieur de Salon, docteur en décret, publié par la Société des Bibliophiles français, Paris, 1845, petit in-4°.

⁽²⁾ Dans l'espace laissé en blanc pour une miniature, qui n'a pas été exécutée,

Fauchet a écrit : *Le songe de M^r Jehan de Meung, composé en vers et en prose, environ l'an 1400, par le prieur de Saloin, et dédié a Valentine de Milan, est maintenant tout mis en vers et dédié a l'evesque d'Aras par (Fauchet croyait trouver le nom de l'auteur en lisant le poème.)*

Vous pleust chargier de corriger
 Aucuns mesfais ou aucuns vices,
 Qui par aucuns escripvains nices
 Estoient fais en transcrivant,
 Ainsy que pluseurs vont faisant;
 Or m'a semblé diverse chose,
 Por ce qu'à la fois est en prose
 Et, quant la prose se terminne,
 Il commence a parler par rime.
 Trop pou me plaist ceste ordonnance,
 Car mauvais chancre hait muance,
 Aussi mutation soudainne
 Aux courages fait souvent peine
 Et les esmeut aucunement,
 Se Boece de ce ne ment;
 Et, pour ceste muance oster,
 Affin qu'il soit a l'escouter
 Plus gracieux et plus plaisans
 Aux escoutans et aux lysans,
 La prose j'ay mué en rime,
 Puis consonant, puis leonime.
 Et qui ma rime veult blasmer
 Je luy respons, par saint Aumer,
 Ad ce et dy en excusant
 Que trop iroit souvent musant
 Qui tout vouldroit ouvrer a lime;
 Pour ce leur fai ceste maxime.
 Mais, sans planté oster ne mettre,
 Je vouldray ensuivre la lettre
 Que l'acteur sy a mis en prose,
 Sans faire ne mettre grant glose,
 Selon mon pouvre entendement,
 Qui n'est pas mis parfondement,
 Et moy (*l. mon*) pouvre engin, gros et rude,
 Car pou ay poursieuvy l'estude,
 Qui les gens rudes fait soubtiz
 Et villains nobles et gentiz.
 Mais besoing fait vielle troter :
 Besoing me fist l'estude hoster,

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE BOME.

Pour ce qu'en jeunesse n'avoie
Blanc argent ne aultre monnoye.
Si vous suppli que m'ignorance
Soit par vous mis en excusance;
Et se vous amés mieulx la prose
Que la rime que je propose,
Prenés la, je la vous renvoye,
Car point ne l'ai gettee en voye,
Mais le maistre corrigé ay,
Selon le petit sens que j'ay,
Sans en rien muer la sentence.
Or est il temps que je commence,
Ainçois que je face aultre chose,
A rimer la premiere prose.

Actor.

Or en entendez la teneur :
A mon très redoubté seigneur,
Monseigneur le duc de Bourgongne,
Que Dieu gard de mal et d'ensoigne,
S'il se voit de son bien liez.
Soit ce petit livret baillés.

Predicator.

Monseigneur, plaise vous entendre
Que depuis qu'il vous pleust apprendre
Ung petit livret que je feis,
Auquel le tiltre et le nom mis
Et nommay l'abre des batailles,
J'ay eu grant mal en mes entrailles
Et partout mon corps ensement,
Dont j'ay jeü moult longuement,
Si n'ay vespree ne matin
Riens escript fors que en latin,
Et pour ce que guaires n'usez
De livres latins, vous n'avez
Depuis riens eu que j'ay escript,
Vous ay ce petit cy transcript,
Lequel vous envoie briefment

Et vous suppli benignement
 Et en l'onneur de Dieu, qui pendre
 Voult pour nous, qu'il vous plaise prendre
 En bon gré ce petit present,
 Que je, pouvre homs, vous present.
 Si suppli au saint esperit
 Que d'encombrier et de perit
 Vous veulle garder, par sa grace,
 Et vivre vous doit longue espace
 En honneur et en bonne vie,
 Et vous gard des dangiers d'envie,
 Et faire telz euvres que France
 Peust vivre en paix et en plaisance,
 Et vostre ame en ait saavement
 En gloire perpetuelment.
 Le livre en bonne entencion
 Ay mis nom (*ms. mon*) apparicion
 De maistre Jehan de Meun,
 Qui point ne s'appert au commun.
 Dès ors veul au traicté entendre,
 Or le veulles chescun entendre.

Actor.

A tous ceulx qui avront plaisir
 D'entendre, d'escouter, d'oïr
 Parler de droitte verité,
 Soit de par Dieu de deité
 Donnee en bien perseverance,
 Et de la dire aie plaisance
 Et de soustenir ensement,
 Sans homme offendre indeuement,
 Quant le temps et le lieu sera
 Qu'a dire elle prouffitera.

Predicator.

En mon deport, après soupper,
 Heure bien tarde, alay jouer,
 N'a q'un pou, par dehors Paris,
 En au jardi qui fu jadis

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVERBIAUX
 DE NOMS.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

A maistre Jehan de Meun,
Ou il fist des livres plus d'un
.....

Actor.

Ainsy le prescheur perfina
Le livre que cy sa fin a,
Mais ne say que tous cilz devindrent,
Qui au jardin après moy vindrent,
Car en ce point la m'esveillay,
Dont forment je m'esmerveillay
Et fus tout pensif et tout pris,
Car nul ne vis en ce pourpris,
Ne maistre Jehan de Meun,
Ne des autres aussy nesun.
Mais d'une chose trop m'esmay,
Car ce livret trouvay lés moy
Tout ainsi qu'entendu l'avoye
Ens au pourpris ou je dormoye,
Si l'ay monstré a plusieurs gent,
Sans convoiter avoir argent,
Et beneiz soit qui le lira,
Et qui pour celluy priera
Pour qui m'en suis en peine mis
Du faire et pour tous ses amis,
Affin que des cieulx aient la joye,
Ainsy comme je le vouldroie,
Et son fait puist sy bien garder
Que le lieu ne s'en puist farder,
Mais puist sy bien garder se herte
Que pour sa peine et sa deserte
En soit apareillez ses liz
Lassus avecque les esliz. Amen.

Explicit l'apparicion mastre Jehan de Meun.

V. *Les sept articles de la foi, de Jean Chapuis* (fol. 88 r°-113 v°).
— Cette pièce est appelée dans notre manuscrit *Codicille maistre Je-*

han de Meun. Elle y a 124 strophes et n'est pas terminée. Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1492, art. V.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Cy commence le codicille maistre Jehan de Meun.

O glorieuse Trinité,
Une essence en vraye unité
En trois singullieres personnes.
O glorieuse deité,
O souveraine majesté,
Qui ung Dieu de toutes pars sonnes,
Qui toutes choses feïs bonnes,
Qui les quatre ellemens esbonnes,
Qui regnes en eternité,
Qui vies et entendemens donnes
Et tous tes biens nous habandonnes,
Ayde moy a ce ditté.

.....
Le corps de l'escu sy est Dieux,
Qui est palé de ces .x. pieux,
Lesqueulx sont naistre et baptiser,
Morir, descendre aux infernieux,
Ressusciter, monter es cieulx,
Jugier et croire sans noiser,
Espérer avoir le loyer
De paradis et Dieu prier.....

REG. 1684.

Parchemin, 0^m,281 sur 0^m,220, XIII^e siècle, 116 feuillets, 2 colonnes à la page, 40 vers à la colonne. La dernière lettre de chaque vers ressort en dehors de la ligne. Reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ En tête du premier feuillet, Fauchet a écrit : *Romans d'Athis, composé par Alexandre, qui l'apelle l'histoire d'Athenes.* — Fol. 19 : *Dilecto suo socio fideli Johanni*

de Chayssia, parvus prior morans (XIII^e s.); fol. 24 : *A mon amé ami conpaignon, a Jehannin de la Chaysse li petiz priouz, salut et bone amour (même écriture).*

TOME XXXIII, 2^e partie.

28

IMPRIMERIE NATIONALE.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Roman d'Athis et de Prophilias. — Ce poème est aussi appelé le *Siège d'Athènes*; l'auteur est Alexandre de Bernay. Sur les manuscrits qu'on en possède, voyez P. Meyer, *Alexandre le Grand dans la littérature du moyen âge*, II, p. 235, note 6, et p. 396; sur le sujet, voyez W. Grimm, *Kleine Schriften*, IV, 346-366 (Berlin, 1883). Dans le manuscrit du Vatican, le début et la fin manquent.

.....
 Mais ne m'an sai a quoi tenir,
 Quar del menor puis ge morir;
 Del cuer sospire molt sovent,
 Et des oelz plore tendrement.
 De desor son mantel hermine
 Li damoissaus sovant s'ancline,
 Ses oilz essue a sun bliaut,
 Puis redrece son chief en halt.
 Nus ne l'avoit aperceü,
 Fors sol Athis qui l'a veü
 E il li a dit priveement :
 « Amis, por coi vos voi dolant?
 Ne soiez pas en tel martire,
 Car de cest mal avroiz bon mire.
 Issons lai fors en cel rivage,
 Si vos dirai de mon corage. »
 Del palés issent li danzel,
 Qui a mervoille estoient bel.
 De drap de soie erent vestu,
 Estroit chaucié d'un bon boffu.
 A cheval sont andui monté,
 Puis s'en issent de la cité;
 Chevachant vont desor Athenes
 Veoir les prez et les fontaines :
 « Or me redi, Prophilius, »
 Ce dist Athis, « quel la faras?
 Iras a Rome, biaux amis,
 Ou remandras en ceste país? »
 Prophilius respont a tant :
 « Or i covient esgart molt grant.

A cest mot s'est reporpansez
 Et respondi comme senez :
 « A Rome irai, nel larai mie,
 Mais grief part nostre conpaignie.
 Tant remaint ça de nos ami
 Que ja longues ne sarai vis. »

.....
 Bylas la nuit laienz sejo[rne]
 Et l'endemain lues qu'il ajor[ne]....

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

REG. 1687.

Parchemin, 0^m,315 sur 0^m,201, commencement du XIV^e siècle, 137 feuillets, 2 colonnes à la page, 49 lignes à la colonne jusqu'au fol. 9, et ensuite 50 lignes; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *mour de moi. Et pour*⁽¹⁾.

Keller (*Romvart*, p. 437 et 438) a donné quelques extraits de ce manuscrit, qui contient :

I. *Histoire du saint Graal*⁽²⁾ (fol. 1-75). — Voir cette légende dans P. Paris, *Les Romans de la Table Ronde mis en nouveau langage*, I, 173-362.

« terrienne qui soufriu angoisse de mort ainsi con tu meismes le tesmognes. Il ne m'est pas avis que chiex me peust aidier qui soufriu angoisse de mort ». Lors respondi Joseph et dist : « Rois, li sauverres du monde rechut mort que li felon juis l'escusoient devant Pilate. Et Pilates meismes demendoit se

⁽¹⁾ Le manuscrit est très mutilé; ses lacunes sont faciles à constater, parce qu'elles sont postérieures à l'ancienne foliotation, marquée en chiffres romains. Le fol. 1 actuel était autrefois le xv; le fol. 2, le xvii; le fol. 9, le xxiiii; le fol. 10, le xxxiii.

Manquent de même xxxvi et xxxvii entre 12 et 13, xli à xlvi entre 15 et 16, lxxxix à lxxxv entre 56 et 57, la moitié de lxxxviii, cxi à cxvii entre 72

et 73, cxxxiiii entre 78 et 79, cxi à cxlvii entre 81 et 82, clv à clxii entre 89 et 90, cxciiii à ccxxviii entre 121 et 122, ccxxxviii à ccxliiii entre 129 et 130. Le fol. 137 n'est qu'un petit fragment.

⁽²⁾ Au fol. 2, Fauchet a écrit : « Romans du Graal, a moi, Fauchet. Il a esté translaté par messire Robert de Bourron de latin en franchois ou romans par commandement de saincte eglise. Il a esté fait environ l'an 1280. »

chou estoit voirs et il ne voloit nul mot respondre. » Et li rois respont : « Est il pour che Diex que il soufri mort? — Nenil, car il estoit Diex devant tous les aiges ».....

..... Chi se taist ore li contes de toutes les lignies qui de Chelidoine issirent et retourne a une autre istore de Mellin, qu'il convint ajouter ensanlle par fine forche aveuc l'istore de saint Graal et pour chou que la branche en est et i appartient, et commenche mesires Robers de Bourron en tel maniere.

II. *Merlin* (fol. 76-89). — Cf. la notice du manuscrit *Reg.* 1517, art. II. A cette notice, il faut ajouter que le *Merlin* en prose a été publié par M. G. Paris, pour la Société des anciens textes (*Merlin, roman en prose du XIII^e siècle*, 2 vol. 1886), et que le texte du manuscrit *Reg.* 1517 va de la page 11 à la page 146 du 1^{er} volume de cette édition.

Che doivent savoir tout li pechaour que devant che que nostre sires venist en terre qu'il faisoit parler les prophetes en son non et anonchier sa venue en terre; en ichel tans, dont je vous parle, aloient tout en enfer; nis li prophete i aloient, et quant diable les i avoient menés, si cuidoit moult bien avoir exploitié et il estoit moult malement engingniés, car il se confortoient en la venue Jesu Crist.....

..... Et a ches paroles se parti Blaisses de Mellin. Et Melins s'en ala ou il avoit un maistre qui avoit a non maistre Antoine, qui li enquist et demanda de plusieurs choses que on apele les prophesies Merlin, si comme vous orrés chi après.

III. *Les Prophéties de Merlin* (fol. 89-136).

Chi conmenchent les prophesies Mellin et des oeuvres et des merveilles que il fist en le grant Bretaigne et en maintes autres terres assés soustievement et pour che se taist a tant li contes de cheste matere et parole des prophesies Melin, qui sont translatees de latin en roumant que Fedris li enpereres translata, pour che que li chevalier et l'autre gent laie les entendent, et puissent prendre aucun boin essanple, car assés en i a qui veulent entendre. Si dist nostre contes en cheste matere.

En cheste matere dit li contes que entre Melin, le prophete des Englois, et maistre Antoine, celui qui metoit a chu tans les prophesies Melin en escript, s'estoient anbedoi mis en une cambre. Et ains avoit moult bien estudié et resgardé en quanbien de tans sera Islande. Et lor dist Melin qu'il mete en escript qu'il ara un apostole a Ronme qui sera nés en un castel deseure Illande; et chis apostoles sera au tans que li dragons de Babilone naistera et ira par le monde; et

il se partira de Roume pour le pavour du dragon.....
 Quant chil du castel vinrent en la meslee, si conmencha mout la
 noisse a enforchier et si n'estoient il que .iiii^e., mais il estoient preus et hardis.
 Et tant firent que il vinrent la ou li .vii^e. damoisiaus se combatoient. Et quant
 il vinrent a aus, si leur demanda Yvonet as blan⁽¹⁾ches mains qui il estoient...

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROUVE.

REG. 1699.

Parchemin, 0^m,276 sur 0^m,202, XIV^e siècle, 181 feuillets, 2 colonnes à la page, 32 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Une seule miniature, en tête du manuscrit. Commencement du 2^e feuillet : *Porra encore*⁽²⁾.

Le Roman de Renart. — Les derniers travaux faits sur le *Roman de Renart*, ceux où l'on trouvera la bibliographie du sujet, sont ceux de M. Ernest Martin : *Examen critique des manuscrits du Roman de Renart* (Bâle, 1872), et *Le Roman de Renart* (Strasbourg, 1882-1887, 3 vol. in-8°).

Depuis longtemps déjà ce manuscrit est connu. Le Grand d'Aussy l'a décrit dans le 5^e volume des *Notices et Extraits des Manuscrits* (p. 314 et suiv.); Méon s'en est servi pour son édition du *Roman de Renard*; J. Grimm (*Reinhart Fuchs*, p. cxix) et Keller (*Romvart*, p. 438-447) en ont donné des extraits.

REG. 1709.

Manuscrit latin⁽³⁾, sauf les feuillets 100 à 119, qui sont en français, forment un seul cahier en parchemin, de 0^m,206 sur 0^m,160, XV^e siècle, de 22 à 24 lignes à la page, et contiennent :

⁽¹⁾ Ici finit le fol. 136; il ne reste qu'un angle du fol. 137.

⁽²⁾ Sur une feuille de garde, la liste des branches; faite par Fauchet, à qui a appartenu le manuscrit. Fol. 1 :

Achépté le 26 aoust 1594, 40 sous.
C. Fauchet. Fol. 185 v° : C'est a moi,
C. Fauchet.

⁽³⁾ Relié en peau rouge, aux armes de Pie IX.

I. *Le Saut d'Ezechieel* (fol. 100 r^o). — Voyez la notice du manuscrit *Reg.* 1420, art. III.

Cest livre est appelé li saut que fist Ezechieel.

Ce livre nous aprent que en l'an que janvier commance au dimanche pou sera froment et vin, d'uile, de miel et aussi de lin. Come il seront foy, pas ne seront gasté. De tout po sera fors de feves planté. A l'issue d'iver seront gresles et vens. Et au chef de l'esté plouvra moult durement. De foin et d'erbe sera il a plenté. Mal germeront pour la pluie le blé. Mal en testes seront et sera moult grans guerres. Les princes jouxteront et troubleront les terres.

II. *Chatonet* (fol. 100 v^o-116 r^o). — Traduction de Jean Le Fèvre. Sur cet auteur, voir la notice du manuscrit *Reg.* 1519, art. II. Dans la *Romania*, VI, 20, M. P. Meyer cite sept traducteurs en vers des distiques de Caton.

Chatonnet en françois.

Chaton fut preux chevalier et sage homme;
Maint bon conseil en la cité de Roume
Donna jadiz pour la chose publicque.
Ung livre fist vaillant et autentique,
Par grant amour y mist son propre non.
Jules Cesar, ung homs de grant renon,
Sur les Roumains lors gouvernoit l'empire
De ce monde, qui va de mal em pire.
Meust grant discort entre lui et Ponpee;
En Thessalle le vainqui a l'espee.

.....
Chaton finist, qui fut nobles et preux,
Ces nobles vers acomply deux a deux,
Maiz je, Fevre, qui ne sçay le fer battre,
En ce ditié en ay fait de deux quatre.

Explicit Catho dans castigamina nato.
C'est la fin de Chaton qui donne enseignement bon.

III. *Le Codicille de Jean de Meung* (fol. 116 v^o-119 v^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1492, art. III et art. VI.

Cy commence le brief maistre Jehan de Meun, qui fist du romans de la rose plus que nesun.

Dieux ait l'ame des trespasés,
Car des biens qu'ilz ont amassés,
Dont il n'orent onques assés,
Ont il toute leur part eüe.

.....

Et quant vous avrez la sceü
Comment vous fustes deceü,
A tart vous en repentirez,
De ce que ne m'avez creü.

Le *Codicille* est suivi des vers suivants :

Helas! helas! que vault que vault
La joye qui tost fine et fault,
Dont on ne se puet esjouyr!
Car nul ne scet monter si hault,
S'un pou d'aversité l'assault,
Qu'assez tost ne l'estuet cheïr.
J'ay veu telle gent descheïr
Dont je me puis moult esbahir
Et m'esveiller, se Dieu me sault.
Ilz ne craignoient nul assault,
Tant estoient orgueilleux et bault,
Or les convient a pou venir.
Tel cuide aux nues avenir
Qui a reculons fait ung sault,
Quant il se cu[i]de mieulx tenir.

Qui plus hault (e) monte qui ne doit ⁽¹⁾
De plus hault chet qui ne voudroit.
Par mainteffoiz l'ay oy dire;
Ce siecle maint homme deçoit;
Fol s'i fie est nommé a droit.
En ce siecle n'a fors queur⁽²⁾;

⁽¹⁾ En marge, dans le manuscrit : *Juxta illud : Plus valet ascensum nunquam super astra levare Quam per descensum super infima precipitari.* — ⁽²⁾ Lisez que ire (?).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Chascun y doit estre a pæur,
Car ainçoys que soient meür
Cheent li franc et li vilain,
Aussi com la fleur chet du rain
Ains qu'elle porte fruit ne grain,
Quant elle n'a fin air et pur.

Que vault amour! que vault richesse!
Que vault bouban! que vault noblesse!
Que vault orgueil a demener,
Quant nulz n'est de si grant haultesse,
Quant la lulette lui estroisse,
Que par mort ne l'estuet passer,
Et quant il ne puet alever,
N'en puet ou soy du sien porter
La montance d'un grain de vesce!
Pour ce n'est il si grant hautesce
Que de Dieu servir et amer.
L'en doit cellui pour fol clamer
Qui l'entrelest par sa paresse,
Pour ce siecle craindre et amer.

Ou monde n'a riens tant cherie
Qui tant deüst estre haye
Con ce monde que on a tant chier,
Car nulz, tant y ait seigneurie,
N'y est asseür de sa vie,
Ne de nul jour ne demi entier⁽¹⁾.
Aussi tost l'estuet il laissier
Au roy, au duc et au templier,
Comme au povre homme qui mandie.
Rien n'y vault guette ne espie,
Que par mort ne l'estuet laissier,
Pour science ne pour clergie.
Qui plus en sa santé se fie
Maintenant l'estuet trebucher.

⁽¹⁾ *Lisez* demi n'entier.

Ou monde n'a riens que je voye
 Pour quoy nulz homs amer le doye,
 Car nul n'y va maiz droite voye;
 Faulx est et plain de traison.
 Qui plus le sert plus se guerroie,
 Plus se meffait, plus s'afoloye
 Qui plus y met s'entencion,
 Car souvent muer le voit on
 En dueil et en confusion
 Feste, deduit, soulaz et joye;
 Qui est au monde plus proudon
 Plus a de persecucion.
 Et je, commant m'y fieroye!
 Certes, grant folie feroye,
 Car nul n'y va maiz droite voie;
 Chascun trahist son compaignon.
 Cilz qui ne bee s'a bien non
 Treuve trop plus qui le guerroie
 Que li murtrier ne le larron.
 Jesu, qui souffri passion,
 Nous amaint tous a droite voye
 Et a vraye confession!
 Et ly vray Jesus tant nous aint
 Que noz pechés quictes nous claint,
 Quant greigneur mestier en aron.
 Amen. Amen. Amen.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Explicit le chatonnet en françois et le brief maistre Jehan de Meun.

V. *Comput* (fol. 119 v°). — J'ai déjà signalé le même comput dans ma *Notice du manuscrit Ottobonien 2523*. (*Mélanges d'Archéologie et d'Histoire de l'École française de Rome*, 1885.)

Ci commence le compost en françois.

Querez prime lune après la tiphaine et puis contés .x. jours, le dimenche après ces .x. jos sont faillies les espousailles.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROWE.

REG. 1716.

Parchemin, 0^m,264 sur 0^m,182, xv^e siècle, 53 feuillets, 38 lignes à la page⁽¹⁾.

Nouvelles. — Elles sont toutes en prose, au nombre de quarante et une. En voici la liste :

Première nouvelle. De damoiselle Ysmarie de Voisines. Comment par sa bonté Dieu la pourveut grandement (fol. 1 r°).

Du roy Alchanor et de Belyoberis son filz (fol. 3 v°).

De Loys de Girolles et de damoiselle Agathe de Poissy (fol. 4 r°).

De messire Guido de Plaisance et de Fleurie, sa femme, qui fist son amy de Raymonnet le clerc (fol. 6 r°).

De messire Gaultier de Ruppes, chevalier, et de Malbrany (fol. 9 v°).

De Symonnet Piquet, qui acheta pour .i. denier de sens (fol. 11 v°).

De Michault d'Arges, qui dist son secret a sa femme (fol. 12 v°).

Du roy Alphons, qui fut trompé par le malice de sa femme (fol. 13 r°).

De Guillaume de Tygnonville, prevost de Paris, du jugement joyeux et raisonnable qu'il feist pour rire (fol. 14 v°).

⁽¹⁾ Ce manuscrit a appartenu à Blanche des Bares, femme de Guillaume de Parnes, comme nous l'apprend l'*ex libris* autographe qui suit (fol. 53) :

Je suis appartenant, sans nulle difficulté,
A Blanche des Bares, plainne d'umileté,
Laquelle avec grant joie a esté dès son joune age
Avec Guillaume de Parnes conjonte par mariage.

B. DE PARNES.

Sur la seconde des deux feuilles de garde qui sont en tête du livre on lit :

Quant je nasquis riens je n'avoys,
J'etoye tout meschant et tout neu,
Je n'aquis ne pré ne terre,
J'é autant gagné que perdu (xv^e s.).

On ne tient conte vraiment
De chose que face ne dye,

Apelé ne suis nullement
En quelque boane compaygnie,
Tout mon fait n'est que moquerie,
Soit a cartes ou autrement:
Savez pour quoy, je vous prie?
Pour ce que je n'ay point d'argent (*même main*).

Qui rit et mort et medit et raporte
Ne viene plus siens : on lui defens la porte (xv^e s.).

Ludere con talis non est res spiritualis;
Per vinum miser es, per talos, per mulieres:
Hec pia sy sequeris, semper egenus eris.

Sur le verso du même feuillet :

Fortune est pour ung verre prise,
Qui tant plus luyt plus tost se casse et brise (xv^e s.)

Vous qui avez le vent a gré,
Et sçavez bien flacter en court,
Gardez que le pas du degré
Au derrenier ne vous soit trop court (*id.*).

D'ung larron et meurrier nommé Thibault le Roux et comment il fut prins et accusé (fol. 15 r°).

De Olivier de Blanche Espine, qui fut a tort vituperé par Olimpiade (fol. 16 r°).

De Alixandre, roy de Hongrie, qui voulut espouser sa fille (fol. 17 v°).

De Galiache, hermite, qui fut repris de ce qu'il rioit (fol. 20 v°).

De Erard de Voysines, qui espousa Philomena (fol. 21 r°).

De Gilles de l'Aistre, qui eust repentance de son pechié (fol. 22 r°).

De messire Galchault de Sempy, sauvé de mort par sa femme (fol. 23 v°).

De Pol l'ermite et de ses notables enseignemens (fol. 24 v°).

De Paulin, evesque, et de sa grant charité (fol. 25 v°).

De Pierre d'Yort et ses compaignons, qui firent penitance (fol. 27 r°).

De Esdras, hermite, et de Hecuba, Sarrazine (fol. 27 v°).

De Febor, hermite, qui fist deterrer Malandrin, païen (fol. 28 v°).

De Galiachim et de Polifer, larron et meurrier (fol. 28 v°).

De Herleus, hermite, qui confessa Alizonnette (fol. 29 v°).

De Mathelin l'ermite et du musnier son compere (fol. 30 r°).

De Michault du Poreau, usurier qui se repentist (fol. 31 r°).

De Gauchier Chantepime, qui delaisa sa mauvaise vie pour penser a la mort (fol. 31 r°).

Des jugemens du sage roy Salomon (fol. 32 v°).

De Pierre d'Arges et de sez deux filz (fol. 33 r°).

Des notables que Jehan de Chigi donna a sez filz (fol. 33 v°).

De la demande Salmon a Marchus (fol. 34 r°).

De Gilles des Noyers, qui amenda sa vie (fol. 34 r°).

De Judith (fol. 35 r°).

De Daniel le prophete (fol. 36 r°).

Des nouvelletez du monde (fol. 37 r°).

Ung notable enseignement (fol. 41 v°).

De troyz chevaliers qui s'entraymoient (fol. 41 v°).

Enseignemens que fist Julien l'Esclavon a sa suer Agathe (fol. 44 v°).

Enseignement qu'il fist a Patrides l'Esclavon (fol. 47 r°).

De charité (fol. 49 r°).

Des membres de sainte eglise (fol. 49 r°).

Devote meditacion de la passion nostre seigneur (fol. 50 r°).

Les noms donnés aux différents personnages semblent prouver que l'auteur était Sénonais.

Voici la première nouvelle; c'est une fable qui a été traitée sous

bien des noms et de bien différentes manières (*le Comte de Poitiers, la Violette, Floire et Jeanne*, le poème de *Guillaume de Dole*⁽¹⁾, etc.).

Première nouvelle. De damoiselle Ysmarie de Voisines. Comment par sa bonté Dieu la pourveut grandement.

Ysmarie de Voisines fut fille de messire Jaques de Voisines, chevalier natif de Sens, et de Regnaul de la Chanteprime; laquelle pour sa très parfaite beauté ses pere et mere, a ce qu'elle gardast chasteté et qu'elle eust bonté, l'enseignerent et endottrinerent tellement que, quant elle fut aagée de quinze ans, nulle plus belle ne meilleur n'estoit d'elle. Elle avoit ung frere nommé Jaques de Voisines, bel et bon serviteur du roy Claudin, lequel Ysmarie, par sa grande et parfaite bonté, l'avoit très bien morigené, enseigné et en toute vertu endottriné. A merveilles se entre aymoient et ensemble souvent estoient. Le roi Claudin, son maistre, estoit ung bon et bel et sage roy, qui a soy marier resongnoit, pour doubte d'avoir femme mal condicionnee, complexionnee ou morigenee. Il avoit ung serviteur nommé Enguerran de Coucy, chevalier grant terrien, que moult amoyt; son conseiller et chambellan estoit, tout son secret savoit, en luy du tout se fyoit; preudomme le cuidoyt, maiz non estoit, comme orrez

Enguerrand conseille au roi de se marier; celui-ci lui répond qu'il le fera s'il trouve une femme jeune, sage et belle, quelle que soit sa fortune. Enguerrand sort, Jacques de Voisines propose sa sœur au roi. Celui-ci charge son chambellan de prendre des renseignements sur le compte de la jeune fille. Enguerrand, vexé de ce que le mariage ne se soit pas fait par son entremise et croyant que Jacques de Voisines veut le supplanter dans sa charge, se promet une vengeance. Il s'adresse à demoiselle Robine, cousine et amie d'Ysmarie, et lui donne 500 pièces d'or pour qu'elle lui fasse voir toute nue la demoiselle de Voisines. Le lendemain, à 7 heures du matin, Robine vient chercher Enguerrand à l'église, où elle lui avait donné rendez-vous, le conduit dans la garde-robe de la jeune fille et le cache sous des chiffons; puis elle s'approche du lit où dort Ysmarie et la réveille en lui disant : « Levez-vous, et faites-moi voir sur quelle jambe est votre signe, car j'ai gagé à ce propos un chapon, que nous mangerons

⁽¹⁾ Voyez G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, § 51.

à midi avec mademoiselle Agathe Chanteprime, notre cousine. Ysmarie se lève et Robine la conduit dans la garde-robe pour l'examiner. Enguerrand la voit tout à son aise. De retour auprès du roi, il lui raconte que pour le prix de 1,000 pièces d'or il a dormi avec la demoiselle de Voisines : quant à la beauté, demoiselle Gillette de Perdrielle, Liénarde, femme Jacquet, Mercade et autres lui sont bien supérieures. Le roi, trompé par ce récit, appelle J. de Voisines, lui redit l'aventure d'Enguerrand et lui enjoint de quitter le royaume avant un mois. Jacques vient vers sa sœur, l'accable de reproches et part, sous le nom de Liénard, pour des pays inconnus. La jeune fille, d'abord terrifiée, reprend courage peu à peu ; accompagnée de deux parents, elle vient trouver le roi et lui demande justice contre Enguerrand, qui, dit-elle, l'a prise de force. Enguerrand ne peut prouver le contraire qu'en avouant tout. Le roi veut le punir, mais Ysmarie obtient sa grâce. Pendant que le roi épouse la jeune fille, Enguerrand va à la recherche de Jacques, qu'il rencontre, après bien des périls, dans l'île de Rhodes. Il le ramène à la cour, où il est comblé d'honneurs.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1720.

Papier, 0^m,25 sur 0^m,20, xv^e siècle, 126 feuillets, de 33 à 37 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽¹⁾.

I. *La complainte de l'amant trépassé de deuil* (fol. 1 r^o-5 v^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1363, art. I.

O triste mort, felonnie et oultrageuse,
Detestable, perverse, furieuse,
Maistre d'orgueil, despicté, velimeuse,
Serpentine, plaine d'iniquité.

.....

⁽¹⁾ Au verso du dernier feuillet on lit, de la même écriture que le reste du manuscrit :

Madamoyelle La Coverte a balle a Janne

la Rouze deux escus pistoles, lesquelz elle dict avoir perdus, et quatre testons que elle luy a demandé pour ballar a sa mere tandis qu'elle estoit malade.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE NOMS.

Si prie a Dieu qu'il me vueille conduire
Vers la deffuncte, ou tousjours je contemple,
Et me oster hors de ce monde et martire,
Sans plus y veoir soleil ne lune luyre;
Vela ma fin, n'autre chose desire
Qu'en paradis nous deux voyons ensemble.

Cy finist la complainte de l'amant trespasé de dueil.

II. *La confession et le testament de l'amant trépassé de dueil* (fol. 7 r^o-41 r^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1363, art. II.

Cy commence la confession et testament de l'amand trespasé de dueil.

Je, pouvre amant, en amours malereulx,
Le plus doulant de tous les douloureux,
Gisant en lit malade griefment,
Transsy de dueil et d'ennuy rigoureux,
Triste de cuer et de corps langoureux,
Sain touteffois assez d'entendement.

.....

Comment il rend l'ame.

Ad ce coup l'esperit rendray
Ne point plus avant passeray,
Car icy doit finyr mon terme;
Je m'en voys, plus ne revenrray :
Adieu, jamais ne vous verray,
Je vous recommande mon ame.

Explicit la confession et le testament de l'ament trespasé de dueil.

III. *L'inventaire des biens de l'amant trépassé de dueil* (fol. 42 r^o-54 v^o).
— Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1363, art. III.

Cy commence l'inventoire des biens demourez du decés de l'ament trespasé de dueil.

Après le doloieux trespas
De l'ament trespasé de dueil,
Dont l'ame est glorieux repas,
Ainsi que je desire et vueil.

.....

Sy prie a la très douce dame,
 Par la fin du present traitié,
 Qui luy plaise d'avoir pitié
 Du deffunct et de sa feue dame.

Explicit.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

IV. *Le jugement du pauvre triste amant banni* (fol. 56 r^o-77 r^o).
 — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1363, art. VI.

Entre chien et lou, sur le tart,
 Qu'on va les marjolaines querre,
 Ainsy que j'estoye a l'escart,
 Pour quelque bien d'amours acquerre,
 Vint si grant escler et tonnerre
 Passer si très près de mes yeulx
 Que a la renverse chez a terre,
 Ne oncques ne cuide mourir mieulx.

.....
 Ennuyt, Mallebouche et Dangier
 Ont amours en gouvernement
 Et fault passer par leur dangier
 Qui en veult avoir aucunement.
 Plus n'en parleray nullement,
 Ce livre icy sera finy
 Qui s'appelle le jugement
 Du povvre triste amant banny.

Cy finist le jugement du povvre triste amant banny. Explicit.

V. *L'amant rendu cordelier à l'observance d'Amours* (fol. 78 r^o-
 105 r^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1363, art. V.

Au son d'ung bateuer cliquant
 D'une très belle chambriere.,
 Sa voix singlant et decliquant,
 Ainsy q'une seraine clere,
 Sur ung pré joingnant la riviere
 M'endormy si soudainement
 Que perdy propos et lumiere
 Et ne sçay que nuyt (*sic*) vrayment

.....

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Plusieurs gens si envoient a Romme,
Qui a leurs huys ont le pardon,
N'il n'est loyer que de pouvre homme
Ne charité que de pardon;
Ayez, mes dames, pitié (de) don
Des amoureux de l'observance,
Car ilz ont très piteux guerdon;
Dieu leur doint bonne pacience.
Amen. Explicit.

VI. *Le débat de l'homme mondain et de son compagnon* (fol. 107 r^o-115 r^o). — Keller (*Romvart*, p. 448-453) en a publié les 17 premières strophes et la dernière.

VII. *Le débat d'une demoiselle et d'une bourgeoise* (fol. 116 r^o-126 r^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1363, art. IV.

Ung jour de may trouble et pluvioux,
En getant au dos ma chemise,
Moitié courcé, moitié joyeux,
Entre servitude et franchise,
Ainsi que j'eu la teste mise
Sur le bourt de mon oreillier,
Me vint frapper ung vent de bize,
Qui me feist tout droit sommeiller.

.....
Ainsi vous veez l'istoire
De la bourgeois et damoiselle,
Que j'ay recité par esbat,
Pour ce que la chose est nouvelle;
Mais gueres ne vault la querelle,
Chascun soit content de ses biens,
Il n'est de chose plus belle:
Qui n'a souffisance il n'a riens.

Cy finist le playdoyé de la damoiselle a l'encontre de la bourgeoise.

REG. 1725.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Parchemin, 0^m,287 sur 0^m,191, XIII^e siècle, 130 feuillets à 2 colonnes, 46 vers à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet: *Que je porroie estre* ⁽¹⁾.

- 1^o *Le Roman de la Charrette* (fol. 1 a-34 b) ⁽²⁾;
- 2^o *Le Chevalier au lion* (fol. 34 c-68 b) ⁽²⁾;
- 3^o *Le roman de Guillaume de Dole* (fol. 68 c-98 c);
- 4^o *Meraugis de Portlesquez* (fol. 98 d-130 d).

Keller a le premier signalé ce manuscrit, dans le *Romvart*, p. 453-604. Il en a publié 1,960 vers du *Roman de la Charrette*, 1,600 du *Chevalier au lion*, 430 du *Roman de Guillaume de Dole*, 400 de *Meraugis de Portlesquez*. Après Keller, MM. Renan et Daremberg ont inséré dans le tome I des *Archives des missions scientifiques et littéraires* (p. 279-292) 475 vers du *Roman de Guillaume de Dole* ⁽³⁾, dont M. Servois prépare une édition pour la Société des anciens textes.

REG. 1728.

Papier, 0^m,299 sur 0^m,208, XV^e siècle, 161 feuillets, 45 à 50 lignes à la page; les vers sur 2 colonnes, la prose en lignes longues; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX.

Paul Lacroix a donné une notice fort incomplète de ce manuscrit ⁽⁴⁾. Keller (*Romvart*, p. 604-635) l'a revu avec soin et en a publié

⁽¹⁾ Fol. 1 : C. Fauchet. Dernier feuillet : *de Gunel* (?) (XV^e siècle).

⁽²⁾ Voy. G. Paris, *Histoire littéraire de la France*, XXX, 26.

⁽³⁾ Ce sont les chansons intercalées dans le roman; elles ont été publiées de nou-

veau par Bartsch dans le *Jahrbuch für rom. und engl. Literatur*, XI, 159-167. Enfin M. G. Raynaud en a donné la liste dans sa *Bibliog. des Chans. franç.*, I, 241 et 242.

⁽⁴⁾ *Documents inédits... Mélanges historiques*, III (1847), p. 282.

de copieux extraits. C'est un recueil de pièces latines ⁽¹⁾ et françaises; je ne m'occuperai naturellement que de ces dernières, qui sont :

I. *La Vie de sainte Geneviève* (fol. 16 r^o-24 r^o). — Le même texte se trouve dans le manuscrit de Paris, Bibl. nat. fr. 416 ⁽²⁾.

Cy commence la vie de sainte Genevieve.

Tout chrestien qui Jesu Crist et sez saintz requiert et honneure en grant bien et proffit est de savoir aucunes choses de vertus, miracles et bontés que nostre seigneur fist et fait encore, et par eulx, pour Dieu et pour y prendre exemple et doctrine de sauvement, moult de gens requierent et honnourerent madame sainte Geneviesve qui de sa vie et de sez vertus scevent peu ou neant.

A Nanterre près de Paris fut nee la vierge digne, madame sainte Genevieve, ou temps des empereurs Honnoré et Theodose le mendre.
. Dieu, dist il, come ceste glorieuse vierge fut de grant mérite, si luy plaisoit a moy donner santé, je iroie la ou elle repose, si je le pouoie savoir. Tantost ce dit, il sentit la santé qui luy revint et fut en bon point et, par l'enditement dez François qui estoient en Engleterre, il vint a Paris en la dicte esglise et fist son offrande.

II. *Le Mystère de la Résurrection* (fol. 24 r^o-33 v^o).

Cy commence le mistere de la resurection de nostre sauveur Jesu Crist.

Le samedi bien matin de lendemain de la passion de nostre seigneur Jesu Crist, estoient en leurs maisons, les huys clos, nostre dame et sa compaignie, tristes et tourmentez, et ne parloient point ensemble ne autre chose ne faisoient que se entreregarder en grans plours et soupirs, si oyrent que on bouta a l'huys et ilz eurent adonques grant paour que aucun des juifz ne leur venissent faire ennuy.

. . . Et aprez, es autres heures, tu pourras lire les auctoritez et enseignemens de ce livre, et les retien diligemment en ta memoire, car elles sont necesseres a qui

⁽¹⁾ Les pièces latines sont :

1° *Johannis de Muris theoremata musicae* (fol. 1); — 2° *Guillelmi Tardivi basis grammaticae* (fol. 2-7); — 3° *Ejusdem in suam basim grammaticae commentarius* (fol. 8-14).

Les autres sont indiquées par P. Lacroix, sous les n^{os} 13 à 17.

⁽²⁾ Kobler, *Étude critique sur le texte de la vie latine de sainte Geneviève de Paris*, 1881 (Bibl. de l'Éc. des hautes Études, fasc. 48^e, p. LI).

veult venir a vie esternelle, laquelle nous ottoie nostre seigneur Jesu Crist, qui vit et regne per omnia secula seculorum. Amen, amen, amen.

Explicit le mistere de la resurrection et les apparitions et de l'ascencion et de la mission du saint esperit de nostre sauveur Jesu Crist.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

III. *La Vengeance de Notre Seigneur* (fol. 35 r^o-47 r^o). — Voir, sur cet écrit, une notice de M. P. Meyer, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1875, p. 52 et suivantes. M. Graff a consacré un très long chapitre à cette légende dans le 1^{er} volume de *Roma nell'età di mezzo*. La version de notre manuscrit est la même que celle du manuscrit de Turin, L, IV, 10.

La vengeance de nostre seigneur.

Après .xl. ans que nostre seigneur fut mis en la croix, Vaspasien fut regnant empereure de Romme, qui estoit seigneur de tout le monde, et fut homme de grant abstinence, et souvent junoit et se abstenoit de boire et de menger, maiz il faisoit adorer les ydoles, car il estoit paien, et avoit ung filz moult noble et moult sage, lequel avoit nom Titus.
. Ainsi fut faicte la vengeance de nostre seigneur Jesu Crist par l'empereur et fut molt grandement exaulcee la dicte vengeance par la predication du benoit pape saint Clement et par la benoite dame Veronique, la cristienté et la foy de nostre seigneur Jesu Crist, et tout par la volenté de Dieu, lequel en ce monde nous doint sa grace en paradis et sa gloire. Amen.

Explicit la vengeance de nostre seigneur et la destruction de Jerusalem.

IV. *Le livre de Barlaam et Josaphat* (fol. 48 r^o-104 v^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 660.

Keller (*Romvart*, p. 604) a donné les premières lignes de ce texte, qui a été depuis utilisé par MM. Zotenberg et Meyer dans leur édition du *Barlaam et Josaphat* en vers de Gui de Cambrai (Stuttgart, 1864).

V. *Vie de sainte Marine* (fol. 105 r^o-110 v^o). — Keller (*Romvart*, p. 605) a publié les 350 premiers et les 20 derniers vers de ce poème, qui en a 1,200.

VI. *Vade mecum in tribulatione* (fol. 111 r^o-117 v^o). — Traduction
30.

française du *Vade mecum in tribulatione*, qui fut écrit en 1353, dans la prison d'Avignon, par Pierre de la Rochetaillée, ou de la Rochetaillade, comme l'appelle Froissart (en latin de *Rupescissa*). On trouvera des renseignements sur l'auteur dans Lambert, *Manuscripts de Carpentras*, I, 174-176.

S'ensuit ung petit traictié extraict du livre que fit ung cordelier en (ms.: ung) latin, appelé vade mecum in tribulatione.

Ha creature, qui tousjours vivre vouldroies en ce monde en prosperité, riche, aisé, habundant en biens temporeulz, et en sa volenté, sans avoir point de tribulation, encombrement, ne nul meschief ne desolation, ce luy sera signe très evident, come le tesmongnent les docteurs de sainte esglise, d'estre reprouvé et par consequent livré a dampnation. Pour ces causes cy et pour nulle autre raison a fait le livre le dict cordelier, tout en l'onneur, a la gloire et en la recommandation de la sainte Trinité, qui vit et regne en unité, in secula seculorum. Amen.

Suit une prière, puis :

Explicit le traictié extraict du livre du cordelier nommé frere Jehan de la Rochetaillée, lequel prescha devant le pape Innocent et ses cardinaulx a Chastiau de Bausiers. Priez Dieu pour luy et pour celuy qui l'a escript, que Dieu luy donne ceu que son cuer desire en Dieu. Amen.

VII. *Les douze ballades de Pâques* (fol. 117^{v°}-118^{v°}). — Publiées par Keller (*Romvart*, p. 616-621).

VIII. *Le Lacs d'amour spirituel* (fol. 119^a-124^d). — Poème composé d'environ 330 strophes de 8 vers chacune; Keller a publié les 7 premières et la dernière (*Romvart*, p. 621-623).

IX. *L'amant rendu cordelier à l'observance d'Amours* (fol. 125^a-134^b). — Voir les notices des manuscrits *Reg.* 1363, art. V, et *Reg.* 1720, art. V. Keller a publié les 7 premières et la dernière strophe de celui-ci (*Romvart*, p. 623-626).

X. *La confession et le testament de l'amant trépassé de dueil* (fol. 135^a-147^d). — Voir les notices des manuscrits *Reg.* 1363, art. II, et 1720,

art. II. Keller (*Romvart*, p. 626-630) a publié les 18 premières strophes de celui-ci. La fin manque; voici les derniers vers :

.....
 Et combien que nous soubz ta garde
 Feussions et en ta sauvegarde,
 Par quoy en ne deust sus courir,
 Toustesfoies mort de sa darde. . .

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Il manque au manuscrit la fin de cette strophe, plus les 30 strophes qui suivent dans les autres manuscrits.

XI. *Les Vigiles des morts, de Pierre de Nesson* (fol. 140 a-147 d).
 — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1683, art. I. Keller a publié 21 strophes de celui-ci (*Romvart*, p. 631-635).

XII. *La Passion de Jésus-Christ, selon Nicodème* (fol. 148 r°-152 r°).
 — Version dont on a plusieurs copies.

Cy s'ensuit la passion nostre seigneur Jesu Crist, selon Nichodemus et Gamaliel son oncle.

En celuy temps que Jesu Crist print mort et passion en la cité de Jherusalem, soubz Ponce Pilate, qui esjoit seneschal de Jherusalem pour Julius Cesar, empereur de Romme, et avoit son lieu en Jherusalem et en Cesarie par tout celuy rengne, et avoit Pilate avec soy ung gentil home qui avoit nom Nicodemus, lequel avoit cent chevaliers soubz luy, qui estoient aux gaigez de l'empereur pour garder la cité de Jherusalem.
 Et adont lez juifz congurent que Jesus estoit alé hors de la ville et penserent qu'ilz estoient a la maison de Marthe, ou il avoit resuscité le ladre, et pluseurs juifz alerent en Bethanie, ou il avoit resuscité le ladre.

REG. 1806.

Ce manuscrit est composé de nombreux fragments de diverses époques et ne contient, à part le premier feuillet, que des textes latins; on en trouvera la liste dans l'*Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichte*, de Pertz, XII (1874), p. 326.

Le recto du premier feuillet provient d'un ouvrage français, du

XIV^e siècle, écrit sur 2 colonnes, et mesure 0^m,342 sur 0^m,231; le verso est blanc:

Pour declaration avoir de ceste table fait a remembrer que Phelippe, roy de France, fils a saint Loys et nommé le conquerant.....
..... que le dit Phelippe de Valoys, qui estoit fils a Charle, conte de Valoys, qui fu frere a Phelippe le beau et oncle a Charle le brun, si come il appert en la table devant escripte.

REG. 1858.

Parchemin, 0^m,238 sur 0^m,157, écrit en 1371⁽¹⁾, 179 feuillets, 2 colonnes à la page, 30 vers à la colonne pour les 69 premiers feuillets, 34 pour les autres; miniatures, dont les deux premières seules sont enluminées, les autres ne sont que dessinées; reliure en cuir rouge, aux armes de Pie IX.

Le Roman de la Rose. — Voir la notice du manuscrit *Reg. 1492*, art. I. Keller (*Romvart*, p. 635-636) a publié le début et la fin.

REG. 1898.

Parchemin, 0^m,45 sur 0^m,33, seconde moitié du xv^e siècle; v+189 feuillets écrits sur 2 colonnes, 46 et 47 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX⁽²⁾.

Chroniques Martiniennes. — Le continuateur de Martin est appelé « Verncron, chanoine d'Utrege ».

⁽¹⁾ Voir l'explicit (*Romvart*, p. 636). Celui qui le fit écrire s'appelait Louis.

⁽²⁾ Sur une feuille de garde, au commencement du volume, on lit : *Le jedy vingt cinquiesme jour de septembre, l'an mil six cens trois, Monsieur Petau, conseiller du roy en sa court de parlement a Paris, passant par Lodun, a eu agreable le don qui luy a esté*

fuict du present livre par M^r Jehan Briault, escuier, bailly, juge presidial et ordinaire en la ville et chastellenie du dict Lodun, pays et ressort de Lodunois. — Sur le recto du fol. 1, une grande et belle miniature représente le traducteur offrant son ouvrage à L. de Laval. Dans un cadre de feuillages qui entoure la page, un écu que je n'ai pas identifié.

Cy commencent les croniques martiniennes.

Prologue du translateur.

Par le vouloir de Jesu Crist, vray Dieu tout puissant, courant de son incarnation mil .cccc. cinquante huit, messire Loys de Laval. Après ce qu'il eust bien pou et briefve maladie, le quinzième jour de septembre, l'an de nostre seigneur mil trois cens .iiii. et .xiiii., le xvi^e an de son papal, il cloyst son derrain jour et fut ensepveli en la maistresse eglise dicte Notre Dame de Dons. Si vacqua le siege .xii. jours, l'esglise encores demourant en son scisme.

Cy finent les croniques martiniennes.

REG. 1900.

Parchemin 0^m,328 sur 0^m,244, écrit après 1422⁽¹⁾, 158 feuillets à 2 colonnes, 40 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Dit vous ay de Caym*⁽²⁾.

I. *Le Trésor de Sapience* (fol. 1-151). — Compilation dont on possède plusieurs manuscrits (Ars. 5076, Bibl. nat. fr. 685, 1367, etc.) indiqués par M. P. Meyer (*Romania*, XIV, 64, note). Ici, ce qui n'a pas lieu dans toutes les copies, l'auteur, après avoir conté la mort de Caton, introduit la version des distiques du Pseudo-Caton qui se trouve dans le manuscrit de Paris, Bib. nat. fr. 1367.

Ou commencement du temps que Dieu ot créé ciel et terre et aorné de toute creature et il ot sy comme l'ostel apareillé de quanque il y convenoit, si

⁽¹⁾ La généalogie des rois de France, qui termine le volume, a été faite pendant le règne de Charles VII.

⁽²⁾ Le manuscrit a trois miniatures fort bien exécutées; la première (fol. 1) représente la création d'Ève au milieu du paradis terrestre. Le 1^{er} feuillet est entouré d'un cadre de feuillages; une petite bande, étendue entre deux branches, contenait,

semble-t-il, un nom qui a été effacé. Au bas du feuillet, deux anges soutiennent un écu dont les armes ont été grattées. La deuxième miniature représente l'arche de Noé sur les flots (fol. 2 r^o); la troisième (fol. 95 r^o), les messagers de Darius devant Alexandre. En haut du 1^{er} feuillet: *Alexander, Pauli filius, Petavius, sen. Par.*, 1649.

forma homme de terre a son ymaige aussi grant et aussi parfait comme se il eust trente ans. Si lui mist a nom Adan et le mist en paradis terrestre. Maiz il n'y demoura guieres, pour ce qu'il menga la pomme contre la volenté nostre seigneur, et pour ce le bouta l'ange hors et sa femme Eve, qui nostre seigneur avoit faicte de sa coste. Sy alerent demorer en ung champ qui est entre Damas et Ebron. Il ot la puis une cité qui fu appellee Canatabee, c'est a dire cité de quatre, car les quatre grans patriarchez, Adam, Abraham, Ysaac et Jacob. Or appelle on le chastel Saint Abraham.....

..... Quant Pylate vit qu'ilz estoient de si grant cueur, il les tint moult a proudommes, et fist oster ses ydolles. Après ces choses il vout faire ung conduit pour admener une fontaine en sa maison; sy entra ou temple et print tout le tresor qu'il y trouva pour son euvre parfaire. De ce furent les juifs si courroussiez qu'ilz luy dirent qu'ilz se clameroyent a l'empereur de ce que il despulloit leur temple sans raison. Pyllate, qui fu meü de ses parolles, en fist plusieurs occire, mais touttefois fist il l'euvre lessier, pour la paour de l'empereur.

II. *Le lai de paix, d'Alain Chartier* (fol. 151-153). — Voir la notice de *Reg.* 1323, art. XVIII. Keller en a publié les 130 premiers vers (*Romvart*, p. 638-642).

Paix, heureuse fille du dieu des dieux,
Engendree ou trosne glorieulx
Et transmise par le conseil des cieulx,
Pour maintenir la terre en unité.

.....
Leurs faiz durent et leurs estaz sont tieulx
Qu'onneur leur croist et meurent sains et vieulx,
Sy qu'à l'yssue leurs freslez corps mortieulx
Leur ame est sauve avec la deité.

Explicit.

III. *Généalogie des rois de France* (fol. 155-158). — Le feuillet 155 v° est coupé par un arbre généalogique partant de saint Louis et s'arrêtant à Charles VII. Le feuillet 156 v° commence par cette rubrique : *Instructiones facte Ambaxatoribus regis ad dominum Eugenium papam quintum*. Le scribe, au lieu de copier les instructions ainsi annoncées,

a écrit (fol. 156-158)⁽¹⁾ la *Généalogie des rois de France*, qui est imprimée dans les *Œuvres d'Alain Chartier*, éd. Duchesne, p. 253.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 1923.

Papier, 0^m,261 sur 0^m,202, xv^e siècle, 287 feuillets à lignes pleines, de 32 à 34 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Ly sire sy vould.*

I. *La bataille de Liège* (fol. 1 r^o-8 v^o).

II. *Les sentences de Liège* (fol. 9 r^o-11 v^o). — Ces deux pièces ont été imprimées, d'après le manuscrit même que je décris ici, dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, puis, d'après ce dernier texte, par Buchon, à la suite de la Chronique de Georges Chastelain, dans la collection des Chroniques nationales, XLIII, 245 et 265.

Dans les *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, il est dit que le manuscrit « a appartenu à Jehan Mariot, ensuite à la reine de Suède et est enfin dans la bibliothèque Vaticane. Il a aussi appartenu à M. Petau ». M. Buchon en conclut que des mains de Petau, le manuscrit a passé dans celles de J. Marion, puis dans la bibliothèque de la reine Christine. Le manuscrit, en réalité, ne porte d'autre signature que celle de *Maciot*⁽²⁾.

III. *Journal d'un bourgeois de Paris* (fol. 12 r^o-187 v^o). — P. Lacroix a déjà fait remarquer que c'est de ce même manuscrit que s'étaient servis Dupuy, le père Labbe et Denis Godefroy. Il faut ajouter aussi

⁽¹⁾ Le fol. 158 v^o se termine par le sujet de méditation suivant :

	<i>Bref regime.</i>			
Conversacion	{	des sages.	Penssee . . . {	
		preudommies.		haulte.
		paisibles.		doubteuse.
				devote.
		Explicit.		

⁽²⁾ Sur le verso du dernier feuillet. Le manuscrit a aussi appartenu à Fauchet, qui a écrit de nombreuses notes dans les marges.

l'auteur des *Mémoires pour servir à l'Histoire de France et de Bourgogne*, et par conséquent ceux qui ont reproduit son édition, Buchon et Poujoulat. Ces derniers ont laissé de côté le premier feuillet du journal. Enfin, M. Tuetey a étudié très attentivement ce manuscrit, dont il s'est servi pour son édition du *Journal d'un bourgeois de Paris*⁽¹⁾. Dans son introduction, il lui a consacré un paragraphe (p. iv-vii).

Dont il leur print mal, car il en mourut la plus de .xxvi. mil, et fut le xxiii^e jour de septembre .cccc. et huit, et en tant que la guerre dura par feu, par fain, par froit, a l'espee, plus de .xiiii^m. Or sont bien quarante mil. Et fut fait en la grant rue Saint Martin, devant la fontaine Maubué, ou près, ung moult bel eschaffaut, ou on fist une très belle histoire de paix et de guerre, qui longue chose seroit a racompter, que pour ce on delaisse.

REG. 1927.

Parchemin, 0^m,281 sur 0^m,210, XIII^e siècle, 107 feuillets, 2 colonnes à la page, le nombre des lignes à la colonne variant autour de 37; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *qui ont esté*⁽²⁾.

I. *Les Établissements de saint Louis* (fol. 1 a-36 b). — M. Viollet a décrit ce manuscrit dans son édition. Voir la notice du manuscrit Reg. 773.

Ci commencent li establissement li rois de France, de Paris et d'Orliens, selonc l'usage de court de baronnie.

La premiere rebriche du premier cas si est : De l'ofice au prevost.

Li prevost si tenront ceste fourme en leur plez. Se aucuns vient devant aus et mueve questions de marchié que il ait fait a autre ou demant heritage, li prevolz semondra celui de cui l'en se plaindra, et quant les parties venront a ce jour, li demandierres fera sa demande. Et usages, coustumes de pais generax esprovee s'i acorde. Mesires li rois desfent les armes et les chevauchiees en ses establissementz.

⁽¹⁾ Paris, 1881, in-8°. — ⁽²⁾ Fol. 1 et 39 : *Pa. Petavius*.

Ci fenissent li establissemant le roi de France, selonc l'usage de cort de baronnie. Explicit.

II. *Les Institutes de Justinien* (fol. 39 a-107 d). — Même traduction que dans le manuscrit de Paris, Bibl. nat. fr. 498 (anc. 7057)⁽¹⁾.

Il convient que la majesté de l'empereour soit aornee, ne mie tant seulement d'armes, més de lois, si que li uns et li autres temps, ce est que cil de pais et cil de guerre, puissent estre gouverné par droit, et li empereres de Romme soit vainquierres, ne mie tant seulement des batailles que il a contre ses annemis, ainz boute arrieres par la force des lois les desloiautez a ceus qui acusent fausement.....

..... Par desus ce sont commun les jugemenz les lois que Julius fist de plusors articles qui parolent de certains chapitres par quoi cil qui sont coupable ne sont pas tretié a mort, ainz seuz metent autres poignes a ceus qui les despisent. Et nous avons ce dit des communs jugemenz que nous les puissions atouchier autresi come au bout du doi, ce est que nous en puisons aucun poi de la connoissance. Més plus diligenz enseignemenz vos en sera donez ou livre de digeste, se Deu plaist.

REG. 1933.

Papier, petit in-fol., écrit en 1486, 88 feuillets, 27 lignes à la page⁽²⁾.

C'est le manuscrit original d'un traité dans lequel Jean Budé, conseiller du roi, audiencier de France, combat les prétentions des rois d'Angleterre au trône de France.

Pour ce que plusieurs, a la relacion d'autruy, sans avoir certaine cognoissance de la verité des parties ausquelz ilz sont plus affectionnez, parlent des questions et debatz qui ja par long temps ont duré et encores durent entre les roys et royaumes de France et d'Angleterre.....

Explicit le traictié d'entre les roys de France et d'Angleterre, comme les filles ne peuvent succeder a la couronne de France.

⁽¹⁾ Cf. P. Paris, *Les Manuscrits françois*, IV, p. 264.

⁽²⁾ Le manuscrit porte la devise οἷς ἀτυχῶ, λαῶν ἐντυχῶ. — A la fin du volume,

de la main de Budé: Ce livre est a Jehan Budé, conseiller du roy et audiencier de France, fait le XXI^e de décembre .m. cccc. .iiii^{xxvi}. Budé.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE BOME.

REG. 1964.

0^m,288 sur 0^m,203, reliure en parchemin, aux armes de Pic IX. La foliotation commence à 47. Les feuillets 47 à 97 sont en parchemin, du XI^e siècle, les feuillets 98 à 203 en papier, du XV^e siècle ⁽¹⁾.

- 1° Historia Brittonum edita ab anachoreta Marco (fol. 47-58).
- 2° Vitae pontificum ex Anastasio (fol. 58-97) ⁽²⁾;
- 3° Chronique (fol. 98-117);
- 4° Histoire de Richard, roi d'Angleterre (fol. 118-164);
- 5° Lettres en latin adressées à l'Université de Paris (fol. 165-181);
- 6° Deux livres de Jean de la Rochetaillée (fol. 183-193) ⁽³⁾.

III. *Fragments de chronique.* — Les feuillets 98 à 117, de 40 lignes à la page, sont montés sur onglets; ils portent plusieurs chiffres de pagination qui prouvent qu'ils n'ont pas toujours été réunis dans l'ordre où ils sont aujourd'hui. Ils ne se suivent pas toujours. La plupart reproduisent exactement des passages des *Récits d'un ménestrel de Reims*. Le tout peut provenir d'une compilation dans laquelle ces récits étaient intercalés, ou bien d'un manuscrit contenant les *Récits* et une autre chronique. Voici les rubriques qui se trouvent dans les marges :

Du roi d'Angleterre.
L'archevesque Riguaut.
L'archevesque Thomas.
D'un abbé.
Encore d'archevesque.
Come l'archevesque eschappa.
Encore de chevesque.
Comme l'archevesque fu esbahi.

⁽¹⁾ Au fol. 164, le scribe a essayé sa plume en écrivant : *Supplie humblement Andry Vymar, demourant ou pays de Caux, ou village de Jallon.*

⁽²⁾ Baronius, IX, 215.

⁽³⁾ Dans le 1^{er} livre, dédié à « Guillaume »,

cardinal-prêtre du titre des Saints mineurs couronnés, Jean de Rupescissa, frère mineur d'« Aureliach », raconte les révélations qu'il a eues en prison. Le 2^e livre est dédié à frère « Petro Pererii, medicine magistro », et traite d'un sujet analogue.

Encore de l'archevesque.
 De l'abbé.
 Du roi Johan, frere au roi Richart.
 La mort du roi Richart d'Engleterre.
 Le chastel de Niort.
 Comme Normandie fut acquise.
 Du roi de France.
 Le roi Richart.
 Chi parlerons d'Alixandre.
 De la nativité Nostre Dame; de saint Jehan et de nostre seigneur Jesu Crist.
 Le temp de grace.
 Du temple de pais pardurable.
 Des trois rois.
 De saint Jehan Euvangeliste.
 Comme les François vindrent en France.
 Pourquoi les Francés et en quel [temps] vindrent en France.
 Quant Rouen fu conquis.
 Comme Engueram de Margni fu pendu.
 Du chief saint Johan Baptiste.
 Comme Jesu Crist fut crucefié.
 Mahommet.
 Le pape tint .i. consille.
 Du roi d'Engleterre.
 De la mort Saquainville.
 De la mort du roi Charles.
 De la prise de Rouen.
 Du chief saint Johan Baptiste.
 Du malvois roi d'Engleterre qui honnissoit les fames et lez filles de ses
 barons.
 De la prise de Nicole.
 Quant la cité de Paris fu close.
 De Charles le grant.
 De Grigoire le pape.
 Quant les juifs furent cachiez.
 [Du roi Phelippe sacré en 1328.]
 De saint Ernoul.
 Du roi Edouart.
 De la pais du roi de France et du roi d'Engleterre.
 Comme le roi Phelipe conquist Normendie.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

La sequeresche qui fu en France.

Des .vii. sages.

De saint Johan Bouchedor.

Que confession vault.

De la dissencion du roi de France et du duc de Normendie.

Comment Sarrasins paletterent contre François.

La bataille de Cocherel.

Cy parle de Godefroi le Billon.

Ci parle de Gisors.

Du roi Phelipe qui vint a Gisors.

D'un parlement.

Voici maintenant les premières et les dernières lignes de la chronique:

Cy vous⁽¹⁾ dirons du roi Louis et lairons ester du conte de Namur, qui gist sur .i. malvois costé du dit roy Louis, de bonne conscience, le remords de la terre de Normendie, que le roy Phelipe avoit conquize sur le roy Johan d'Engleterre, le malvois roi, qui fust pere du roi Henri, jassoit ce que le roi Phelipe l'eust par le jugement des pers de France, et en fust semons le roi Johan par ses pers, mais aucunes gens dient que se il defailly a la cour du roy son segnour, n'avoit il pas sa terre forfait a perdre, car il n'avoit fait nul fait criminel envers le roi

..... Le corps du roi⁽²⁾ fu enseveli et atourné ainssi comme le corps de si grant et haut roi appartenoit et fu porté de haux homes et de chevalliers a S. Denis en France, et a chascune reposee faisoit on une croix ou son ymage estoit figuree, et lui chanta messe l'archevesque Guillame de Joinville et l'enfoui de sa main, et puis lui fist on tombbe d'or et d'argent ou il est tresgestés comme roy et .xlviij. evesques ou archevesques aux quatre costés de la tonbe, en lettrez et figures, comme evesques revestus si comme pour chanter messe, leurs mistres en leurs testes et les crosches es mains...

IV. *Histoire de Richard, roi d'Angleterre.*

C'est la cronique du noble roy Richard d'Angleterre, lequel a possédé le dit royaulme vint deux ans, et puis par faulcetez et traysons a esté degradé de sa couronne et du royaulme d'Angleterre par le pourchas de Henry, duc de Lan-

⁽¹⁾ Les dix premiers paragraphes correspondent aux paragraphes 456-479 du Ménéstrel (éd. N. de Wailly). — ⁽²⁾ Ménéstrel, § 307.

castre, lequel par faulseté et faulses lettres a attrait a sa partie et alliez avecques son conseil tous les nobles d'Angleterre et les communes et puis l'a fait mourir et tout son dit conseil, comme plus a plain pourrés veoir et lire.

Le roy Richard rendi la ville de Brest et le chastel au duc de Bretaigne, l'an mil trois cens quatre vins et seize, et quant le duc ot receu la dicte ville de Brest, sy bouta hors et donna congié a tous ceulx qui estoient dedens.....
..... la fut il deux jours sur terre pour le monstrier a ceulx de Londres, afin que ilz creussent que il fust mort. Je prie a Dieu que il lui face mercy et a tous trespassez. Amen.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

REG. 2053.

Papier, 0^m,286 sur 0^m,205, xv^e siècle, 248 feuillets à 2 colonnes, 40 à 42 lignes à la colonne; reliure blanche, aux armes de Pie VI ⁽¹⁾.

Le songe du verger. — Voir sur cet ouvrage un article de M. Müller dans la *Zeitschrift für Kirchenrecht*, XIV (1877) : *Ueber das somnium viridarii*, et les comptes rendus de la *Romania*, VII, 149-150, et de la *Revue critique*, 1879, n^o 223.

Assit principio sancta Maria meo. Amen.

Cy commence le livre du songe du vergier. Et premierement le prologue.

Audite somnium meum quod vidi : Ces paroles sont escriptes *genesis .xxxii^o.*, ca^o.
Ja soit ce qu'il soit dit en la sainte escripture que nul ne doit croire aux songes, ne tenir après de neccessité.....
..... Tout doncques ce que j'ay dit soit a la correction de sainte eglise, laquelle est fondee de Jesu Crist, le benoist filz de Marie, qui *cum patre et spiritu sancto vivit et regnat per infinita secula seculorum. Amen. Deo gratias.*

REG. 2055.

Parchemin, 0^m,275 sur 0^m,201, xv^e siècle, 2 colonnes à la page, 32 lignes à la colonne, 195 feuillets numérotés, nombreuses miniatures; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX ⁽²⁾.

⁽¹⁾ Sur la dernière feuille de garde : *Ce present livre est a madame des Arpentiz, qui le trouvera sy le lui rendra et il... Michel Sampierre* (2) (xvi^e siècle).

⁽²⁾ Ce manuscrit provient de *Bourdelot*. A la fin du volume, sur les feuilles de garde : *Maistre Jehan Robert*. Plus loin : *François Robert, fils de maitre Jehan Ro-*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

I. *Le Miroir du Monde* (fol. 1 r^o-192 v^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1448.

Cy commencent les chapitres du livre qui est appellé le mirouer du monde, que aucuns appellent vices et vertus.

Le premier chapitre est des dix commandemens de la loy et de chascun par ordre.

.....

Cy commence le dit livre et premierement traite du premier commandement de la loy.

Si vis ad vitam ingredi, serva mandata. Mathei, .xix. On dit communement : Qui bien voit et mal prent A bon droit s'en repent. Et c'est ce que dit Salemon, en un livre que nous appellons ecclesiastique, ou xvi^e chapitre. *Ante hominem vita et mors bonum et malum quod placuerit et dabitur illi.*
.....Ce sera paix honnorable, paix delictable, et paix pardurable, et paix qui seurmonte et passe tout sens, elle passe toutes autres parole, car cuer ne pourroit penser ne langue deviser quelle chose Dieu estuie a ses amis, et pour ce je n'en vueil ore plus dire, mais ycy finera ma matiere, En la gloire nostre seigneur, A qui est toute l'onneur, Qui nous maine en sa compaignie, La ou est pardurable vie. Amen chascun die.

Ce livre compila et fist un frere de l'ordre des prescheurs, selon l'euvangile et selon la sainte escripture et les auctoritez des sains, a la requeste du roy de France Phelippe, en l'an de l'incarnation mil deux cens quatre vins et neuf⁽¹⁾. Deo gratias.

Cy fine le livre nommé le mirouer du monde, que aucuns appellent vices et vertus, les autres l'appellent la somme le roy.

II. *Prières* (fol. 192 v^o-195 r^o). — Les quatre premières sont en latin. Des rubriques indiquent l'étendue des indulgences qu'elles valent à ceux qui les récitent; la première, la plus féconde, vaut 2,000 ans d'indulgence, accordés par le pape Boniface à la demande de Philippe, roi de France.

bert. Plus loin encore : *Claude Robert. François Robert. Maître Jehan Robert* (fin du xv^e ou commencement du xvi^e siècle). Enfin :

Ce present livre est a moy Jehan Robert, demeurant a Chaulmont.

⁽¹⁾ Le ms. *Reg.* 1448 donne la même date.

Les quatre dernières sont en français :

- 1° Glorieux Dieu, souverain pere,
 Qui le monde fis sans matiere,
 Qui es roy de la majesté
 Et tout as en ta poesté. . .

Elle a 40 vers.

- 2° Doulx Jesu Crist, nostre vray sire,
 Je vous rens graces et mercye
 Et vous supply devotement
 Que ne me laissez nullement. . .

Elle se compose de 11 strophes, de 8 vers chacune.

- 3° *Oroison de nostre dame.*
 O très certaine esperance, deffenderesse et dame de tous ceulx qui s'y atten-
 dent.
- 4° Douce vierge Marie, royne de pitié, habitacle et temple de sainte Tri-
 nité.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

II. — FONDS DU VATICAN.

VATICAN 2748.

Parchemin, 0^m,173 sur 0^m,116, première moitié du XIV^e siècle, 135 feuillets; les 30 premiers ont 23 lignes à la page, les autres 31; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet: *Absilire, salir* ⁽¹⁾.

I. *Lexique latin-français*. — Ce lexique n'a jamais été signalé. Il contient plus de 5,800 mots. C'est de beaucoup le plus étendu qui nous soit resté et en même temps un des plus anciens.

En voici les premiers et les derniers mots :

<i>Abavus</i> , tiers ael.	<i>Vulnerare</i> , blecier.
<i>Abbas</i> , abbe.	<i>Valva</i> , con.
<i>Abbatissa</i> , abbeesse.	<i>Valpes</i> , goupil.
<i>Abbatia</i> , abbaie.	<i>Vultur</i> , vautour.
<i>Abbreviare</i> , abregier.	<i>Valtus</i> , face.
<i>Abbrevisatio</i> , abbrevice.	<i>Uxor</i> , fame.
<i>Abdicare</i> , refuzer.	<i>Uxoratus</i> , marié.
<i>Abdere</i> , muchier.	<i>Xps</i> , Crist.
<i>Adducere</i> , meiner.	<i>Xpianus</i> , crestien.
<i>Abire</i> , aler.	<i>Xpianitas</i> , crestienté.
<i>Aberrare</i> , forvoier.	<i>Xenia</i> , present.
<i>Abesse</i> , desestre.	<i>Xenodochium</i> , hostellerie.
<i>Abicere</i> , geter.	<i>Xanctonia</i> , Saintoyge.
<i>Abjectio</i> , getance.	<i>Zelare</i> , amer vel sevir.
<i>Hic Abigeatus</i> , larrecin de bestes.	<i>Zelus</i> , amor vel jalousie.
<i>Abies</i> , sap.	<i>Zelotes</i> , jalous.
<i>Abigeus</i> , de sap.	<i>Zelotipus</i> , idem.
<i>Abigere</i> , en sus chacer vel de souz terre.	<i>Zelotipia</i> , jalousie.
<i>Abiges vel Abigeus</i> , laron de bestes.	<i>Zim</i> , levein.
<i>Abyssus</i> , abesme.	<i>Zima</i> , idem.
<i>Ablactare</i> , sevrer vel espamer.	<i>Zona</i> , ceinture.
.....	<i>Zizania</i> , jai d'eau vel yvroye.

⁽¹⁾ Quelques mots allemands écrits entre crochets semblent prouver que le manuscrit a appartenu à un Allemand.

VAT. 3203.

Parchemin, 0^m,308 sur 0^m,223, XIV^e siècle, VIII + 151 feuillets, 2 colonnes à la page, 30 lignes à la colonne, miniatures⁽¹⁾; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *vivre a loi de bestes*⁽²⁾.

Le Trésor de Brunetto Latino. — Dernière rédaction. Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1320.

La table des rubriques, en lignes alternativement rouges et noires, commence au verso du IV^e feuillet (les feuillets précédents sont blancs) et se termine au folio VIII r^o. La foliotation recommence pour le texte, dont voici les premières et les dernières lignes :

Ci commence li premiere partie dou livre dou tresor.

Cist livres est apelez tresor, car si come li sires ki vuet en petit leu amasser chose de grandisme vaillance, non pas pour son delit solement, més pour

⁽¹⁾ Peu nombreuses et sans valeur.

⁽²⁾ C'est B. Bembo qui fit venir ce manuscrit de France en Italie; il effaça le nom du possesseur et y mit le sien : 1472. *Questo libro e di mi, Bernardo Bembo, chiamato el Thesoro, e lo comparai per soldi .v. in Guaschogna* (fol. 1). De l'ancienne marque de possession effacée par Bembo, on ne lit plus que difficilement le dernier mot *apostolo*. Le manuscrit a ensuite appartenu à Fulvio Orsini, qui a écrit sur une feuille de garde : *Brunetto Latini, scritto in lingua provenzale, tocco de mano del Petrarca nelle margini, in pergamena in foglio. Ful. Urs.* Les seules annotations marginales qu'on trouve dans le manuscrit consistent dans le signe ñ ou nō (*nota*), répété en face des sentences intercalées par Brunetto dans son texte. F. Orsini at-

tribuait volontiers à Pétrarque, à Boccace ou à d'autres grands hommes les annotations de ses manuscrits. — A la fin du manuscrit, sur un feuillet de garde, on lit : *Simone di Simoncino Squarccialupi in Firenze.* Au-dessous de la note de F. Orsini, citée plus haut, on a écrit, au commencement de ce siècle : *E scritto in lingua francese antic a enon provenzale. Un testo simile è a Turino, in questa lingua lo scrisse ser Brunetto.* Enfin, sur le même feuillet : *Ricuperato ai 14 ottobre 1815. Grimasi.* Et au-dessous : *Dalla Biblioteca Parigi. Angeloni Frusinate.* Le manuscrit porte, en effet, le timbre rouge de la Bibliothèque nationale. — Voyez aussi ce que M. P. de Nolhac dit de ce manuscrit dans son ouvrage sur la bibliothèque de Fulvio Orsini. (*Bibl. de l'École des Hautes Études*, LXXIV, *passim.*)

acroistre son pooir et por aseurer son estat en guerre et en pés, i met les plus chieres choses et les plus precieus joiaus k'il puet, selonc sa bonne entencion, tout autresi est li cors de cest livre compilés de sapience. . .

.....
Comment tu dois faire en fin.

Quant tu es a ce venuz il te covient estre cuidees et rendre conte de ton office a toi et as tiens; se il i a nul ki se plaingne de toi, tu te dois faire baillier le libiel de sa demande et avoir conseil de tez saigez et respondre si comme il te conseilent. En ceste maniere doiz tu demorer a la vile jusques au jor qui fu establis quant tu preiz la provosté. Lors se a Diu plest tu seras assouz honorablement et prendras congié dou conseil et dou commun de la vile et t'en iras chiez toi a gloire et a honor. Amen.

VAT. 3204.

Ce manuscrit n'est plus au Vatican; c'est un *Chansonnier provençal*, aujourd'hui à Paris (Bibl. nat., fr. 12473), bien connu grâce à MM. Raynouard, Bartsch, P. Meyer, Gröber⁽¹⁾.

VAT. 3205.

Papier, 0^m,345 sur 0^m,240, xv^e siècle, 188 + 4 feuillets, 2 colonnes à la page, environ 60 lignes à la colonne pour les 117 premiers feuillets, à peu près 33 pour les feuillets 121⁽²⁾ à 188; 4 feuillets d'un plus petit format ont été ajoutés postérieurement; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie VI.

Chansonnier provençal. — C'est une copie du manuscrit Bib. nat. fr. 12474 (autrefois Vatican 3794). Il en existe une autre copie à Bologne. La table en a été donnée par M. Grützmacher, *Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XXXV, 84 et suivantes.

⁽¹⁾ Voir aussi M. P. de Nolhac, *loc. cit.*, p. 213. — ⁽²⁾ Les feuillets 118-120 sont en blanc.

VAT. 3206.

Parchemin, 0^m,155 sur 0^m,096, écriture italienne du xv^e siècle, 148 feuillets; les feuillets 126 r^o-134 r^o écrits sur deux colonnes, le reste sur une seule, 30 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI sur les plats, de Pie IX sur le dos.

Chansonnier provençal. — Table dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XXXIV (1863), 418-438⁽¹⁾.

Ce manuscrit a appartenu à F. Orsini⁽²⁾.

VAT. 3207.

Parchemin, 0^m,217 sur 0^m,150, fin du xiii^e siècle ou commencement du xiv^e⁽³⁾, 61 feuillets, 2 colonnes à la page, 46 lignes à la colonne. Les vers sont écrits bout à bout; quelques miniatures⁽⁴⁾; reliure en parchemin blanc, aux armes de Pie VI⁽⁵⁾.

Chansonnier provençal. — Table dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XXXIV (1863), 385-418. M. Monaci a reproduit en fac-similé quatre pages du même manuscrit (*Facsimili di antichi manoscritti*, 1^o fasc.). Cf. Gröber, *Romanische Studien*, II, 401. Les poésies d'Arnaut Daniel sont accompagnées de gloses marginales qui ont été attribuées, bien à tort, à Dante (Voir *Giornale storico di letteratura italiana*, IX (1886), 238 et suiv.).

⁽¹⁾ Cf. Gröber, *Ueber die Liedersammlungen der Troubadours*, dans les *Romanische Studien*, II, 433.

⁽²⁾ Cf. M. P. de Nolhac, *loc. cit.*, p. 322.

⁽³⁾ Dans l'*Archiv für das Studium...*, ce manuscrit est rajeuni.

⁽⁴⁾ Ce sont les représentations des poètes femmes.

⁽⁵⁾ Fulvio Orsini a écrit sur une feuille de garde :

Rime provenzali antiche, con alcune espositioni in perg. in 4. Fulv. Urs.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

VAT. 3208.

Parchemin, 0^m,315 sur 0^m,225, XIV^e siècle, 96 pages numérotées par le scribe, 2 colonnes à la page, 38 lignes à la colonne. Les vers très courts sont écrits bout à bout; chaque strophe commence par une majuscule rouge. Reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI. Commencement du 2^e feuillet : *Savis et fols*.

Chansonier provençal. — Le texte entier a été publié, avec toute l'exactitude matérielle que comporte la typographie, par M. C. de Lollis : *Il Canzonere provenzale O; codice Vaticano 3208 (Reale Accademia dei Lincei, 1885-1886)*.

VAT. 3209.

Parchemin, 0^m,243 sur 0^m,159, première moitié du XIV^e siècle, 148 feuillets, 30 vers à la page⁽¹⁾; lettrines alternativement bleues et rouges, quelques miniatures grossières; reliure en peau rouge, aux armes de Grégoire VI. Commencement du 2^e feuillet : *Qui fut ocis a Gadres*⁽²⁾.

I. *Les Vœux du Paon* (fol. 1-147 r^o). — Les manuscrits de ce poème sont très nombreux :

Après ce qu'Alixandre ot Dedefur conquis
Et a force d'espee ocis le duc Melchis,
Florias marié, si en mena Daris.
Chevauche li bons roys, liés et gais et jolis;
A Cars va veoir la roïne au cler vis,
Candesce, qui l'avoit d'amors lascié et pris.

⁽¹⁾ Le verso de l'avant-dernier feuillet et le dernier feuillet tout entier ont deux colonnes à la page et 34 ou 35 vers à la colonne. Ils comprennent le lai que je donnerai plus bas, d'une écriture de la fin du XIV^e siècle.

⁽²⁾ Les arguments donnés par M. P. de Nolhac, *loc. cit.*, p. 311, pour identifier ce manuscrit avec celui qui figure dans l'inventaire des manuscrits en langue vulgaire de F. Orsini, sous le n^o 21, n'ont pas de valeur.

En son chemin trova Ferme de Maubrebis,
 Une noble citei a .i. riche marchis;
 Arriere avo[it a n]on, si con dist li escriis.
 Favier en est sires, qui mout est poteis.
 Alixendre resut et trestouz ces norris.
 A joie et a baudour, ne sai .v. jours ou .vi.
 Sa terre et sa citei d'Alixendre reprist,
 Et quant il ot ce fait, tos en fut resaisis.
 Après celui cejour s'en est li rois partis.

 Et li rois se depart, qui sa voie a hastee,
 Vers Babiloigne va, mainte terre a gastee.
 E las! pour coi le fait! Verités est prouvee;
 Enpuisonnés i fu ains que passast l'annee.
 Ja mais de tel signor n'ot faite retournee.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE BOME.

II. *Lai, de Fainière* (fol. 147 v^o-148 v^o). — Ce poème, du XIV^e siècle, qui n'a jamais été signalé, est malheureusement incomplet; il ne se trouve, à ma connaissance, dans aucun autre manuscrit. L'auteur s'est nommé (vers 136, 159) : il s'appelle Fainière, nom encore inconnu dans l'histoire littéraire; il était probablement de Machault (vers 131).

Conmancier vuel un novel lay,
 Ensi com je [en] pansei l'ay :
 Ou mois de [ma]y, ce joli temps,
 Qu'oisillons m[a]innent lor bestens
 De chanter et de revoisier,
 Adonc ce prent a degoisier
 Li loursignos en la vert bruelle,
 Sus la branche, desous la fuele;
 Toute nuit chante a haute alainne
 10 Et menace la gent vilainne
 Et leur escrie : « Fuy, fuy, fuy,
 A celle grant menace fuy. »
 Et puis après : « Ocy, ocy
 Les mesdisans qui vont par cy,
 Qui fine amour ont debatue. »
 Puis me rescrie : « Tue, tue, »

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- Si doucement qu'après son chant
Alay par mi le bois cherchant,
Mais si tost que vers lui entray,
10 Il me rescrie : « Tray, tray, tray,
Que plus avant ne me menace. »
J'oi teil paour de sa menace
Que je cheï em bois envers.
De fuelles et de flours couvers,
[Bien] m'apuiay desus mon coute,
[Con] cil qui volentiers escoute
La douce vois et le cleric son
De si gracieux oisillon.
[A]dès chantai li loursignos,
30 Qui tant iert cointes et mignos,
Le bec devers le ciel tandu.
Ainsi com dieux l'ai entendu.
A oïr sa très douce messe
Ne me faisoit mies promesse ⁽¹⁾
De remuer son chant souvent,
Le pis, la gorge vers le vent,
Qui estoit dous et froidelés.
Onques li cointes oiselés
Ne laissa pour moi le chanter,
40 Ne je pour lui a escouter.
Sour la fresche herbe m'endormi,
L'ombre et le ventelet sour mi;
Mais d'une riens me mervillois,
Que je ne say se je villoie
Ou ce fust voirs ou visions.
Or oiiés les divisions
Que je vi et le riche atour :
En l'ombre d'une ha[ut]e tour,
Ou je m'estoie alés [d]esduire,
50 Si com pancers me saut conduire,
A celle heure que je pansoie
Et qu'a dormir encommansoie,

⁽¹⁾ Ce vers est répété (fol. 147^a, 148^r).

Me vint devant une merveille
 D'une grosse pierre vermelle,
 D'un très fin jaspé bien paré.
 Noblement estoit atournée
 Et tout entour faite a degrés.
 De teil merveille fust mes greis :
 De ceux degrés y avoit sept,
 60 Et lassus, en premier resset,
 Avoit un bial siege d'argent,
 Ou il ne seoit nulle gent
 C'une dame et un chevalier,
 Qui s'estoit fas tous detaillier
 Entour la gorge et ens es mains ;
 Et ens ou corps n'en ot pas moins,
 Encor en ot plus ou visage,
 Si que de ce mieux le pri sage.
 Et si avoit encor le vis
 70 Simple et jone, ce m'est avis.
 Belle chose est, si com moy samble,
 D'estre jone et liet ensamble,
 Si en est on moins envieux
 . Et entre gens plus gracieux.
 Autre chose est c'on a plus chiere ;
 Courtois parler et belle chiere,
 Joieusement et sans jurer,
 Car poi jure on sans airer ;
 Si n'affiert pas a chevalier,
 80 Car on l'en tient a malparlier.
 Et c[ert]es je n'en voi nes un,
 En si[gn]orie n'en commun,
 Se je [j]uroie par sa teste,
 Qu'il le tenist n'a jeu n'a feste⁽¹⁾,
 Par son ventre, par ses boiaus.
 Et que fait dont li rois roiaus,
 Qui tous nous fourma membre a membre
 Quant chascuns ainsi le desmembre

⁽¹⁾ Ce vers et le précédent sont évidemment intervertis.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- En jurer son sanc et ces vainnes,
 90 Ses .v. plaies et ces grans poinnes?
 C'est meruelles qu'il ne comfont
 Le lieu et ceux qui ainsi font.
 [T]ant en a dit c'or me tairay
 Et au chevalier renvanray,
 Qui tant a fait son [cors] maillier
 Et son visage det[ai]llier,
 Qui bien sambloit hardis homs estre.
 Et la dame qui s[is]t a destre
 Iert ausi simple com pucelle,
 100 Et je crois bien que si fu[st] elle.
 Daleis celui qui heit diffame
 Seoit celle gracieuse dame.
 [S]or le premier degrei repose
 Une dame, une [c]ointe chose,
 Et de si très ge[ntil] maniere
 Qu'en trestous bien estoit mainniere.
 Et dou bial lieu ou je estoie,
 Me fust avis que je veoie
 .I. jone chevalier venent,
 110 Dous et courtois et avenent,
 Tant estoit faitis et adrois
 Qu'en toutes cours et en tous drois
 (Et ne qu'il samblois bien a mon avis
 Peüst porter gracieux vis,
 Comme bien neis et com gentis.
 De luy veoir fuy ententis
 Et, dou bel lieu ou je dormoie,
 En lui veoir me desduisoie.
 .I. mantelet ot affublei
 120 Mout très noblement gironnei
 D'argent et de seble (*ms. feble*) parti,
 Et s'ot ens ou seble par mi
 D'or mout très fines croisettes,
 Qui mout furent pures et nettes ⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Les armes de la maison d'Enghien étaient : Gironné d'argent et de sable, chaque giron de sable chargé de trois croisettes recroisetées au pied fiché d'or.

- A son atour bien me sambloit
 Et par ce qu'afflublai avoit
 Que il fust damoisiax d'Anghien.
 Dieux li doint et honnor et bien!
 Et il si estoit vraiment :
 130 Je le sot puis certainement;
 Quant a Machau venir le vi,
 J'en ot mon pancer acevi.
 [Q]uant je le peus de près veoir,
 Pour s'amour et pour mon devoir
 Me vaus drescier et il tressaut :
 « Fainiere, se li cors Deu me saut! »
 Dist il a moy, « c'est sans lever.
 [Or ne t'en] chaut de remuer. »
 [Après] en coste moy s'asiet,
 140 Et, par Deu! mout très bien me siet,
 Car d'orguel il n'i avoit point;
 Puis m'appella bel et a point
 Et je li dit joieusement :
 « Dieux te doint bon amendement,
 Desir de cuer, pooir en cors,
 Tant que tu puisses de tous tors
 Ton païs garder et conduire
 A chevance, sans autrui nuire;
 Si t'envoie sen et pourveance,
 150 Et deffende de mescheance,
 Tant com tu aies le mantel
 De haute honour et le batel
 De tesmoingnage en toutes cours;
 Et si te soit Deux en secours,
 Car tost a on honour perdue,
 Se Jesu Cris n'i mest s'aüe. »
 Iteux estoit nostre debas,
 Fors qu'il me respondi en bas :
 « Amis Fainiere, Deux le veille
 160 Et si m'otroit que je recuelle
 Trestous les biens que vous savés
 Et le sorplus dont dit m'aveis! »

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- [A] près, quant il m'ot bien oy
Et il ot son cuer esjoy,
[A] tant se lieve, outre s'em passe.
Assés i fit petite espasse,
Quant je li os monstrei les dames,
Les degreis et les riches lames,
Et que par li seoit chascune.
- 170 Quant il les vit, s'en cognut une;
Tantost me dist : « Je voi Nature,
Qui m'a fourmei a sa faiture,
Si l'en vuel aler merciier
Et honorer et graciier. »
[A] près de moy con[gié] a pris
Li damoisiaux de bien apris.
Devant la dame s'agenelle,
En coste la pierre vermeille;
Et la dame beil et a trait
- 180 Le chevallier vers li a trait;
De cuer li a fait joie entiere :
« Fils dous, » dit elle, « quelz matiere
Vous fait venir par devers nous? »
Et cil qui la fust a genous
Li respondi a lie chiere :
« Dame, » dist il, « tant vous a[li] ch[iere],
Sor toutes vous vuel [hon]orer,
Car sor moy pues si [a]mourer
Comme ma dame et ma maistresce,
- 190 Qui a sa volenté m'adresse.
— Par foi, » ce dist Nature adonques,
« De cuer si lie ne fui onques.
Or a bien emploiiet mes oeuvres,
Quant ensi vers moy ce descuevres;
Tu as m'amour et mon bon grei :
Or passe avant .i. soul degrei,
Sapience i troveras,
Et je croy bien que tu aras
De li conseil loiaul et fin,
- 200 Pour t'ï [me]ner a bonne fin

Et a chevance et a honneur,
 A l'aïde [nostre sei]gneur. •
 [A ta]nt se lieve, si c'em part;
 Sapience vit d'autre part
 Seant ens ou degrei secont. (1).

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

VAT. 3794.

Ce manuscrit n'est plus au Vatican, mais à Paris, à la Bibliothèque nationale, fr. 12474. C'est un *Chansonnier provençal* bien connu, dont le manuscrit Vat. 3205 est une copie.

VAT. 4788.

Parchemin, 0^m,375 sur 0^m,255, écrit en 1309, par un certain Ogier, 88 feuillets à 2 colonnes, 44 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *et purs ensi come* (2).

La Consolation de Boèce, traduite et commentée par Pierre de Paris.
 — En 1873, M. Léopold Delisle a lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, puis publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXIV (1873), une notice sur les *Anciennes traductions françaises de la Consolation de Boèce conservées à la Bibliothèque nationale*. Dans les quarante-sept manuscrits de la *Consolation philosophique* que possède cette bibliothèque, M. Delisle reconnaissait huit traductions différentes : deux en prose, deux en prose et en vers, quatre en vers.

(1) Fin du dernier feuillet.

(2) Sur un feuillet de garde, en tête du volume, quelques lignes d'essai de plume, entre autres : *Per me Bartholomeum Cucharelum.* — *Exsellencie vestre Dachalli* (fin du XIV^e siècle). Sur le verso du dernier feuillet de garde : *Iste liber est mei Bartholomei Cuchareli qui d. . . Ego Bar-*

tholomeus Cucharelus . . . qui vado ad scholas S. Dominici Januensis. Ces lignes ont été grattées et se devinent plutôt qu'elles ne se lisent. C'est pour la famille *Coqueriau* (*Cucharelus*) qu'a été fait le manuscrit. (Cf. le prologue.) Chacun des cinq livres de la *Consolation* commence par une miniature sans valeur.

De plus, M. Delisle établissait que l'attribution à Charles d'Orléans de l'une des traductions en vers n'est pas admissible.

Dans un compte rendu de ce mémoire ⁽¹⁾, M. Paul Meyer a réduit de huit à six le nombre des traductions françaises du livre de Boèce, à savoir :

- 1° Une traduction en prose anonyme;
- 2° Une traduction en vers et en prose par Jean de Meung;
- 3° Une traduction en vers de Jean de Cis;
- 4° Une traduction en prose par un Italien;
- 5° Une traduction en vers par Renaut de Louhans;
- 6° Une traduction en vers anonyme ⁽²⁾.

A ces six traductions, il faut en ajouter une septième, en prose, qui se trouve dans le manuscrit qui fait l'objet de cette notice. Ce manuscrit a été copié en 1309 par maître *Ogier*, pour *Jean Coqueriau*, deux personnages d'ailleurs inconnus. L'auteur de cette traduction est maître *Pierre de Paris*, qui l'a faite à la requête d'un haut personnage, peut-être le roi. Mais Pierre n'est pas seulement traducteur, il est aussi commentateur. Et certes, il faut avouer que sa traduction, sinon l'original, a souvent besoin d'un commentaire : « Et non pas que icest livre en doye perdre por ce le nom de la translation, car je prendrai la lettre mot a mot, droytement, sans rien changier, et puis si la exponeray clerement, se mestier sera, a ce que vos, mon seignor, porrés aver plenièrment l'entencion dou livre. » Ce procédé du reste est habituel à Pierre de Paris; du moins c'est celui qu'il a employé dans deux ouvrages antérieurs, qui me sont du reste inconnus : « Et nos en ceste prose avons porseü la maniere meismes proprement que nos porsuymes en les.ii.proses derrenierement exposees, car nous avons entremehlees aucunes paroles pour plus manifestement

⁽¹⁾ *Romania*, I (1873). Ces résultats ont été admis par M. Delisle dans la nouvelle édition qu'il a donnée de son mémoire, en appendiceau tome II de l'*Inventaire général*

et méthodique des manuscrits français de la Bibliothèque nationale (1878).

⁽²⁾ Celle qui fut faussement attribuée à Charles d'Orléans.

doner a entendre le letre. » J'ajouterai que, pour empêcher toute confusion, l'auteur fait précéder le texte de Boèce du mot *letre*, et le commentaire du mot *exposition*.

L'ouvrage est précédé d'un long prologue dans lequel, après avoir exposé sa méthode de travail, Pierre fait une étude sur Boèce. Ce prologue est curieux :

Ci comense le livre de Boece de consolation, translaté de latin en franceis par maistre Pierre de Paris. Et a ce que la maniere dou translat soit coneüe, le devant dit maistre si a ordené une epistle en cest comensement, laquel epistle est, auci come le prologue, dou translator, a laquel il demoustré tote la maniere selonc laquel il entent a porsuire sa translation. Et comense ensi, le quel susdit livre je, maistre Ogier, ay contrescrit a vos, mesire Johan Coqueriau, en l'aun de grace m° ccc° viii°, a .xx jors de setembre.

Ici comence le prologue que maistre Pieire de Paris fist sur cest livre de Boce de consolation.

La premiere creature que nostre sire Dieus forma si fu le tens, et de ce ne doyt nus estre en doute, car manifeste chose est que la generation de nulle chose ne puet estre faite sens leuc. Come s'et chose que toutes choses qui se engendrent covient que ellez soyent engendrees en aucun leuc, por laquel rayson il covient regehir que le tens soit avant que l'engendreure. Et por ce, sire, que vos, par vos bontés, avez mandé a moy, vostre petit serveor, par vos lettres, que je translataste cest livre dou latin en françois, je, qui sui dou tout vostre obeissant, si ay volu oïr vos commandemens come de mon seignor especial, si ay en prepos de translater cest livre le plus profitablement que je porray. Car come s'et chose que cest livre soit en aucune part cler et en aucune part obscur, je, vostre serveor, par cele rayson, hee a espondre toute la letre en tous les leuz que besoing sera. Et non pas que icest livre en doye perdre por ce le nom de la translation, car je prendrai la lettre mot a mot, droytement, sans rien changier, et puis si la exponeray clerement, se mestier sera, a ce que vos, mon seignor, porrés aver plenièrément l'entencion dou livre, supposant touz jors que vos suppleerés a mes deffautes, come celui en qui toutes bontés sont assizes; car je ne me sent pas de tel poer que par mon entendement ceste euvre peust estre esclarzie. Dont je me fie en la vostre debonairété que, se il avoient chose que je no soye si soffizant en mon procès come je devroye, que vos me le perdonrés et amendrois touz me defaus en tous leus contre tous ceaus qui y vodroyent de rien reprendre. Et je pri au moveor de toutes les choses que il vueille esmouvoir

MANUSCRITS
FRANCAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMÉ.

mon povre entendement a ce que je puisse complir ceste euvre a la loenge de son saint nom, et que vous en ayez toute la veraie exposition selonc ce que vostre vertuos cuer desirre.

Ici comense le livre de Boece de consolation et comense Boece son livre per une maniere de complainte et dit ensi :

Je, Boece, qui ay fait ancienement les ditiés en l'estude florissant, hay las! je, plorable, sui constraint assenler les vertus tristes.

Exposition. A qu'ainses que Boece dye que il soloit estre a Athenes avant que l'estude fust gastee et fist illeuques plusors livres et en latin et en gresois; et viaüt dire que il florissoit avec les autres philosophes et orendroit estoit enprisonés, si li covenoit par force estre douloros et triste, et por ce il ne pooit faire nul ditié que tant seulement de douloir et tristesse.

Blessay les sciences depeciees qu'il me ditent choses de escrire,
Et les vers de la chaitivité si arosent mes balievers de verais plors.
Au mains nulle paor ne post vendre cestes sciences,
A ce qu'elles compaignes ne ensuissent nostre voye.

Exposition de ses .iiii. vers. A qu'ainses que Boece dye.....

Letre. Donques vos homes contrestés as vices et cultivés les vertus et sollivés vostre corage as droyturieres esperances et adreciés vos humles prieres en haut et certes vos ne vos poés plaindre ne ce n'est pas grant bonté de vos, maiz vient de grant mavastié, quant vos faites les choses deshonestes devant les ziaus dou juge qui est regardent toutes les choses.

La maniere dou translator que il porsuyt en ceste prose.

Et nos en ceste prose avons poseü la maniere meismes proprement que nos porsuymes en les .ii. proses derrenierement exposees, car nos avons entremehlees aucunes paroles pour plus manifestement doner a entendre la lettre et por pluz abregier l'euvre, et en ses paroles le livre est compli, a la loenge de Dieu veray, auquel, si come digne chose est, je rens graces, ja soit ce que je soye pecheor, si me somet a luy dou tout come sa creature et li pri que il par sa grace adresse touz jors mon entendement a ce que ma volonté soyt par luy si reglee que je puisse passer si par les choses temporeles que je ne soye hors des pardurables.

Et vos, mon seignor, je, vostre petit serveor, si vos envoye ceste euvre que ai adressiee a vos, laquelle encore ne soit elle si ordenee come seroit afferable a

vostre hautesse, toutes voyes je sui certain que tante est vostre debonaireté que vos suplerois toutes mes defautes et que par vostre entendement l'euvre sera dou tout clere a tous ceaus qui vodront avoir la conoissance.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

VAT. 4789.

Parchemin, 0^m, 358 sur 0^m, 256, grosse et belle écriture gothique du XIV^e siècle, 22 + 296 feuillets, 2 colonnes à la page, 28 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Qui ce veant* ⁽¹⁾.

I. *Le livre des Assises de Jérusalem* (fol. 1-275). — Des 22 premiers feuillets du manuscrit, qui ne sont pas numérotés, 16 sont occupés par la liste des rubriques du livre de Jean d'ibelin, les 4 suivants, par quatre écus, dont un aux armes de Charlotte de Lusignan et de Louis de Savoie.

L'existence de ce manuscrit est depuis longtemps connue; la Bibliothèque nationale de Paris en possède une copie qui a appartenu à Dupuy et deux autres dérivant de ce même manuscrit de Dupuy.

Le comte Beugnot, dans son édition des *Assises de Jérusalem* ⁽²⁾, a tenu peu de compte de ces trois copies et ne s'est nullement occupé de leur original.

En l'incarnacion nostre seignor .M. CCC. LXVIII. de Crist, a .xvi. jours dou mois de jenvier de la dite annee, Dieus fist son comandement dou roy Piere, quinzime

⁽¹⁾ Ce manuscrit a appartenu aux rois de Chypre et à Jacques de Fiorino, comte de Jaffé, qui épousa une Cantacuzène et fut décapité à Constantinople en 1483. Outre de nombreux renseignements, en dialecte chypriote, sur les Cantacuzène et sur Fiorino, qui remplissent 4 feuilles de garde, on lit sur l'une de celle-ci :

*En l'an de mile et catre sens
De Crist aveuq carante et sept,*

TOME XXXIII, 2^e partie.

*A huit de huitouvre, sans nul plet,
Jour de dimenche, plus ni mains,
Fu nés Manuel ici ens;
Ce fu fil Jaque de Flory,
Conte de Jaffe, et de Zoy
Cantacouzini, la contesse,
Une très noble dame de Gresse,
Extraicte de nobles parens.*

⁽²⁾ *Recueil des Historiens des Croisades,
Lois, I.*

34

IMPRIMERIE NATIONALE.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

roy latin de Jerusalem et roy de Chipre. Et en celui meismes jour la coumunauté des hommes liges s'assemblerent en l'ostel dou roy a Nicossie, et par coumun acourt de tous ensemble ordenerent leuctenant dou seneschau dou royaume de Chipre messire Phelipe de Ybelin, sire d'Arzur, pour ce que le seneschau de Chipre estoit apsent. Et faissant ce la coumunaté des hommes liges, pour ce que le roy Pierre laissa un fis merme d'age, et estoit present en la court, c'est assaver, Piere de Leseignian, conte de Triple, les dis hommes liges furent d'une part pour veir ce que eaus avoient a faire et estant regarderent sur .ii. poins.

(Fol. 1 a.) *Ci comence le livre des assises et des bons usages dou royaume de Jerusalem, qui furent establies et mises en escrit par le duc Goddefroy de Buillon, lequel fu esleu a roy et a seignor dou dit royaume, et par le conseil des autres roys, princes et barons que après le duc Godeffroy furent, et par l'ordenement dou patriarche de Jerusalem.*

Quant la sainte cité de Jerusalem fu conquise sur les ennemis de la crois, en l'an de l'incarnacion nostre seignor Jesu Crist .m. xcix., par un vendredi, et remise el pooir des feaus Jesu Crist par les pelerins qui s'ehmurent a venir conquerre la par le preeschement de la crois, qui fu preeschee par l'enortement Pierre l'ermite.
..... Cayphas doit sergens .l.; Tabarie doit sergens .iic. La some de sergens dessus dit si est .v. mille et .lxxv.

II. *Les Lignages d'Outre-mer* (fol. 276-296). — En même temps que *Les Assises de Jérusalem*, le comte Beugnot a réédité *Les Lignages d'Outre-mer*, dans le *Recueil des Historiens des Croisades, Lois, II*. Voir page 441, note a, ce que l'éditeur dit des manuscrits.

Ici comence le livre des lignages de sa mer. ccc. xxxi.

Pour ce que memoire d'ome est defaillant, car l'ome faut que a morir li couvient, pour ce couvient a metre en escrit pour savoir les choses passees, car se esriture n'en fust nous ne savons riens les fis ne les dis des anciens qui sont trespasés grant tans de ce siecle.
..... Puis après espousa dite Bienvenue Henri de Caffran et orent .iii. fis et une fille : Phelippe, Guillaume, Johan et Marie, qui espousa Balian Mau-garni.

VAT. 4790.

Parchemin, 0^m,325 sur 0^m,254, première moitié du xv^e siècle ⁽¹⁾, 43 lignes à la page, 2 + 109 feuillets ⁽²⁾; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX.

- I. *Le grand Coutumier de France.*
- II. *Le style du Parlement, de Guillaume du Breuil.*
- III. *Ordonnances sur les métiers de Paris.*

Ce manuscrit a été décrit par M. de Rozière dans la *Revue historique du droit français et étranger*, X (1864), p. 251-260. Voir aussi le *Grand Coutumier de France*, publié par E. Laboulaye et R. Dareste ⁽³⁾, p. xxv et xxxv-xli.

VAT. 4791.

Parchemin, 0^m,341 sur 0^m,272, écrit en 1398 ⁽⁴⁾, 182 feuillets, 34 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Tout l'umain lignage.*

I. *Fleurs des chroniques* (fol. 1 r^o-87 v^o). — C'est la traduction par Jean de Golein des *Fleurs des chroniques*, de Bernard Gui, dont j'ai déjà signalé trois manuscrits : Reg. 688, 700, 894. Cf. les notices de ces manuscrits. Dans le présent exemplaire, la chronique s'arrête à l'avènement de Charles IV le Bel.

⁽¹⁾ Sur une feuille de garde, en tête du volume : *Petrus de Lafertez de Besançon l'a copié pour Anthoine de Laye, seigneur de Saint Laigier en Beaulois, de part monseigneur de la Boissiere que luy prestit, l'an mil. cccc. et. XLV. apprez paisque.*

⁽²⁾ Les deux premiers feuillets (table des rubriques), ne sont pas numérotés.

⁽³⁾ Paris, 1868, in-8°.

⁽⁴⁾ Les deux dernières lignes du manuscrit après l'explicit ont été en partie grattées; on n'en lit plus que les premiers mots : *Cest livre de croniques est a moy... . l'an mil. ccc. lxxxviii. xviii.* Le caractère de l'écriture concorde avec cette date.

Cy commencent les croniques abregies du commencement du monde jusques au temps pape Jehan XXII^e, extraites de la bible, des ystoires scolastiques et des croniques Vincent.

Comment Dieux fist le monde en six jours.

Au commencement, si comme la sainte escripture tesmoigne, Dieux crea le ciel et la terre, selon les dotteurs et les sains, en une masse confuse, qu'ilz appellent matiere senz fourme, et les anciens philosophes appellent celle masse caos, qui vault autant comme confusion, car toutes les choses corporelles qui adonc furent faictes et les quatre elemens estoient ensemble en une confusion, si que on ne pouoit discerner l'un de l'autre, et celle matiere sanz fourme fu faicte devant ce qu'il fust nul jour. Et le premier jour Dieu fist lumiere.....

De la mort le roy Phelipe le deboinaire, roy de France.

Celle annee un grant fluz de ventre, que on appelle dissintere, prist le debonnaire roy Phelipe, au commencement d'aoust, qui lui dura jusques au commencement du moys de janvier, et oncques pour remede que on y sceust mettre ne donner il ne pot estre restains jusques a la mort, laquelle il ot devote et si sainte comme homs puet avoir : ainsy mouru le roy Phelipe le debonnaire et le plaignoit tout le royaume de France et souverainement le pape Jehan.

De Charles son frere et son successeur.

Après la mort Phelipe regna sur les François Charles son frere.

II. *Chronique normande* (fol. 89 r^o-171 r^o). — Les éditeurs de cette chronique ⁽¹⁾ n'ont pas connu ce manuscrit, dans lequel elle est continuée jusqu'en 1378, se terminant par la confession de Jacques de la Rue et de Philippe du Tertre, complices du roi de Navarre, et la déclaration des cardinaux sur l'élection de Barthélemy, archevêque de Bari. Ils en ont signalé d'autres qui paraissent fort analogues au nôtre (p. XLVII et suiv.).

Au temps du roy Phelipe le bel avoit un conte en Flandres que on appelloit Guy de Dampierre et fu filz a la contesse Marguerite et ot en son vivant .ii. femmes, dont il ot pluseurs enfans. Sa premiere femme fu fille l'avoué de Bethune; de

⁽¹⁾ *Chronique normande du XIV^e siècle*, par Aug. et Em. Molinier (Soc. de l'Hist. de France, 1882).

celle ot le conte. iii. filz : Robert, Guillaume, Phelipe, et plusieurs filles, dont l'une fu mariee au conte de Guelles et l'autre au conte de Juilliers. Et de l'autre femme, qui fu fille au conte de Lucembourc et contesse de Namur, ot le conte trois filz : Jehan, Guy et Henri.
 Sy requist lors le roy aus dessus nommez seigneurs de Laval, de Clisson, connestable, et de Rohan, que les villes, chasteaux et forteresses que ils tenoient et gardoient de par le roy, qui estoient du domaine de la duchie de Bretagne, ils rendissent, baillassent et delivrassent aus seigneurs que le roy envoioit par dela, lesquels les establirent et ordeneroient a la seurté tant du roy comme du pais, lesquels respondirent que ainsi le feroient, mais a plus grant seurté le roi volt qu'ilz le jurassent; sy le jurerent sur les saintes euvangiles de Dieu et sur la vraye croix.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

III. *Avis baillé par l'Université de Paris au roy sur le débat des papes* (fol. 171 r^o-182 v^o).

A très chrestien prince et très ardent zelateur de la religion catolique, Charles, par la grace de Dieu, très noble roy de France, la devote fille de sa hauteesse, l'université de l'estude de Paris, devote et filiale obeissance. Combien que les exemples de nos predecesseurs avons ramenez au devant.
 et nous avec venir au rivage de paix ja par si longtemps desiré. Amen.

VAT. 4792.

Parchemin, 0^m,314 sur 0^m,230, première moitié du xiv^e siècle, 218 feuillets⁽¹⁾, 2 colonnes à la page, 42 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI. Commencement du 2^e feuillet : *Centurion de .c.*

I. *Les faits des Romains* (fol. 1 a-213 a). — Voir les notices des manuscrits *Reg.* 724, 893, 917.

Ici commence li fés des Romains, compilé ensemble de Saluste, de Suetoine et de Lucan. Cist premiers livres est de Julius Cesar⁽²⁾.

Chascuns hom a cui Diex a doné reson et entendement se doit pener que il

⁽¹⁾ Fol. 17, en marge, la note : *Nota que el ome virtuoso seda autoridat de los grands fechos* (xv^e siècle), peut faire croire que le manuscrit a passé par l'Espagne. — ⁽²⁾ Pas de table de rubriques.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

ne gast le tenz en oiseuse et que il ne vive coume beste, qui est enclinee et obeisanz a son ventre tant seulement. La vertu et la force de l'ome est en l'ame et ou cors ensemble; l'ame doit comander et li cors servir et obeir, car l'ame a en soi l'ymage et la semblance de Dieu et li cors est plus comuns a bestial foiblesce. Et por ce qui i vaut aquerre gloire il la doit plus convoitier par richesce de sens et d'engin que par richesce de force ne d'avoir; l'ame de l'ome est brief, mais vertus, resons et engins fait longue la memoire de l'ome après la mort, car la gloire de biauté et de richesce est fraile et tost trespasse.
. Et quant Augustes, ses oirs, li ot sacré un geux, selonc la coustume aux autres Diex, comete, une estoille cremue, aparut .vii. continuex jors et comença a luire entor l'onzieme eure de la nuit et crut le pueple que c'estoit l'ame Cesar qui estoit montee es ciex; et por ce firent estoire en son le chief aus ymaiges. La cort Pompee, ou il fu ocis, fu estoupee; et l'en trueve en aucun leu que il fu ocis el capitoile; ce n'est pas descorde, car en quelque leu que li senaz assemblast, ce estoit ou capitoile, que li capitoile ne fu fez fors por aus assembler principalement. Li jors de sa mort fu apelez parisides, et establi l'en que ja més senaz ne fust assemblez ce jor. De ceus qui le firent definner ne sorvesqui nus plus de .iiii. anz, ne onques nus n'en morut de sa mort; li un moroient en batailles, li autre moroient en mer; tiex i ot qui s'ocistrent de lor greffes meismes dont il orent ocis Cesar.

Ici tesmoigne Suetoines la mort et la vie Cesar.

II. *Les empereurs de Rome* (fol. 213 a-217 b). — Liste des empereurs de Rome, depuis Auguste jusqu'à la mort de Frédéric II.

Ci commence des empereurs de Rome.

Octeviens Augustes fu .xl. anz empereres avant la nativeté Jesu Crist, et après le fu .xiiii. anz. Icist ramena tout le monde en une monarchie et vesqui trop entendis en estuide des letres et si fu bons en toutes choses, fors ce que volentiers entendoit a lecherie. A la parfin il puni ceus qui avoient ocis son oncle Julie Cesar.

III. *Résumé chronologique des principaux événements depuis le commencement du monde jusqu'en 1239* (fol. 217 b-218 c).

Ci sont li acontes dès le coumenchement dou monde, dès le tens au premier home que Diex i fist et forma, qi fu apelez Adam, jusques au tens d'ore.
. A. M. CC. XXXIX. (?) anz de l'incarna-

cion Jesu Crist ala grant muete en la terre de Jerusalem et passerent jusque en Esclavonie ensemble, la pristrent et l'endemain de la feste saint Martin d'yver chevaucherent bien. iiii. chevaliers en la terre de Gadres; a l'enjornee les encontrerent li Sarrazin et se combatirent a aus et furent pris des crestien chevalier bien .LXXI.; et i fu pris li cuens de Monfort et li viscuens de Biaumont.

Expliciunt facta imperatorum.

VAT. 4793.

Parchemin, 0^m,265 sur 0^m,180, XIV^e siècle, 243 feuillets, 2 colonnes à la page, 27 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *Se mon pere* ⁽¹⁾.

Le livre de Sidrac. — Voir les notices des manuscrits *Reg.* 1141 et *Reg.* 1255.

Les douze premiers feuillets actuels contiennent la table des rubriques, incomplète au commencement. Les premiers feuillets du manuscrit sont perdus; ils contenaient probablement les prologues et les 150 premières rubriques. Le manuscrit commence ainsi : *chaient dou ciel, .c. L.* (lisez : *Le roy demande les estoiles qui courent par l'air coment chaient dou ciel, .c. L.*).

Voici les premières et les dernières lignes du texte même :

[A]u tens dou roy Boctus, au levant roys d'une grant province qui est entre Ynde et Persse la grant, qui s'apelle Boctoriens, avient que ciz roys Boctus, après la mort de Noé de .viii^e. et .xlviij. anz, voloit fermer une citez en les entrees des Yndes por guerrier .i. roy qui estoit encontre de lui et son enemis et tenoit une grant partie des Yndes et se nomoit roys Garaab, si que sis roys Boctus fit commencier a grant joie et a grant feste une tort por hedifier une citez en l'entree de la tetre dou roy Carahab.
Li roy Boctus li remanda a dire par le conseil de son maistre Sydrac que, se il viaut croire en Dieu dou ciel et de tout le monde, que il avroit de lui merci; celui remanda a dire que il fera quanque il voudra.

⁽¹⁾ Sur une feuille de garde, en tête du livre, une citation de l'officialité de Sens, datée du 20 septembre 1518. Sur une autre feuille de garde, à la fin du livre, des nombres et des mots cabalistiques.

Surs ce le roys Garaab se converti a Dieu et rompi toutes les ydoles que il avoit. Et avant que li roys Boctus morist converti toutes ses contrees et mout de terres et de provinces par le conseil de son mestre Sydrac. Et après sa mort et la mort de Sydrac, par l'engien dou deable, guerpirent Dieu et retournerent as ydles, desquelz enfers est plains et sera a toz jors.

Ici faut li livres dou sage estronomien et phylosophe Sydrac, liquelz laissa sa science après lui et que ele fust demonstree as genz.

Or prions tuit communalment Dieu le creator que il nous doint sa grace que nous puissions entendre et retenir et metre en euvre ce que cest livre dou sage phylosophe Sydrac nous monstre a l'onor dou cors et al profit des almes. Amen.

Celui qui cest livre escrivist nous prie,
Pour Dieu et pour sainte Marie,
Que vous doiez faire aye.
Pater noster chascuns en die,
Et la virge n'obliez mie
Qui a Dieu touz jors merci crie.

VAT. 4794.

Papier, 0^m,30 sur 0^m,21, fin du xv^e siècle, 217 feuillets, 32 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX⁽¹⁾.

Œuvres d'Alain Chartier. — Deux pièces seulement dans le manuscrit portent le nom d'Alain Chartier, la huitième et la dixième; mais toutes les autres lui ont été plus ou moins justement attribuées par les différents éditeurs. A part les pièces 8 et 10, qui sont encore inédites, mais qu'on connaît par le manuscrit de Paris B. N. fr. 924, toutes les autres ont été publiées :

⁽¹⁾ Sur le verso du fol. 216 on lit : « *Ce livre est a maistre Bertran B. . . net, secretaire du roy, qui l'achata a Paris, au palays, le vandredi cinquiesme jour d'octobre 1464.* » (Le nom du propriétaire est gratté.)

Sur le recto du fol. 218 :

Prothocole de letres a la chancellerie.
Ponthus, de la main de Milet.
Le Viandier Taillevent.
L'arbre des batailles, de Milet.
Les epitres des dames de Grece.
L'arbre des batailles, de Jehan.

- 1° La belle dame sans mercy (fol. 1 r°-13 v°);
- 2° Les lectres envoyees aus dames (fol. 13 v°-14 r°);
- 3° Responce des lectres (fol. 14 r°-v°);
- 4° Excusation (fol. 15 r°-16 v°);
- 5° Responce (fol. 16 v°-18 v°);
- 6° Reveille matin (fol. 19 r°-24 v°);
- 7° La belle dame ou a mercy (fol. 25 r°-30 v°);
- 8° Condamnation de la dame sans mercy (fol. 31 r°-45 v°);
- 9° Hospital d'Amours (fol. 46 r°-65 v°);
- 10° Debat du coeur et de l'oeil (fol. 66 r°-78 v°);
- 11° Breviaire des nobles (fol. 79 r°-86 r°);
- 12° Lay contre la mort (fol. 87 r°-89 v°);
- 13° Lay fait le 1^{er} jour de l'an (fol. 90 r°-92 v°);
- 14° Lay de paix (fol. 93 r°-96 v°);
- 15° Le gras et le maigre (fol. 97 r°-115 v°) ⁽¹⁾;
- 16° Les quatre dames (fol. 117 r°-166 v°);
- 17° Quadrilogue M^e Alain Chartier (fol. 167 r°-216 v°).

Le fol. 117 r° contient les six quatrains que j'ai déjà signalés dans le manuscrit *Reg.* 1492, et dans lesquels Philippe, duc de Bourgogne, Charles, roi de France, et Henry, roi d'Angleterre, prennent tour à tour la parole.

VAT. 4795.

Parchemin, 0^m,308 sur 0^m,215, première moitié du xiv^e siècle, 163 feuillets, 2 colonnes à la page, 34 lignes à la colonne, une miniature ⁽²⁾, grandes lettres historiées; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX. Commencement du deuxième feuillet: *que ne plus brieve*.

I. *Le Gouvernement des rois et des princes* (fol. 1 a-149 d). — Traduction du *De regimine Principum*, d'Ægidius Colonna. Elle a été imprimée en 1517, à Paris, par Guillaume Eustace, sous le titre de *Le*

⁽¹⁾ Voici l'explicit de cette pièce :

Explicit le gras et le maigre :
 Ce livret vout faire dicter escripre,
 Pour temps passer sans couraige villain,

TOME XXXIII, 2^e partie.

Ung jeune clerc que on appelle Alain,
 Qui parle ainsi d'amour par ouy dire.

⁽²⁾ En tête du 1^{er} feuillet : deux clerks
 offrant le livre au roi.

Mirouer exēplaire et tres fructueuse instruction, selon la cōpillation de Gilles de Rome, etc. ⁽¹⁾. L'ouvrage est divisé en trois livres : le premier livre est subdivisé en quatre parties, et les deux autres en trois. Après la table de la première partie du premier livre vient le préambule de l'auteur, adressé à Philippe (Philippe le Bel), fils du roi de France. Le traducteur est Henri de Gauchi. P. Paris a décrit dans *Les Manuscrits françois*, t. II, p. 211, trois des nombreux exemplaires qu'on possède de cette traduction. M. Paul Meyer en a signalé un certain nombre (*Romania*, XV [1876], p. 264, 265). Il existe une autre traduction du même ouvrage par Jean Golein.

A son especial seigneur, nez de la ligniee roial et sainte, monseigneur Philippe, ainznez fiulz et hoir monseigneur Phelippe, très noble roi de France par la grace de Deu, frere Gile, son clerc humble et devost, frere de l'ordre saint Augustin, salu et quanque il puet de servise et d'onor. Et doit l'en savoir diliganment que les enseignemenz et les manieres par quoi l'en puet vaincre ses anemis nous avons dit pour enseignier les rois et les princes a combatre contre leur anemis, qui veulent enpeeschier le bien commun, la pés et la concorde du pueple; car les rois et les princes doivent toutes leur batailles ordener pour le bien commun et pour le proufit du pueple et pour la pés et la concorde de ceuls qui sont en leur roiaume. Se les rois et les princes entendent le profit commun et la pés de leur pueple, il deserviront la pés pardurable, en laquele il a souverain repos et souverain delit; laquele pés Dex, qui est beneoiz en ciel et en terre, a promis a ses loiaus crestiens et a ses loiaus amis.

Ci fine le livre du gouvernement des roys et des princes, que frere Gile de Rome, de l'ordre saint Augustin, a fet, lequel livre mestre Henri de Gauchi, par le commandement le noble roi de France, a tranlaté de latin en françois. Explicit.

II. *Les Moralités* (fol. 149 d-163 d). — Voir la notice du manuscrit Reg. 1514, art. IV.

Ci commencent les moralitez des phylosophes.

Talant m'estoit pris que je recontasse l'enseignement des phylosophes de cele clergie qui est espandue par plusours volumes, si que je peusse une partie de

⁽¹⁾ Brunet, *Manuel*, sous *Ægidius*.

lor bons diz metre en .i. livret briefment. Endementres que je pensoie a ceste chose, en icele heure que l'en apele le premier some, il avint que je m'en dormi. Autresi ne sont pas donez les commandemenz pour ce que l'en les doie oïr seulement, mais pour euls savoir et retenir, que l'en doit metre us et paine a fere ce que il commandent.

Ci fenissent moralitez. Explicit.

VAT. 4796.

Papier, xv^e siècle, 30 feuillets.

Extraits du manuscrit Bibl. nat. fr. 12474 (anc. Vat. 3794), accompagnés d'une traduction italienne interlinéaire, faits par Bartholomeo Casassagia ⁽¹⁾. Ce que Canello (*La vita e le opere del trovatore Arnaldo Daniello*, p. 83) ⁽²⁾ a dit de ce manuscrit, que M. Monaci se propose, d'ailleurs, d'étudier plus en détail, me dispense d'en parler davantage.

VAT. 4804.

Papier, 0^m,335 sur 0^m,225, xiv^e siècle.

Chirurgie de Gui de Chauliac.

En nom de Dieu comença lo inventar o collectori en part de cirurgia e de medecina compilat e complet en l'an de nostre senyor .m. ccc. lxiij. par Guido de Cauliac, cirurgia mestra en arts et en medecina en la nobla estudi de Montpaylar.

VAT. 5232.

Parchemin, 0^m,382 sur 0^m,250, écriture qui semble être du midi de la France et de la fin du xiii^e siècle, 216 feuillets ⁽³⁾, 2 colonnes à la

⁽¹⁾ Le manuscrit se termine par une lettre d'envoi de B. Casassagia.

⁽²⁾ Halle, 1883.

⁽³⁾ Les cahiers, au nombre de 18, ont été numérotés à l'encre rouge par le rubricateur.

page, 38 lignes à la colonne, petites miniatures dans les grandes lettrines⁽¹⁾; reliure en peau rouge, aux armes de Pie IX.

Ce célèbre chansonnier a été décrit dans l'*Archiv für das Studium der neueren Sprachen und Literaturen*, XXXIV (1863), p. 141 et suiv.⁽²⁾. La publication en a été commencée successivement par M. Stengel, dans le même recueil, LI (1873), 1-32, 129-152, et par M. Pakscher, dans les *Studi di Filologia romanza*, III (1886), 1-104. Le fac-similé d'une page a été donné par M. Monaci, dans ses *Fac-simili di antichi manoscritti*, planche I. Voir enfin, sur l'histoire du manuscrit, P. de Nolhac, *La Bibliothèque de Fulvio Orsini*, p. 316.

VAT. 5272.

Papier, 0^m,255 sur 0^m,192, commencement du XIV^e siècle; 104 feuillets, 2 colonnes à la page, 44 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI. Commencement du 2^e feuillet: *ala en escole a Toulette*.

Livre de Sidrac. — Voir la notice du manuscrit *Reg. 1141*.

Ce est le livres de Sidrac le philosophes, liques s'appelle livre de la fontaine de toutes esciencens.

(1^{er} prologue, fol. 1 a.) La porveance de Dieu le pere touz puissant a esté dou comencement do monde, et est et sera sans fin, de gouverner et de sauver toutes les creatures esperituels.....

Ici faut li prologues dou livre de Sidrac et comence li arguemens de cest livre. Premierement.

(2^e prologue, fol. 2 a.) Bien avés oy la mesericorde de Deu nostre seignor, por quel raison fu espadue sur son sergent (Sidrant) Sidrac l'estreloumien et le grant philosophes, et ai entendu queoment les livres ala de l'un en l'autre. Or entendés les choses qui contient a ce livre briement dou serf de Dieu Sidrac.

⁽¹⁾ Les indications du miniaturiste sont en italien :

I. maistro cun capa que cante (fol. 8 a).
I. homo jugular senza strumento (fol. 27 b).

I. cavallero a caval cun. I. sparvero in mane (fol. 43 a), etc.

⁽²⁾ Cf. *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI, p. 19 et suiv.

Ici fenisent li arguemens de cest livre de Sidrac.

(3^e prologue, fol. 2 b.) En l'an de l'incarnacion nostre seignor Jesu Crist. m. ii. et. xlv. furent fait li prologue et li argument de cest livre a Tolete, par plusors maistres clers, de coy il virent que cest est et sera profitables as armes et as cors as jens.....

La table des rubriques va du fol. 2 c au fol. 11 a.

Ci comence le livre de Sidrac le philosophe.

Au tens dou roy Boetus, au levant roy d'une grant province qui est entre l'Inde et Perse la grant, qui s'apele Bectoriens, avint que cis rois Boetus, après la mort de Noé de. viii. et. xlvii. ans, voloit fermer une cité en les entrees des Yndes, pour guerroyer un roy qui estoit contre lui et son henemi, et tenoit une grant partie des Yndes, et se nomoit roy Garaab, si que siaus rois Boetus fist comencer une tor por atefier une cité a l'entree de la terre dou roy Garaab.

Le roy demande quel joie avront il. Sidrac respont.

Lor joie sera tel que onques heul d'ome ne vit tel, ne oreilles n'en oyerent, ne cuers ne peuvent pencer se que Dieu apareille a ceaus qui l'amerent, et lor donra vie et parmanable foy et abondance de tos biens, sans nule besoingne et sans nule fin; le cors avront. vii. especiaus gloires et les armes. vii. : le cor avront biauté et isneleté et force et franchise et delit de santé et vie pardurable, et les armes avront sapience et amisté et concorde, poesté, honor et seurté et joie, a laquel nos doint venir cil qui regne et regnera par tos les siecles des siecles.

Immédiatement après le livre de Sydrac viennent des recettes pour la préparation des herbes médicinales. Ces recettes, écrites par le même copiste que tout le manuscrit, terminent le feuillet 103, remplissent le feuillet 104 et devaient se prolonger sur des feuillets qui n'ont jamais été écrits, car le dernier cahier est complet et ne porte pas de registre.

VAT. 5895.

Parchemin, 0^m,285 sur 0^m,218, fin du xiii^e siècle, 146 feuillets à 2 colonnes, 22 lignes à la colonne; reliure en peau rouge, avec

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

plats en bois. Commencement du 2^e feuillet : *LVIII. De la grant feste* ⁽¹⁾.

Histoire ancienne jusqu'à César. — Ce manuscrit offre une excellente leçon de la compilation historique que M. Paul Meyer a étudiée dans la *Romania*, XIV, 36 et suiv. ; mais il n'a pas été terminé, il s'arrête à l'histoire d'Alexandre. Il est aussi très intéressant par ses nombreuses miniatures. Seroux d'Agincourt en a reproduit une dans son *Histoire de l'Art*, V, pl. LXXI. Mais il ne faudrait pas juger de l'âge du manuscrit d'après les quelques lignes qui accompagnent la miniature dans le fac-similé de Seroux d'Agincourt.

Les cinq premiers feuillets sont occupés par la liste des rubriques, le sixième par une grande miniature représentant la création d'Ève. La chronique commence au fol. 7 a et va jusqu'au fol. 146 a.

Cestui [. appe]llé la bible, qui parole dou commencement, comment Dieu fist le ciel et la terre et l'[eav]e et le soleil et la lune et les estoilles et tot l'autre firmament et tos les autres anima[us], et après f[is]t Adam, nostre premier [pere, et Eve, nostre pre]miere mere.

Quant Diex ot fait le ciel et la terre et l'aigues doucès et salees et le soleill et la lune et les ostoilles et il ot a cascun comandé selonc son ordre, c'est a dire que li soleaus luxist le jor et illuminast par sa grant clarté tot le monde, et la lune et les estoilles rendissent luminaire et clarté a la nuit, qui estoit tenebrose et obscure et noire, il fist les oisiaux en l'ayr et les poissons es aigues et les bestes en terres de toutes manieres, par sa seule paroule, et si fist les herbes vert et plaisans et belles de diverses semblances. Après il fist les primieres home et li done forme tele con a lui, por ce qu'il eust de totes choses qui vivent la sengneurie. Seingneur, ce premerain home de que forma nostre sires? fist il sanz nulle matiere, par sa seule paroule, si com il avoit fait les autres bestes et creatures? — Nenil, ensi ne le fist il mie. — Fist le il donc d'or ne d'argent ou de riches pierres precieuses ou d'acier ou de fer ou de cuire ne d'estain ou de bois ou de plu[n]c, por avoir riche entailleüre et durables? — Certes, seingneur, nanil, ainz le fist de terre. — Fu ce donc de bone terre ferme, dont cil buen ovrier font cele bones euvres? — Nanil, ainz le fist de terre fraile et molles, auques vermoilles. Seingneur, ce est senefiance que li home ne se doit mie orguillier, quar

⁽¹⁾ Au bas du fol. 1 r° : *Est Prosperii Podiani Perusini* (xvi^e ou xvii^e siècle).

il fu fait de povre matire, si i pert encore. Se li homs pooit dire par verité :
 « Nostre sires ne me fist mie d'or ne de pierres precieuses, més il me fist au mains
 de la meilleur terre et de la plus ferme qui fust en tot le monde », dont avroit
 il en lui aucune chose dont il se poroit vanter en lui meismes; més por nulle
 raison ne le puet il dire, quar chascun set bien que il est fait de vil et de povres
 substances.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Des rois de Macedoine qui reingnerent jusque Alixandres .cccc. xiiii.

Li rois qui premiers fu de Macedoine si ot a nom Charamus, si com je voz ai
 dit et conté arriere. Cil reigna en Macedoine el tens que Prochas Silvius reigna
 en Laurence et Arbace en Mede, qui destruit avoit le reingne d'Assire et occis
 Sardanapalum. Cil Chamaris regna .xxviii. anz. Après regna Cirijs .xii. anz et après
 regna Cirijs .xviii. anz. Après regna Perdicas .li. anz. Après, Argeus ses filz
 .xxxviii. anz. Après Argeus regna en Macedoine Philipes .xxxviii. anz. Més ce ne
 fu mie li peres Alixandres. Après cestui regna Agrapas .xxvi. anz. Après regna
 Aminitas .l. anz. Après i regna Alixandre .xliii. anz. Après cestui i regna Perdicas
 sez filz .xxviii. anz. Après ses filz .iii. anz. Après reigna Atheleus .iiii. anz. Après Ami-
 nitas un anz et puis Pansimas un ans, rois sezimes, et puis regna .vi. anz Ami-
 natas, et puis Ageus .ii. anz, et après un autre Aminatas .xxviii. anz, et après rei-
 gna Alixandre un an, et après Tholomeus rois .iiii. anz, et après Perdicas .vi. anz,
 et après li rois Phelipes .xxvi. anz, qui fu pere li grant rois Alixandre, qui après
 lui tint Macedoine et conquist Perse et Egypte et Babilloine. Més ainçois que je
 de lui riens vos die, vos dirai je des ovres li rois Phelipes son pere une partie et
 de sa mere Olimpias, fame le roi Philipes, et de quel terre elle fu nee, et de
 quel lignee.

VAT. 7182.

Papier, xv^e siècle.

Extraits du manuscrit Bibl. nat. fr. 12474 (anc. Vat. 3794), accom-
 pagnés d'une traduction italienne interlinéaire, faits par Bartholomeo
 Casassagia. Voir la notice du manuscrit Vat. 4796, et Canello, *La vita
 e le opere del trovatore Arnaldo Daniello*, p. 83⁽¹⁾.

⁽¹⁾ Halle, 1883.

III. — FONDS OTTOBONI.

OTTOBONI 909.

Parchemin, deux manuscrits réunis en un seul volume : le premier est du XII^e siècle, 48 feuillets à 2 colonnes ; le second, de la fin du XIV^e siècle, est formé des feuillets 49 à 102, sur 2 colonnes, 41 vers à la colonne, miniatures⁽¹⁾. Reliure en parchemin, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *deinde ad seres* ; du 50^e : *Et quant le conte*⁽²⁾.

- 1^o *Litterae Alexandri magni* (fol. 1 a-2 a) ;
- 2^o *Vita Alexandri magni* (fol. 2 b-9 c) ;
- 3^o *Historia Longobardorum a Paulo diacono* (fol. 9 d-48 d) ;
- 4^o *Amis et Amiles* (fol. 49-102).

Amis et Amiles. — M. Léon Gautier a tracé, dans le tome I des *Épopées françaises*⁽³⁾, le tableau des transformations successives de la légende d'*Amis et Amiles*, depuis la rédaction en décasyllabes publiée par C. Hofmann jusqu'à celle de la *Bibliothèque des Romans* ; mais il a oublié la plus importante, le remaniement en alexandrins, dont il a cependant cité trois manuscrits dans le même volume : Paris, Bibl. nat. fr. 12547, Arras, 696 et Bâle, bibl. de l'Université, tous trois du XV^e siècle. Il faut en ajouter un quatrième, celui qui fait l'objet de cette notice ; il a à peu près 8,540 vers.

⁽¹⁾ Dans la 1^{re} miniature, le trouvère, du haut d'une chaire, lit son histoire, tout autour la foule l'écoute. La miniature du fol. 82 v^o a été enlevée.

⁽²⁾ Sur une feuille de garde : *Ex bibliotheca serenissimae reginae 350*. — Sur le

ver o du feuillet 102, qui est blanc : *Alphonsus de Ramberviller omnibus amicus*. Au bas du fol. 49 : *M. d'Amberviller, lieutenant du bailli de l'evesché de Metz, m'a donné le livre le 4 aoust l'an 1600. C. Fauchet.*

⁽³⁾ 2^e édit., p. 463-473.

Pour la bibliographie du sujet, voir Nyrop, *Histoire de l'épopée française au moyen âge*.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Signeurs, or faictes paix, s'oiez bonne chanson,
Que nostre seigneur Dieu, qui vint a passion,
Vous octroit bonne fin et de Dieu le pardon !
Ystoire vous diray ou il n'at que voir non.
En la ville de Blave en escript le treuve on,
Par dedans l'esglise saint Gerard le baron.
C'est d'Amille et d'Amis, qui furent compaignon
Lez plus loyal du monde, mentir ne vous puet on ;
Bien parut la valeur de leur condicion,
Car le bon conte Amille, que Dieu face pardon !
Occit ses deux enfans, bien de vray le sceit on,
Pour rendre au conte Amis certaine garison
De la mezelerie dont il ot sa parson,
Ainsy con vous orés, se il vous vient a bon.
Mais ansois vous dirai la droite estracion
Dont il furent estras, le lieu et le royon.
D'Amille et d'Amis, dont je fais mencion,
Et de Jourdain de Blaves, que tant ot de renon,
Vous ont auscunz chanter, mais ne scevent le son
Ne le commencement ne leur estracion ;
Mais ja orez le vray et la maistre fesson,
Se me voulez entendre, par Dieu ne par son nom.

Barons, ceste chanson doit moult bien estre oÿe,
C'est d'armes et d'amours de bonne compaignie.
A Clermont en Auvergne, celle cité garnie,
Ot ung conte jadis de grande seignorie ;
Anciaune ot nom, pour vray le vous affie ;
Amille fuit son filz, ou tant ot courtoisie,
Le compaignon Amis, dont l'ystoire escrie.
Le conte, que jadis fut de moult sainte vie,
Une moullier avoit, belle dame et jolie,
D'ouneur et de biaulté estoit tant bien garnie.
.V. ans furent ensemble en bonne compaignie,
C'onques hons n'ot le conte de la dame presiee,
Dont il prièrent Dieu tous deulx a une fie

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Qu'anvoier lor vossit par divine maistrie
Ung enfant, qui tenist leur terre après leur vie ;
Et ce c'estoit male, ains l'anne[e] acomplie,
Yroit au Sainct Sepulcre, en terre de Surie,
Requerir le seigneur qui de mort vint a vie.
Jesu le tout poissant a leur priere oÿe,
Car ung filz engennerent en ycelle nuitie,
Tout le plux gracieulx en biaulté adrecie
Qui fuit si loing c'on va par terre sans navie.
Amille fut clamés ; moult ot bachelerie.
Huimais commence l'ystoire que doit estre presie ;
C'est d'armes et d'amours de grant chevalerie,
Car elle est veritable, se tesmoingne clergie.

.....
Après ce mariaige, dont vous oÿ avés,
Maudirent Agrapart, qui fut emprisonnés.
Ly roy ly demanda s'il y ert crestiennés,
Mais Agrapart respont ja ne s'en yert malés,
Ains soufferoit devant en .i. feu embrasés.
Adonc commanda Charle le chief ly fut copés.
Gloriant trait l'espee qui li pent au coustés,
Puis a dit a son frere : « Voulez crestiennés ?
Dites tous, sy vous plait, gardés ne le selez.
— Nanil, dit Agrapart, pour nyant en parlés. »
Dont le fier Gloriant, ce dit l'autorités,
Si qu'il le pourfendi de sy jusques au nés.
Puis a dit au chrestien : « Mon frere m'enterrés ;
Or poés vous savoir, ce c'est vo volentés,
Se je suy (fin) sus mon droit baptisiez et lavés. »
A donc l'acola Charles et ly riche barnés.
La fut grande la joye et la solanités ;
La endroit fut Anceaume ou palais coronnés,
Et se tint le royaulme et lez grant herités,
Et Florise tenoit Venise a l'autre lés.
Ensy furent les freres en grant force asenés.
Après en partit Charle et son riche barnier.
Congier prist au enfans, sy les [a] acolés.
Qua[nt] vint au departir, dont fu grant la pités.

Ou royaume de France est Charles retournés,
 Et Florise a Venise s'en est aussy ralés.
 Cilz fine ly estoire, plus avant n'en oyrés.
 Dieu soit garde de ceulz par cui suis escoutés,
 Et les mette en sa gloire quant seront trespasés.

Explicit le romant d'Amille et d'Amis.

Finis adest vere, scriptor wult precium abere.
 Quis me scribebat Demengetus nomen habebat.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

OTTOBONI 1155.

Parchemin⁽¹⁾, 0^m,32 sur 0^m,23, première moitié du XIV^e siècle, 2 colonnes à la page, 52 lignes à la colonne, les feuillets ne sont pas numérotés, les chapitres sont marqués au haut de la page; reliure en peau rouge, aux armes de Pie VI. Commencement du 2^e feuillet : *mauveze cauz tienent*⁽²⁾.

Coutumes de Clermont en Beauvaisis, par Philippe de Beaumanoir.
 — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1055.

Chi conmenche li livres des coustumes et des usages de Biauvoizis, selon che que il courroit au tans que chis livrez fu fais, ch'est assavoir en l'an de l'incarnacion nostre seigneur .M. CC .IIII^{tes}. et .III. Ch'est li prologues.

Le grant esperanche que nous avonz de cheli par qui toutez coses sunt faites et sans qui riens ne porroit estre fait, che est li perez et li fiex et li sains esperis, lesqueles trois très saintes et très precieuses cozes sunt .i. diex en trinité, nous dount talent de metre no cuer et nostre entente en estude et en pensee de trouver .i. livre par lequel chil qui desirrent a vivre en pais soient ensaingnié briefment comment il se deffenderont de chaus qui a tort et par mauveze cause

⁽¹⁾ De très mauvaise qualité.

⁽²⁾ Au fol. 1, une petite miniature très effacée. La page est encadrée de feuillages et de scènes de chasse burlesques. Les rubriques n'ont été mises que dans la première moitié du volume; pour le reste

l'espace est resté en blanc, mais toujours la rubrique est indiquée par le copiste au bas du feuillet.

Quelques annotations et le récit de deux jugements rendus à Clermont sont écrits en marge.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

les assauront, et comment il connoisteront le droit dou tort usé et acoustumé en le conté de Clermont en Biauvoisiz

. Nostres sire selonc son pooir et selonc sa misericorde (*sic*) n'est comparable a nulle misericorde le nous doit; et che nous otroit il par le grace et le priere de se douche mere. Amen. Amen.

Chi fine Phelipe de Biaumenuoir sen livre, lequel il fist des coustumes de Biauvoisiz, en l'an de l'incarnacion nostre seigneur .M.CC.III^{xx}. et .III.

Chil Diex li otroit bone fin

Qui regne et regnera sanz fin. Amen.

OTTOBONI 1212.

Parchemin, 0^m,250 sur 0^m,176, commencement du XIV^e siècle ⁽¹⁾, 162 feuillets à 2 colonnes, 34 vers à la colonne; reliure en parchemin. Commencement du 2^e feuillet : *Contreval l'iave* ⁽²⁾.

⁽¹⁾ La feuille extérieure du 7^e cahier, les 3 premières du 11^e, la 3^e du 12^e, tout le 14^e cahier, la première feuille du 15^e, les 18^e, 19^e, 20^e et 21^e cahiers, c'est-à-dire la fin du manuscrit, sont du XV^e siècle et n'ont pas l'orthographe picarde du reste du volume.

⁽²⁾ De nombreux blancs marquent l'endroit où il devait y avoir des miniatures.

A l'origine, le manuscrit avait cinq ou six feuillets blancs au commencement et autant à la fin; on n'a laissé que les deux premiers et les trois derniers, qui peu à peu s'étaient trouvés couverts d'écritures diverses; les autres ont été enlevés. Voici ce que contiennent les feuillets qui ont été laissés :

Fol. 1 v^o : *S'ensuit che que on mettra sur la sepulture de feu le duc Phlipe en Bourgogne.*

Jehan fu né de Phlipe, que du roy Jehan fu filz,
Et de Jeh. je, Phlipe, que mort tient en ses filz.
Mon pere me laissa Bourgo., Fland. et Arthois;
Succeder y devoie par toutes bonnes lois.

J'ay crut ma signourie de Berbant et Lembourg,
Namur, Henau, Zelande, Holande, Luxembourg.
Contraire m'y ont esté Allemans et Englois;
Debouté les ay par armez et par drois.
D'un meimez tamps Englois, François me delierent,
Et l'empereur aussy: riens de moi ne ganierent;
Mais par Charlez septime j'eug gerre un grand
[effroy;

Il me requist de pais, dont il demoura roy;
Sept batailles soustinch, desquels je euch victore;
Oucquez une n'en perdix, en Dieu en soit la gloire!
Contre mi se sont mut et Flamens et Liegois,
Mais je les ay remis et vaincu pluiser fois.
Par Barois et Lorains Renier gerre me mut,
De Checille estoit roy, mais mon prisonier fut.
Loys le filz de Charlez, fugitif et mary,
Fu par moy coroné quant chincq ans l'eus noury.
Edouart duc d'Iorcq dechas vint en ma terre;
Par mon port et safeur il fut roy d'Engleterre.
Pour deffendre l'eglisse, qu'est de Dieu la maison,
J'ay mis sur les noblez ordres qu'on dist de la toisson,
Et pour la loy crestiene maintenir en vigour
J'envoia mes gallez jusques a la mer maiour.
En mez vieux jours avoie conclut et entreprins
D'y allez en personne, se mort ne m'eust susprins.
Le conseil par haine pappe Eugene priva;
Itelle faveur luy fis que pappe y demoura.
En l'an .LXVII. aveucq .XIII. cens
Paia y droit nature, a soizante et .XII. ans;

Roman de la Rose. — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1492.

Avec mon pere et ave je suy ychy renclus,
Ainsy que mon wivant m'y estoie conclux.
Le bon Jehus fu gide en toux mez fais et dyx ;
Priez luy quy liessiez qu'il me doinst paradis. Amen.

Fol. 2 r° : Le XII^e de juillet l'an mille .IIII^e.
et .LXXIII. trespasa Jaques Redis.

Le XIII^e jour de may l'an .LXXIII. trespasa domisselle Magrite de Rivez (?), femme de Jehan Hubert, promoteur.

Le XXVIII^e jour du mois de septembre, l'an mille .IIII^e. LXXIX., trespasa Jehan Hubert, en son vivant promoteur et eschevin de Therouanne.

Le XXXIII^e jour de juillet, l'an mille .IIII^e. LVIII., fu maistre Aubert Hanon receux canoine de Therouanne, et le dict maistre Aubert trespasa le merquedi, VIII^e jour de novembre, l'an mille .IIII^e. et .IIII^{es}. : sont .XXII. ans et trois mois que fut canoine.

Le jour selawy (?) l'an mille .IIII^e. et .IIII^{es} et trois, trespasa le roy Loys, filz de Charlez VII^e.

A le Pentecouste, an .IIII^{es}. et trois, fu fait le mariage du roy Charlez VIII^e et de Magrite, fille du duc d'Otrisse et de fue madame Marie, fille du duc Charlez de Bourgogne.

Ou moys de juillet, mille .IIII^e. III^{es}. et

quatre, fu sacré le roy Charlez, filz de Lowis, a Rains.

Fol. 2 v° :

Tout ensy que descent en la flour la rousee,
La faiche ens un miroir et au coeur la pensee,
La voïex en la maison sans porte deffremee,
Entra ly sieux de Dieu en la vierge honnoree.
Je vous aime tant chierement
Come ne poroie plus fort amer,
Car je suy vostre entierement
Et seray jusques au trespasser.
Ja mais ne [me] voeul deporter,
Ne je ne le poroie faire ;
Je voeul vostre amy demourer,
A qui qu'il en doie despare.

Les trois derniers feuillets sont remplis par des poésies, dont Keller a publié quelques-unes (*Romvart*, p. 643-645).

Le scribe a essayé sa plume en écrivant : « Les sept dormans sont enterez en une abeye de Marmoutier, auprez de Tours en Touraine. »

Je signalerai encore la signature : *Thomas le Fort de Tudier* (?), qui se trouve aussi écrite de la même main à la pointe sèche, au fol. 1141, sous la forme *Tadier* (?) de la *Cherité*; enfin les *Joca monachorum* suivants (voir dans le *Cabinet historique*, an. 1882, p. 569, des interrogations semblables, publiées par M. Omont) :

(Rogné par le relieur.)

Quis

- fuit mortuus et non natus? Adam.
- non habuit patrem neque matrem? Melchisedech.
- fuit natus antequam pater et mater? Cayn.
- fuit locutus antequam natus? Johannes Baptista.
- complevit verbum Domini et non meruit? Jacob.
- comedere nec carnem nec ossa habuid? Judas.
- vivit non natus et non maritur? Raphael.
- occidit decem millia in una hora? Angelus.
- occidit quartam partem mundi? Cayn.
- habuit barbam antequam natus?

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Chi commenche li roumans de le rose.

Maintes gens dient k'en songes
N'a se fables non et menchoignes,
Mais on puet teus songez songier
Qui ne sont mie menchoignier,
Ains sont après bien apparant,
Si en puis bien traire a garant
.I. aucteur qui ot nom Macrobes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ains décrit une avision
Qui avint au roy Cypion.

.....
Mais durement sui esmaïés
Que entrouvlié ne m'aiés,
Si en ai dueil et desconfort;
Ja mais n'iert riens qui me confort,
Se jou pert vostre bien voeillanche,
Car je n'ai mais ailleurs fianche⁽¹⁾.
Et si l'ai je perdue, espoir,
A peu que ne m'en desespoir.
Desespoir ! las ! je non ferai !
Ja ne m'en desespoierai,
Car s'esperanche m'iert faillans,
Je ne seroie pas vaillans.

.....
Ains que d'ilec me remuasse,
O mon voeuil ancor demourasse,
Par grant joliveté cueilli
La fleur dou bel rosier fueilli ;
Ensi eubz la rose vermeille.
A tant fu jours et je m'esveille.

Explicit le rommant de la rose.

⁽¹⁾ Entre ce vers et le suivant un espace avait été ménagé pour une miniature, qui n'a jamais été exécutée.

OTTOBONI 2241.

Papier, 0^m,288 sur 0^m,255, xv^e siècle, 271 feuillets, de 28 à 30 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet : *vers la forest.*

Chronique d'Artus. — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 738.

Après la mort du bon roy Artus, qui tant fut noble roy et gentil, et tant qu'il fut et regna, toute la chevalerie du monde, si comme firent Gauvain, Lancelot et maint autre chevalier preu et bon, il eut en Bretaigne ung duc preudomme sur tous autres et puissant, riche et du hault lignage du vaillant chevalier Lancelot du Lac, qui tant fist de haultes proesses, si comme vous le pouez ouir dire et compter.....
Sy dist l'istoire que Artus ne vesquit que trente deux ans, et adont trespasa, et la royne, qui tant l'aymoit, mourut de dueil. Si farent enterrés tous en la tombe au roy Amendus. Si avoit escript dessus : Cy gist le roy Amendus, Artus et Florence sa femme, qui menerent si belle vie ensemble et si grant amour que onques ne se courrouserent l'un a l'autre. Or ne fait mie a demander se Hector, Gouvernans et le maistre menerent grant dueil. Si lessa Artus en garde a Gouvernans Alixandre son enfant. Et plus n'en dit l'estoire, ains s'en taist.

OTTOBONI 2257.

Papier; diverses écritures du xv^e siècle.

- 1° OEuvres de Sicile, héraut d'armes (fol. 1-52).
- 2° Une énumération des termes héraldiques (fol. 52, 53).
- 3° Une chronique de France (fol. 54-62).
- 4° Généalogie des comtes de Boulogne (fol. 64-69).
- 5° Généalogie de Pierre de Luxembourg (fol. 69-80).
- 6° Généalogie des comtes de Hollande et de Zélande (fol. 80).
- 7° Deux ordonnances de 1458 pour les gens de guerre (fol. 81-100).
- 8° Énumération des droits du connétable de France (fol. 101).
- 9° Droits du maréchal de France (fol. 103).
- 10° Une autre ordonnance (fol. 108).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

11° De la police des gens de guerre en la ville de Bordeaux au temps du roi Jean (fol. 111).

12° *Fragmentum de partibus Romae; de ponderibus; de mensuris.*

I. *Œuvres de Sicile.* — Ces traités sont en général les mêmes que ceux qu'on trouve dans le manuscrit de la Bibl. nat., fr. 387, à Paris. Ainsi les feuillets 1 à 8 du manuscrit de Rome correspondent aux feuillets 16 r°-19 v° du manuscrit de Paris (*Livre de la fondation de l'office d'armes par Jullius Cezar*); les feuillets 8-13 de Rome aux feuillets 33 r°-35 v° de Paris; 13-20 à 35 v°-39 r°; 20-24 à 27 et suivants, etc.

II. *Chronique de France.* — Le début manque. La chronique s'arrête après la reconquête de la France sur les Anglais par Charles le Bien Servi. Elle commence ainsi :

..... moult, et y envoya Pryamus pour l'avoir et elle ly fut accordee et se appelloit Elayne. D'icelle Elayne issy trois filz. Le premier ot nom Childericq, et volt qu'il portast tel nom que luy, le second ot nom Chypericq et le tierc ot nom Chydrac.....

OTTOBONI 2523.

Papier, 0^m,28 sur 0^m,22, écrit entre 1450 et 1460⁽¹⁾, tantôt sur deux colonnes, tantôt en longues lignes, 106 feuillets.

J'ai décrit ce manuscrit en détail dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, de l'École française de Rome, V (1885), 25-80; aussi me contenterai-je ici d'énumérer les pièces qu'il contient :

- 1° Fragments de la Somme le Roi, de frère Laurent fol. (1a-7a);
- 2° Le Miroir de la conscience (fol. 7 a-23 d);
- 3° Le Doctrinal aux simples gens (fol. 24 r°-38 v°);
- 4° La Vie de saint Servais (fol. 39 r°-41 v°);
- 5° La Doctrine et traictié de parler et de taire (fol. 41 a-43 b);
- 6° La Voie de Paradis (fol. 43 b);
- 7° Des Ballades (fol. 43 c-44 a);

⁽¹⁾ Le manuscrit a été copié par Jean le Leu.

- 8° Des Septaines (fol. 44 b-44 c);
 9° La Nef de Vie (fol. 44 c-46 a);
 10° La Vie de saint Étienne (fol. 46 a-46 c);
 11° La Desputoison de Dieu et de sa mere (fol. 46 d-47 d);
 12° Le Paternostre à saint Julien (fol. 48 a);
 13° Les douze mois de l'an (fol. 48 a-49 d);
 14° Le Comput (fol. 49 d-50 b);
 15° La table du Calendrier (fol. 50 b-50 c);
 16° De quoi Adam fut formé (fol. 50 c, d);
 17° Comment Adam fut nommé (fol. 50 d-52 a);
 18° Les douze jours de jeûne (fol. 52 b);
 19° Les douze signes du zodiaque (fol. 52 c-54 a);
 20° Un quatrain⁽¹⁾ (fol. 54 b).
 21° Comment apparaîtra le fils de Dieu au jour du jugement (fol. 54 b);
 22° La douleur du corps et de l'âme quand ils se séparent (fol. 54 b, c);
 23° Les dix souhaits (fol. 54 c-55 b);
 24° Pièces diverses (fol. 55 b-58 a);
 25° Enseignements notables faits à Paris (fol. 58 a-59 b);
 26° De la confession (fol. 59 b-61 d);
 27° L'Image du monde (fol. 62 a-74 c);
 28° Sermo beati Bernardi de sacramento altaris (fol. 77 r°-84 v°);
 29° Ancelmus, de Conceptione beatae Mariae (fol. 85 r°-88 r°);
 30° In Clementinis, de Solempnitate sacramenti altaris (fol. 88 r°-92 v°);
 31° De Sacramento Eucharistiae. De Horologio divinae sapientiae (fol. 92 v°-106 r°).

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

OTTOBONI 2635.

Papier, 0^m,29 sur 0^m,21, fin du xv^e siècle, 355 feuillets, environ 33 lignes à la page; reliure en parchemin, aux armes de Pie IX. Commencement du 2^e feuillet: *après icellui*⁽²⁾.

I. *Procès du comte de Saint-Pol* (fol. 1-56). — Sur la feuille de garde on lit: « Procès, informations, interrogations contre Louis de

⁽¹⁾ Dans la petite note dont j'ai fait suivre ce quatrain, il faut lire *Grégoire XI* au lieu de *Grégoire IX*.

⁽²⁾ Sur une feuille de garde les armes de *Philippe de Stosch L.-B.* — Fol. 54 v°, la signature de *Loys de Mellet*. — Au fol. 254

Luxembourg, comte de Saint Paul, connestable de France, et le dictum de son jugement et condamnation. »

Le début manque, le manuscrit commence ainsi :

..... laquelle des deux voyes qu'il voudra, a quoy il a dit et respondu qu'il y veult penser et a requis qu'il ait delay d'y penser jusques après disner, ce que luy a esté octroyé.

II. *Chroniques de Saint-Denis* (fol. 58-355). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 744.

La chronique est interrompue, au bas du fol. 355 v°, dans le « x^e chapitre du quint (*lisez VI^e*) livre » (édition Paulin Paris, II, 291).

Celluy qui ceste oeuvre commence a tous ceulx qui ceste istoire liront, salut a nostre seigneur. Pour ce que plusieurs gens devroient desirer de savoir de la genealogie et de quel original et de quelle lignie sont yssus les roys de France, enprint il ceste oeuvre a faire par le commandement de tel homme qui ne peut ne ne dut refuser.

..... Li aumaçours mesmes, qui estoit maistre d'eulx, perdit la veue du tout. Mais toutefois il la recouvra par le conseil d'un des prestres de l'eglise qu'il avoit prins. Cil lui dist qu'il appelast l'aide nostre seigneur.

OTTOBONI 2791.

Parchemin⁽¹⁾, deux manuscrits réunis en un seul, le premier du XIV^e, le second du XV^e siècle.

I. *Cartulaire de la terre de Guise* (fol. 1-80). — La Bibliothèque nationale en possède un autre (fr. 17777).

on lit : « Monsieur de Coullaine, je me recommande a vostre bonne grace, sans oublier ma cousine et mon cousin, et a tous la.....

Je suis homme de bonne taille
Pour bien frapper en la bataille,
Mais quant je voy le coup venir
Je suis bien homme de m'enfuir,

Mais quant je voy la bouteille approcher,
Je suis homme de..... »

Fol. 354 v° : « Matichieu Filon, bon laron et bon friponnier et bon joueur et bon ivrogne. M. Filon. »

⁽¹⁾ Les feuillets 95, 96 sont en papier, le fol. 129 bis est presque totalement déchiré.

II. *Le grand Coutumier* (fol. 81-130). — Voir sur cette compilation I. Delisle, *L'auteur du grand coutumier de France* (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, VIII, 140-160). Cf. le manuscrit Vat. 4790, art. I.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Ce manuscrit s'arrête dans le chapitre xv du livre III.

A tous ceulx qui ces presentes lettres voudront estudier, N., salut et dileccion. Veillez savoir que par ce que ou temps passé j'é usé mon temps et ma junesse en plusieurs vanités et choses qui ne m'ont peu proufiter, pour quoi j'é a present memoire et souvenance de l'escripture, qui dit par telles parolles en substance : « Qui querit invenit, etc. »; j'é fait ce petit traictié pour instruire et endoctriner les junnes hommes qui en voudront avoir congnoissance, afin qu'ilz y puissent ceullir aucun fruit et entendre que c'est que pratique et comment elle peut estre acquise pour estre juste le plus que l'en peut et vivre honnestement en ceste vallee de misere, sans mandier ou faire tort a autruy pour tant de temps qu'il plaira a Dieu que nous i soions. de tout doit faire le commissaire foy et rapport par boune ordonnance.

III. *Instructions abrégées pour avoir connaissance du style du parlement et des manières de procéder en la chancellerie de France* (fol. 131-138). — Il en existe un texte latin, plusieurs fois publié à la suite du *Stilus parlamenti* de Guillaume du Breuil (p. 131-137 de l'édition de Dumoulin, 1551, in-4°). Le texte français a été publié dans une édition gothique intitulée *Le stille de Parlemēt avec l'instructiō et stille des req̄stes La declaratiō des pays et provinces subietz a la d^e court Et les noms des procureurs en icelle*, fol. c² (chez Guillaume Niverd, petit in-8°, goth. 28 ff., sans date. — Bibl. nat. réserve F, 1639, n° 2.)

Premierement est a presupposer que la court de parlement est la court souveraine et cappitale du royaume de France. Item se le dreict ne contient expresment toutes ses sollempnités essenciees ou essenciaulx, c'est assavoir quatre subhastions faictes de xv^m a xv^m, auquel jour et enquel lieu et queles subhastacions soient signifiees au debteur, toutesvoies toutes les raisons sont excusees quant le debteur est aagé et il ne est point opposé.

OTTOBONI 2962.

Parchemin, 0^m,223 sur 0^m,163, xv^e siècle, 110 feuillets, environ 30 lignes à la page; reliure en peau rouge, aux armes de Léon XIII. Commencement du 2^e feuillet: *C'est assavoir de ravissement*⁽¹⁾.

Coutume d'Anjou. — Ce manuscrit a été décrit par M. Beautemps-Beaupré, dans les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine*, I, 379-380⁽²⁾.

Cy sont les coustumes d'Anjou et du Maine et aultres stilles et usages de court laye.

Nous declairerons la justice et seigneurie des seigneurs temporelz des diz pais, des princes qui ont le peuple et les subgés a gouverner, soubz et quelz droiz ilz ont sur leurs subjectz

OTTOBONI 3026.

Parchemin, 0^m,198 sur 0^m,149, fin du xiii^e siècle, 34 feuillets sur 2 colonnes, 32 lignes à la colonne; reliure en parchemin blanc. Commencement du 2^e feuillet: *De gentil fame marier. cx.*⁽³⁾.

Établissements de saint Louis. — Manuscrit décrit dans les *Établissements de saint Louis*, de M. Paul Viollet, I, 416-417. — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 608.

La table des rubriques occupe les deux premiers feuillets.

Ci commencent li establissement du bon roi Loys de France. La premiere rubiche: De l'office au prevost, selon l'usage de Paris et d'Orliens.

⁽¹⁾ Sur la première feuille de garde sont collées les armes de *Philippe de Stosch*.

Les deux dernières feuilles de garde contiennent la liste des « *Benefices qui sont en la donnoison de madame de Nyoiseau, sens le couvent* ».

⁽²⁾ Paris, 4 vol. in-8°, 1877-1883.

⁽³⁾ Le 1^{er} feuillet de garde est tiré d'un registre de sentences du xv^e siècle. Sur le recto on lit: *Il y en a deux exemplaire semblable dans ce livre (xvi^e s.)*. Cette note ne peut s'appliquer au volume actuel.

Li prevoz de Paris et de Orliens tendront ceste forme en leur pleiz. Se aucuns vient devant aus qui menne question contre .i. autre de marchié que il ait fait contre .i. autre ou demande heritaige ou autre chose, li prevoz semondra celui de cui on se plaindra, et quant les parties seront venues au jor, li demanderres fera sa demande.....
 Et usaige et coustume generalment esprovee s'i acorde. Messires li rois defant les armes et les chevauchies par ses establissemenz.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

IV. — FONDS URBINO.

URBINO 11.

Parchemin, 0^m,406 sur 0^m,261, écrit en 1322 ou 1323 ⁽¹⁾, 425 feuillets, 2 colonnes à la page, 51 lignes à la colonne, belles miniatures; reliure en cuir rouge, aux armes d'Alexandre VII ⁽²⁾.

Exposition des Évangiles, par Geoffroy de Picquigny. — C'est une exposition des *Quatre Évangiles*, des *Actes des Apôtres* et de l'*Apocalypse*, d'après les docteurs de l'Église, en particulier d'après saint Jérôme, saint Augustin, Bède et saint Bernard. L'auteur nous a laissé son nom: « Gefroi de Pinkegni », celui du prince pour qui il écrivait: « Ferrantin de Maletestes », et le jour où il termina son ouvrage: « Ceste oeuvre commençai et complis l'an mil .ccc.xxi., jour lundi, .xxiiii. de agoust. » Le copiste en a fait autant: « Je, Pieres de Cambray, complis d'escrire cest volume l'an de grace mil .ccc.xxii., le .xxiiii. jour de genvier. Diex en soit loés et graciés. »

Je vais citer les premières lignes de l'ouvrage; pour les dernières, on les trouvera dans le livre de M. S. Berger: *La Bible française au moyen âge* (Paris, 1884) ⁽³⁾.

⁽¹⁾ Le 23 janvier 1322 ou 1323, selon le style du scribe.

⁽²⁾ Ce manuscrit porte sur le 1^{er} feuillet les armes de la famille d'Urbino; l'écu est entouré d'un cercle porté par deux amours; sur ce cercle la légende: *Ony soyt qy mal hy pense*; au-dessus: *Fe[dericus] Dux*.

Le même qui a exécuté ce blason a dessiné sur le verso du 1^{er} feuillet laissé en blanc une magnifique couronne de fleurs avec le titre du livre à l'intérieur, écrit en

capitales d'or et d'azur: *In hoc codice continentur expositiones omnium evangeliorum secundum plurimos ecclesiae doctores lingua gallica, cum historiis depictis.*

⁽³⁾ En laissant de côté les fautes purement orthographiques, je vais en signaler quelques autres qui se sont glissées dans la copie de M. Berger, fautes qui s'expliquent d'autant plus facilement que M. Berger n'a pas pu voir lui-même le manuscrit: p. 267 (de son livre), ligne 10,

Prologes des evangilles.

Par l'intervention de la benignté du seignour, dont tout li bien descendent, avons nous metu a execution, come la facultés de nostre engien l'a seu comprendre, de translation novele le registre du viès testament, qui du novel, selonc l'interpretation de ses auctorités, est tout figuratis, si comme Paules le tesmoigne, en une epistle qu'il escrit as Corintes, ou il dist que li nom des peres, li nombres et li ordres des homes qui sont entitulé en la generation de Jesu Crist representoient mistere du nouvel et especialment la prueve. Li textes du genesis, ou capitle secont, qui a nostre prologe est moult auctorisables, ou il est contenu : Une riviere issoit d'un lieu delieus, pour arrouser le paradis terrestre, qui en quatre chief est devisee. Du lieu delieus, c'est du viès testament, issoit la riviere de l'evangelique neteté a arrouser le paradis de toute l'eclesiaste verité. . .

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

URBINO 375.

J'ai décrit ce manuscrit dans la *Romania*, XIV (1875), p. 421 et suiv.; il contient la *Chanson de Hervis, fils de Gerbert*.

URBINO 376.

Parchemin, 0^m,322 sur 0^m,235, fin du XIII^e siècle ou plutôt commencement du XIV^e, 129 feuillets, 2 colonnes à la page, 45 lignes à la colonne, miniatures; reliure en parchemin blanc, aux armes de Léon XIII⁽¹⁾.

lisez *commenciés* pour *commencier*; l. 13, *bon, eureus* p. *boneureus*; l. 14, *signoris* p. *seignour*; l. 15, *devoir* p. *vouloir*; l. 28, *escuce* p. *esente*, que M. Berger n'a accepté qu'avec un point d'interrogation; l. 34, après *plainèment* ajoutez : *ou entendablement*; p. 268, l. 1, lisez *diminutions* p. *définitions*; l. 9, *recerkement* p. *cerkement*; l. 15, *por* p. *par*; l. 18, *l'eternité de Dieu* p. *le cité de Dieu*; l. 20, *explanation* p. *explication*; l. 31, *genvier* p. *genier*.

⁽¹⁾ Sur une feuille de garde, en tête du volume, une devise : *La foy tendray. A.*

(XVI^e s.); sur la feuille de garde de la fin, deux autres devises de la même main : *Dolor paciencie vincitur. A. — Omnia tempus habent*. Sur une seconde feuille de garde, au commencement du manuscrit, on a écrit au XVII^e siècle ce titre : *Canzoniero in lingua provenzale*. Les miniatures sont assez nombreuses, les ornements sont de la première moitié du XIV^e siècle. Le scribe en avait laissé la place en blanc et en avait indiqué le sujet au bas du folio par des appels que le relieur a laissés en grande partie. Ces miniatures ont en

Roman de la Rose. — Voir la notice du manuscrit *Reg. 1492.*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Maintes genz cuident que en songes
N'ait se fables non et mençonges,
Mais l'en puet tex songes songier
Qui ne sont mie mençongier,
Ainz sont après bien aparant.
Si en puis bien treere a garant
.I. aucteur qui a non Macrobes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ainçois escrist la vision
Qui avint au roy Cipion.

.....
Més durement sui esmaiez
Que entroubliez ne m'aiez,
Si en ai duel et desconfort;
Ja més n'iert riens qui m'en confort,
Se je pert vostre bienvoillance,
Car je n'ai més aillors fiance.
Et⁽¹⁾ si l'ai ge perdue, espoir,
A pou que ne m'en desespoir.
Desesperer ! las ! non ferai,
Ja ne m'en desespererai ;
S'esperance m'estoit faillanz,
Ja ne seroie ici vaillanz.

.....
Ainz que d'iluec me remeüsse,
Ou mon veil encore y feüsse,
Par grant joliveté cueilli
La fleur du biau rosier fueilli ;
Ainsint oi la rose vermeille.
A tant fu jour et je m'esveill.

Explicit le roumanz de la rose.
Bertaut d'Achi escrit cest livre,
Que Diex de tout mal le delivre.

moyenne 0^m,08 de long sur 0^m,06 de
large. Le copiste s'est nommé à la fin de
son travail : *Bertaut d'Achi*. Achy est au-

jourd'hui un petit village de l'arrondis-
sment de Beauvais.

⁽¹⁾ Ici une miniature.

URBINO 381.

Parchemin ⁽¹⁾, 0^m,38 sur 0^m,28, première moitié du xv^e siècle, 173 feuillets à 2 colonnes, de 50 à 62 lignes à la colonne ⁽²⁾.

Aquilon de Bavière. — Roman composé entre 1379 et 1407 par Raphael Marmora, de Vérone probablement. Il n'est connu que d'après ce seul manuscrit, qui a été très bien étudié par M. A. Thomas dans la *Romania*, XI (1882), p. 538-569.

URBINO 1411.

Parchemin, 0^m,215 sur 0^m,142, xv^e siècle, 23 feuillets ⁽³⁾.

Ce petit volume contient quelques phrases de motets français et italiens, mises en musique pour plusieurs voix. Le texte est si mal copié qu'il est à peu près inintelligible.

⁽¹⁾ On a remplacé par des feuillets de papier, écrits vers la fin du xv^e siècle, des lacunes dont M. Thomas a donné la liste dans la *Romania*.

⁽²⁾ Ce manuscrit a appartenu aux Maffei, comme le prouve cette note, écrite au verso du dernier feuillet : Κέστω λίβρω ση έ δε Φρανκεσχω, νοβελω φηγωλω δε μησερ Φηληπω δε υ Μαφειη νοσθρω. Δαοῡς Θο̄ιβη

Χρησθε. Sur la feuille de garde le scribe a mis son nom : Εγω Γερωνημο̄ς σκηηκω εκ ωμνηα.

⁽³⁾ Sur une feuille de garde on lit : *Questo libro di musicha fu donato a Piero di Archangelo de li Bonaventuri da Urbino dal magnifico Pierro di Chosimo de Medici di Fiorenza.* Sur la 2^e feuille de garde les armes des Médicis.

V. — BIBLIOTHÈQUE DE LA MINERVE.

MINERVE A, I, 8.

Parchemin, 0^m,425 sur 0^m,306, xv^e siècle, 430 feuillets non numérotés, 2 colonnes à la page, 36 lignes à la colonne, miniatures; reliure à plats de bois ⁽¹⁾.

Histoire ancienne. — L'auteur de cette compilation a exposé, dans un prologue, le plan qu'il a suivi; c'est à peu près le même que celui de la compilation étudiée par M. Paul Meyer dans la *Romania*, XIV (1885), p. 1 et suiv. La langue paraît être du xv^e siècle; la construction des phrases est toute latine, ce qui rend la lecture assez pénible.

Voyant jadis les anciens l'umaine memoire estre labile et la vie très fraile et très brève, parquirent et estudierent l'escripture, non sans grande paine et labour, afin meismement que les choses de leurs temps gester et advenuez qui de memore estoient dignes ne perissent ou evanouissent dès lors, ainz icelles, lesquelles la brevitè de vie souffrir ne pouoit, peussient personnellement représenter par leurs lettres et escriptures a nous, et nostre temps diriger et deduire.

Quelle chose plus propice, quelle plus loable, plus utile ou meilleur nous eussent peu faire ou quelle plus grande amistié demoustrer, attendu que es dittez gester et hystoires pluseurs grans et loablez exemples et doctrines gisent et demontrez nous soient d'elles, toutesvoyes, cessant l'escripture, n'eussions congnoissance aucune peu avoir; ainz nous seroient pareillement connue se oncquez

⁽¹⁾ Les fermoirs et les ornements en métal qui étaient sur la couverture ont été enlevés.

A la fin du volume on lit (fin xv^e siècle ou xvi^e): *La toute vostre Jossine de Briade. La toute voter Fransoise de Winnizele. De alle iwe Fransoise Van Winnizele.*

Sur le même feuillet, au crayon, *Adi 11 de setembre 1540.*

Sur une feuille de garde: *Emptus anno 1774, ex bibliotheca d. professue societatis Jesu. Romae.*

En tête du premier feuillet: *Domus professae romanae societatis Jesu bibl. comm.*

n'eussient esté faites ne advenuez ; lesquelles par leurs escriptures nous sont et semblent estre comme presentez.

Pour ce de ceste consideration esmeu ; veillant en aucune chose loable le temps employer, ay proposé et entens, Dieu devant, et au commandement de mon sire et maistre, de et sur icelles hystores aucun compende, lequel sera nommé . . . ⁽¹⁾ a la recreation des liseurs ditter et escripre.

Et combien que je riens ne dice que par autres tant eloquentement et amplement n'ait et appere avoir esté dit et escript et a moy ne soit ne ne vueil iceulx aucunement reprendre ou corriger, neantmoins, veu que les euvres sont grandes en pluseurs grans et divers livres et volumez tant ça que la espars ; aussi les aucunes, en haut stile de language escriptez et designeez, ne assez comodement ou de legier en un lieu ou en une personne se peuvent trouver, je estime non estre chose indigne se aucunes, et mesmement icelles lesquelles plus congnois estre au commun plaisir de tous, de reduire en aucun gracieux volume par language vulgaire plus briefment qu'elles ne gisent, sans muer ou changier aucunement la vraie hystore et substances d'elles.

Comme doncquez la magnitude des choses geste des Rommains excede toutes autres passees, mon intention est d'icelles especialement dire et traittier ; mais pour ce que pluseurs grans royaumes et seignouriez, tant paravant leur regne comme aussi icellui pendant, furent dignes de memoire ; aussi que les hystoires bibliennes ne sont pas d'oublier ; a icelles doncquez, comme au plus dignes et plus anciennes, je prenderay mon commencement, en continuant tousjours par elles depuis la creation du monde, sans aucune interruption, jusquez au temps de Jacob, filz d'Abraham, auquel temps entre les autres regnoit Ninus, premier roy des Assiriens, dont Babilonne estoit chief.

Puis après dudit Ninus parleray, veu mesmement qu'il fut le premier qui commença a assaillir et soubzmettre pueples a sa seignourie et obeissance, car paravant son temps ne lisons par hystoires ou autres quelzconquez escriptures que guerres ou batailles aucunes eussient oncquez esté, ainz commencerent lors et durerent continuelement tant ça que la l'espasse de .ii. m. ans et plus, c'est assavoir depuis le temps dudit Ninus jusquez au temps de Cesar Auguste, auquel temps nostre seigneur et sauveur Jesu Crist nasqui, et fut paix universelle par tout le monde.

D'icellui doncquez, pareillement des autres royaumes et seignouriez ⁽²⁾ qui par lors et jusquez a la destruction de Troyes furent, fenay mention.

⁽¹⁾ Blanc dans le manuscrit. — ⁽²⁾ Il y a un livre pour l'histoire de Thèbes et un pour celle des Amazones.

En après, selon ce que Darès a escript de la destruction de Troie, diray comme Eneas vint et conquist royaume et seignourie en Ytalie.

En oultre de Romus et Romulus comment ilz fonderent la cité de Romme.

Item du royaume de Macedonne et des grans faiz de Alixandre.

Puis revendray aux Rommains et plus a plain diray des grandez bataillez et conquestez qu'ilz firent durant leur regne.

Aussi de Hanibal et de Cartaige, qui tant de maulz et de grans dommagez leur firent, c'est assavoir aux Rommains, et puis après comment ilz la prindrent et destruisirent.

Et se par aventure aucun s'esmerveilloit que aucunes foiz en parlant d'un royaume je interromperay la parolle d'icelui et parleray d'un autre, la cause est, car pluseurs royaumes ont esté contemporanees et les aucuns plus longuement dure que les autres; aussi car ainsi comme les differentes guerres et batailles dependent l'une de l'autre, ainsy les hystoires de et sur elles faictez communement dependent et sont entremesliez. Toutesvoiez, pour quelque interruption que je face, ja ne mueray ne changeray la substance et matiere que icelle n'ensuive selon la sentence et verité des hystoires, comme plus a plain par le decours du livre apperra; les rubriques et chappitres duquel s'ensuivent et sont tellez.

Suivent les rubriques jusqu'au folio 26 inclusivement; leur numérotation n'est pas continue, elle recommence à chaque division de l'ouvrage. La première est :

Le commencement de ce present livre parle comment nostre benoit createur, après ce qu'il eut les mauvais angelez trebuschiez ou parfont d'abisme, c'est enfer, crea l'omme, c'est Adam, la terre et tout ce qui est en et sur elle. I.

Le début manque : le feuillet 27, qui avait sans doute une miniature, a été enlevé.

. a lui fust semblant. Adonques endormi nostre seigneur Adam. Tantost comme i fut endormis nostre seigneur lui traist hors du corps une des costez, si en forma et fist une moult belle femme.

Comment Pompeius s'en repaire a Romme .IIII^e. XVI.

Quant Pompeius eut la cité de Jerusalem ainsi abatue et destruite, et trestous les royaumes d'Ayse jusquez Inde conquist et soubmis a la seignorie de Romme, et les mers appaisiez d'Auffrique et de Grece, et les galioz tous ostez qui

les portz de mer et pluseurs contreez degastoiert et roboiert, il s'en revint a Romme. Sachiez que oncquez paravant n'avoit entré si grande seignourie avec un homme de chevalerie et de gens comme il entra lors avecquez lui en la cité de Romme, car devant son char, qui tant estoit riche que moult grieve chose seroit du describe, sur quoy il seoit, en la signiffiance de la noble victoire qu'il avoit eue, venoient trestous les filz du roy Mitridates et les filz du roy Tygranes et le roy Aristobolus du royaume de Judee. Avec eulx estoit amenee si grande infinité d'or, d'argent, de draps de soye, de pierres precieusez et de blanc yvoir, que oncquez si grande ne fut veue ne esgardee toute ensemble. Adonquez eut moult grant joye en la cité de Romme, car ja estoient mors devant ce avoit grant temps Silla et Lepidus aussi, qui avoit esté de la partie Marius; et si estoient adont ja oubliées en pluseurs lieux les grans douleurs de la bataille citoienne, qui tant fut desmesuree et horrible par diverses contrees. Et adonquez, quant Pompeius fut revenus en la cité de Romme, furent telement toutez les batailliez appaisieez, si comme Eutropius raconte, qu'il n'en estoit nulle qui gramment leur fust grevable par toutez les partiez du monde.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Explicit.

MINERVE B, III, 18.

Parchemin, 0^m,257 sur 0^m,177, XIV^e siècle, 207 feuillets à 2 colonnes, 38 lignes à la colonne.

Ce manuscrit a été décrit par M. Tobler dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, II (1859), p. 82-104, et dans la *Bibliothek des literarischen Vereins in Stuttgart*, LIV (1860), p. 1-8; par M. Kervyn de Lettenhove dans le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 2^e série, IX, p. 306 et suiv., et par M. A. Scheler dans le *Bulletin du Bibliophile belge*, XIX (1863), p. 41 et suiv. Il contient :

I. *Roman de la Rose* (fol. 1-145 r^o). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1492.

Adsit principio sancta Maria meo.

Chi commenche li roumans de le roze. Et premierement commenche mestre Guillaumes de Lorriz jusques a Faus Sanblant; et mesire Jehan de Meun fist tout le remanant en après.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Mainte gens dient que en songes
N'a se fables non et mençongnes,
Mais on poet teil songe songier
Qui ne sont mie mençongnier,
Ains sont apriès bien apparant,
Si em puis bien traire a garant
.I. aucteur qui ot non Maccobes,
Qui ne tint pas songes a lobbes,
Ansçois escript la vision
Qui avint au roi Cypyon.

.....
Mais durement sui esmaiez
K'entroublié vous ne m'aiez,
Si en ai duel et desconfort,
Ja mais n'iert riens qui me confort
Se je pert vostre bienvueillance,
Quar je n'ai mais aillours fiance.
Et si l'ai ge perdue, espoir;
A poi que ne m'en desespoir.
Desespoir! las! je non ferai,
Je ne m'en desespererai,
Quar s'esperance m'iert faillans,
En lui me doi reconforter.

.....
Ains que d'illeuc me remuasse,
Au mien vuel encor demorasse,
Par grant joliveté cueilli
Le fleur dou biau rosier fueilli;
Ensi oi la rose viermeille.
A tant fu jours et je m'esveille.
Explicit li roumans de le roze.

II. *Poèmes divers.* — Au nombre de 35 environ, surtout de Jean de Condé. Voir MM. Tobler, Kervyn de Lettenhove et A. Scheler, *loc. cit.*

III. *Roman de Renart.* — Huitième branche de l'édition Martin; manuscrit *d* de cette édition.

VI. — BIBLIOTHÈQUE DU PRINCE BARBERINI.

BARBERINI X, 129.

Papier, 0^m,275 sur 0^m,21, xv^e siècle, 24 + 40 feuillets⁽¹⁾, les 24 premiers écrits sur deux colonnes, les 40 derniers à longues lignes.

I. *Calendrier* (fol. 1-3).

II. *Regimen sanitatis, d'Arnault de Villeneuve, en catalan* (fol. 5-14). — Dans sa notice sur cet ouvrage M. Hauréau ne parle pas de cette traduction⁽²⁾.

[L]a primera consideracio de conservar sanitat pertany a eleccio de bon ayre, car entre aquelles coses que necessariament s'aproisimen a cos humanals no es neguna cosa qui tant muda aquell com ayre pur.....

Explicit liber conservationis sanitatis editus a prudentissimo magistro Arnaldo de Villanova.

III. *Préceptes d'hygiène, en provençal* (fol. 14-18).

[S]egons que es acostumat e demostrat per los sains de medecina que a aquell que vol guardar sa sanitat continuament es necessaria cosa que guard son sthomasch.....

IV. *Traité d'hygiène, en provençal* (fol. 19-22). — Cet ouvrage a été publié par M. Suchier sous le titre de *Diététique*, d'après le manuscrit du British Museum, Harl. 7403, dans les *Denkmäler provenzalischer Literatur und Sprache*, I, 201 et suiv., 529 et suiv.

[Q]ui vol ausir lo bon tractat
Qu'ay novellament trobat

⁽¹⁾ Les feuillets 1-23, 35'-40' sont d'une même main, les feuillets 1'-34', d'une autre main. Ce sont deux manuscrits réunis ensemble. — ⁽²⁾ *Histoire littéraire*, XXVIII, 57.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

E tret dels libres ancians
Que Ypocras e Galians
Scriviron per rayso fina
De la nobl art de medecina.

.....
Per star prop catiu fogar
E ab çells de son ostal barellar.
Totes aquestes coses et semblants
Abrevien la vida els ans ⁽¹⁾.

V. *Préceptes d'hygiène, en une cinquantaine de vers latins.*

Roberto regi descripsit scola Salerni :
Si vis incolumem, si vis te reddere sanum,

.....

VI. *Préceptes pour la conservation de la mémoire (fol. 23-24).*

Primerament tot excellent fredor de fora destroueix la memoria, et majorment
la fredor de nits por mala cubertura de cap.

Item calor encesa o molt gran destroueix e naffra la memoria...

.....

VII. *Épigrammes d'Alcadino sur les bains de Pouzzoles (fol. 1'-34').*
— Ils ont été plusieurs fois imprimés.

Incipiunt nomina et virtutes balnearum Puteoli et Bayarum, sicut in libro x°
Oribasii, vetustissimi medici, continetur ⁽²⁾.

.....

VIII. *Tables astronomiques (fol. 35'-38').*

IX. *Division de la Catalogne par Charlemagne (fol. 40').*

En lo temps que los moros tenien lo principat de Cathalunya.

⁽¹⁾ Vers 420 du texte publié par M. Suchier.

⁽²⁾ Fol. 34' v° : *Dati in mano de messere Gioan Mattista Napulitano (xvi^e siècle).*

BARBERINI XIII, 22.

Parchemin, in-fol., doré sur tranches, miniatures splendides ⁽¹⁾.

Bible historique de Guiart des Moulins. — Voir sur cet ouvrage et ses nombreux manuscrits la *Bible française au moyen âge*, de M. S. Berger. M. Berger n'a pas connu ce manuscrit.

Cy commence la bible hystoriaus ou les hystoires escolastes. C'est li prohemes de celui qui mist cest livre de latin en françois.

Pour ce que li dyables qui les cuers des hommes chascun jour empeche, destourbe et enordist par oyseuse et a mil las tendus pour nous prendre et entrer en nos cuers, comme cil qui onques ne cesse de guetier comment il nous et (*sic*) puist mener a pechié pour nos ames traire en son puant enfer avecques lui, et il mestier a ⁽²⁾.

BARBERINI XLIII, 51.

Parchemin, 0^m, 21 sur 0^m, 156, XIV^e siècle, 37 feuillets, 17 vers à la page; reliure avec plats en bois couverts de velours pourpre ⁽³⁾.

Le mors des mal embouchés. — Ce petit poème, signalé d'abord par

⁽¹⁾ Dans le cadre qui entoure le 1^{er} feuillet, un écu écartelé de France et d'Este. Hercule II d'Este épousa, en 1527, Renée de France, seconde fille de Louis XII, et, en 1654, François d'Este épousa Lucrece Barberini. Il est probable que c'est par ce double mariage que ce manuscrit de luxe passa de France dans la maison d'Este et ensuite dans celle des Barberini.

Sur une feuille de garde on lit : *Visto per mi Scipio Fortuna. n° 3. — Visto per mi Francesco di Putti. cart. 660. — Visto per mi Nicolo de Toxigi.*

Sur une autre : *Haec biblia gallice scripta, visa per me fratrem Hieronymum Capallam de Salutiis, lectorem theologiae et rev. inqui-*

sitoris vicarium Mutinae, inventa est absque depravatione textus, illis praesertim in locis ubi ab haereticis manifesta conspicitur depravatio, veluti Gen. 14, Eph. 5, Act. 15, 2^o pe. p^o., Jac. 2^o, Rom. 3^o bis 11, Thess. 4^o Judae fi et alibi. Die 16^o julii 1589.

⁽²⁾ Dans la lettre de P. Comestor à Guillaume de Sens, celui-là est dit *doyen de Treves*.

⁽³⁾ Dans le joli encadrement de la première page, un écu à trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur. Sur le plat intérieur de la couverture on a écrit au XVII^e siècle : *Apologia mulierum carmine gallico*. A la fin du volume : *Ce present livre est a moy, Marie Charcaul.*

Keller (*Romvart*, p. 690-693), a été publié par M. Heyse (*Romanische inedita*, p. 79-121).

BARBERINI XLIII, 74.

Parchemin, 0^m,237 sur 0^m,16, commencement et milieu du XIV^e siècle, 66 feuillets⁽¹⁾, 31 lignes à la page⁽²⁾.

Chronique d'Angleterre. — Cette chronique s'arrêtait d'abord en 1274, au fol. 58 v^o, écrite dans les premières années du XIV^e siècle; une main postérieure, mais encore du XIV^e siècle, l'a continuée. Le manuscrit est incomplet; la dernière date mentionnée est 1326.

Nus devons saver al comencement ke le isle de Bretaingne, ke hom apele ore Engleterre, si ad dedenz ly le reaume de Engleterre et Wales et tote Escoce, si ad en longour .viii.c. lues de warstreté, ki est en Cornewaille, ultre le mont Seint Michel, a .xv. lues detres a l'isle de Cathenes utre Eschoce; en laur ad .ccc. lues de Seint David en Wales dekes a Dovre. Si ad .xxxii. countees hors pris Northumberlande et Loeves et Westmerlounde et Cumberlaunde et Cornewaille, u sunt .vii. contees, et hors pris Wales et Escoce et l'isle de With.....

La 1^{re} partie finit ainsi :

..... u, si il meus vousissent, entrassent en aucun autre religioun que fust conforme de la curt de Roume.

Il s'agit des ordres mendiants supprimés par le concile de Lyon.

La 2^e partie commence :

L'an de l'incarnacion .m.cc.lxxx., seint Hugh, evesque de Nicole, fust translatee, .ii. nones d'octobres.....

⁽¹⁾ Les deux premiers ne sont pas numérotés.

⁽²⁾ Sur le recto du 1^{er} feuillet on a effacé l'*ex-libris*; on ne peut plus lire que de *Sempyngham*. Au verso du même feuillet on a relaté une pluie qui, en 1349, inonda

la maison de Sempyngham et les voisines « et mult des libres del almare .porys ». Sur le 2^e feuillet non numéroté, la liste des recteurs de l'ordre de Sempyngham, depuis sa fondation, en 1131, jusqu'en 1396. Une signature: *Petrus Vautelet*.

Voici les dernières lignes du manuscrit :

L'an de grace mil.ccc.xxvi.furent seisis en la meyn le roi toutes les terres sire Edmorn de Wodestok, sire Johan de Cromwelle pur ceo.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

BARBERINI XLIII, 118.

Papier, xvii^e siècle. Les quatre premiers feuillets sont une copie du commencement du manuscrit *Vat.* 3203⁽¹⁾, qui contient le *Trésor* de Brunetto Latino.

BARBERINI XLIII, 120.

Recueil de poésies, écrites sur des feuilles primitivement isolées, des xv^e et xvii^e siècles. Beaucoup sont adressées aux Barberini.

Fol. 84, les 132 premiers vers du *Traité d'hygiène* en provençal dont j'ai signalé déjà un manuscrit (*Barb.*, X, 129).

Qui vol ausir un bon tractat
Qu'ieu hay novelament trobat
Et ho ay trach dels libres ancians
Que Ypocras e Galiancs
Atroberon per rason fina
De la nobla art de medecina
.....
Pueys parlaras am tos amics,
Am los plus sains els plus ricxs
Els plus fisels que tu avras,
E tals que t'aian bon solas.

Je noterai encore le sonnet suivant :

Pol Moreau es nat huganau,
Lon temps apres s'es fa papiste,
Et despiej a repres la piste
De son camin originau ;

⁽¹⁾ En marge du 1^{er} feuillet : *Quel libro e de mi Bernardo Bembo, chiamato el thesauro, e lo comparai.p. s. v. in Guaschogna.*

Numero 3203. Cette mention se rapporte au ms. *Vat.* 3203. (Cf. la notice de ce ms. page 251, note 2.)

Prou de gens v'esplicon en mau ;
Lous uns dison qu'es atheiste,
D'autres que va fach a la quiste
D'un pau de bla per son hostau ;

D'autres dison qu'es un galiofe
Qu'a son cerveau tout trejuira
Et voou faire dou filosofe.

Per iou, crese que suffira
Qu'iou digue qu'es de bonne estofe
Puisque s'es tant souvent vira.

BARBERINI XLV, 47.

Parchemin, 0^m,23 sur 0^m,176, XIII^e et XIV^e siècles, 205 pages.

Ce manuscrit contient :

1^o Une guerre de Troie : *Postquam Jason doctus fuit a Medea . . .*
(p. 1 et suiv.) ;

2^o Plus de 260 pièces de différents rimeurs italiens. M. del Prete s'est servi de ce manuscrit pour publier les rimes de Pietro de Faytinnelli⁽¹⁾ ; M. A. Thomas a signalé les chansons de Francesco da Barberino contenues dans le même manuscrit⁽²⁾ ;

3^o La lettre suivante, tirée peut-être de quelque roman en prose de la *Table Ronde* (fol. 25) :

Amis Tristan, ch'en tristece m'avés mis et in dolent, por cui ge travail noit e gior, por cui ge mor, por cui ge ai perdu⁽³⁾ tote joie et tote leice, por cui ge ai lassé moi meïsme, car ge n'ai mon cors ne moi ne rens dou monde ne m'atalente, pois che ge ne vous ai en ma baylie con ge vus soil avoir. Amis che m'estes plus che laz che m'avés si fort enlacié, che tret avés mon cuer après vus

⁽¹⁾ *Scelta di curiosità letterarie inedite o rare*, vol. CXXXIX (Bologne, in-16).

⁽²⁾ *Fr. da Barberino et la littérature pro-*

vençale en Italie (Bibl. des éc. fr. d'Ath. et de Rome, fasc. XXXV). Paris, in-8°, 1883.

⁽³⁾ Ms. : *perpu.*

zusche en la petite Bertagne. Amis, comentes fustes vus unches tels che vus laissastes Yselte la roïne par Yselte las domoïsele ? Merveïlose me semble ceste cange, ch'en leu de votre amie si veraie e si fine con vus l'avez mantes foiz exprovié, metistes une che vus ne conoisés. Amis, icesui cangement me fait morir e duol mener ; g'en languis, g'en sospir, g'en maudi chiascun giors plus de cent mille fois l'ure che ge unches sui nee. Quand ge mis mon cuer en leu o ge aim e amai ne aimee ne sui, e quand je record ceste cose et ai perçu vus mon maleur e ma destinee, a tench me prenz a tant con ce plus est, ce est a plorer e duel fere. E de ceste cose poez vus veoir las semblances es mes litres, car ge sunt esfaites in parties des mes lermes, che me cioent espissemant del çef çusche dessous li brevet. Neporchant icesui signe, sel plaoit a Dés d'Amor, me douroit tant valoir et aider ver vus che vus deüsiés avoir merzi de Yselte la votre amie de Cornoaille che vetre droite. Ami Tristan, mi cuer est tant cargés des merveïlos pensiers, des merveïloses paroles, che la grand habondance ne me laise dire la centesme part de çe che voil. La lengue si me faut a dire, les pooir si me faut au descrivre, tant sui cargé seulamant dou pensier che ge n'en porroie desc(r)ovrir la centesme part de ce che ge voil. E quand vus ne poés savoir en quant pensies mon cuer est travaillé noit e giors, vus pri com a celui dou mond cui ge plus aim, come a celui cui ge me fi, come a celui che m'est mort e vie, come a celui de cui atend joie e de nul autre, come a celui a cui ge cri merci plus de cent mille fois asés plus de cuer che ge ne fais de boce, vus pri ge, amis, as plors, as lermes, en plorant, en murant et en dolosant de la plus destruite mort e doloreuse d'une roïne dolente e miserosse ch'unches més morist. Che chaud vus mon brief, de mes propres mains, che vus envoil en leu de mon cors, aurons leu e releu, che vus i meton pene e travaille che vus veigné en Cornoaille, a visiter Yselte la dolente. Ne n'azés doute dou roi March, char ben sacés veraïemant char ge de si près ne serés pa(r)s gardeé che nos ne façons tant che nos parlaron ensemble. Amis, venez sans demoramant, ne ne demorés, car se le demorer avint, au seur soient li amant che mau vit la raine Yselte les amor de Tristan.

4° Une pièce de Guillem de Montaignagout, déjà publiée d'après d'autres manuscrits ⁽¹⁾; le texte du manuscrit Barberini offre de nombreuses variantes (fol. 25).

Nus hom non val, n'en doi esser prisaz . . .

⁽¹⁾ *Archiv für das Studium der neu. Spr. und Lit.*, XXXIV (1883), 200. — Cf. Bartsch, *Grundriss* . . ., p. 144.

5° La chanson anonyme (fol. 45)⁽¹⁾ :

En rima greuf a far dir e stravalger,

publiée par M. Mussafia dans la *Rivista di Filologia romanza*, II, 66.

BARBERINI XLV, 59 ; XLV, 80 ; XLVI, 29.

Ces trois manuscrits ont été décrits en détail dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI, p. 32 et suiv.⁽²⁾

BARBERINI XLV, 87.

Manuscrit écrit presque entièrement de la main de F. Ubaldini.

Il contient :

Fol. 1. Le chapitre de l'*Histoire de Valence*, de Gaspar Esculano, qui est intitulé : *De la lengua lemosina y valenciana*.

Fol. 7. Une table des matières d'un chansonnier provençal, écrite de la main de F. Ubaldini.

D'aissi en avant son escrig li comensamenz de las chansos que son en aquest livre :

Pierre d'Alvernai. Vida.

- 1° Abans qil blanc poei sian vert ;
- 2° Dieus vera vida verais ;
- 3° Dejostals brieus jorns es loncs sers ;
- 4° Bella m'es la flors d'Aquilen ;
- 5° En estiu quant cridal jais ;
- 6° Ab fina joia comensa ;
- 7° Bel m'es dous chans per la faila.

Peire Roques (7 chansons).

Girautz de Borneill (38).

Naimeri de Piguillan (27).

Peirols (22).

⁽¹⁾ La petite poésie trilingue : *Ai ! faus ris, por coi trahi m'avez !* attribuée à Dante, et plusieurs fois imprimée (cf. *Il canzoniere di Dante Alighieri*, p. P. Fraticelli; Florence,

1856, in-12), se trouve au fol. 44 verso.

⁽²⁾ Pour le XLVI, 29, voir aussi Mussafia, *Liederhandschriften des G. M. Barbieri*, p. 11 et 12 (Vienne, 1874).

Folquet de Marseille (17).
 Bernartz de Ventadour (33).
 Gauselms Faiditz (30).
 Arnautz Daniels (12).
 Raimons de Miraval (24).
 Pons de Capdvill (18).
 P. Vidal (31).
 Arnould de Mervoill (13).
 Perdigons (8).
 Raimbaus de Vaqueras (8).
 Guill. de S. Didier (1).

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

Fol. 13. Vie de Guillem de Berguedam;
 Vie de Naimeric de Piguillam.

Fol. 14. Un fragment en vers :

Que mal grat lor enseigne est le strada

 Deseritat del leal s'es fiança.

Ensuite :

Guillens de la Tor et en Sordels XXVI.

Uns amics et una mia
 Sordels ansi un voler

Fol. 17. Provenzale di Ang[.]

Aut, alto 10;
 Auch, giamai 10.

Il n'y a que des mots commençant par A.

Fol. 18. Voci provenzali usate dal Petr[arca.]

Fol. 25. Fragment de grammaire :

Tertiae conjugationes videlicet conjunctiones ab illo loco ubi finiunt
 De la terza da quel loc en ça ou finissen
 primae conjugationes.
 cal de la prima.
 Adverbium dicitur quia stat juxta verbum.
 Adverbiu es appellatz quar iosta lo verbe.

VII. — BIBLIOTHÈQUE DU PRINCE CHIGI.

CHIGI C, V, 151.

Manuscrit provençal bien connu, contenant :

- I. *Le Mistère de sainte Agnès* ;
- II. *Le Livre de Sénèque*.

Voir la préface de M. E. Monaci à sa publication héliotypique du *Mistère de sainte Agnès* ⁽¹⁾.

CHIGI E, IV, 118.

Ce manuscrit, du xv^e siècle, en papier, contient des ouvrages de Raymond Lulle, en catalan ; il a été étudié par Bartsch, *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI, 61-64. Cf. *Histoire littéraire*, XXVIII, 266, 267, 567.

CHIGI L, IV, 106.

Décrit dans le *Jahrbuch für romanische und englische Literatur*, XI, 24-32.

⁽¹⁾ *Il mistero di S. Agnes*, facsimile in eliopia dell' unico manoscritto Chigiano. Roma, 1880.

VIII. — BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS CORSINI.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

CORSINI Coll. 44, A 7.

Le Mistère de la Passion, d'Arnould Gréban. — Publié par MM. G. Paris et G. Raynaud, d'après d'autres manuscrits; la description de celui-ci a été faite dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, 1878, p. 589-592.

CORSINI Coll. 44, A 14.

Parchemin, 0^m,232 sur 0^m,160, XIV^e siècle, 133 feuillets à 2 colonnes.

La Règle du Temple. — Publiée par M. H. de Curzon, pour la Société de l'Histoire de France, d'après le manuscrit de Paris B. nat. fr. 1977, qui offre le même texte que le manuscrit Corsini.

CORSINI Coll. 55, K 4.

Parchemin, 0^m,300 sur 0^m,225, XIV^e siècle, 170 feuillets à 2 colonnes, 40 vers à la colonne, miniatures; reliure en peau marron⁽¹⁾.

I. *Le Roman de la Rose* (fol. 1-144). — Voir la notice du manuscrit *Reg.* 1492. Ces deux manuscrits sont de la même famille.

Maintes gens dient que en songes
N'a se fables non et mensonges,
Mais l'en puet tiez songes songier
Qui ne son mie mensongier,
Ains sont après bien apparant,
Si em puis bien traire a garant

⁽¹⁾ Fol. 54, en marge : *Moursier le grant daufin. Pierre de la Quintaine.*

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Un aucteur qui ot non Macrobes,
Qui ne tint pas songes a lobes,
Ainçois décrit la vision
Qui avint au roy Cyprion.

.....
Mais durement sui esmaiez
Que entroublié ne m'aiez,
Si en ai duel et desconfort,
Ja més n'iert riens qui me confort,
Se je pers votre bienveillance,
Que je n'ai més ailleurs fiance.

Ci comence le rommans mestre Jehan de Meun et le parfist tout jusqu'en la fin.

L'amant⁽¹⁾.

Et si l'ai je perdu, espoir,
A po que ne m'en desespoir.
Desespoir! las! je nen ferai,
Je ne me desespererai;
S'esperance m'estoit faillans,
Je ne seroie pas vaillans.

.....
Ains que d'ilec me remuasse,
Ou mon vueil encor demourasse,
Per grant joliveté cueilli
La fleur du biau rosier fueilli;
Ainsi oy la rose vermeille.
A tant fu jour et je m'esveille.

Et puis que je suy esveille
Du songe qui m'a traveillié,
Et mult y ai eü affaire
Ainz que je peüsse a chief traire
De ce que j'avoie entrepris;
Més toutevoie ay je pris
Le bouton que je desiroye,
Combien que travaillié m'i soie,
Et tout le soulas de ma mie,
Maugré Dangier et Jalousie

⁽¹⁾ Au-dessous, une miniature.

Et maugré Raison ensement,
 Qui tant me laidanga forment;
 Més Amours m'avoit ben promis,
 Et aussi le me dist Amis,
 Se je servioe loiaument,
 Que j'avroie prochainement
 Ma volenté toute acomplie.
 Foulz est qui en Dieu ne se fie
 Et quiconques blasme les songes
 Et die que ce sont mençonges,
 De cestuy ne le di je mie,
 Car je tesmoigne et certefie
 Que tout quanque j'ay recipté
 Est pure et fine verité.

Explicit le romans de la Rose,
 Ou l'art d'Amours est toute enclose.
 Nature rit, si comme semble,
 Quant hic et hec joignent ensemble.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

II. *Le Testament de Jean de Meung* (fol. 144-170). — Voir la notice du manuscrit *Reg. 367*, art. I.

Li peres et li filz et li sains esperitz,
 Uns Diex en .iiii. personnes aourés et chieris.

 Ci finera mon livre ou non de Jesu Crist
 Et chascun qui l'orra mercie Jesu Crist
 Et li prie humblement que nous soions escrist
 Ou saint livre de vie qu'il mesmes escrist, Amen.
 Explicit le testament mestre Jehan de Meun.

TABLE DES MATIÈRES,
DES AUTEURS ET DES TRADUCTEURS.

I. — OUVRAGES EN FRANÇAIS OU EN PROVENÇAL.

- Abrégé champenois des Établissements de saint Louis. *Reg.* 779.
- Abrégé de la chronique de Jean d'Outre-meuse. *Reg.* 918, 1.
- Abrégé de la chronique de Saint-Denis. *Reg.* 689, II; *Reg.* 918, II; *Reg.* 937.
- Ace (Somme). *Reg.* 1063, 1.
- Adam (De quoi fut formé). *Ott.* 2523, 16°.
- Adam (Comment fut nommé). *Ott.* 2523, 17°.
- Addition extraite des chroniques de Flandre, par Antoine de la Sale. *Reg.* 896, III.
- Additions à la chronique de Noël de Fribois. *Reg.* 829, II.
- Aelred, Vie de saint Édouard. *Reg.* 489.
- Agnès (Mistère de sainte). *Chigi C, V*, 151.
- Agolant. *Reg.* 1361.
- Agriculture (Livre d'). *Reg.* 1323, XVII.
- Alain Blanchet, Traité de la peste. *Reg.* 1217.
- Alain Chartier, La belle dame sans merci. *Vat.* 4794, 1°.
- La belle dame ou a merci. *Vat.* 4794, 7°.
- Bréviaire des nobles. *Reg.* 1323, XXI; *Vat.* 4794, 11°.
- Complainte à la mort de sa dame. *Reg.* 1323, XXIV; 1362, II; *Vat.* 4794, 12°.
- Alain Chartier, Condamnation de la dame sans merci. *Vat.* 4794, 8°.
- Débat du cœur et de l'œil. *Vat.* 4794, 10°.
- Espérance ou Consolation de la Foi et de la Charité. *Reg.* 1338, III.
- Excusation. *Vat.* 4794, 4°.
- Réponse. *Vat.* 4794, 5°.
- Le gras et le maigre. *Vat.* 4794, 15°.
- Hôpital d'Amours. *Vat.* 4794, 9°.
- Lai de paix. *Reg.* 1323, XVIII; 1683, III; 1900, II; *Vat.* 4794, 14°.
- Lai contre la mort. *Vat.* 4794, 12°.
- Lai fait le 1^{er} jour de l'an. *Vat.* 4794, 13°.
- Lettres envoyées aux dames. *Vat.* 4794, 2°.
- Réponse des lettres. *Vat.* 4794, 3°.
- Quadriloge invectif. *Reg.* 918, IV; 1338, I; *Vat.* 4794, 17°.
- Les quatre dames. *Vat.* 4794, 16°.
- Réveille-matin. *Vat.* 4794, 6°.
- Albertano de Brescia, De l'art de parler et de se taire. *Reg.* 1514, II; *Ott.* 2523, 5°.
- Albumazar, Traité des élections. *Reg.* 1337, VIII.
- Alcabice, Introduction sur les jugements des étoiles. *Reg.* 1337, V.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMB.

- Aldebrant de Florence, Le régime du corps, *Reg.* 1256; 1334, I; 1451, page 154, note 1.
- Alexandre (Roman d'). *Reg.* 1364.
- Alexandre de Bernai, Roman d'Alexandre. *Reg.* 1364.
- Roman d'Athis et de Profilias. *Reg.* 1684.
- Alphonse de Poitiers (Apanagé), Page 61, note 3.
- Amant rendu cordelier à l'observance d'Amours. *Reg.* 1363, v; 1720, v; 1728, ix.
- Ambroise (Livre d'). *Reg.* 1659, I.
- Amitié (Livre de la vraie), traduit par Laurent de Premierfait. *Reg.* 918, v.
- Amour de Dieu pour l'homme. *Reg.* 1682, xviii.
- Ange (Du bon et du mauvais). *Reg.* 1682, xi.
- Angleterre (Chronique d'). *Reg.* 726, II; *Barb.* XLIII, 74.
- Anjou (Coutume d'). *Ott.* 2962.
- Annales. *Reg.* 1682, I.
- Antoine de la Sale, Le petit Jean de Saintré. *Reg.* 896, I.
- Addition extraite des chroniques de Flandre. *Reg.* 896, III.
- Apanage d'Alphonse de Poitiers et des fils de Philippe le Bel. Page 61, note 3.
- Apparition de Jean de Meung, d'Honoré Bonnet. *Reg.* 1683, iv.
- Aquilon de Bavière, de Raphaël Marmora. *Urb.* 381.
- Arbre des batailles. *Reg.* 899; 1488, page 272, note 1.
- Arezzo (Léonard d'), La première guerre punique. *Reg.* 722, II.
- Armoiries italiennes. *Reg.* 1468, I.
- Arnault de Villeneuve, Régime de santé. *Barb.* X, 129, II.
- Secrets des femmes. *Reg.* 1264, II.
- Arnault de Villeneuve, Traité des herbes et eaux distillées. *Reg.* 1264, III.
- Trésor. *Reg.* 1264, I.
- Arnould Gréban, Mistère de la Passion. *Cors. Coll.* 44, A 7.
- Arrêt de condamnation du comte de Saint-Pol. *Reg.* 1323, VII.
- Art de parler et de se taire. *Reg.* 1514, II; *Ott.* 2523, 5°.
- Artus (Le petit). *Reg.* 738; *Ott.* 2241.
- Aspremont. *Reg.* 1360.
- Assises de Jérusalem. *Vat.* 4789, I.
- Astrolabe (Composition de l'). *Reg.* 1337, IV; VII.
- Astrolabe (Pratique de l'), par Jean Fuson. *Reg.* 1337, VI.
- Astrologie judiciaire, par Pélerin de Prusse. *Reg.* 1337, III.
- Astrologie (Traité d'). *Reg.* 1337, I; 1502, II.
- Astrologique (Table). *Reg.* 1806.
- Astrologiques (Formules). *Reg.* 1334, II.
- Astronomiques (Tables), *Barb.* X, 129, VIII.
- Athis et Profilias. *Reg.* 1684.
- Auberi le Bourgoing. *Reg.* 1361; 1441.
- Autant ou plus, devise du second auteur du Recueil sommaire de la chronique française.
- Autorités. *Reg.* 1682, IV.
- Autun (Honoré d'), Lucidaire. *Reg.* 1514, v.
- Avis donné par l'Université de Paris au roi sur le débat des papes. *Vat.* 4791, III.
- Ballade à propos du Songe de la Pucelle. *Reg.* 1323, XIV.
- Ballades. *Ott.* 2523, 7°.
- Ballades de Pâques (Les douze). *Reg.* 1728, VII.

- Barlaam et Josaphat. *Reg.* 660; 1728, IV.
- Barthélemy Perrin, Traduction d'une chronique. *Reg.* 897.
- Bataille de Liège. *Reg.* 1923, I.
- Baudoin, comte de Flandre. *Reg.* 867.
- Baudet Herenc, Doctrinal de la seconde rhétorique. *Reg.* 1468, III.
- Beaumanoir (Philippe de), Coutumes de Clermont en Beauvaisis. *Reg.* 1055; *Ott.* 1155.
- Beauvais (Vincent de), Miroir historial. *Reg.* 538; 1514, VIII.
- Beauvaisis (Coutumes de). Voir Beaumanoir.
- Belle dame sans merci. *Vat.* 4794, 1°.
- Belle dame ou a merci. *Vat.* 4794, 7°.
- Benoit (Règle de saint). *Reg.* 343.
- Benoit (Prologue à la règle de saint). *Reg.* 1682, VIII.
- Bernai (Alexandre de), Roman d'Alexandre. *Reg.* 1364.
- Roman d'Athis et de Protilias. *Reg.* 1684.
- Bernard Gui, ses œuvres. *Reg.* 688; 697; 700; 894, I; *Vat.* 4791, I.
- Bersuire (Pierre), Traduction de Tite Live. *Reg.* 719; 720; 721; 722; 723.
- Bestiaire, de Pierre. *Reg.* 1323, I.
- Bestiaire divin, de Guillaume le Clerc de Normandie. *Reg.* 1682, II.
- Beuves d'Hanstonne. *Reg.* 1632.
- Bible du XIII^e siècle. *Reg.* 26.
- Bible historique de Guiart des Moulins. *Barb.* XIII, 22.
- Blanchet (Alain), Traité de la peste. *Reg.* 1217.
- Blason (Traité du). *Reg.* 611, III.
- Blason de Paris. *Reg.* 1389, VIII.
- Boèce (Consolation de), traduction de Jean de Meung. *Reg.* 1492, IV; 1508.
- Boèce, traduction de Pierre de Paris. *Vat.* 4788.
- traduction de Renaud de Louthans. *Reg.* 1518, I.
- Bonnes mœurs (Livre des), de J. Legrand. *Reg.* 1322; 1389, I.
- Bonnet (Honoré), Apparition de Jean de Meung. *Reg.* 1683, IV.
- L'arbre des batailles. *Reg.* 899; 1488; page 272, note 1.
- Boron (Élie de). Voir Giron le Courtois.
- Bourgogne (Vie de Philippe, duc de). *Ott.* 1212, page 284, note 2.
- Bouvier (Gilles le), Chronique de Charles VII. *Reg.* 752.
- Braga (Martin de), Le livre des quatre vertus. *Reg.* 1514, III.
- Breuil (Guillaume du), Le style du Parlement. *Vat.* 4790, II.
- Bréviaire des nobles, d'A. Chartier. *Reg.* 1323, XXI; *Vat.* 4794, 11°.
- Brinchamel (Rasse de), Histoire de messire Floridan et de demoiselle Ellvide. *Reg.* 896, II.
- Brunetto Latino, Trésor. *Reg.* 1320; 1514, II; *Vat.* 3203; *Barb.* XLIII, 118.
- Brut. *Reg.* 871.
- Budé (Jean), Traité sur l'exclusion des filles du trône de France. *Reg.* 1933.
- Cabalistiques (Formules). *Reg.* 1334, II.
- Calendrier. *Barb.* X, 129, I.
- Calendrier (Table du). *Ott.* 2523, 15°.
- Cartulaire de Guise. *Ott.* 2791, I.
- Catalogne (Division de la), par Charlemagne. *Barb.* X, 129, IX.
- Catalogue des rois de France. *Reg.* 689, III.
- Caton. Voir Chatonet.
- César (Histoire de J.), de J. de Thuin. *Reg.* 824.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMÉ.

- Cessoles (Jacques de), Livre des échecs mornisés. *Reg.* 1323; 1678, ix.
- Chanson provençale. *Barb.* XLV, 47.
- Chansonnier français. *Reg.* 1490.
- Chansonniers provençaux. *Vat.* 3204; 3205; 3206; 3207; 3208; 3794; 5232; *Barb.* XLV, 87.
- Chapuis (Jean), Sept articles de la Foi. *Reg.* 1492, v; 1518, III; 1683, v.
- Chardry, Le petit plait. *Reg.* 1659, II.
- Charles V (Livre des faits et bonnes mœurs de), de Christine de Pisan. *Reg.* 920.
- Charles VII (Chronique de), par Gilles le Bouvier. *Reg.* 752.
- Charles VII (Chronique de), par Jean Chartier. *Reg.* 687; 811 (voir p. 59, note 2).
- Charrette (Roman de la). *Reg.* 1725, I.
- Charroux (Poème sur les reliques de). *Reg.* 734, II.
- Chartier (Alain), La belle dame sans merci. *Vat.* 4794, 1°.
- La belle dame ou a merci. *Vat.* 4794, 7°.
- Bréviaire des nobles. *Reg.* 1323, XXI; *Vat.* 4794, 11°.
- Complainte à la mort de sa dame. *Reg.* 1323, XXIV; 1362, II; *Vat.* 4794, 12°.
- Condamnation de la dame sans merci. *Vat.* 4794, 8°.
- Débat du cœur et de l'œil. *Vat.* 4794, 10°.
- Espérance ou Consolation de la Foi et de la Charité. *Reg.* 1338, III.
- Excusation. *Vat.* 4794, 4°.
- Réponse. *Vat.* 4794, 5°.
- Le gras et le maigre. *Vat.* 4794, 15°.
- Hôpital d'Amours. *Vat.* 4794, 9°.
- Lai de paix. *Reg.* 1323, XVIII; 1683, III; 1900, II; *Vat.* 4794, 14°.
- Lai contre la mort. *Vat.* 4794, 12°.
- Chartier (Alain), Lai fait le 1^{er} jour de l'an. *Vat.* 4794, 13°.
- Lettres envoyées aux dames. *Vat.* 4794, 2°.
- Réponse des lettres. *Vat.* 4794, 3°.
- Quadriloge invectif. *Reg.* 918, IV; 1338, I; *Vat.* 4794, 17°.
- Les quatre dames. *Vat.* 4794, 16°.
- Réveille-matin. *Vat.* 4794, 6°.
- Chartier (Jean). *Reg.* 687; 811 (voir page 59, note 2).
- Chartre aux Normands. *Reg.* 775, III.
- Chasse, de Gaston Phébus. *Reg.* 1323, III; 1326; 1331, I.
- Chastellain (Georges), Le Temple de Boccace. *Reg.* 1520.
- Chastie-Musart. *Reg.* 1323, xv.
- Chatonet, traduit dans le Trésor de Sapience. *Reg.* 1900, I.
- traduction de Jean le Fèvre. *Reg.* 1709, II.
- traduction de Jean de Paris. *Reg.* 1682, XVII.
- Chevalier au lion. *Reg.* 1725, 2°.
- Chevalier des dames. *Reg.* 1362, I.
- Chiens (Nature des). *Reg.* 1323, III.
- Chirurgie de l'abbé Poutrel. *Reg.* 1211.
- Choisnet (Pierre), Rosier des guerres. *Reg.* 823.
- Christine de Pisan, Cité des dames. *Reg.* 918, III.
- Épitre d'Othéa. *Reg.* 1323, II.
- Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V. *Reg.* 920.
- Prodhomie de l'homme. *Reg.* 1238.
- Chronique de Flandre. *Reg.* 925.
- Chroniques de Flandre (Addition extraite des). *Reg.* 896, III.
- Chroniques diverses de France et d'Angleterre. *Reg.* 611, II; 624; 726, II; 749; 811; 1964, III; *Barb.* XLIII, 74.

- Chronique des rois de France, de Guillaume de Nangis. *Reg.* 520; 725.
- Chronique des Francs, de la chute de Troie à la mort de Charles VIII. *Reg.* 610.
- Chroniques diverses de Normandie. *Reg.* 726, I, et 884; 791; 936, II; *Vat.* 4791, II.
- Chronique de Cousinot. *Reg.* 897.
- Chronique de Guillaume de Jumièges. *Reg.* 936, II.
- Chronique de Jean Chartier. *Reg.* 687, page 59, note 2.
- Chroniques de Jean Froissart. *Reg.* 869.
- Chronique de Jean d'Outremeuse (abrégée). *Reg.* 918, I.
- Chronique du Ménestrel d'Alphonse de Poitiers. *Reg.* 789; 839.
- Chronique de Noël de Fribois. *Reg.* 829, I.
— (Additions à la). *Reg.* 829, II.
- Chroniques Martiniennes. *Reg.* 1898.
- Chronique de Charles VII, par Gilles le Bouvier. *Reg.* 752.
- Chroniques de Saint-Denis. *Reg.* 689, I; 725; 744; *Ott.* 2635, II.
- Chroniques de Saint-Denis (abrégées). *Reg.* 689, II; 918, II; 937.
- Chronique du siège d'Orléans et de l'établissement de la fête du 8 mai. *Reg.* 891, II.
- Chroniques. Voir Fleurs des chroniques, Histoire, etc.
- Chronologie. *Vat.* 4792, III.
- Chronologique (Table) de l'an 1 à l'an 1361. *Reg.* 610, 2°.
- Cité des dames, de Christine de Pisan. *Reg.* 918, III.
- Claude Fauchet, Divers articles. *Reg.* 734, IV.
- Codicille de Jean de Meung. *Reg.* 1492, III; VI; 1518, II; 1709, III.
- Cœur d'amour épris. *Reg.* 1629.
- Colonna (Gilles), Gouvernement des rois et des princes. *Vat.* 4795, I.
- Colonne (Guido delle), Destruction de Troie. *Reg.* 967, I.
- Comètes (Traité de l'essence, mouvement et signification des), de frère Gilles. *Reg.* 1330, II.
- Comètes (Traités de la signification des). *Reg.* 1330, I; III.
- Complainte d'Alain Chartier à la mort de sa dame. *Reg.* 1323, XXIV; 1362, II.
- Complainte de l'amant trépassé de deuil. *Reg.* 1363, I; 1720, I.
- Complainte sur la mort du comte de Saint-Pol. *Reg.* 1323, XVI.
- Comput. *Reg.* 1709, V; *Ott.* 2523, 14°.
- Comput de Philippe de Thaün. *Reg.* 1244, II.
- Conception de Notre-Dame, de Wace. *Reg.* 1682, XIII.
- Condamnation de la dame sans merci. *Vat.* 4794, 8°.
- Confession (De la). *Ott.* 2523, 26°.
- Confession et testament de l'amant trépassé de deuil. *Reg.* 1363, II; 1720, II; 1728, X.
- Conquête de Jérusalem. *Reg.* 531.
- Conseil de Pierre de Fontaines. *Reg.* 1451.
- Consolation de Boèce, traduction de Jean de Meung. *Reg.* 1492, IV; 1508.
— traduction de Pierre de Paris. *Vat.* 4788.
— traduction de Renaud de Louhans. *Reg.* 1518, I.
- Conversions de Pol Moreau. *Barb.* XLIII, 120.
- Convoitise. *Reg.* 1682, VII.
- Courtecuisse (Jean), Livre des quatre vertus. *Reg.* 1514, III.
- Cousinot, Chronique française. *Reg.* 897.
- Coutume d'Anjou. *Ott.* 2962.
- Coutume de Normandie. *Reg.* 775, I; II.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- Coutumes de Clermont en Beauvaisis, de Philippe de Beaumanoir. *Reg.* 1055; *Ott.* 1155.
- Coutumes et manières de vivre des Turcs, par Richer. *Reg.* 611, vii.
- Coutumier (Le grand) de France. *Vat.* 4790, i; *Ott.* 2791, ii.
- Crétin. Voir Guillaume Dubois.
- Dames de Grèce (Épîtres des). Page 272, note 1.
- Débat de l'âme et du corps. *Reg.* 367, ii.
- Débat de l'homme mondain et de son compagnon. *Reg.* 1720, vi.
- Débat du cœur et de l'œil. *Vat.* 4794, 10°.
- Débat d'une demoiselle et d'une bourgeoise. *Reg.* 1363, iv; 1720, vii.
- Débat. Voir Disputoison.
- Défaite des Huns à l'Orbète. *Reg.* 891, iv.
- Destruction de Troie, par Guido delle Colonne. *Reg.* 967, i.
- Dictons. *Reg.* 1492, viii.
- Diététique. *Barb.* X, 129, iv; *Barb.* XLIII, 120.
- Digulleville (Guillaume de), Le Pèlerinage de la vie humaine. *Reg.* 1668, i.
- Disputoison de Dieu et de sa mère. *Ott.* 2523, 11°.
- Disputoison de l'âme et du corps. *Reg.* 367, ii.
- Division de la Catalogne par Charlemagne. *Barb.* X, 129, ix.
- Dix souhaits. *Ott.* 2523, 23°.
- Doctrinal aux simples gens. *Ott.* 2523, 3°.
- Doctrinal de la seconde rhétorique, de Baudet Herenc. *Reg.* 1468.
- Documents relatifs à la fête du 8 mai à Orléans. *Reg.* 891, iii.
- Dodechedron. Voir Jeu de Fortune.
- Douleur du corps et de l'âme quand ils se séparent. *Ott.* 2523, 22°.
- Droits des méfaits selon la coutume de Normandie. *Reg.* 775, ii.
- Dubois (Guillaume), dit Crétin, Recueil sommaire de la chronique française. *Reg.* 864; 919; 922; 964; 966.
- Eaux distillées (Traité des), d'Arnault de Villeneuve. *Reg.* 1264, iii.
- Échecs moralisés (Livre des), traduction de Jean de Vignay. *Reg.* 1678.
- traduction de Jean Ferron. *Reg.* 1323, ix.
- Édouard (Vie de saint). *Reg.* 489.
- Élections (Traité des), d'Albumazar. *Reg.* 1337, viii.
- Éles (Roman des). *Reg.* 1361.
- Élie de Boron. Voir Giron le Courtois, *Reg.* 1501, i.
- Empereurs de Rome. *Vat.* 4792, ii.
- Enguerrand de Marigny (Tombeau et épitaphe d'). *Reg.* 1323, v.
- Énigme sur le mot Paris. *Reg.* 1517, page 179, note 1.
- Enseignements. *Reg.* 1682, xxi.
- Enseignements d'un père à son fils. *Reg.* 1668, ii.
- Enseignements notables faits à Paris. *Ott.* 2523, 25°.
- Épitaphe du comte de Saint-Pol. *Reg.* 1323, viii.
- Épître d'Othéa, de Christine de Pisan. *Reg.* 1323, ii.
- Épître des Romains. *Reg.* 1323, page 111, note 2.
- Épîtres des dames de Grèce. *Vat.* 4794, page 272, note 1.
- Éracles. *Reg.* 737.
- Erreurs du jugement de l'amant banni. *Reg.* 1363, vii.
- Erreurs du jugement de la belle dame sans merci. *Reg.* 1363, viii.
- Espérance ou Consolation de la Foi et de

- la Charité, d'A. Chartier. *Reg.* 1338, III.
- Établissements de saint Louis. *Reg.* 608; 773; 780; 1927, I; *Ott.* 3026.
- Établissements de saint Louis (Abrégé champenois des). *Reg.* 779.
- Étienne (Vie de saint). *Ott.* 2523, 10°.
- Étienne le Gris, Répertoire du Roman de la Rose. *Reg.* 1350.
- Excusation, d'A. Chartier. *Vat.* 4794, 4°.
- Exécution du prince d'Orange. *Reg.* 1323, XII.
- Exposition des Évangiles, par Geoffroy de Picquigny. *Urb.* 11.
- Ezechiel (Saut d'). *Reg.* 1420, III; 1709, I.
- Fainière, Lai. *Vat.* 3209, II.
- Faits des Romains. *Reg.* 724; 893; 917; *Vat.* 4792, I.
- Faits et bonnes mœurs du roi Charles V, par Christine de Pisan. *Reg.* 920.
- Fauchet (Claude), Divers articles. *Reg.* 734, IV.
- Fauchet (Jean), auteur (?). *Reg.* 753.
- Fauconnerie, traité anonyme. *Reg.* 1331, III.
- Fauconnerie, de Jean de Francières. *Reg.* 1254; 1331, II; 1333.
- Ferron (Jean), Livre des échecs moralisés. *Reg.* 1323, IX.
- Fèvre (Jean le), Chatonet. *Reg.* 1709, II.
- Rebours de Matheolus. *Reg.* 1519, II.
- Fierabras. *Reg.* 1616, I.
- Fils de Dieu; comment il apparaîtra au jour du jugement. *Ott.* 2523, 21°.
- Flandre (Chroniques de). *Reg.* 896, III; 925.
- Fleur des Histoires de la terre d'Orient. *Reg.* 606.
- Fleurs des chroniques, de Bernard Gui. *Reg.* 688; 700; 894, I; *Vat.* 4791, I.
- Fontaines (Pierre de), Conseil. *Reg.* 1451.
- Formules astrologiques et cabalistiques. *Reg.* 1334, II.
- Fortunes et infortunes. *Reg.* 1420, II.
- Fragments, en vers. *Reg.* 1389, III.
- France. Voir Catalogue des rois, Chronique, Généalogie des rois, Grand coutumier, Lignée des rois, Miroir historique, Origine des Français.
- Francières (Jean de), Traité de fauconnerie. *Reg.* 1254; 1331, II; 1333.
- Fribois. Voir Noël de Fribois.
- Froissart (Jean), Chroniques. *Reg.* 869.
- Fuson (Jean), Pratique de l'astrolabe. *Reg.* 1337, VI.
- Garin de Monglane. *Reg.* 1517, I.
- Gast (Luce de), Tristan. *Reg.* 727.
- Gaston Phébus, La Chasse. *Reg.* 1323, III; 1326; 1331, I.
- Gauchi (Henri de), Gouvernement des rois et des princes. *Vat.* 4795, I.
- Généalogie des rois de France. *Reg.* 1900, III.
- Geneviève (Vie de sainte). *Reg.* 1728, I.
- Gentien (Pierre), Le Tournoiement aux damés de Paris. *Reg.* 1522, III.
- Geoffroy de Picquigny, Exposition des Évangiles. *Urb.* 11.
- Georges Chastellain, Le Temple de Boccace. *Reg.* 1520.
- Gerson (Jean), Mendicité spirituelle. *Reg.* 335.
- Trésor de Sapience. *Reg.* 1389, II.
- Gilles, Traité de l'essence, du mouvement et de la signification des comètes. *Reg.* 1330, II.
- Gilles Colonna, Gouvernement des rois et des princes. *Vat.* 4795, I.
- Gilles le Bouvier, Chronique de Charles VII. *Reg.* 752.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- Giordano Ruffo, Livre de Maréchaleric.
Reg. 1212.
- Girart de Roussillon. *Reg.* 967, III.
- Giron le Courtois. *Reg.* 1501, I.
- Golein (Jean), Œuvres de Bernard Gui.
Reg. 697; *Vat.* 4791, I.
- Gouvernement des rois et des princes.
Vat. 4795, I.
- Graal (Histoire du saint). *Reg.* 1687, I.
- Grammaire provençale. *Barb.* XLV, 80;
XLV, 87.
- Grand coutumier de France. *Vat.* 4790, I;
Ott. 2791, II.
- Grandes chroniques. Voir Chroniques de
Saint-Denis.
- Gras (Le) et le maigre. *Vat.* 4794, 15°.
- Gréban (Arnould), Mistère de la Passion.
Cors. Coll. 44, A 7.
- Grégoire (Saint), Homélies. *Reg.* 273.
— Sermons. *Reg.* 1682, VI.
- Gris (Étienne le), Répertoire du Roman
de la Rose. *Reg.* 1350.
- Griselidis. *Reg.* 1514, VI; 1519, I.
- Guerre punique, de Léonard d'Arezzo,
traduite par Jean le Bègue. *Reg.* 722,
II.
- Gui (Bernard), ses Œuvres, *Reg.* 688;
697; 700; 894, I; *Vat.* 4791, I.
- Gui de Turno (Purgatoire de). *Reg.* 1389,
V.
- Guiart des Moulins, Bible historique. *Barb.*
XIII, 22.
- Guido delle Colonne, Destruction de
Troie. *Reg.* 967, I.
- Guillaume de Digulleville. *Reg.* 1668, I.
- Guillaume de Dôle (Roman de). *Reg.* 1725,
III.
- Guillaume de Jumièges, Chronique de
Normandie. *Reg.* 936, II.
- Guillaume de Nangis, Chronique. *Reg.*
520; 725.
- Guillaume de Toulouse, Traduction du
Trésor d'Arnault de Villeneuve. *Reg.*
1264, I.
- Guillaume Dubois, dit Crétin, Recueil
sommaire de la chronique française.
Reg. 864; 919; 922; 964; 966.
- Guillaume du Breuil, Style du parlement.
Vat. 4790, II.
- Guillaume le Clerc de Normandie, Bes-
tiaire divin. *Reg.* 1682, II.
- Guillem de Montaignagout, Chanson.
Barb. XLV, 47.
- Guise (Cartulaire de). *Ott.* 2791, I.
- Hangest (Pierre de), Homélies de saint
Grégoire. *Reg.* 273.
- Hayton, Fleur des histoires de la terre
d'Orient. *Reg.* 606.
- Helinand, Vers sur la mort. *Reg.* 1682, X.
- Henri de Gauchi, Gouvernement des rois
et des princes. *Vat.* 4795, I.
- Henri Suso, Horloge de Sapience. *Reg.*
1294.
- Herbes (Traité des) et eaux distillées,
d'Arnault de Villeneuve. *Reg.* 1264,
III.
- Herenc (Bauldet), Doctrinal de la seconde
rhétorique. *Reg.* 1468.
- Hervis, fils de Gerbert. *Urb.* 375.
- Histoire advenue en Hollande, en 1276.
Page 104, note 2.
- Histoire ancienne. *Min.* A, I, 8.
- Histoire ancienne jusqu'à César. *Vat.* 5895.
- Histoire de Joseph. *Reg.* 1682, XV.
- Histoire de Jules César, de Jean de Thuin.
Reg. 824.
- Histoire de la destruction de Troie la
grande, par Guido delle Colonne. *Reg.*
967, I.
- Histoire de la grande cité des Belges. *Reg.*
967, II.
- Histoire de messire Floridan et de demoi-
selle Ellvide. *Reg.* 896, II.

- Histoire de Richard, roi d'Angleterre. *Reg.* 1964, iv.
- Histoire des trois rois mages. *Reg.* 843.
- Homélie de saint Grégoire. *Reg.* 273.
- Hommage à Notre-Dame, de Pierre de Nesson. *Reg.* 1362, iv.
- Honoré Bonnet, L'Apparition de Jean de Meung. *Reg.* 1683, iv.
- L'Arbre des batailles. *Reg.* 899; 1488; page 272, note 1.
- Honoré d'Autun, Lucidaire. *Reg.* 1514, v.
- Hôpital d'Amours. *Vat.* 4794, 9°.
- Horloge de la Passion de Notre-Seigneur. Page 152, note 1.
- Horloge de Sapience, d'Henri Suso. *Reg.* 1294.
- Houdan (Raoul de), Roman des Éles. *Reg.* 1361.
- Hygiène (Préceptes d'), en provençal. *Barb.* X, 129, III.
- Hygiène (Traité d'), en provençal. *Barb.* X, 129, IV; XLIII, 120.
- Ibelin (Jean d'), Assises de Jérusalem. *Vat.* 4789, I.
- Image du Monde. *Ott.* 2523, 27°.
- Inconstance de Fortune. *Voir* Temple de Boccace.
- Inscription touchant la mort du comte de Saint-Pol. *Reg.* 1323, iv.
- Institutes de Justinien. *Reg.* 1927, II.
- Instructions abrégées pour avoir connaissance du style du parlement et des manières de procéder en la chancellerie de France. *Ott.* 2791, III.
- Introduction d'Alcabice sur les jugements des étoiles. *Reg.* 1337, v.
- Inventaire des biens de l'amant trépassé de deuil. *Reg.* 1363, III; 1720, III.
- Jacques de Cessoles, Échecs moralisés. *Reg.* 1323, IX; 1678.
- Jacques Legrand, Livre des bonnes mœurs. *Reg.* 1322; 1389, I.
- Jean, comte de Bretagne; son serment à Louis IX. Page 61, note 3.
- Jean, Pseudo-Turpin. *Reg.* 936, I.
- Jean Budé, Traité sur l'exclusion des femmes du trône de France. *Reg.* 1933.
- Jean Chapis, Les Sept articles de la Foi. *Reg.* 1492, v; 1518, III; 1683, v.
- Jean Chartier, Chronique. *Reg.* 687; 811, page 59, note 2.
- Jean Courtecuisse, Livre des quatre vertus. *Reg.* 1514, III.
- Jean de la Rochetaillée, Vade mecum in tribulatione. *Reg.* 1728, VI.
- Jean de Mandeville, Récit de ses voyages. *Reg.* 750; 837.
- Jean de Meung, Codicille. *Reg.* 1492, III; VI; 1518, II; 1709, III.
- Consolation de Boèce. *Reg.* 1492, IV; 1508.
- Roman de la Rose. *Reg.* 1492, I; 1522, I; 1858; *Ott.* 1212; *Urb.* 376; *Min.* B, III, 18, I; *Cors.* Coll. 55, K 4.
- Testament. *Reg.* 367, I; 1492, II.
- Jean de Meung (Apparition de), mise en vers. *Reg.* 1383, IV.
- Jean de Montreuil, Traité sur les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France. *Reg.* 894, II.
- Jean de Paris, Chatonet. *Reg.* 1682, XVII.
- Jean de Prouville, Traduction de la chirurgie de l'abbé Poutrel. *Reg.* 1211.
- Jean de Thuin, Histoire de Jules César. *Reg.* 824.
- Jean de Vignay, Échecs moralisés. *Reg.* 1678.
- Miroir historial. *Reg.* 538.
- Jean d'Ibelin, Assises de Jérusalem. *Vat.* 4789, I.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME,

- Jean d'Outremeuse (Abrégé de la chronique de). *Reg.* 918, I.
- Jean d'Ypoëuse, Introduction d'Alcabice sur les jugements des étoiles. *Reg.* 1337, v.
- Jean Fauchet, auteur (?). *Reg.* 753.
- Jean Ferron, Échecs moralisés. *Reg.* 1323, IX.
- Jean Froissart, Chroniques. *Reg.* 869.
- Jean Fuson, Pratique de l'astrolabe. *Reg.* 1337, VI.
- Jean Gerson, Mendicité spirituelle. *Reg.* 335.
- Trésor de Sapience. *Reg.* 1389, II.
- Jean Golein, Traduction des œuvres de Bernard Gui. *Reg.* 697; *Vat.* 4791, I.
- Jean le Bègue, Traduction de la première guerre punique de Léonard d'Arezzo. *Reg.* 722, II.
- Jean le Fèvre, Chatonet. *Reg.* 1709, II.
- Rebours de Matheolus. *Reg.* 1519, II.
- Jean Wauquelin, Girart de Roussillon. *Reg.* 967, III.
- Jérusalem (Assises de). *Vat.* 4789, I.
- Jeu de Fortune. *Reg.* 1419.
- Jeûne (Les douze jours de). *Ott.* 2523, 18°.
- Jeux-partis. *Reg.* 1522, II.
- Joseph (Histoire de). *Reg.* 1682, xv.
- Journal d'un bourgeois de Paris. *Reg.* 1923, III.
- Journal d'un bourgeois de Paris sous le règne de Louis XI. *Reg.* 753.
- Journal du siège d'Orléans et du voyage de Reims. *Reg.* 891, I.
- Jugement des songes énigmatiques. *Reg.* 776, I.
- Jugement du pauvre amoureux banni. *Reg.* 1363, VI; 1720, IV.
- Jugement et exécution du comte de Saint-Pol. *Reg.* 1323, X.
- Jules César (Histoire de). *Reg.* 824.
- Julien (Paterostre de saint). *Ott.* 2523, 12°.
- Jumièges (Guillaume de), Chronique de Normandie. *Reg.* 936, II.
- Justinien (Institutes de). *Reg.* 1927, II.
- Lacs d'amour spirituel. *Reg.* 1728, VIII.
- Lai, de Fainière. *Vat.* 3209, II.
- Lai de guerre, de Pierre de Nesson. *Reg.* 1683, II.
- Lai de paix, d'A. Chartier. *Reg.* 1323, XVIII; 1683, III; 1900, II; *Vat.* 4794, 14°.
- Lai contre la mort, d'A. Chartier. *Vat.* 4794, 12°. *Voir* *Complainte*.
- Lai fait le 1^{er} jour de l'an. *Vat.* 4794, 13°.
- Lancelot du Lac. *Reg.* 1489.
- La Sale (Antoine de), Le petit Jean de Saintré. *Reg.* 896, I.
- Addition extraite des Chroniques de Flandre. *Reg.* 896, III.
- Latino (Brunetto), Trésor. *Reg.* 1320; 1514, II; *Vat.* 3203; *Barb.* XLIII, 118.
- Laurent, Somme des vices et des vertus. *Reg.* 1448; 2055, I; *Ott.* 2523, 1°.
- Laurent de Premierfait, Livre de la vraie amitié. *Reg.* 918, v.
- Le Bègue (Jean), Traduction de la première guerre punique de Léonard d'Arezzo. *Reg.* 722, II.
- Le Bouvier (Gilles), Chronique de Charles VII. *Reg.* 752.
- Leçons de Job. *Voir* *Vigiles des morts*. *Reg.* 1683, I; 1728, XI.
- Le Feuvre (Pierre), Chronique française. *Reg.* 897.
- Le Fèvre (Jean), Chatonet. *Reg.* 1709, II.
- Rebours de Matheolus. *Reg.* 1519, II.

- Le Grand (Jacques), Livre des bonnes mœurs. *Reg.* 1322; 1389, 1.
- Le Gris (Étienne), Répertoire du Roman de la Rose. *Reg.* 1350.
- Léonard d'Arezzo, La première guerre punique. *Reg.* 722, II.
- Lettre d'Yseult à Tristan. *Barb.* XLV, 47, 3°.
- Lettres de Louis XI. Voir Mandement des Concordats. *Reg.* 1323, XI.
- Lettres envoyées aux dames, d'A. Chartier. *Vat.* 4794, 2°.
- Lexique latin-français. *Vat.* 2748.
- Lignages d'Outre-mer. *Vat.* 4789, II.
- Lignée des rois de France. *Reg.* 611.
- Listes variées. *Reg.* 611, IV.
- Louhans (Renaud de), Consolation de Boèce. *Reg.* 1518, I.
- Louis XI (Lettres de). Voir Mandement des Concordats. *Reg.* 1323, XI.
- Louis de Luxembourg. Voir Saint-Pol.
- Luce de Gast, Tristan. *Reg.* 727.
- Lucidaire. *Reg.* 1514, V.
- Lulle (Raymond), Ouvrages divers. *Chigi* E, IV, 118.
- Luxembourg (Louis de). Voir Saint-Pol.
- Mages (Histoire des trois rois). *Reg.* 843.
- Mandements des Concordats. *Reg.* 1323, XI.
- Mandeville (Jean de), Récit de ses voyages. *Reg.* 750; 837.
- Maréchalerie, de Giordano Ruffo. *Reg.* 1212.
- Mariage des quatre fils Aymon. *Reg.* 1323, XXVI.
- Marigny (Tombeau et épitaphe d'Enguerand de). *Reg.* 1323, V.
- Marine (Vie de sainte). *Reg.* 1728, V.
- Marmora (Raphael), Aquilon de Bavière. *Urb.* 381.
- Martial d'Avvergne, L'Amant rendu corde-
- lier à l'observance d'Amours. *Reg.* 1363, V; 1720, V; 1728, IX.
- Martiloge des fausses langues. *Reg.* 1389, IV.
- Martin de Braga, Livre des quatre vertus. *Reg.* 1514, III.
- Martiniennes (Chroniques). *Reg.* 1898.
- Méditations. *Reg.* 1682, IX.
- Méditations sur la passion de Jésus-Christ. *Reg.* 1682, III.
- Mémoire (Préceptes pour la conservation de la), en provençal. *Barb.* X, 129, VI.
- Mendicité spirituelle, de Jean Gerson. *Reg.* 335.
- Ménestrel d'Alphonse de Poitiers, Chronique. *Reg.* 789; 839.
- Ménestrel de Reims, Récits. *Reg.* 1694, III.
- Méraugis de Portlesgues. *Reg.* 1361; 1725, 4°.
- Merlin. *Reg.* 1517, II; 1687, II.
- Merlin (Prophéties de). *Reg.* 1687, III.
- Métiers de Paris (Ordonnances sur les). *Vat.* 4790, III.
- Meung. Voir Jean de Meung.
- Michault Taillevent, Le Psautier des Vileins. *Reg.* 1323, XXIII.
- Mieux que pis, signature de Guillaume Dubois. Voir ce nom.
- Miroir de la conscience. *Ott.* 2523, 2°.
- Miroir de l'âme et du corps. Voir Débat de l'âme et du corps. *Reg.* 367, II.
- Miroir des dames. *Reg.* 403.
- Miroir du monde. *Reg.* 1448; 2055, I; *Ott.* 2523, 1°.
- Miroir historial, de Vincent de Beauvais. *Reg.* 538; 1514; VIII.
- Miroir historial de France. *Reg.* 767.
- Mistère de la Passion, d'Arnould Gréban. *Cors.* Coll. 44, A 7.
- Mistère de sainte Agnès. *Chigi* C, V, 151.
- Mistère du siège d'Orléans. *Reg.* 1022.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- Mois de l'année. *Ott.* 2523, 13°.
- Montaignagout (Guillem de), Chanson. *Barb.* XLV, 47, 4°.
- Montreuil (Jean de), Traité sur les prétentions du roi d'Angleterre à la couronne de France. *Reg.* 894, II.
- Moralités. *Reg.* 1514, IV; 1682, V; *Vat.* 4795, II.
- Moralités des trois Marie. *Reg.* 1682, XIV.
- Moreau Pol (Conversions de). *Barb.* XLIII, 120.
- Mors pour les mal embouchés. *Barb.* XLIII, 51.
- Mort (Vers sur la), d'Hélinand. *Reg.* 1682, X.
- Motets. *Urb.* 1411.
- Moulins (Guiart des), Bible historique. *Barb.* XIII, 22.
- Mystère de la Résurrection. *Reg.* 1728, II.
- Nangis (Guillaume de), Chronique. *Reg.* 520; 725.
- Nature des chiens, de Gaston Phébus. *Reg.* 1323, III.
- Nef de vie. *Ott.* 2523, 9°.
- Nesson (Pierre de), Hommage à Notre-Dame. *Reg.* 1362, IV.
- Lai de guerre. *Reg.* 1683, II.
- Vigiles des morts. *Reg.* 1683, I; 1728, XI.
- Nicodème, La Passion de Jésus-Christ. *Reg.* 1728, XII.
- Noël de Fribois, Chronique. *Reg.* 829, I.
- Additions à la chronique. *Reg.* 829, II.
- Normandie. Voir Chronique, Coutume.
- Normands (Chartre aux). *Reg.* 775, III.
- Notices sur les reliques conservées à Saint-Denis. *Reg.* 689, V.
- Nouvelet. *Reg.* 1323, VI.
- Nouvelles. *Reg.* 1716.
- Oraison de Pierre de Nesson. Voir Hommage à Notre-Dame. *Reg.* 1362, IV.
- Orange (Exécution du prince d'). *Reg.* 1323, XII.
- Ordonnances sur les métiers de Paris. *Vat.* 4790, III.
- Ordre de chevalerie. *Reg.* 1408.
- Origine des Français. *Reg.* 734, I.
- Orléans (Mistère du siège d'). *Reg.* 1022.
- (Journal du siège d'). *Reg.* 891, I.
- (Chronique du siège d'). *Reg.* 891, II.
- Documents relatifs à la fête du 8 mai. *Reg.* 891, III.
- Othéa (Épître d'). *Reg.* 1323, II.
- Otinel. *Reg.* 1616, II.
- Outremeuse (Jean d'), Abrégé de sa chronique. *Reg.* 918, I.
- Paraphrase de Job. Voir Vigiles des morts. *Reg.* 1683, I; 1728, XI.
- Paraphrase du psaume Eructavit. *Reg.* 1682, XX.
- Paris (Blason de). *Reg.* 1389, VIII.
- (Énigme sur le mot). Page 179, note 1.
- (Ordonnances sur les métiers de). *Vat.* 4790, III.
- (Rues de). *Reg.* 1389, VII.
- Paris (Jean de), Chatonet. *Reg.* 1682, XVII.
- Paris (Pierre de), Consolation de Boèce. *Vat.* 4788.
- Passion (en vers). *Reg.* 473.
- Passion de Jésus-Christ, selon Nicodème. *Reg.* 1728, XII.
- Passion (Mistère de la), d'Arnould Gréban. *Cors. Coll.* 44, A 7.
- Paternostre de saint Julien. *Ott.* 2523, 12°.
- Patrice (Purgatoire de saint). *Reg.* 1514, VII.
- Peines d'enfer. *Reg.* 1682, XVI.

- Peines d'enfer. *Reg.* 1682, xxii.
 Pèlerin de Prusse, Astrologie judiciaire.
Reg. 1337, iii.
 Pèlerinage de la vie humaine, de G. de
 Digulleville. *Reg.* 1668, i.
 Perrin (Barthélemy), Traduction d'une
 chronique française. *Reg.* 897.
 Personnages enterrés à Saint-Denis.
Reg. 689, iv.
 Peste (Traité de la), d'Alain Blanchet.
Reg. 1217.
 Petit Artus. *Reg.* 738; *Ott.* 2241.
 Petit Jean de Saintré, d'Antoine de la
 Sale. *Reg.* 896, i.
 Petit-Plait, de Chardry. *Reg.* 1659, ii.
 Phébus (Gaston), La Chasse. *Reg.* 1323,
 iii; 1326; 1331, i.
 Philippe, duc de Bourgogne (Vie de).
Ott. 1212, page 284, note 2.
 Philippe de Beaumanoir, Coutumes de
 Clermont en Beauvaisis. *Reg.* 1055;
Ott. 1155.
 Philippe de Thaün, Comput. *Reg.* 1244,
 ii.
 Picquigny (Geoffroy de), Exposition des
 Évangiles. *Urb.* 11.
 Pierre, Bestiaire. *Reg.* 1323, i.
 Pierre Bersuire, Traduction de Tite Live.
Reg. 719; 720; 721; 722; 723.
 Pierre Choisnet, Rosier des guerres. *Reg.*
 823.
 Pierre de Fontaines, Conseil. *Reg.* 1451.
 Pierre de Hangest, Traduction des qua-
 rante homélies de saint Grégoire. *Reg.*
 273.
 Pierre de Nesson, Hommage à Notre-
 Dame. *Reg.* 1362, iv.
 — Lai de guerre. *Reg.* 1683, ii.
 — Vigiles des morts. *Reg.* 1683, i;
 1728, xi.
 Pierre de Paris, Consolation de Boèce.
Vat. 4788.
- Pierre Gentien, Tournoiement aux dames
 de Paris. *Reg.* 1522, iii.
 Pierre le Feuvre, Chronique de France.
Reg. 897.
 Pisan (Christine de), Cité des dames.
Reg. 918, iii.
 — Épître d'Othéa. *Reg.* 1323, ii.
 — Le livre des faits et bonnes mœurs
 du roi Charles V. *Reg.* 920.
 — Prodhomie de l'homme. *Reg.* 1238.
 Poèmes divers. *Min.* B, III, 18, ii.
 Pol Moreau (Conversions de). *Barb.* XLIII,
 120.
 Ponthus. Page 272, note 1.
 Poutrel, Chirurgie. *Reg.* 1211.
 Prédications par l'usage de la roue de Py-
 thagore. *Reg.* 1157.
 Premierfait (Laurent de), Livre de la vraie
 amitié. *Reg.* 918, v.
 Prières. *Reg.* 2055, ii.
 Procès du comte de Saint-Pol. *Ott.* 2635, i.
 Prodhomie de l'homme. *Reg.* 1238.
 Prologue de la règle de saint Benoit. *Reg.*
 1682, viii.
 Prophétie. *Reg.* 1323, xxii.
 Prophéties de Merlin. *Reg.* 1687, iii.
 Protocole de lettre à la chancellerie.
 Page 272, note 1.
 Prouville (Jean de), Traduction de la chi-
 rurgie de l'abbé Poutrel. *Reg.* 1211.
 Proverbe. *Reg.* 1323, xx.
 Proverbes communs. *Reg.* 1389, vi.
 Proverbes des philosophes. *Reg.* 1492, vii.
 Provinces et cités du monde. *Reg.* 606, ii.
 Psautier des Vilains. *Reg.* 1323, xxiii.
 Pseudo-Turpin. *Reg.* 936, i.
 Purgatoire de Gui de Turno. *Reg.* 1389,
 v.
 Purgatoire de saint Patrice. *Reg.* 1514,
 vii.
 Quadriloge invectif d'A. Chartier. *Reg.*
 918, iv; 1338, i; *Vat.* 4794, 17°.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMB.

- Quatrain. *Ott.* 2523, 20°.
- Quatre dames (Les). *Vat.* 4794, 16°.
- Quatre vertus (Livre des). *Reg.* 1514, III; *Chigi C.* V, 151, 2°.
- Quittance de Silvestre Maillot à Pierre Grazaulard. *Reg.* 611, v.
- Quittance de Thomas Maulgare à M^{me} de Laleu. Page 128, note 3.
- Raoul de Houdan, Roman des Éles. *Reg.* 1361.
- Raphael Marmora, Aquilon de Bavière. *Urb.* 381.
- Rasse de Brinchamel, Histoire de messire Floridan et de demoiselle Ellvide. *Reg.* 896, II.
- Raymond Lulle, Ouvrages divers. *Chigi E.* IV, 118.
- Rebours de Matheolus, de Jean le Fèvre. *Reg.* 1519, II.
- Récits d'un Ménestrel de Reims. *Reg.* 1964, III.
- Recueil sommaire de la chronique française. *Reg.* 864; 919; 922; 964; 966.
- Régime de santé, d'Arnault de Villeneuve. *Barb.* X, 129, II.
- Régime du corps, d'Aldebrant. *Reg.* 1256; 1334, I; 1451, page 154, note 1.
- Règle de saint Benoît. *Reg.* 343.
- Règle de saint Benoît (Prologue à la). *Reg.* 1682, VIII.
- Règle du Temple. *Cors. Coll.* 44, A 14.
- Regret d'honneur. *Reg.* 1323, XXV.
- Reims (Récits d'un ménestrel de). *Reg.* 1964, III.
- Reliques conservées à Saint-Denis (Notices sur les). *Reg.* 689, v.
- Reliques de Charroux (Poème sur les). *Reg.* 734, II.
- Renart (Roman de). *Reg.* 1699; *Min.* B, III, 18, II.
- Renaud de Loubans, Consolation de Boèce. *Reg.* 1518, I.
- Répertoire du Roman de la Rose. *Reg.* 1350.
- Réponse d'A. Chartier. *Vat.* 4794, 3°.
- Requête de Pierre de Nesson à Notre-Dame. Voir Hommage à Notre-Dame. *Reg.* 1362, IV.
- Résurrection (Mystère de la). *Reg.* 1728, II.
- Réveille-matin, d'A. Chartier. *Vat.* 4794, 6°.
- Richard, roi d'Angleterre (Histoire de). *Reg.* 1964, IV.
- Richer, Coutumes et manières de vivre des Turcs. *Reg.* 611, VII.
- Rochetaillée (Jean de la), Vade mecum in tribulatione. *Reg.* 1728, VI.
- Rois mages (Histoire des). *Reg.* 843.
- Roman d'Alexandre. *Reg.* 1364.
- Roman d'Athis et Profilas. *Reg.* 1684.
- Roman de Guillaume de Dôle. *Reg.* 1725, III.
- Roman de la Charrette. *Reg.* 1725, I.
- Roman de la Rose. *Reg.* 1492, I; 1522, I; 1858; *Ott.* 1212; *Urb.* 376; *Min.* B, III, 18, I; *Cors. Coll.* 55, K 4.
- Roman de la Rose (Répertoire du). *Reg.* 1350.
- Roman de Renart. *Reg.* 1699; *Min.* B, III, 18, II.
- Roman des Éles. *Reg.* 1361.
- Roman de Troie, de Benoît de Sainte-More. *Reg.* 1505.
- Rondeau. *Reg.* 1362, III.
- Rose (Roman de la). *Reg.* 1492, I; 1522, I; 1858; *Ott.* 1212; *Urb.* 376; *Min.* B, III, 18, I; *Cors. Coll.* 55, K 4.
- Rosier des guerres. *Reg.* 823.
- Rues de Paris. *Reg.* 1389, VII.
- Ruffo (Giordano). Livre de Maréchaleric. *Reg.* 1212.

- Saint Benoît (Règle de). *Reg.* 343.
 — (Prologue à la règle de). *Reg.* 682, VIII.
- Saint-Denis (Notices sur les reliques conservées à). *Reg.* 689, v.
 — (Liste des hauts personnages enterrés à). *Reg.* 689, iv.
 — (Chroniques de). *Reg.* 689, i; 725; 744; *Ott.* 2635, II.
 — (Abrégé des chroniques de). *Reg.* 689, II; 918, III; 937.
- Saint Édouard (Vie de). *Reg.* 489.
- Saint Étienne (Vie de). *Ott.* 2523, 10°.
- Saint Grégoire, Homélie. *Reg.* 273.
 — Sermons. *Reg.* 1682, vi.
- Saint-Jean de Jérusalem (Statuts et établissements de). *Reg.* 668.
- Saint Julien (Paternostre de). *Ott.* 2523, 12°.
- Saint-Pol (Comte de), sa condamnation. *Reg.* 1323, VII.
 — Son jugement et son exécution. *Reg.* 1323, x.
 — Complainte sur sa mort. *Reg.* 1323, XVI.
 — Son épitaphe. *Reg.* 1323, VIII.
 — Inscription touchant sa mort. *Reg.* 1323, IV.
 — Son procès. *Ott.* 2635, I.
- Saint Servais (Vie de). *Ott.* 2523, 4°.
- Sainte Agnès (Mistère de), *Chigi C.* V, 151, I.
- Sainte Geneviève (Vie de). *Reg.* 1728, I.
- Sainte Marine (Vie de). *Reg.* 1728, v.
- Sainte-More (Benoît de), Roman de Troie. *Reg.* 1505.
- Sale (Antoine de la), Petit Jean de Saintre. *Reg.* 896, I.
 — Addition extraite des Chroniques de Flandre. *Reg.* 896, III.
- Saut d'Ezechiel. *Reg.* 1420, III; 1709, I.
- Secret des secrets. *Reg.* 1514, I.
- Secrets des femmes, d'A. de Villeneuve. *Reg.* 1264, II.
- Sénèque, Des quatre vertus. *Reg.* 1514, III; *Chigi C.* V, 151, II.
- Sentences de Liège. *Reg.* 1923, II.
- Sept articles de la Foi, de Jean Chapuis. *Reg.* 1492, v; 1518, III; 1683, v.
- Sept vices et sept vertus. *Reg.* 1682, XII.
- Septaines. *Ott.* 2523, 8°.
- Serment de Jean, comte de Bretagne, au roi Louis IX. Page 61, note 3.
- Sermons de saint Grégoire. *Reg.* 1682, VI.
- Servais (Vie de saint). *Ott.* 2523, 4°.
- Sidrac (Livre de). *Reg.* 1141; 1255; *Vat.* 4793; 5272.
- Signes du Zodiaque. *Ott.* 2523, 19°.
- Somme Ace. *Reg.* 1063, I.
- Somme le Roi. Voir Miroir du monde. *Reg.* 1448; 2055, I; *Ott.* 2523, 1°.
- Somme des vices et des vertus. Voir le précédent.
- Songe de la Pucelle. *Reg.* 1323, XIII.
 — (Ballade à propos du). *Reg.* 1323, XIV.
- Songe du Verger. *Reg.* 2053.
- Souhaits (Les dix). *Ott.* 2523, 23°.
- Sphère (Traité de la). *Reg.* 1337, II.
- Statuts et établissements de Saint-Jean de Jérusalem. *Reg.* 668.
- Style du parlement, de Guillaume du Breuil. *Vat.* 4790, II.
- Supplication de Pierre de Nesson à Notre-Dame. Voir Hommage à Notre-Dame. *Reg.* 1362, IV.
- Suso (Henri), Horloge de Sapience. *Reg.* 1294.
- Table astrologique. *Reg.* 1806.
- Table chronologique de l'an 1 à l'an 1361. *Reg.* 610.
- Table de Salomon. *Reg.* 1420, I.
- Table du calendrier. *Ott.* 2523, 15°.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROMÉ.

- Tables astronomiques. *Barb.* X, 129, VIII.
- Taillevent (Michault), Psautier des Vilains. *Reg.* 1323; XXIII.
- Taillevent, Viandier. *Reg.* 776, II; p. 272, note 1.
- Temple de Boccace. *Reg.* 1520.
- Temple (Règle du). *Cors. Coll.* 44, A 14.
- Testament de Jean de Meung. *Reg.* 367, I; 1492, II.
- Testament de Pierre de Nesson. Voir Hommage à Notre-Dame. *Reg.* 1362, IV.
- Thaün (Philippe de), Comput. *Reg.* 1244, II.
- Thuin (Jean de), Histoire de Jules César. *Reg.* 824.
- Tite Live, traduit par Pierre Bersuire. *Reg.* 719; 720; 721; 722; 723.
- Toulouse (Guillaume de), Traduction du Trésor d'Arnault de Villeneuve. *Reg.* 1264, I.
- Tournoiement aux dames de Paris. *Reg.* 1522, III.
- Trésor, d'Arnault de Villeneuve. *Reg.* 1264, I.
- Trésor, de Brunetta Latino. *Reg.* 1320; 1514, II; *Vat.* 3203; *Barb.* XLIII, 118.
- Trésor de Sapience. *Reg.* 1900, I.
- Trésor de Sapience, de Jean Gerson. *Reg.* 1389, II.
- Trinité (Livre de), ou Sept articles de la Foi. *Reg.* 1492, V; 1518, III; 1683, V.
- Tristan. *Reg.* 727.
- Tristan (Lettre d'Yseult à). *Barb.* XLV, 47, 3°.
- Troie (Destruction de), par Guido delle Colonne. *Reg.* 967, I.
- Troie (Roman de), de Benoit de Sainte-More. *Reg.* 1505.
- Tulle, Livre de la vraie amitié. *Reg.* 918, V.
- Turcs (Coutumes des), par Richer. *Reg.* 611, VII.
- Turno (Purgatoire de Gui de). *Reg.* 1389, V.
- Turpin (Pseudo-). *Reg.* 936, I.
- Vade mecum in tribulatione, de Jean de la Rochetaillée. *Reg.* 1728, VI.
- Vengeance de Notre-Seigneur. *Reg.* 1728, III.
- Vertus (Livre de). *Reg.* 1682, XIX.
- Viandier Taillevent. *Reg.* 776, II; page 272, note 1.
- Vie de Philippe, duc de Bourgogne. *Ott.* 1212, page 284, note 2.
- Vie de saint Édouard, d'Ælred. *Reg.* 489.
- Vie de saint Étienne. *Ott.* 2523, 10°.
- Vie de saint Servais. *Ott.* 2523, 4°.
- Vie de sainte Geneviève. *Reg.* 1728, I.
- Vie de sainte Marine. *Reg.* 1728, V.
- Vigiles des morts, de Pierre de Nesson. *Reg.* 1683, I; 1728, XI.
- Vignay (Jean de), Échecs moralisés. *Reg.* 1678.
- Miroir historial. *Reg.* 538.
- Villeneuve (Arnault de), Régime de santé. *Barb.* X, 129, II.
- Secrets des femmes. *Reg.* 1264, II.
- Traité des herbes et eaux distillées. *Reg.* 1264, III.
- Trésor. *Reg.* 1264, I.
- Vincent de Beauvais, Miroir historial. *Reg.* 538; 1514, VIII.
- Vœux du paon. *Vat.* 3209, I.
- Voie de paradis. *Reg.* 1361.
- Voie de paradis. *Ott.* 2523, 6°.
- Ypoleuse (Jean d'), Introduction d'Alcibice sur les jugements des étoiles. *Reg.* 1337, V.
- Zodiaque (Signes du). *Ott.* 2523, 19°.

Wace, Conception de Notre-Dame. *Reg.* 1682, XIII.

Wauquelin (Jean), Girart de Roussillon. *Reg.* 967, III.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

II. — OUVRAGES EN LATIN.

- Alamannorum leges. *Reg.* 520, 19°.
- Alani-Aurigae Dialogus familiaris Amici et Sodalis. *Reg.* 1338, II.
- Alberti Catanæi ex libris de Gestis Francorum, de Haereticis Valdensibus. *Reg.* 734, III.
- Alcadini epigrammata in Puteoli et Bayarum balnea. *Barb.* X, 129, VII.
- Alexandri Magni litterae. *Ott.* 909, 1°.
- Alexandri Magni vita. *Ott.* 909, 2°.
- Altaris de sacramento. *Ott.* 2523, 28°; 30°.
- Anastasio (Ex) vitae pontificum. *Reg.* 1964, 2°.
- Ancelmus, de Conceptione beatae Mariae. *Ott.* 2523, 29°.
- Argumentum contra detrahentes mathematicos sive astronomos. *Reg.* 1330.
- Assisia terrarum Britanniae. *Reg.* 520, 2°.
- Astrologia (Tractatus de). *Reg.* 1330.
- Augustini liber soliloquiorum. *Reg.* 520, 20°.
- Aurigae (Alani) Dialogus familiaris Amici et Sodalis. *Reg.* 1338, II.
- Basim (In) grammaticae Guillelmi Tardivi commentarius. Page 234, note 1.
- Basis grammaticae Guillelmi Tardivi. Page 234, note 1.
- Bellum Trojanum. *Barb.* XLV, 47, 1°.
- Bernardi (Sermo sancti) de sacramento altaris. *Ott.* 2523, 28°.
- Bononiensium juristarum statuta et privilegia, per Horatium Gabutium Macerantensem. *Reg.* 734, V.
- Britanniae assisia. *Reg.* 520, 2°.
- Britonum historia ab anachoreta Marco. *Reg.* 1964.
- Capitula Caroli Magni. *Reg.* 520, 18°.
- Capitulare Caroli Magni. *Reg.* 520, 16°.
- Caroli Magni capitula. *Reg.* 520, 16°; 18°.
- Catalogus librorum Corbeiensis monasterii. *Reg.* 520, 1°.
- Childeberti regis decretum. *Reg.* 520, 15°.
- Chronicon a Christo nato usque ad annum 1321. *Reg.* 520, 8°.
- Chronicon ab anno 700 usque ad annum 800. *Reg.* 520, 17°.
- Clementinis (In), de Solempnitate sacramenti altaris. *Ott.* 2523, 30°.
- Codicis Theodosiani fragmentum. *Reg.* 520, 14°.
- Collegii de Plesseio institutio. *Reg.* 520, 13°.
- Commentarius Guillelmi Tardivi in suam basim grammaticae. Page 234, note 1.
- Conceptione (De) beatae Mariae. *Ott.* 2523, 29°.
- Conquestio Hludovici imperatoris de defectione militum et scelere filiorum suorum. *Reg.* 1244.
- Consecratio episcopi. *Reg.* 843.
- Consuetudines feudorum. *Reg.* 1063, II.
- Corbeiensis monasterii librorum catalogus. *Reg.* 520, 1°.
- Decretum Childeberti regis. *Reg.* 520, 15°.
- Dedicatio templi. *Reg.* 520, 12°.
- Dialogus familiaris Amici et Sodalis ab Alano Aurigae. *Reg.* 1338, II.
- Edwardi (Sancti) vita. *Reg.* 489, 2°.
- Eucharistiae sacramentum. *Ott.* 2523, 31°.
- Fabula Phedri. *Reg.* 1616, 2°.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Feudorum consuetudines. *Reg.* 1063, II.
Firmici Julii matheseos liber. *Reg.*
1244, I.

Gabutius Horatius, Statuta et privilegia
universitatis juristarum Bononiensium.
Reg. 734, v.

Gestis (De) Francorum libri Alberti Cata-
naei. *Reg.* 734, III.

Grammaticae basis Guillelmi Tardivi. Page
234, note 1.

Guidonis tractatus de musica. *Reg.* 1616.

Guillelmi Tardivi basis grammaticae. Page
234, note 1.

— in suam basim grammaticae com-
mentarius. Page 234, note 1.

Haereticis (De) Valdensibus ex libris Al-
berti Catanaei de Gestis Francorum.
Reg. 734, III.

Hali libellus de collectione proprietatum
lunae. *Reg.* 1330.

Historia Britonum ab anachoreta Marco.
Reg. 1964.

Historia Longobardorum a Paulo diacono.
Ott. 909, 3°.

Horatius Gabutius Maceratensis, Statuta
et privilegia universitatis juristarum
Bononiensium. *Reg.* 734, v.

Horologio (De) divinae sapientiae. *Ott.*
2523, 31°.

Institutio collegii de Plesseio. *Reg.* 520,
13°.

Institutiones capituli universitatis nigrae
provinciae Turonensis, anno 1220. *Reg.*
520, 3°.

J. Olivarii Andium pontificis epitaphium.
Reg. 520, 6°.

Joca monachorum. *Ott.* 1212, page 285,
note.

Johannis de Rupescissa visiones. *Reg.*
1964, VI.

Johannis de Muris theoremata musicae.
Page 234, note 1.

Julii Firmici matheseos liber. *Reg.*
1244, I.

Kirannus, liber medicinae. *Reg.* 773.

Kyrie eleison. *Reg.* 1616, 4°.

Leges Alamannorum. *Reg.* 520, 19°.

Liber provincialis. *Reg.* 773, 1°.

Litterae Alexandri Magni. *Ott.* 909.

Litterae Ludovici XI. *Reg.* 753.

Litterae ad universitatem Parisiensem mi-
sae. *Reg.* 1964, v.

Longobardorum historia a Paulo diacono.
Ott. 909, 3°.

Ludovici imperatoris conquestio de defec-
tione militum et scelere filiorum suo-
rum. *Reg.* 1244.

Ludovici XI litterae. *Reg.* 753.

Lulli Raymundi quinta essentia. *Reg.*
1468, 2°.

Lunae proprietates. *Reg.* 1330.

Marci anachoretas historia Britonum. *Reg.*
1964.

Martini (Vita sancti) a Sulpicio Severo.
Reg. 489, 2°.

Matheseos liber Julii Firmici. *Reg.* 1244, I.

Medicinae liber dictus Kirannus. *Reg.* 773.

Mirabilia urbis Romanae. *Reg.* 520, 9°.

Muris (Johannis de) theoremata musicae.
Page 234, note 1.

Musicae theoremata Johannis de Muris.
Page 234, note 1.

Musicae tractatus magistri Guidonis. *Reg.*
1616.

Officiu in consecrationem episcopi. *Reg.*
843.

Olivarii (J.) Andium pontificis epitaphium.
Reg. 520, 6°.

Oratio sancti Augustini de libro soliloquiorum. *Reg.* 520, 20°.

Oratio sancta. *Reg.* 1616, 3°.

Parisiensem ad universitatem litterae missae. *Reg.* 1964, v.

Pauli diaconi historia Longobardorum.
Ott. 909, 3°.

Phedri fabula. *Reg.* 1616, 2°.

Philberti (Vita sancti). *Reg.* 520, 11°.

Philippi regis epitaphia. *Reg.* 520, 21°.

Pibonem, episcopum Tullensem (Epistola Urbani II ad). *Reg.* 520, 4°.

Plesseio (Institutio collegii de). *Reg.* 520, 13°.

Pontificum vitae ex Anastasio. *Reg.* 1964, 2°.

Praecepta sanitatis. *Barb.* X, 129, v.

Provincialis liber. *Reg.* 773, 1°.

Quinta essentia a Raymundo Lulli. *Reg.* 1468, II.

Raymundi Lulli quinta essentia. *Reg.* 1468, II.

Richerii de rebus Turcorum. *Reg.* 611, VI.

Romanae urbis mirabilia. *Reg.* 520, 9°.

Rupescissa (Johannes de), Visiones. *Reg.* 1964, VI.

Sacramento (De) altaris. *Ott.* 2523, 28°; 30°.

Sacramento (De) Eucharistiae. *Ott.* 2523, 31°.

Satira in mulieres. *Reg.* 1323, XIX.

Sermo beati Bernardi de sacramento altaris. *Ott.* 2523, 28°.

Severi (Sulpicii) vita sancti Martini. *Reg.* 489, 2°.

Statuta et privilegia universitatis juristarum Bononiensium per Horatium Gabutium Maceratensem. *Reg.* 734, v.

Sulpicii Severi vita sancti Martini. *Reg.* 489, 2°.

Tardivi Guillelmi basis grammaticae. Page 234, note 1.

— in suam basim grammaticae commentarius. Page 234, note 1.

Theodosiani codicis fragmentum. *Reg.* 520, 14°.

Trojanum bellum. *Barb.* XLV, 47, 1°.

Turcorum de rebus a Richerio. *Reg.* 611, VI.

Universitatis nigrae provinciae Turonensis capituli institutiones. *Reg.* 520, 3°.

Urbani II ad Pibonem, episcopum Tullensem, epistola decretalis. *Reg.* 520, 4°.

Valdensibus de haeticis ex libris Alberti Catanaei de Gestis Francorum. *Reg.* 734, III.

Vita Alexandri Magni. *Ott.* 909, 2°.

Vita sancti Edwardi. *Reg.* 489, 2°.

Vita sancti Martini a Sulpicio Severo. *Reg.* 489, 2°.

Vita sancti Philberti. *Reg.* 520, 11°.

Vitae pontificum ex Anastasio. *Reg.* 1964, 2°.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

COPISTES.

- Achy (Bertaut d'). *Urb.* 376.
 Basty (Jean). *Reg.* 1333.
 Bertaut d'Achy. *Urb.* 376.
 Biabaud (Jean). *Reg.* 1294.
 Bossart (Colin), *enlumineur.* *Reg.* 1141.
 Cambrai (Pierre de). *Urb.* 11.
 Chareuse. *Reg.* 894.
 Colin Bossart, *enlumineur.* *Reg.* 1141.
 Demengeot. *Ott.* 909.
 De Scallis (Johannes). *Reg.* 837.
 Durand le Normand. *Reg.* 1055.
 Fertex (Pierre de la). *Vat.* 4790, page 267, note 1.
 Hazart (Jean). *Reg.* 750.
 Jean. *Reg.* 894.
 Jean Basty. *Reg.* 1333.
 Jean Biabaud. *Reg.* 1294.
 Johannes de Scallis. *Reg.* 837.
 Jean Hazart. *Reg.* 750.
- Jean le Leu. *Ott.* 2523.
 Jean Panier. *Reg.* 1323.
 La Fertex (Pierre de). *Vat.* 4790, page 267, note 1.
 Le Leu (Jean). *Ott.* 2523.
 Le Normand (Durand). *Reg.* 1055.
 Milet. Page 272, note 1.
 Normand (Durand le). *Reg.* 1055.
 Ogier. *Vat.* 4788.
 Panier (Jean). *Reg.* 1323.
 Pierre de Cambrai. *Urb.* 11.
 Pierre de la Fertex. *Vat.* 4790, page 267, note 1.
 Pierre Roland. *Reg.* 1448.
 Roland (Pierre). *Reg.* 1448.
 Saint-Pol (Thiébaud de). *Reg.* 1141.
 Scallis (Johannes de). *Reg.* 837.
 Thiébaud de Saint-Pol. *Reg.* 1141.

TABLE DES EX-LIBRIS.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

1. NOMS.

- A. Grenet. *Reg.* 273.
 A. Hodgeson. *Reg.* 489.
 A.-J. Munier. *Reg.* 1522.
 Adrien le Bouchenat. *Reg.* 1514.
 Alagone (Comtesse d'). *Reg.* 1320.
 Alain. *Reg.* 749.
 Alexandre Petau. *Voir* Petau.
 Ally (Isabeau d'). *Reg.* 843.
 Alphonse de Ramberviller. *Ott.* 909.
 Amand (Bénédictines de Saint-). *Reg.* 343.
 Amberviller. *Voir* Ramberviller.
 Anne de Pisseleu, duchesse d'Étampes.
Reg. 824.
 Antoine de Laye. Page 267, note 1.
 Antoine le Boucherat. *Reg.* 725.
 Antoine Loisel. *Reg.* 773; 1451; page 96,
 note 2.
 Archangelo (Piero di) de li Bonaventuri.
Urb. 1411.
 Arpentiz (M^{me} des). *Reg.* 2053.
 Asshoton. *Reg.* 893.
- B. Gand. *Reg.* 839.
 B. . . net (Bertran). *Vat.* 4794.
 Baillet (Colin). *Reg.* 1364.
 Bault (Denis). *Reg.* 789.
 Bault (Germain). *Reg.* 789.
 Bault (Gilles). *Reg.* 789.
- Bares (Blanche des). *Reg.* 1716.
 Barthélemy Coqueriau. *Vat.* 4788.
 Baudoin. *Reg.* 767.
 Bembo. *Vat.* 3203.
 Bénédictines de Saint-Amand de Rouen.
Reg. 343.
 Bernardo Bembo. *Vat.* 3203.
 Bertran B. . . net. *Vat.* 4794.
 Bertran Seguyn. *Reg.* 749.
 Bertrand Chartier. *Reg.* 1519.
 Bertrand du Fay. *Reg.* 749.
 Beague (Jean le). *Reg.* 1350.
 Blanche des Bares. *Reg.* 1716.
 Blanche de Parnes. *Reg.* 1716.
 Boissière (De la). *Vat.* 4790.
 Bonaventuri (Piero di Archangelo de li).
Urb. 1411.
 Bouchenat (Adrien le). *Reg.* 1514.
 Boucherat (Antoine le). *Reg.* 725.
 Boucherat (Estienne le). *Reg.* 725.
 Boucherat (Magdaleine le). *Reg.* 725.
 Bourdelot. *Reg.* 660, 937, 1256, 1320,
 1362, 1389, 1468, 1505, 1514, 1632,
 2055⁽¹⁾.
 Boyleau (J.). *Reg.* 749.
 Brachet (Jacquette). *Reg.* 918.
 Briade (Jossine de). *Min. A, I, 8.*
 Briault (Jean). *Reg.* 1898.

(1) Les manuscrits suivants, qui ne sont pas mentionnés dans le présent ouvrage, ont aussi appartenu à Bourdelot : *Reg.* 156, 298, 443, 551, 656, 797, 822, 892, 949, 950, 1034, 1090, 1127, 1144, 1178, 1183, 1184, 1251, 1253, 1257, 1327, 1370, 1636, 1644, 1788.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

- Brosse (Vicomte de). *Reg.* 1294.
 Budé (Jean). *Reg.* 1933.
- Cassen (Du). *Reg.* 1489.
 Célestins de Lyon. *Reg.* 335.
 Célestins de Marcoussié. *Reg.* 1668⁽¹⁾.
 Chamberlain. *Reg.* 608.
 Charcaul (Marie). *Barb.* XLIII, 51.
 Charité (Tadier de la). *Ott.* 1212.
 Charles de la Marck. *Reg.* 1238.
 Chartier (Bertrand). *Reg.* 1519.
 Chasteau Raulx (Seigneur de). *Reg.* 1294.
 Chauveau le jeune. *Reg.* 1063.
 Chauvigny (Seigneur de). *Reg.* 1294.
 Chaysse (Jeannin de la). *Reg.* 1684.
 Christine de Suède. *Ott.* 909.
 Christoffe d'Harecourt. *Reg.* 606.
 Chypre (Rois de). *Vat.* 4789.
 Claude Courtin. *Reg.* 273.
 Claude Fauchet. *Voir* Fauchet.
 Claude Robert. *Reg.* 2055.
 Coëtiivy (Pregent de). *Reg.* 538.
 Colin Baillet. *Reg.* 1364.
 Coqueriau (Barthélemy). *Vat.* 4788.
 Coqueriau (Jean). *Vat.* 4788.
 Cosme de Médicis (Pierre). *Urb.* 1411.
 Cossar (Robert de). *Reg.* 829.
 Courcelles (Jean de). *Reg.* 744.
 Courtin (Claude). *Reg.* 273.
 Courtin (Jean). *Reg.* 273.
 Crétin (G. Dubois, dit). *Reg.* 964, 966.
- Darcy. *Reg.* 893.
 Denis Bault. *Reg.* 789.
 Denis de Landes. *Reg.* 871.
 Devulcolb. *Reg.* 367.
 Docor (Marquis). *Reg.* 1490.
 Dompierre (Jean de). *Reg.* 1141.
- Dubois (Guillaume). *Reg.* 964, 966.
 Du Cassen. *Reg.* 1489. ¶
 Du Fay (Bertrand). *Reg.* 749.
 Dumas (Nicolas). *Reg.* 899.
 Dupérier (Jeanne). *Reg.* 896.
 Dupleys (Henri). *Reg.* 884.
 Dupleys (J.). *Reg.* 884.
- Edmond (Frère). *Reg.* 893.
 Esgreville (D'). *Reg.* 824.
 Estampes (Duchesse d'). *Reg.* 824.
 Este (François d'). *Barb.* XIII, 22.
 Estienne Grenet. *Reg.* 273.
 Estienne Laisan ou Laisain. *Reg.* 273.
 Estienne le Boucherat. *Reg.* 725.
 Esturjaut (Loys). *Reg.* 608.
- Fauchet (Claude). *Reg.* 610, 734, 747,
 753, 767, 791, 811, 936, 967, 1211,
 1350, 1501, 1522, 1683, 1684, 1687,
 1699, 1725, 1923; *Ott.* 909⁽²⁾.
- Fay (Bertrand du). *Reg.* 749.
 Febvre (Pierre). *Reg.* 749.
 Federico, duc d'Urbino. *Urb.* 11.
 Féron (Jean le). *Reg.* 894, page 77,
 note 1.
 Ferrantin de Malatesta. *Urb.* 11.
 Fèvre (Le). *Reg.* 734; page 58, note 2.
 Filon (Mathieu). *Ott.* 2635.
 Fiorino (Jacques de). *Vat.* 4789.
 Fleuri (Monastère de). *Reg.* 1616⁽³⁾.
 Forest (Jean de la). *Reg.* 1333.
 Fort (Thomas le). *Ott.* 1212.
 Fouchère (Le grand). *Reg.* 1362.
 Fournier. *Reg.* 700.
 France (Renée de). *Barb.* XIII, 22.
 François d'Este. *Barb.* XIII, 22.
 François dei Maffei. *Urb.* 381.

⁽¹⁾ Le manuscrit latin *Reg.* 409 vient du même monastère.

⁽²⁾ Le manuscrit *Reg.* 866 a aussi appartenu à Fauchet.

⁽³⁾ Voir dans un article de M. L. Auvray (*Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, 1889), une liste de quelques manuscrits de Fleuri conservés au Vatican.

- François Rasse de Neux. *Voir* Rasse de Neux.
- François Rqbert. *Reg.* 2055.
- Françoise van Wionizele. *Min.* A, I, 8.
- Fresnes. *Reg.* 749.
- Fulvio Orsini. *Voir* Orsini.
- Gand[...] (B.). *Reg.* 839.
- Gegg (Jon). *Reg.* 893.
- Germain Bault. *Reg.* 789.
- Gilles Bault. *Reg.* 789.
- Gioan Mattista. *Barb.* X, 129.
- Gouy (Jean de). *Reg.* 1323.
- Grand Remy. *Reg.* 749.
- Grefet (A.). *Reg.* 273.
- Grenet (Estienne). *Reg.* 273.
- Grimonval (Seigneur de). *Reg.* 884.
- Griphon (N.). *Reg.* 700.
- Guichart Rubent. *Reg.* 894.
- Guillaume d'Harecourt. *Reg.* 606.
- Guillaume Dubois, dit Crétin. *Reg.* 964, 966.
- Guillevillet. *Reg.* 1518.
- Gunel (De). *Reg.* 1725.
- H. de Jaren. *Reg.* 1063.
- Harecourt (Christofle d'). *Reg.* 606.
- Harecourt (Guillaume d'). *Reg.* 606.
- Henri de Vintimille. *Reg.* 1320.
- Henri Dupleys. *Reg.* 884.
- Herselaines (J. de). *Reg.* 1489.
- Hodgésou (A.). *Reg.* 489.
- Isabeau d'Ally. *Reg.* 843.
- J. Boyleau. *Reg.* 749.
- J. de Herselaines. *Reg.* 1489.
- J. Dupleys. *Reg.* 884.
- J.-A. Munier. *Reg.* 1522.
- J. Sanson. *Reg.* 767.
- Jacques de Fiorino. *Vat.* 4789.
- Jacquette Brachet. *Reg.* 918.
- Jaren (H. de). *Reg.* 1063.
- Jean (de Beauvais). *Reg.* 1055.
- Jean Briault. *Reg.* 1898.
- Jean Budé. *Reg.* 1933.
- Jean Coqueriau. *Vat.* 4788.
- Jean Courtin. *Reg.* 273.
- Jean de Courcelles. *Reg.* 744.
- Jean de Dompierre. *Reg.* 1141.
- Jean de Gouy. *Reg.* 1323.
- Jean de la Forest. *Reg.* 1333.
- Jean (Abbé de Saint-) de Laon. *Reg.* 1419.
- Jean de la Rue. *Reg.* 1063.
- Jean de Moulin. *Reg.* 867.
- Jean le Besgue. *Reg.* 1350.
- Jean le Féron. *Reg.* 894, page 77, note 1.
- Jean Nicot. *Voir* Nicot.
- Jean Panier. *Reg.* 1323.
- Jean Robert. *Reg.* 2055.
- Jean. *Voir* Gioan.
- Jeanne Dupérier. *Reg.* 896.
- Jeanne. *Voir* Johanna.
- Jeannin de la Chaysse. *Reg.* 1684.
- Jésuites de Rome. *Min.* A, I, 8.
- Johanna Villena. *Reg.* 1320.
- Jon Gegg. *Reg.* 893.
- Jossine de Briende. *Min.* A, I, 8.
- Just de Tournon. *Reg.* 1501.
- L... *Reg.* 1389.
- La Chaysse (Jeannin de). *Reg.* 1684.
- La Forest (Jean de). *Reg.* 1333.
- Laisan ou Laisin (Estienne). *Reg.* 273.
- La Marck (Ch. de). *Reg.* 1238.
- Lamote. *Reg.* 896.
- Landes (Denis de). *Reg.* 871.
- Laon (Abbé de Saint-Jean de). *Reg.* 1419.
- La Rue (Jean de). *Reg.* 1063.
- Laye (Antoine de). Page 267, note 1.
- Le... *Reg.* 1468.
- Le Besgue (Jean). *Reg.* 1350.
- Le Bouchenat (Adrien). *Reg.* 1514.
- Le Bouherat (Antoine). *Reg.* 725.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

Le Boucherat (Estienne). *Reg.* 725.
 Le Boucherat (Magdaleine). *Reg.* 725.
 Le Féron (Jean). *Reg.* 894, page 77,
 note 1.
 Le Fèvre. *Reg.* 734 ; page 58, note 2.
 Le Fort (Thomas) de Tadier. *Ott.* 1212.
 Le Malbounier. *Reg.* 749.
 Loisel (Antoine). *Reg.* 773, 1451 ; page 96,
 note 2.
 Longueil. *Reg.* 749.
 Louis. *Reg.* 1858.
 Louis. *Voir* Loys.
 Loudault. *Reg.* 1350.
 Loys de Mellet. *Ott.* 2635.
 Loys Esturjaut. *Reg.* 608.
 Lyon (Célestins de). *Reg.* 335.

 Maciot. *Reg.* 1923.
 Maffei (Francesco dei). *Urb.* 381.
 Magdaleine le Boucherat. *Reg.* 725.
 Malatesta (Ferrantin de). *Urb.* 11.
 Malbounier (Le). *Reg.* 749.
 Marck (Charles de la). *Reg.* 1238.
 Marcoussié. *Voir* Célestins de M.
 Marie Charcaul. *Barb.* XLIII, 51.
 Marquis Docor. *Reg.* 1490.
 Mathieu Filon. *Ott.* 2635.
 Mattista (Gioan). *Barb.* X, 129.
 Maulevrier (Comte de). *Reg.* 1238.
 Medici (P. di Chosimo de). *Urb.* 1411.
 Mellet (Loys de). *Ott.* 2635.
 Merillus (Nicolaus). *Reg.* 1326.
 Mertonensis Oxoniae collegii. *Reg.* 737.
 Michel de Villebresme. *Reg.* 367.
 Michel Sampierre. *Reg.* 2053.
 Moulin (Jean de). *Reg.* 867.
 Moursier le grand dauphin. *Cors.* Coll. 55,
 K 4.

Munier (A.-J.). *Reg.* 1522.

 N. Griphon. *Reg.* 700.
 Nepveu (Richard). *Reg.* 897.
 Neux. *Voir* Rasse de Neux.
 Nicolas Dumas. *Reg.* 899.
 Nicot (Jean). *Reg.* 1508⁽¹⁾.

 Olivier. *Reg.* 1668.
 Orsini (Fulvio). *Vat.* 3203, 3206,
 3207, 5232⁽²⁾.
 Oxford (Mertonense collegium). *Reg.* 737.

 P. Febvre. *Reg.* 749.
 Panier (Jean). *Reg.* 1323.
 Parnes (Blanche de). *Reg.* 1716.
 Patti (Prêtre de). *Reg.* 1320.
 Paul Petau. *Voir* Petau.
 Pequeniens. *Reg.* 273.
 Petau (Alexandre). *Reg.* 367, 538, 727,
 824, 837, 884, 894, 1022, 1254,
 1330, 1419, 1900.
 Petau (Paul). *Reg.* 531, 668, 697, 700,
 869, 1055, 1238, 1333, 1898, 1927.
 Philippe de Stosch L. B. *Ott.* 2635, 2962.
 Pierre, archiprêtre de Spa. *Reg.* 749.
 Pierre de la Quintaine. *Cors.* Coll. 55,
 K 4.
 Pierre di Archangelo de li Bonaventuri.
Urb. 1411.
 Pierre di Chosimo de Medici. *Urb.* 1411.
 Pierre Rouault ou Renault. *Reg.* 896.
 Pierre Vautelet. *Barb.* XLIII, 74.
 Pisseleu (Anne de). *Reg.* 824.
 Pleter. *Reg.* 1668.
 Podiani (Prospero). *Vat.* 5895.
 Pregent de Coëtivi. *Reg.* 538.
 Prospero Podiani. *Vat.* 5895.

⁽¹⁾ Voir page 341, note 4.

⁽²⁾ On trouvera dans la *Bibliothèque de F. Orsini*, de M. P. de Nolhac, la liste des mss. d'Orsini conservés au Vatican.

- Quintaine (Pierre de la). *Cors. Coll.* 55, K 4.
 Quintin (Comtesse de). *Reg.* 896.
- Ramberviller (Alphonse de). *Ott.* 909.
 Rasse de Neux (François). *Reg.* 1337⁽¹⁾.
 Regia romana bibliotheca. *Reg.* 1244.
 Reine Christine. *Ott.* 909.
 Remy (Grand). *Reg.* 749.
 Renault ou Rouault (Pierre). *Reg.* 896.
 Renée de France. *Barb.* XIII, 22.
 Robert (Claude). *Reg.* 2055.
 Robert (François). *Reg.* 2055.
 Robert (Jean). *Reg.* 2055.
 Robert de Cossar. *Reg.* 829.
 Roissi (De). Pages 45 et 58, note 2.
 Rome (*Bibliotheca regia*). *Reg.* 1244.
 Rome (Jésuites de). *Min.* A, I, 8.
 Roussel. *Reg.* 1322.
 Rubent (Guichart). *Reg.* 894.
 Rue (Jean de la). *Reg.* 1063.
- Saint-Amand (Bénédictines de) à Rouen. *Reg.* 343.
 Saint-Jean de Laon (Abbé de). *Reg.* 1419.
 Saint-Victor de Paris. *Reg.* 839.
 Saintyon (De). *Reg.* 1331.
 Sampierre (Michel). *Reg.* 2053.
- Sanson (J.). *Reg.* 767.
 Seguyn (Bertran). *Reg.* 749.
 Sempingham (Monastère de). *Barb.* XLIII, 74.
 Simoncino (Simone de) de Squarccialupi. *Vat.* 3203.
 Simone. *Voir le précédent.*
 Squarccialupi. *Voir le précédent.*
 Stosch (Philippe de). *Ott.* 2635, 2962⁽²⁾.
- Tadier (Thomas le Fort de). *Ott.* 1212.
 Thomas le Fort de Tadier de la Charité. *Voir le précédent.*
 Tournon (Just de). *Reg.* 1501.
 Tuffier. *Reg.* 1678.
- Urbino (Federico, duc d'). *Urb.* 11.
- Vautelet (Pierre). *Barb.* XLIII, 74.
 Victor (Saint-) de Paris. *Reg.* 839.
 Villebresme (Michel de). *Reg.* 367.
 Villena (Johanna). *Reg.* 1320.
 Vintimille (Henri de). *Reg.* 1320.
- William. *Reg.* 893.
 Winnizele (Françoise van). *Min.* A, I, 8.
 Wyloques (de). *Reg.* 752.
 ..royet. *Reg.* 1492.

MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAUX
 DE ROME.

2. DEVICES.

- Dolor patientia vincitur. A. *Urb.* 376.
 La foy tendrai. *Urb.* 376.
 οὐκ ἀτυχῶ λαὸν εὐτυχῶ. *Reg.* 608, 697, 867, 899, 964, 1933⁽³⁾.
 Omnia tempus habent. *Urb.* 376.
- Ony soyt qy mal hy pense. *Urb.* 11.
 Quiesco tandem. *Reg.* 1419.
 ὕψιστον καὶ παρρησίαν. . . }
 Ne senza sfinge ne senza } *Reg.* 1508⁽⁴⁾.
 Edipo. }

⁽¹⁾ Les manuscrits *Reg.* 77 et 1262 ont aussi l'ex-libris Franciscus Rassius Noues, chirurgicus Parisiensis; l'un est daté de 1575, l'autre de 1546.

⁽²⁾ Sur les mss. du baron Ph. de Stosch, voir une intéressante note de M. L. Auvray dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, XLIX (1888), pages 706-708.

⁽³⁾ Le ms. latin *Reg.* 322 porte la même devise.

⁽⁴⁾ C'est la double devise de Jean Nicot. Le ms. latin *Reg.* 1661 la porte aussi.

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

3. ARMOIRIES.

- | | |
|--|--|
| <p>De Charlotte de Lusignan et de Louis de Savoie. <i>Vat.</i> 4789.</p> <p>Des Médicis. <i>Urb.</i> 1411.</p> <p>Des ducs d'Urbino. <i>Urb.</i> 11.</p> <p>Écu à trois fleurs de lis d'or sur champ d'azur. <i>Barb.</i> XLIII, 51.</p> <p>Écu écartelé de France et d'Este. <i>Barb.</i> XIII, 22.</p> | <p>Écu fascé d'argent et d'azur à la barre d'argent. <i>Reg.</i> 719.</p> <p>Écu palé de vair et de gueules de sept pièces au chef d'or chargé de deux tourteaux de gueules. <i>Reg.</i> 936.</p> <p>Écu palé d'argent et d'azur à la barre de gueules. <i>Reg.</i> 720.</p> <p>Écu vairé d'argent et de sable au chef de gueules. <i>Reg.</i> 26.</p> |
|--|--|

TABLE DES MANUSCRITS

ÉTUDIÉS DANS CE VOLUME.

 MANUSCRITS
 FRANÇAIS
 ET PROVENÇAIS
 DE BOME.

	Pages.		Pages.
<i>Reg.</i> 26.....	5	<i>Reg.</i> 727.....	36
273.....	5	734.....	37
335.....	6	737.....	41
343.....	7	738.....	42
367.....	7	744.....	43
403.....	8	749.....	44
473.....	9	750.....	46
489.....	10	752.....	48
520.....	12	753.....	49
531.....	14	767.....	51
538.....	15	773.....	52
606.....	16	775.....	53
608.....	18	776.....	54
610.....	18	779.....	55
611.....	19	780.....	56
624.....	20	789.....	57
660.....	21	791.....	58
668.....	21	811.....	59
687.....	22	823.....	59
688.....	23	824.....	60
689.....	26	829.....	61
697.....	27	837.....	64
700.....	27	839.....	65
719.....	29	843.....	67
720.....	29	864.....	68
721.....	29	867.....	72
722.....	31	869.....	73
723.....	32	871.....	74
724.....	33	884.....	75
725.....	34	891.....	75
726.....	35	893.....	76

<hr/> MANUSCRITS FRANÇAIS ET PROVENÇAUX DE ROME.	<i>Reg.</i> 894.....	77	<i>Reg.</i> 1361.....	136
	896.....	80	1362.....	137
	897.....	83	1363.....	140
	899.....	84	1364.....	142
	917.....	84	1389.....	144
	918.....	85	1408.....	146
	919.....	88	1419.....	147
	920.....	88	1420.....	149
	922.....	88	1441.....	150
	925.....	89	1448.....	152
	936.....	89	1451.....	154
	937.....	91	1468.....	155
	964.....	91	1488.....	156
	966.....	91	1489.....	156
	967.....	91	1490.....	157
	1022.....	95	1492.....	159
	1055.....	95	1501.....	166
	1063.....	97	1502.....	167
	1141.....	97	1505.....	168
	1157.....	99	1508.....	171
	1211.....	100	1514.....	172
	1212.....	100	1517.....	179
	1217.....	101	1518.....	181
	1238.....	102	1519.....	184
	1244.....	102	1520.....	185
	1254.....	103	1522.....	186
	1255.....	104	1616.....	188
	1256.....	105	1629.....	189
	1264.....	106	1632.....	190
	1294.....	107	1659.....	192
	1320.....	108	1668.....	193
	1322.....	110	1678.....	194
	1323.....	111	1682.....	195
	1326.....	124	1683.....	208
	1330.....	125	1684.....	217
	1331.....	126	1687.....	219
1333.....	128	1699.....	221	
1334.....	129	1709.....	221	
1337.....	131	1716.....	226	
1338.....	133	1720.....	229	
1350.....	134	1725.....	233	
1360.....	135	1728.....	233	

DES MANUSCRITS.

345

<i>Reg.</i> 1806.....	237	<i>Ott.</i> 2257.....	287	<hr/> MANUSCRITS FRANÇAIS ET PROVENÇAUX DE ROMB.
1858.....	238	2523.....	288	
1898.....	238	2635.....	289	
1900.....	239	2791.....	290	
1923.....	241	2962.....	292	
1927.....	242	3026.....	292	
1933.....	243			
1964.....	244	<i>Urb.</i> 11.....	294	
2053.....	247	375.....	295	
2055.....	247	376.....	295	
		381.....	297	
<i>Vat.</i> 2748.....	250	1411.....	297	
3203.....	251			
3204.....	252	<i>Min.</i> A, I, 8.....	298	
3205.....	252	B, III, 18.....	301	
3206.....	253			
3207.....	253	<i>Barb.</i> X, 129.....	303	
3208.....	254	XIII, 22.....	305	
3209.....	254	XLIII, 51.....	305	
3794.....	261	XLIII, 74.....	306	
4788.....	261	XLIII, 118.....	307	
4789.....	265	XLIII, 120.....	307	
4790.....	267	XLV, 47.....	308	
4791.....	267	XLV, 59.....	310	
4792.....	269	XLV, 80.....	310	
4793.....	271	XLV, 87.....	310	
4794.....	272	XLVI, 29.....	310	
4795.....	273			
5232.....	275	<i>Chigi</i> C, V, 151.....	312	
5272.....	275	E, IV, 118.....	312	
5895.....	277	L, IV, 106.....	312	
<i>Ott.</i> 909.....	279	<i>Cors.</i> Coll. 44, A 7.....	313	
1155.....	283	Coll. 44, A 14.....	313	
1212.....	284	Coll. 55, K 4.....	313	
2241.....	287			

MANUSCRITS
FRANÇAIS
ET PROVENÇAUX
DE ROME.

CORRECTIONS.

Page 86, ligne 16, lisez : Christine, au lieu de : Catherine.

87, ligne 1, lisez : Quadriloge.

91, ligne 8 et 10, lisez : page 68, au lieu de : page 64 ; ligne 14, lisez : Gui des Colonnes ou Guido delle Colonne, au lieu de : Gui de Colonne.

121 (Ms. Reg. 1323, xxiii). Lorsque cette notice était déjà imprimée, M. Piaget a établi une distinction entre Pierre Michault et Michault Taillevent. (*Romania*, XVIII, 438-452.)

132, ligne 13, lisez : étoiles, au lieu de : étoilles.

267, ligne 17, lisez : Jean Golein, au lieu de : Jean de Golein.

SOMMAIRE DU VOLUME.

	Pages.
INTRODUCTION.....	1
Fonds de la reine Christine.....	3
Fonds du Vatican.....	250
Fonds Ottoboni.....	279
Fonds Urbino.....	294
Bibliothèque de la Minerve.....	298
Bibliothèque du prince Barberini.....	303
Bibliothèque du prince Chigi.....	312
Bibliothèque du palais Corsini.....	313
Table des matières, des auteurs et des traducteurs.....	317
Copistes.....	336
Table des <i>Ex-libris</i>	337
Table des manuscrits.....	343
Corrections.....	346

PUBLICATIONS

DE

L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tomes I à XII épuisés; XIII à XXXI, 1^{re} et 2^e partie; XXXII, 1^{re} partie, et XXXIII, 1^{re} et 2^e partie; chaque tome en 2 parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

Le tome XXII (demi-volume), contenant la table des dix volumes précédents..... 7 fr. 50

A la 1^{re} partie du tome XXXII est joint un atlas in-fol. de 11 planches, qui se vend..... 7 fr. 50

Table des tomes XLV à L de l'ancienne série des Mémoires..... 15 fr.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE :

1^{re} série : Sujets divers d'érudition. Tomes I à IX, 1^{re} et 2^e partie.

2^e série : Antiquités de la France. Tomes I à III; tomes IV et V, 1^{re} et 2^e partie; tome VI, 1^{re} et 2^e partie.

A partir du tome V de la 1^{re} série et du tome IV de la 2^e série, chaque tome forme deux parties ou volumes in-4°. Prix du volume..... 15 fr.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE ET AUTRES BIBLIOTHÈQUES, publiés par l'Institut de France. Tomes I à X épuisés; XI à XXVI; XXVII, 1^{er} fascicule de la 1^{re} partie et 2^e partie; XXVIII, 1^{re} et 2^e partie; XXIX, 2^e partie; XXXI, 1^{re} et 2^e partie; XXXII, 1^{re} et 2^e partie; XXXIII, 2^e partie.

A partir du tome XIV, chaque tome est divisé en deux parties; du tome XIV au tome XXIX, la première partie de chaque tome est réservée à la littérature orientale. Prix des tomes XI, XII, XIII et de chaque partie des tomes suivants..... 15 fr.

Le tome XVIII, 2^e partie (Papyrus grecs du Louvre et de la Bibliothèque nationale), avec atlas in-fol. de 52 planches de fac-similés, se vend.. 45 fr.

Le premier fascicule de la première partie du tome XXVII (Inscriptions sanscrites du Cambodge), avec atlas in-fol. de 17 planches de fac-similés, se vend..... 20 fr.

DIPLOMATA, CHARTÆ, EPISTOLÆ, LEGES ALIAQUE INSTRUMENTA AD RES GALLO-FRANCICAS SPECTANTIA, NUNC NOVA RATIONE ORDINATA, PLURIMUMQUE AUCTA, JUBENTE AC MODERANTE Academia Inscriptionum et Humaniorum Litterarum. Instrumenta ab anno CDXVII ad annum DCCLII. 2 volumes in-fol. Prix du volume.... 30 fr.

TABLE CHRONOLOGIQUE DES DIPLÔMES, CHARTES, TITRES ET ACTES IMPRIMÉS CONCERNANT L'HISTOIRE DE FRANCE. Tomes I à IV épuisés; V à VIII, in-fol. (l'ouvrage est terminé). Prix du volume..... 30 fr.

350 PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE.

ORDONNANCES DES ROIS DE FRANCE DE LA TROISIÈME RACE, recueillies par ordre chronologique. Tomes I à XIX épuisés; XX, XXI et volume de table, in-fol. Prix du volume. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tomes I à XX épuisés; XX à XXIII, in-fol. Prix du volume. 30 fr.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES :

Lois. (Assises de Jérusalem.) Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. . . 30 fr.

Historiens occidentaux. Tome I en 2 parties, in-fol. 45 fr.

----- Tomes II, III et IV. Prix du volume. 30 fr.

----- Tome V, 1^{re} partie. Prix du demi-volume. 15 fr.

Historiens arabes. Tomes I et III, in-fol. Prix du volume. 45 fr.

----- Tome II, 1^{re} et 2^e partie, in-fol. Prix du demi-volume. 22 fr. 50

Historiens arméniens. Tome I, in-fol. Prix du volume. 45 fr.

Historiens grecs. Tomes I et II, in-fol. Prix du volume. 45 fr.

HISTOIRE LITTÉRAIRE DE LA FRANCE. Tomes XI à XXX (tomes XIV, XVI, XVII, XX, XXI, XXII, XXIII, XXIV épuisés), in-4°. Prix du volume. 21 fr.

GALLIA CHRISTIANA. Tome XVI, in-fol. Prix du volume. 37 fr. 50

ŒUVRES DE BORGHESI. Tomes VII et VIII. Prix du volume. 20 fr.

----- Tome IX, 1^{re} et 2^e partie. Prix du demi-volume. 12 fr.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM. Tome I, fasc. I et II. Prix du fasc. 25 fr.

----- Tome I, fascicules III et IV. Prix du fascicule. 37 fr. 50

----- 4^e partie, t. I, fasc. I, prix du fascicule. 37 fr. 50

EN PRÉPARATION :

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE. Tome XXXII, 2^e partie.

Une 3^e partie du tome XXXIII contiendra la table des tomes XXIII à XXXIII.

MÉMOIRES PRÉSENTÉS PAR DIVERS SAVANTS À L'ACADÉMIE. Tome X, 1^{re} série, 1^{re} partie.

NOTICES ET EXTRAITS DES MANUSCRITS. Tomes XXVII (1^{re} partie, 2^e fascicule), XXIX (1^{re} partie) et XXXIII (1^{re} partie).

RECUEIL DES HISTORIENS DES GAULES ET DE LA FRANCE. Tome XXIV.

RECUEIL DES HISTORIENS DES CROISADES : *Historiens occidentaux.* Tome V, 2^e partie.

----- *Historiens arméniens.* Tome II.

CORPUS INSCRIPTIONUM SEMITICARUM, 2^e partie, tome I, fascicule I; 4^e partie, tome I, fascicule II.

HISTOIRE LITTÉRAIRE. Tome XXXI.

ŒUVRES DE BORGHESI. Tome X.



